

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE
LA NIEVRE**

REUNION DES 26 ET 27 MARS 2018

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 26 mars et le mardi 27 mars 2018, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.

JOURNEE DU 26 MARS 2018

OUVERTURE DE LA SEANCE

PAR M. LE PRESIDENT

M. le Président :

Bonjour à tous. Nous avons le quorum. Nous pouvons commencer nos travaux.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Daniel Barbier a donné pouvoir à Nathalie Forest.

Joëlle Julien a donné pouvoir à Maryse Augendre.

Anne-Marie Chêne a donné pouvoir à Michel Veneau.

Je vais me tourner vers les Présidents de groupe pour savoir s'il y a des motions.

Je dois aussi vous signaler qu'un rapport sur table concerne le Projet Régional de Santé.

Adoption du procès-verbal de la session du 26 février 2018

Concernant le procès-verbal de notre dernière session, avez-vous des observations à formuler ?

Sans remarque de votre part, je mets au vote l'adoption de ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la session du 26 février 2018 est adopté à l'unanimité.

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT

M. le Président :

Mesdames, Messieurs, nous nous retrouvons aujourd'hui pour l'acte 2 de l'un des événements les plus importants de la vie de notre institution, le vote du budget primitif.

Nous allons donc passer deux jours ensemble pour mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre du service public départemental dont les grands axes, enjeux et objectifs ont pris la forme du plan d'action 2016-2021, document qui nous sert de boussole en ces moments où la mer est agitée. Cette fois encore, plus qu'auparavant, nous allons constater, au travers des débats sur ce projet de budget, que l'autonomie, qui nous est pourtant constitutionnellement garantie, a encore reculé. On est d'ailleurs en droit de se demander si elle n'a pas tout bonnement été supprimée. Les choix que nous vous proposons ont été élaborés dans un cadre plus contraint que jamais.

Alors que jusqu'à présent nous devons travailler en intégrant une baisse de la dotation globale de fonctionnement, donc dans le cadre d'une liberté d'administration, une mécanique infernale a été mise en place au travers de la loi de finances 2018. On voudrait nous faire croire qu'il s'agit d'une contractualisation dite de confiance. Où est le contrat lorsque tout est imposé depuis Bercy ? Où est la confiance quand on dicte ce qu'il convient de faire ? Il s'agit en vérité d'une lettre de cadrage. Et quel cadrage, chers collègues !

Limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement à 1,05 %, après avoir annoncé 1,20 %, accompagnée d'une sanction en cas de dépassement non seulement sans aucune prise en compte de nos spécificités, mais, de surcroît, sans prise en compte des impacts des décisions que l'État nous impose. Réduire le taux d'augmentation des dépenses au motif que la Nièvre perd des habitants (ce qui nous fait passer de 1,20 à 1,05 %) est une ineptie. Nous avons dans le même temps toujours 4 300 kms de routes départementales.

Limitation du besoin de financement à hauteur du remboursement du capital et dans la limite d'un taux de désendettement fixé arbitrairement à 10 ans, pour permettre à l'État de respecter ses engagements vis-à-vis de Bruxelles sans lui-même se désendetter. C'est un comble !

Comment ne pas, dans ces conditions, entraîner une baisse générale de notre budget, et donc de notre capacité d'agir ? On aurait envie de tuer les départements que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

À cela, nous devons nous imposer en plus une non-augmentation de la fiscalité, déjà trop prégnante pour nos concitoyens, le maintien des moyens alloués aux plus fragiles et la poursuite des soutiens apportés à nos partenaires, notamment la vie associative.

Nous assistons en même temps à une augmentation, année après année, de nos dépenses liées au versement des allocations individuelles de solidarité sans compensation intégrale de la part de l'État. Le reste à charge atteint maintenant annuellement 27,7 M€, soit l'équivalent d'une année de dépenses d'APA ou plus de deux années de dépenses de voirie, ou bien encore dix années de politique culture....Nous ne pourrions bientôt plus, dans ces conditions, et si la situation sociale se dégrade encore, distribuer les allocations de solidarité aux Nivernais qui en ont besoin.

Il n'existe donc *in fine* que peu d'alternatives à la baisse de nos investissements.

Cette décision, qui s'impose à nous, est grave, car elle signifie que cette année, dans notre budget, il n'y aura pas assez d'argent pour entretenir correctement nos routes, nos collèges, ou encore nos bâtiments médicosociaux.

Il n'y aura peut-être pas assez d'argent pour assurer le financement des dispositifs d'aides, si la situation sociale et économique de la Nièvre se détériore.

Mais, malgré tout cela, nous avons réussi à trouver les ressources pour vous proposer un budget cohérent.

Il est cohérent, car nous avons actionné les derniers leviers permettant de réduire nos dépenses de fonctionnement. Cependant, même s'il existera toujours ça et là quelques marges, nous arrivons à l'os. Il n'y aura plus beaucoup de sources d'économies de fonctionnement à l'avenir. Il est peut-être cohérent aussi parce que c'est un budget de désendettement et qu'indépendamment des oukases de l'État, se désendetter maintenant, c'est aussi s'offrir des marges de manœuvre demain.

Mais je pense qu'il est particulièrement cohérent par les priorités qu'il affiche.

- d'abord, la contractualisation, parce qu'elle nous permet de reprendre la co-construction des territoires avec leurs élus et leurs habitants, et c'est près de 17 M€ sur trois ans que nous allons mobiliser sur cette politique.

- ensuite, le Très Haut Débit, 10 M€ sur trois ans, pour mettre en place la fibre dans 48 000 foyers nivernais, et pour faire de la Nièvre un département en avance sur son temps. Bien sûr, j'entends ici ou là que ce n'est pas à nous, collectivité locale, de financer ces équipements dès lors qu'en milieu urbain, ils le sont par les opérateurs sans aides publiques. Je partage bien évidemment ce point de vue, et je dénonce cette injustice. Pour autant, il ne suffit pas de dénoncer pour que cela

change. Notre département ne peut pas rester en dehors de cette révolution. Et pour cela, il nous faut le très haut débit le plus vite possible. Pour cela, j'appelle aussi les communautés de communes à prendre leurs responsabilités en apportant leur contribution à ce projet. Même si chaque euro compte, les 290 € par prise à la charge des communautés de communes seront des euros bien investis.

Je salue le travail de Nièvre Numérique, drivée par notre collègue Fabien Bazin. Sans l'investissement constant de Fabien et des équipes de Nièvre Numérique, le projet ne serait pas aussi bien accompagné par l'État, l'Europe et la Région.

- et par deux investissements sur des équipements structurants :

* La MADEF afin de redonner des conditions de travail satisfaisantes aux agents qui s'y engagent avec dévouement, et aux enfants, qui ne vivent pas dans les meilleures conditions dans les locaux actuels,

* La Cité Muséale, enfin, extrêmement nécessaire pour redonner de la dynamique au territoire de Château-Chinon.

Voilà succinctement les grandes lignes de notre budget, et nous allons maintenant pendant deux jours l'aborder plus en détail, politique par politique.

Au-delà du budget, nous aborderons deux autres problématiques importantes pour notre département. La première, c'est la mise sur orbite de la mutuelle de groupe sur le département. C'est important, mais ce n'est aussi que la généralisation de ce qui existe aujourd'hui dans une soixantaine de communes nivernaises et qui marche plutôt bien. C'est parce qu'il y a cette implantation déjà existante, que nous ne souhaitons pas remettre en question, que nous contractualisons avec cette même mutuelle. Tout sera prêt pour qu'à l'automne prochain, les Nivernais et les Nivernaises qui le désireront puissent adhérer à cette mutuelle, qui peut, notamment pour les personnes âgées, permettre de très substantielles économies.

Et puis, je vais vous reparler de santé. Depuis la visite de Mme la ministre de la Santé, je n'ai aucune nouvelle. Je ne sais pas si l'ARS accepte d'intégrer nos demandes au Projet Régional de Santé. Donc, aujourd'hui, je considère que les États généraux de la santé n'ont servi à rien, et je suis en colère. Tout ça pour ça ! Toute cette mise en scène pour rien ! Aussi, je vais vous proposer de refuser le Projet Régional de Santé tel qu'il est, puisque nous avons la possibilité de donner notre avis, et de redemander que les propositions de notre territoire y soient insérées.

J'ai également pris la décision de proposer à toutes les collectivités, mairies et intercommunalités, de rejeter le Projet Régional de Santé, et munis de ces délibérations, nous redemanderons avec force que nos propositions soient étudiées et mises en place, car la situation sur le front de la santé se détériore un peu plus tous les jours.

Je n'accepte plus la façon dont nous sommes traités par des dirigeants dont la condescendance et le faux activisme deviennent insupportables.

Avant de vous donner la parole, je voudrais vous présenter Stéphanie Robinet. Elle prendra le 23 avril prochain ses fonctions de directrice générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires. En préfiguration de sa prise de fonctions, elle est parmi nous pour assister à cette session. Elle arrive du département de l'Eure.

Nous lui souhaitons bien évidemment bienvenue dans la Nièvre, qui est, comme vous le savez, « le plus sur endroit pour être et devenir ». Je sais compter sur vous pour lui réserver le meilleur accueil.

Je vous remercie de votre écoute. Je vous estime, et je vous donne la parole.

DEBAT

M. le Président :

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Monsieur le Président, chers collègues.

Cette session consacrée à la présentation et au vote du budget est sans aucun doute un temps fort de notre collectivité.

Le débat d'orientations budgétaires présenté il y a quelques semaines nous laissait déjà entrevoir les propositions contenues dans ce budget primitif 2018. Pour notre groupe, il s'inscrit dans la continuité, puisque vous mettez vos pas dans ceux de vos prédécesseurs.

Nous notons que ce budget se pare d'une apparente rigueur budgétaire. En effet, si certaines rubriques affichent cette rigueur, on constate néanmoins, en y regardant plus en détail, que l'on pourrait avoir une interprétation, disons plus « cosmétique » des chiffres.

« Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur ». Aussi, nous vous concédons des choix budgétaires allant dans le bon sens, si toutefois nous pouvons parler de choix quand une bonne partie de ces inflexions sont la résultante de contraintes légales et étatiques. Ces contraintes imposées, cette pression forte de l'État devraient au moins avoir le mérite d'éviter une course à l'endettement. Nous prenons acte du *statu quo* pour la fiscalité.

Ce BP 2018, à notre sens, n'est-il pas sous-évalué ? Ne devrait-on pas prendre en compte les résultats du compte administratif 2017 qui sont la conséquence du budget primitif 2017 et de la décision modificative n°1, pour ajuster la proposition de budget primitif 2018 au mieux ?

Nous aurons donc à prévoir certainement des décisions modificatives pour servir de correcteur.

Nous constatons une capacité d'investissement extrêmement faible. Notre ratio de désendettement est passé de 10 à 12 ans, ce qui devrait attirer encore plus notre attention lorsque nous savons que nous aurons comme référence le compte administratif 2017 pour la trajectoire de désendettement sur 3 ans. Vous l'avez rappelé, notre budget Voirie est réduit à peau de chagrin, puisque nous avons maintenant un renouvellement prévu de travaux sur nos routes passé à 31 années.

Vous l'aurez compris, notre groupe ne soutiendra pas ce budget qui aurait dû, à notre sens, et compte tenu des règles imposées, faire des propositions de réorientations vers des dépenses obligatoires relevant de notre échelon de collectivité.

M. le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, nous sommes intervenus lors du débat d'orientations budgétaires, et n'avons donc pas grand-chose à rajouter à ce niveau.

Simplement, sur le fonctionnement de notre institution, je constate que la Commission des Finances qui s'est réunie comportait deux membres, le vice-président chargé des finances et Jean-François Dubois, de notre groupe.

Il me semble difficile de fonctionner de cette manière. La session n'est pas le lieu où l'on demande un certain nombre d'explications, mais celui où l'on prend des positions politiques. Certaines commissions fonctionnent de façon satisfaisante ; en particulier, la Commission Solidarité, à laquelle j'appartiens. Je regrette le déplorable spectacle que nous donnons à nos concitoyens en n'étant pas présents dans les structures. Le système, actuellement, fonctionne mal, et je vous demande d'y remédier.

M. le Président :

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Monsieur le Président, chers collègues, j'aimerais faire quelques observations sur le compte administratif.

Je lisais *Le Journal du Centre* ce matin, et j'observais qu'il y a ce que l'on dit et il y a ce que l'on fait. *Le Journal du Centre* titre ce matin « Un budget en baisse ». Ce n'est pas tout à fait exact.

Sur ce compte administratif, il y a un problème d'ajustement, puisque, si les recettes baissent de 2 %, les dépenses ne baissent que de 1 %. Il y a donc une continuité dans la dépense.

Deux autres réflexions.

Les recettes montrent que l'État diminue son soutien au département, et que les collectivités publiques se désengagent. Mais les acteurs économiques privés sont mis à contribution, pour ajuster le budget du Département ; les personnes physiques et les entreprises paient, et paient toujours. C'est à elles que l'on demande une contribution plus élevée. C'est vrai au niveau du Département, mais c'est vrai aussi au niveau de l'État.

Au niveau du Département, pour ce compte administratif 2017, on observe une augmentation de 800 000 € de taxe sur le foncier bâti, passant ainsi la taxe sur le foncier bâti à un niveau record. La taxe sur le foncier bâti a augmenté de 7 M€ entre 2013 et 2017, en 4 ans. Les droits de mutation : + 2,4 M€. La taxe d'aménagement : + 80 000 €, ce qui est une augmentation considérable, vis-à-vis de l'enveloppe globale de cette taxe. Si les ménages que nous sommes et les entreprises paient ce que l'État ne paie pas, on comprend pourquoi le pouvoir d'achat diminue.

En ce qui concerne les dépenses, elles diminuent de 1 %, soit 3 M€. Nous avons en 2017 une baisse seulement de 3 M€. Or, si on avait fait des économies, nous aurions dû avoir une baisse de 4,5 M€. En effet, le transfert de la compétence Transports, entre 2016 et 2017, fait que nous avons diminué nos dépenses à ce titre de 4,5 M€. Si nous avions vraiment fait des économies, nous aurions dû avoir une diminution des dépenses de 4,5 M€. Mais, dans la mesure où nous avons une baisse de 3 M€ seulement, cela veut dire que les autres dépenses continuent d'augmenter.

Mécaniquement, si nos recettes baissent plus vite que nos dépenses, évidemment, l'épargne brute et l'épargne nette diminuent, et donc, notre capacité d'investissement également. Si notre capacité d'investissement diminue, évidemment, notre ratio de désendettement augmente, et nous avons là non pas les contraintes de l'État, mais une difficulté liée à la gestion du Département, puisque nous aurions dû avoir des dépenses qui baissent autant que les recettes.

Donc, il y a une véritable difficulté en ce qui concerne ce budget, et une augmentation évidemment du ratio de désendettement de 10 ans à 12,5 ans, ce qui est considérable, et qui met en difficulté notre Département.

M. le Président :

La parole est à M. Joly.

M. Joly :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Permettez-moi, pour débiter mon propos, de rendre hommage au colonel Arnaud Beltrame, qui a été abattu lors de la prise d'otages dans l'Aude, et qui a fait preuve d'un sang-froid et d'un courage

exemplaires. Permettez-moi aussi à ce moment d'appeler notre attention sur les risques de surenchère sécuritaire et de rappeler les paroles de Benjamin Franklin, qui disait : « *Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'un ni l'autre, et finit par perdre les deux.* »

Il est très important d'avoir en tête ces paroles dans la mesure où dans les heures qui viennent, dans les jours qui viennent – et nous avons entendu au cours de ce week-end déjà –, un certain nombre de responsables politiques vont appeler à plus de sécurité. Bien évidemment qu'il est nécessaire qu'il y ait de la vigilance. La vigilance passe par l'attention que nous saurons porter les uns envers les autres ; mais aujourd'hui le dispositif légal existe, et il faut être très attentif à faire en sorte que les objectifs poursuivis par ceux qui réalisent des attentats n'aboutissent pas.

Permettez-moi, à l'occasion de cette session, de rappeler le contexte économique dans lequel se trouve le Département, et qui est le cadre dans lequel notre institution agit au bénéfice de la population dont elle a la responsabilité. Un contexte délicat, vous le savez, à travers un certain nombre d'emplois menacés, qu'il s'agisse de Vallourec à Cosne, de Vallourec à La Charité, qu'il s'agisse de SELNI. À ce moment de mon propos, je souhaite avoir une pensée pour tous les salariés de ces entreprises. Pour la plupart d'entre elles, lorsqu'il s'agit de grands groupes, comme ceux de Vallourec, qui pourtant bénéficient de soutiens de l'État lorsqu'ils en ont besoin – plus de 500 M€, il y a maintenant quelques années –, ces entreprises fonctionnent un peu trop sur des logiques strictement financières, et elles ne prennent pas en compte les conséquences humaines de leurs décisions.

Je souhaite qu'il soit réfléchi à la manière dont on pourrait mettre en place une responsabilité territoriale des entreprises les plus grandes. En tout cas, c'est un sujet sur lequel je travaille, je réfléchis à l'heure actuelle. Il n'est pas acceptable que des entreprises fonctionnent sans prendre en compte le contexte territorial dans lequel elles se situent.

J'ajoute à cela, et vous le savez, la situation délicate du secteur agricole, qui est en situation d'insécurité depuis maintenant plusieurs années, en particulier au regard de la fluctuation des prix des productions, mais aussi de la restructuration du secteur, dont témoigne le retrait de l'abattoir de Corbigny d'une des coopératives.

S'y ajoutent les craintes concernant le maintien des zones défavorisées. Vous savez qu'un certain nombre de communes de ce département aujourd'hui ne figurent pas parmi ces zones défavorisées, et six d'entre elles sur le canton de Corbigny. Il est nécessaire que nous soyons vigilants pour faire en sorte que ces communes, c'est-à-dire les exploitations qui étaient classées dans ces zones et qui bénéficiaient d'un certain nombre d'avantages, puissent être reconnues comme telles au regard de leurs caractéristiques agronomiques.

J'ajoute enfin la perspective de la PAC, vous le savez, aujourd'hui, dont l'enveloppe risque d'être menacée par les contraintes financières européennes liées notamment au Brexit, qui conduira à une réduction des ressources de l'ordre de 10 à 12 Md€ du fait que la Grande-Bretagne était un contributeur net au budget de l'Europe.

Le contexte est également délicat sur le plan des services publics, et en particulier en matière de santé. Il faut rappeler l'enjeu des urgences à Clamecy, l'enjeu de la maternité à Cosne, mais au-delà de l'enjeu de ce pôle santé, les risques que fait courir le transfert du Centre 15 de Nevers à Dijon, et, d'une manière plus générale, un Projet Régional de Santé qui ne nous convient pas. Malgré un diagnostic qui peut être partagé, parce qu'il précise les besoins de notre population en la matière, ce diagnostic ne conduit pas les responsables de la santé au niveau régional à mettre en œuvre et à proposer des dispositifs en rapport avec ces besoins importants pour notre population, laquelle se trouve être dans un état sanitaire dégradé par rapport au reste de la population nationale.

En matière de services publics aussi, je voudrais évoquer la question du ferroviaire aujourd'hui, avec les risques que nous mesurons, notamment à la lecture du rapport Duron paru il y a quelques semaines.

Donc une vigilance de tout instant, que nous avons en tant que responsables du territoire départemental, et où nous avons la responsabilité d'exprimer ces besoins et nos attentes vis-à-vis de ces services.

C'est dans le contexte que je viens d'évoquer que notre institution a à intervenir de manière la plus utile et la plus efficace possible, avec des moyens que l'on ne nous donne pas, puisque, vous le savez, et cela a été évoqué, l'État a mis en place un nouveau cadre financier qui porte atteinte à l'autonomie des collectivités, dont l'esprit trouve pourtant son fondement dans la Constitution :

- Limitation de l'évolution des dépenses
- Limitation de l'endettement

Deux éléments qui ne sont pas nécessairement en soi négatifs, dès lors que ces dépenses et cet endettement permettent de réaliser et de mettre en place des services, des équipements utiles à la population, et l'on sait que, dans nos territoires, on ne peut construire l'avenir que par l'investissement, et la part que représente l'investissement public est essentielle pour construire l'avenir d'un département comme le nôtre.

Le cadre de la contractualisation témoigne d'une méconnaissance du rôle des collectivités locales et des élus locaux sur nos territoires, et témoigne d'une méfiance vis-à-vis de la démocratie locale et d'un Etat qui n'est pas à la hauteur de la solidarité qu'il devrait témoigner sur notre territoire. Les allocations de solidarité aujourd'hui laissent à notre charge nette près de 30 M€. Ce n'est pas rien. Aujourd'hui, si l'on rapporte cette charge nette sur la période des 12 dernières années,

on a à peu près le niveau de notre endettement, et le niveau également de l'investissement global qu'il serait nécessaire de faire pour réaliser une couverture numérique complète en très haut débit de notre département et pour construire ainsi l'avenir de notre territoire.

Je voudrais terminer mon propos sur des points qui traduisent la méconnaissance de nos territoires et sur la méfiance vis-à-vis des élus locaux.

Tout d'abord, bien évidemment, vous avez entendu comme moi, il y a maintenant quelques mois, des responsables gouvernementaux, et le Président de la République lui-même, indiquer qu'il y avait trop d'élus locaux. C'est méconnaître ce que représentent l'investissement et l'engagement des élus sur un territoire comme le nôtre, et surtout ne pas savoir que l'essentiel des élus locaux sur nos territoires ne perçoivent aucune indemnité, et donc simplement s'engagent au bénéfice de leur territoire par conviction.

Ensuite, la disparition des contrats aidés.

Également – ce pourrait paraître anecdotique, mais qui est symbolique aussi – la question des 80 km/h sur nos territoires. Là aussi, cela témoigne d'une méconnaissance de nos territoires. Effectivement, quand on est métropolitain, 80 km/h, ce n'est pas un enjeu puisque l'on circule sur des espaces où l'on ne peut pas dépasser, ou rarement, ces vitesses. Et quand on va d'une métropole à l'autre, bien évidemment, soit par l'autoroute, soit par le ferroviaire, la question ne se pose pas.

J'ajoute la question du logement, où des décisions récentes ont été prises au détriment de nos territoires. Il s'agit notamment de la baisse des APL, compensée par les organismes de logement social. Compte tenu des modalités de calcul de cette baisse, c'est-à-dire forfaitaire, l'impact sur nos territoires est plus important, dans la mesure où la part que représente cette diminution forfaitaire est, en pourcentage, beaucoup plus élevée que dans des endroits où les loyers sont plus importants, mais où les revenus le sont également. Je signale aussi les risques que fait peser la loi ELAN ; aujourd'hui, nous n'avons pas de certitudes, même si certaines annonces pourraient nous laisser de l'espoir quant au maintien de l'autonomie de notre principal opérateur, Nièvre Habitat. On peut craindre l'absence de prise en compte de nos territoires, car considérés comme figurant dans des zones non tendues. La vacance est importante, mais le nombre de logements habitables, au regard des aspects énergétiques, mais également du standard de confort et besoins en matière de logement, ne correspond pas à ce chiffre de la vacance.

C'est dans ce contexte qu'il nous faut intervenir, dans le cadre d'une contrainte qui nous oblige, effectivement, à faire des efforts, toujours plus importants – comme nous l'avons fait depuis ces dernières années – pour nous réorganiser et pour assumer la charge complémentaire et nette des allocations individuelles de solidarité.

Cette année, il n'y aura pas d'augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le budget proposé vise à maîtriser et stabiliser les charges de fonctionnement pour pouvoir continuer à investir dans des domaines essentiels comme celui du numérique ou celui de la desserte en matière autoroutière avec la finalisation de l'A 77.

Nous ne pouvons que vous suivre dans ce type de propositions. Et également dans celle qui consiste à être le partenaire solide sur lequel peuvent s'appuyer les collectivités locales, c'est-à-dire non seulement les communes, mais également les intercommunalités, avec la mise en place de manière constante de services nouveaux en matière d'ingénierie et également avec cette contractualisation qui conduira à ce qu'au cours des trois dernières années nous versions aux collectivités près de 17 M€. Il s'agit aussi, au-delà des enjeux institutionnels, d'accompagner les territoires sur leur développement. Notre responsabilité porte à la fois sur les services, les équipements, les moyens que nous mettons à disposition de notre territoire, mais également sur la manière dont nous essayons de faire travailler au mieux et de coordonner les énergies.

Je voudrais saluer la démarche « Je suis la Nièvre », qui est portée par notre collègue Vanessa Louis-Sidney, et qui aujourd'hui entre dans une nouvelle phase, avec cette association, reprise par de nombreux responsables du secteur économique et du mouvement associatif, à côté des élus. Revendiquer ce que nous sommes, et avoir envie de le faire partager, être les ambassadeurs de notre territoire, c'est la meilleure manière de cultiver son attractivité.

Je vous remercie.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Je ne vais pas répondre longuement, car je pense qu'au cours du débat nous allons pouvoir évoquer un certain nombre d'éléments.

Monsieur Morel, je suis d'accord avec vous ; on ne peut pas tenir une Commission des Finances avec deux personnes, ou autrement, on ne la fait pas. Il faut que l'on se reprenne sur ce sujet. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Le choix de ne pas emprunter plus que nous allons rembourser est un choix compliqué, car c'est ce choix qui fait que nous allons laisser un peu certaines politiques sur le bord de la route. En termes de contrat avec l'État, si nous n'entrons pas dans la case en matière de frais de fonctionnement, on est puni, mais sur les emprunts, on n'est pas puni. Aujourd'hui, nous aurions donc pu ajouter, si nous l'avions souhaité, sans risques de punition immédiate, un endettement un peu supérieur. Mais nous prenons des décisions qui font que, de toute façon, à plus ou moins brève échéance, on nous aurait, à un moment ou à un autre, demandé des comptes. Cela veut dire que nous aurions risqué, dans

plusieurs années, d'être pénalisés si nous avons accru notre endettement. Donc, c'est un choix.

Sur les impôts, un mot. Sur le fond, je pense que les impôts sont une bonne chose. C'est comme cela que fonctionnent les collectivités, et c'est comme cela qu'elles devraient fonctionner. La problématique, c'est ce que l'on fait avec l'argent qui est récolté par les impôts. C'est le budget dont nous allons parler. Il faut voir si on dépense cet argent correctement. Mais, sur le fond, je n'ai pas de problème sur la nécessité de payer des impôts. Par contre, ce qui manque à notre collectivité, c'est la péréquation. Aujourd'hui, on vit quand même dans un pays où la solidarité et la redistribution, qui sont pour moi des mots forts et que l'on devrait mettre en avant, ne fonctionnent pas. On a besoin aujourd'hui d'une péréquation à la fois horizontale et verticale avec l'ensemble des départements, sinon on n'y arrivera pas ; et la différence entre les départements riches et les départements pauvres va s'aggraver. Je sens bien, en discutant, que des départements n'ont pas de problèmes de fond sur leur fonctionnement, car, par exemple, les droits de mutation dans les Alpes-Maritimes font entrer beaucoup plus d'argent que dans la Nièvre ou dans d'autres départements. Si on n'arrive pas à mettre en place cette péréquation, nous irons à des situations plutôt catastrophiques. Le fond du problème sur le financement des départements, c'est, à mon avis, l'absence de cette péréquation ; c'est l'absence d'une régulation qui soit organisée par l'État. Il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas de solidarité, et qu'il n'y ait pas de mécanisme de redistribution entre les collectivités, dès lors que certaines ont des trains de vie qui ne sont absolument pas justifiés et qu'il y en a d'autres qui peinent. Sur le financement de notre collectivité, le problème est lié à cette absence de péréquation.

EXAMEN DES RAPPORTS

1) COMPTE DE GESTION 2017

FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX

CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Rapport de M. le Président :

Numéro 1.

Rapport de Bourgeois :

M. le Président :

Nous allons entrer dans nos débats, en commençant par le compte de gestion. Je passe la parole à Daniel Bourgeois.

M. Bourgeois :

Je vous remercie, Monsieur le Président. Chers collègues, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, je voudrais rebondir sur ce qu'ont dit M. Morel et M. le Président. Mon collègue, Monsieur Veneau, m'avait demandé de prendre la présidence de la Commission Moyens généraux, car il était retenu pour des problèmes dans sa commune. Je l'ai tenue. Je remercie M. Jean-François Dubois pour m'avoir permis de ne pas débattre tout seul, sur des éléments très importants, car les dossiers que nous allons vous présenter aujourd'hui vont faire débat certainement, mais les débats sont-ils fondés sans les explications que nous aurions pu vous donner en commission ? Les transports ne sont plus à notre charge depuis septembre 2017, et sur l'évolution de la taxe d'aménagement, on peut se réjouir du fait qu'il y ait davantage de permis de construire, et donc davantage de travail pour nos entreprises. Il est nécessaire que chacun se rende disponible pour participer aux débats de la Commission, qui sont vraiment nécessaires pour notre collectivité.

Concernant ce rapport, il est demandé à l'assemblée d'approuver le compte de gestion présenté par le comptable public, conforme au compte administratif présenté ce jour par l'ordonnateur.

À la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion présenté par le comptable public, constitue l'arrêté des comptes du Département. L'Assemblée délibérante doit constater la conformité des chiffres de ces deux documents comptables.

Pour le budget principal, le compte de gestion 2017 présente des résultats de l'exercice en tous points conformes pour chaque section. Le résultat N-1 reporté en recettes de fonctionnement est quant à lui en excédent de 3 194,40 € qui correspond aux restes à réaliser en section de fonctionnement, soit un résultat de clôture 2017 de 15 421 632,21 € pour le compte de gestion et de 15 418 437,81 € pour le compte administratif. Cet écart a été généré par une comptabilisation différente des reports de la section de fonctionnement lors de l'affectation des résultats entre le logiciel Hélios utilisé par les services de l'État et le logiciel financier de la collectivité lors du traitement des résultats en 2016 sur l'exercice 2017.

Il est proposé de régulariser cet écart avec l'accord de Mme le Payeur départemental dès le budget primitif 2018 en augmentant le résultat reporté 2017 sur l'exercice 2018 de 3 194,40 €, soit 10 900 810,89 € au chapitre 002 en recettes de fonctionnement (10 897 616,49 € dans la maquette du compte administratif 2017).

Pour les budgets annexes, les opérations sur l'exercice 2017 sont bien conformes à celles qui vous sont par ailleurs présentées dans le cadre du compte administratif 2017.

Il vous est proposé :

- d'approuver les comptes de gestion 2017 budgets annexes de la MADEF, du laboratoire départemental, du Circuit de Nevers Magny-Cours, de la gare routière, de Nièvre Travaux et Matériels et de Nièvre Ingénierie joints au rapport,

- et d'approuver le compte de gestion 2017, en prenant acte de l'écart de 3 194,40 € avec le compte administratif et des modalités de régularisation dès le budget primitif 2018.

M. le Président : La parole est à M. Flandin.

M. Flandin : Juste une question de forme, Monsieur le Président. Il eut été plus clair de présenter d'abord le compte administratif pour ensuite présenter le compte de gestion, qui certifie que l'administration a bien opéré.

M. le Président : Il y a probablement un problème d'ordre technique, que je ne maîtrise pas. M. Karinthi va nous l'indiquer.

M. Karinthi : C'est l'ordre dans lequel le CGCT, le Code général des collectivités territoriales, nous demande de le faire.

M. Flandin : Je veux bien, mais cela n'a pas de logique.

M. le Président : Jusqu'à maintenant, nous présentions le compte administratif avant le compte de gestion, mais désormais on nous demande de modifier l'ordre.

M. Flandin : Le CGCT se chargera sûrement, Monsieur le Président, de gérer notre assemblée !

Nous voterons le compte de gestion ; nous l'avons toujours fait, en ce qui concerne notre groupe. Nous nous réserverons sur le compte administratif.

M. le Président : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le compte de gestion 2017 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL
ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GENERAL**

Rapport de M. le Président :

Numéro 2.

Rapport de Bourgeois :

M. le Président : Nous passons maintenant au compte administratif, comme nous le demande la loi. La parole est à Daniel Bourgeois.

M. Bourgeois : Mes chers collègues,
Nous voici réunis pour examiner le rapport général sur le compte administratif de la collectivité, qui retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2017.

Le bilan de l'année 2017 ne sera pas très différent des années précédentes. Des termes désormais trop familiers y reviennent encore : poursuite de la baisse de la DGF, contrainte sur l'épargne, augmentation du reste à charge social. Pour autant, l'année 2017 comporte quelques éléments nouveaux : transfert partiel de la compétence Transports, et ralentissement notable des dépenses sociales. Je reviendrai en détail sur ces différents points.

Dans un contexte où les contraintes financières ne se sont pas atténuées, le Département a réussi à surmonter les difficultés pour conserver une épargne nette positive, réduire son recours à la dette, et optimiser ses dépenses de fonctionnement dans un contexte de baisse du budget de - 2% par rapport à l'exercice 2016.

Si l'on examine les recettes de fonctionnement tout d'abord, elles s'établissent 276,2M€ et sont en baisse de 2 % en raison notamment de la part de 8 M€ de CVAE qui a été transférée à la Région pour financer la compétence Transports.

À ce transfert, il faut ajouter la poursuite de la baisse des dotations de l'État cette année encore : - 3,8 M€ pour la DGF, - 0,7 M€ pour la DCRTP et - 0,5 M€ pour les compensations d'exonérations fiscales, soit 5 M€ de perte de recette pour la Nièvre. Le transfert de la CVAE et la baisse de 5 M€ des dotations n'ont pas été compensés par les autres recettes : le foncier bâti progresse de 0,8 M€, la TSCA

progresse de près de 1 M€ et les DMTO se sont enfin redressés à + 2,4 M€, ce qui est à souligner, même s'il faut prendre avec prudence les évolutions parfois brusques de cette recette.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont en baisse de 1% par rapport à 2016, à 259,4 M€. A cela, trois raisons principales :

- Le transfert à compter du 1^{er} janvier des transports interurbains et à compter du 1^{er} septembre des Transports scolaires à la Région, soit près de 5 M€ de dépenses transférées.

- Le ralentissement notable de certaines dépenses sociales. Ainsi, le RSA, qui connaissait de fortes augmentations ces dernières années, n'est plus qu'en hausse modérée à + 0,9 % malgré sa revalorisation annuelle (+1,9 %). L'APA est en baisse de 1 %, la loi Adaptation de la Société au Vieillesse (ASV) n'ayant finalement pas conduit à la progression des dépenses que l'on pouvait anticiper l'an dernier.

- Enfin, les frais d'hébergement Enfance sont en baisse de 1,1 % en raison d'une dotation à la MADEF moindre que l'an dernier.

Toutefois, d'autres secteurs de la solidarité restent dynamiques, et notamment les frais d'hébergement liés aux personnes âgées augmentent de 8 %, tandis que ceux liés aux personnes handicapées sont en progression de 4 %. Cette hausse s'explique par un nombre de bénéficiaires plus important et par un montant moyen mandaté par bénéficiaire également plus élevé. Enfin, il faut noter l'augmentation du budget consacré à la rémunération des assistants familiaux.

Au final, le reste à charge social continue de progresser et atteint 27,7 M€, soit l'équivalent d'une année d'APA, ou bien de deux années de dépenses voirie, ou encore de dix ans de politique culturelle départementale !

Pour conclure sur les dépenses de fonctionnement, il faut souligner que les autres postes de dépenses sont soit stables soit en baisse en raison des efforts de gestion que nous avons mis en œuvre. Il convient de dire un mot sur les dépenses de personnel, qui sont en augmentation de 1,5 % par rapport à 2016. Cette augmentation est uniquement due à l'application des mesures réglementaires et législatives : revalorisation du point d'indice, application des mesures du Protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), et effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui ont joué à la hausse pour plus de 1,5 M€, tandis que les mesures d'économies mises en œuvre par la collectivité ont joué à la baisse pour 0,5 M€.

La section de fonctionnement dégage ainsi une épargne brute de 16,8 M€ et une épargne nette de 1,1 M€. Il s'agit d'un résultat moins élevé que l'an dernier, où le budget avait bénéficié de l'augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti, mais qu'il faut saluer dans un contexte où l'Etat nous a retiré 5 M€ de dotations, soit davantage que notre épargne nette en 2016.

Concernant la section d'investissement à présent, les dépenses d'investissement hors dette ont atteint 24,5 M€, dont 7,9 M€ représentent des subventions d'équipement à des tiers.

Les investissements sont en repli par rapport à 2016 : à cela plusieurs explications :

- La contrainte sur notre épargne nette limite notre capacité à investir, sauf à vouloir augmenter le recours à la dette de manière importante ;
- Le gel des règlements d'intervention dans l'attente du déploiement de la nouvelle contractualisation avec les territoires ;
- Un ajustement des chantiers, dont le calendrier a pu être redéfini avec la nouvelle programmation pluriannuelle des investissements adoptée à l'occasion du dernier débat d'orientations budgétaires.

En 2017, près de 10 M€ sont venus financer les travaux et l'entretien des infrastructures, dont 1,19 M€ pour poursuivre la mise à deux fois deux voies de la RN7. Les travaux dans les collèges ont mobilisé 4,5 M€. Enfin, près de 4 M€ ont été consacrés à participer aux projets des communes et des EPCI.

Ces investissements ont été financés par un recours accru aux cofinancements, qui augmentent de 6 % à 7,4 M€. Il s'agit d'un axe de travail pour le Département afin de desserrer la contrainte budgétaire.

Le recours à l'emprunt a diminué, à 17 M€ contre 18 M€ l'année précédente. Cette réduction s'intègre dans notre volonté d'engager un désendettement, conforme aux dispositions de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. L'encours de dette total, tous budgets confondus, s'élève à 229,7 M€. La gestion active de la dette que nous menons, le maintien de taux d'intérêt bas et les opportunités que nous avons su saisir, comme un prêt à taux zéro de la Caisse des Dépôts et Consignations, ont permis de faire passer le taux moyen de la dette de 2,6 % à 2,4 % sur une année, ce qui a permis de réduire les intérêts payés de 6,4 M€ en 2016 à 5,8 M€ en 2017.

Mes chers collègues, vous le voyez, 2017 aura été une année où la contrainte financière s'est encore accrue sur nos finances. Perdre 5 M€ de dotations, soit l'équivalent d'une baisse de 10 % de notre recette de taxe sur le foncier bâti ne peut pas être indolore, et nous en voyons les effets sur notre niveau d'épargne et d'investissement. Pour autant, il faut souligner la rigueur avec laquelle l'exécutif a géré ce budget difficile, en réduisant le recours à l'emprunt et en maîtrisant l'ensemble des postes de dépenses, hors solidarité.

L'exercice 2017 dégage au budget principal un excédent de 10,89 M€, que je vous propose de reprendre au budget 2018, ainsi que les résultats des différents budgets annexes.

M. le Président : À ce stade, si vous le voulez bien, je vais me retirer, ainsi que Patrice Joly. Nous allons vous laisser débattre et voter. Je vais passer la présidence à Jocelyne Guérin.

(M. le Président Lassus et M. Joly se retirent, tandis que Mme Guérin assure le rôle de présidente de séance.)

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à M. Rostein.

M. Rostein : Pour aller dans le sens de notre collègue Daniel Bourgeois, la situation est encore pire que celle que l'on prévoyait au niveau du budget primitif 2017. J'avais attiré votre attention sur cette situation dégradée, mais là, c'est encore pire au niveau du compte administratif.

On peut se demander où est la sincérité des prévisions du budget primitif quand on observe, au niveau de l'épargne nette, qui est un élément fondamental pour pouvoir investir et soutenir l'économie nivernaise, que l'on avait prévu au budget primitif la somme de 4 681 857 €. Or, on constate qu'au niveau du compte administratif, il est mentionné un montant de 1 176 019 €.

Entre ce qui a été proposé au vote et ce que l'on observe au niveau du compte administratif, que s'est-il passé ? Les dépenses ont-elles été sous-évaluées ? Les recettes ont-elles été surévaluées ? Cela pose vraiment le problème de la sincérité du budget primitif qui nous a été présenté, sur lequel nous devons nous prononcer.

Je voulais attirer votre attention sur ce point, car nous allons voter tout à l'heure un budget primitif pour 2018, et j'aimerais que nous soyons beaucoup plus vigilants sur les annonces prévues.

Je vous remercie.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Philippe Morel.

M. Morel : Madame la Présidente, sans être redondant avec l'intervention de Daniel Rostein, nous avons été frappés, en examinant ce compte administratif, qui est une photographie de la gestion, que nous ne contestons pas, par les fluctuations importantes par rapport aux prévisions d'origine.

Quand on lit le compte administratif, on ne retrouve rien ou très peu des éléments du budget primitif. Nous nous sommes livrés à quelques « autopsies comptables ». Le budget de Magny-Cours, par exemple, a fluctué d'une façon extrêmement importante, sachant qu'il fluctue dans une compétence qui n'est plus nôtre, du fait de la loi NOTRe. Figurent également un certain nombre de mouvements d'ordre qui ne

sont pas décomposés, et pour lesquels nous aurions aimé avoir des précisions.

C'est vrai également pour le budget du laboratoire départemental, pour lequel nous avons insisté sur une nécessaire vigilance, avec à la fois sur une réduction des frais de fonctionnement et une augmentation tarifaire des prestations fournies à l'extérieur par le laboratoire.

Nous retrouvons donc pratiquement peu de choses du budget primitif. Dans ces conditions, nous nous abstiendrons.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Daniel Bourgeois.

M. Bourgeois :

Cher collègue, pour faire suite à votre remarque portant sur la sincérité du budget, au BP 2017 nous avons fait état de 281 485 474 € de recettes. Nous avons 276 249 950 € au compte administratif.

Pour ce qui est des dépenses, nous avons prévu 260 603 037 € au budget, et nous avons fait 259 429 318 € au compte administratif.

Je ne vois pas où serait l'insincérité sur ces éléments. Les chiffres sont à votre disposition.

M. Morel :

Nous ne pointons pas d'insincérité. Nous ne contestons absolument pas les chiffres. Simplement, on ne retrouve pas de concordance véritable entre le budget primitif que nous avons voté et ce compte administratif. C'est un constat, qui fait que nous nous abstiendrons. Cela implique tout de même que nous ayons, dans le cadre du budget 2018, une plus grande rigueur, et une plus grande lisibilité sur le budget.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Je crois qu'il faut se redire aussi les choses de manière très claire. Il est ici question d'un budget primitif, d'une prévision de dépenses et de recettes. Vous n'ignorez pas que nous sommes dans un contexte particulier, puisqu'entre ce jour et le moment où nous avons voté ce budget primitif, il y a eu une élection présidentielle, les conséquences de la loi NOTRe sur nos compétences, des prévisions du gouvernement qui se sont révélées moins favorables que la réalité constatée dernièrement. C'est un exercice qui est incertain à tous les niveaux. On ne sait pas ce que peut donner l'évolution même du monde sur ces sujets. Aussi, il y a une difficulté à prévoir le nombre de tributaires des allocations sociales (RSA, APA...). On est dans ce monde-là. Il faut accepter que c'est en parfaite sincérité que sont

construits ces différents budgets. Même plus qu'accepter ; il faut se dire que, pour le budget que nous allons voter tout à l'heure, lorsque nous regarderons ensuite le compte administratif 2018, les deux documents ne seront pas concordants à l'euro/l'euro. C'est aujourd'hui une évidence. Si on prend des exemples encore plus concrets, en termes de viabilisation hivernale, qui peut aujourd'hui, dans cette période de changement climatique, prévoir le nombre de centimètres de neige qui vont s'abattre sur la Nièvre l'hiver prochain ? Ce n'est pas possible.

Nous sommes dans ce moment-là, et, comme l'a souligné Daniel Bourgeois, les écarts ne sont pas des écarts considérables rapportés au montant global du budget départemental. On parle de 230 M€ à peu près. On ne connaît pas encore aujourd'hui, sur l'année 2018, ce que nous apporteront les dispositifs nationaux. Il est donc difficile, et c'est la logique, de ne pas pouvoir faire coïncider à l'euro/euro ces deux éléments, celui de la prévision et celui de la réalisation.

Mme Guérin, Pdte de séance: La parole est à Mme Delaporte.

Mme Delaporte :

Madame la Présidente, mes chers collègues. Juste une précision pour notre collègue Carole Boirin, qui, au moment des propos liminaires, commençait à analyser le compte administratif. Sur les droits de mutation et la taxe d'aménagement, vous avez l'air de regretter cette augmentation de la somme perçue par le Département. Ce n'est pas dû à une augmentation de fiscalité ; c'est dû à une augmentation de l'activité. C'est-à-dire que l'on a plus de transactions financières, donc plus de droits de mutation. Et on a plus de permis de construire, donc plus de taxe d'aménagement. Vous regrettiez cette augmentation pour les particuliers comme pour les entreprises. Quand il y a plus de permis de construire, il me semble que c'est une bonne nouvelle pour les entreprises.

Mme la Présidente :

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Ce que je regrette, c'est qu'il n'y ait pas de diminution du taux d'imposition lorsque les choses vont mieux. L'augmentation de l'activité est toute relative, parce que les droits de mutation dans la Nièvre doivent leur augmentation en chiffres au fait que leur taux avait beaucoup augmenté il y a deux ans. Lorsque le gouvernement a prévu que vous puissiez augmenter les taux, le Département de la Nièvre, comme nombre de Départements socialistes, avait prévu d'adopter le taux le plus élevé prévu par le gouvernement, sans distinction et sans modération. L'augmentation de l'activité est donc pour le moins sujette à caution.

Le problème, ce n'est pas de payer des impôts. Le problème, c'est l'augmentation de la pression fiscale. Et cette pression fiscale est sans arrêt plus importante. C'est cela, le problème. L'impôt est nécessaire. Il fait fonctionner notre pays. Le problème, c'est cette augmentation sans cesse de l'imposition, et que l'on ne soit jamais dans le sens du retour, mais dans le sens de plus d'imposition. C'est cela, mon propos.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à M. Rostein.

M. Rostein : Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire 2017. L'épargne nette est un élément fondamental pour l'investissement. Or, on ne peut pas dire qu'il y ait très peu de différence entre ce qui a été voté au budget primitif et ce que l'on constate au niveau de l'exécution budgétaire. Ce que je reproche en fait, c'est qu'il y ait une baisse de cette épargne nette par rapport à 2016 de 75 %. Au niveau du budget primitif, on était pratiquement identique à 2016. C'est là où je dis qu'il y a eu un problème, au niveau des chiffres qui nous ont été annoncés et soumis au vote. Quand je parle de dépenses sous-évaluées ou de recettes surévaluées, je souligne le fait qu'il y a eu un problème au niveau du budget primitif.

Notre épargne a fondu en l'espace d'une année comme neige au soleil. Nous connaissions pourtant le contexte national : la loi NOTRe, le transfert des transports à la Région... La scène était dressée ; on savait où l'on allait, mis à part le fait que l'élection présidentielle n'était pas prévue comme elle était prévue, et j'avais d'ailleurs là aussi attiré votre attention sur les engagements du Président actuel concernant les Départements, puisqu'il avait annoncé 10 Md€ de restrictions budgétaires. J'avais dit, attention, ce nouveau Président, fort sympathique, brillant, etc., risque d'être le fossoyeur des départements. Je ne suis pas loin de la vérité.

En tout cas, sur ce compte administratif, il n'a jamais été constaté une telle différence entre les prévisions et le réalisé.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Michel Veneau.

M. Veneau : En ce qui concerne les budgets, c'est simple. On a un budget primitif où l'on prévoit. On ajuste avec des décisions modificatives. Et ensuite on fait le bilan.

En ce qui concerne les baisses, ce n'est pas facile pour les collectivités, mais je crois que, depuis des années, nous avons été alertés par l'État par rapport à la baisse de la DGF. Je vois deux postes où nous pouvons agir, les charges à caractère général, et la masse salariale, où il faut ajuster au mieux.

Sur la masse salariale, nous avons des obligations. Cependant, la loi NOTRe nous demande de mutualiser au mieux nos dépenses de fonctionnement liées au personnel. On peut le faire, c'est une volonté, c'est un engagement, mais ce n'est pas facile, parce que, en face, nous avons des humains, et les élus sont des humains aussi. Pour mettre cela en œuvre, il faut du temps, mais il faudra le faire, parce que nous serons obligés de le faire. Si on ne le fait pas, l'État nous rappellera à l'ordre. Je suis convaincu qu'au niveau des cadres dans plusieurs collectivités on est capable de le faire. Ne faisons pas de doublons, mutualisons nos cadres, et nous y arriverons. Je l'ai fait dans ma commune. J'ai baissé toutes les charges, y compris les charges à caractère général depuis 4 ans. Tous les ans, je fais une lettre de cadrage aux chefs de service, et cela ne se passe pas trop mal. C'est un peu dur, ce sont des habitudes à prendre, mais vous verrez qu'en France nous serons obligés de mettre en œuvre de telles mesures un peu partout. Quand on se donne la volonté, on peut le faire.

Mme Guérin, Pdte de séance : Je vais laisser la parole à Fabien Bazin, mais je pense que nous faisons tous cet exercice d'économies de fonctionnement. Je pense que personne ne s'y soustrait volontairement. C'est la politique, c'est la gestion. Le Département, pour moi, a fait la même chose. Là où on peut faire des économies, on le fait, avec toutes les difficultés que tu as soulignées. Quand on a affaire à des hommes et à des femmes, à des textes et à une législation, on respecte.

On ne peut pas laisser dire que l'on n'a rien fait au Conseil départemental dans cette énergie à trouver des économies de fonctionnement.

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Là encore, il ne faut pas confondre les collectivités entre elles. Le modèle communal, même dans cette formidable commune de Cosne-sur-Loire, ce n'est pas le modèle départemental. La loi NOTRe a eu au moins le mérite de clarifier les compétences des uns et des autres. Aujourd'hui Cosne-sur-Loire ne gère ni l'APA ni le RSA, et c'est bien sur ces sujets que l'on est en difficulté. Il y a des négociations menées par l'Association des Départements de France sur la renationalisation du RSA. Sur l'APA des anciens ou des personnes en situation de handicap, je ne sais pas aujourd'hui où il faut rogner plus ; c'est plutôt même le contraire qui serait nécessaire. Dans une collectivité comme la nôtre, on a besoin de cadres, et singulièrement de cadres A sur ces politiques.

Le monde a changé. On le voit bien. Le sujet aujourd'hui – le département de la Nièvre se débrouille très bien là-dessus –, c'est de répondre à des appels à manifestation d'intérêts, et des appels à projets. C'est de mobiliser plus largement les fonds sociaux européens, et donc de discuter avec l'échelon régional en apportant le

rapport de forces. On n'est pas sur des procès en mauvaise gestion d'un Département, pour la simple et bonne raison que les équipes techniques qui font le travail d'élaboration du budget, et qui sont compétentes partout en France, le font en ayant intériorisé ces contraintes sur la partie fonctionnement d'un budget. Mais là on est passé à autre chose. C'est une autre étape, aujourd'hui.

Sur ces questions budgétaires, qui sont autre chose que de la simple comptabilité, le sujet, c'est comment on un départemental rural agile. Pour être dans l'agilité, pour aller à la recherche de ces recettes supplémentaires, il faut le répondeur au niveau des cadres supérieurs. Or, on est en difficultés là-dessus. Y compris pour recruter, d'ailleurs. Pour trouver les bonnes personnes et les mettre à la bonne place, ce n'est pas simple dans un département rural.

Au fond, le problème est que les territoires ruraux comme les nôtres soient mis de côté. Comme le disait le Président tout à l'heure, la péréquation en France ne fonctionne pas à l'avantage des territoires ruraux. C'est deux euros pour un urbain, et un euro pour un rural, je crois, en termes de dotations de l'État. C'est totalement inacceptable. C'est cela que vous ne supportez pas, et que nous ne supportons pas, non plus.

Donc, je pense qu'il ne faut pas se tromper d'ennemi, qu'il ne faut pas faire le procès des équipes techniques du Département, qui, encore une fois, sont au niveau, très clairement. Mais se dire que l'on est dans un contexte national qui n'est pas favorable aux départements ruraux. Se dire que nous sommes un département qui est très largement marqué par les différentes allocations sociales que nous distribuons pour le compte de l'État. Comme nous le verrons tout à l'heure, nous essayons d'accompagner au mieux, et de réfléchir à un nouveau modèle. C'est cela qui est devant nous, beaucoup plus que la cure d'amaigrissement. Nous n'allons pas lâcher les personnes âgées, au moment où leur nombre augmente, et c'est tant mieux ; au moment où elles vivent beaucoup plus longtemps, et elles vont vivre encore plus longtemps aujourd'hui. On ne va pas lâcher les personnes en situation de handicap, alors que le cadre qui nous est proposé au niveau national, et que nous partageons tous, est de ne laisser personne sans solution. Et on ne va pas lâcher non plus les tributaires du RSA ou ceux qui se sont vu sucrer une grande part des emplois aidés, qui à la fois permettaient de produire du service public et d'accompagner des gens en situation difficile. C'est cela notre enjeu aujourd'hui, et ce que l'on peut attendre d'un département comme celui de la Nièvre, c'est d'être dans l'inventivité, et nous avons besoin de tous ceux qui sont autour de cette table. D'ailleurs, on le fait dans nos territoires. Chacun d'entre nous essaie de trouver ce type de solutions, parce que le modèle, le cadre, n'est plus adapté.

Je rappelle que le département est une vieille institution. On nous a imposé de nous recentrer sur nos compétences, ce qui était une demande de l'Opposition depuis très longtemps. Aujourd'hui, la loi nous y oblige. Il faut que l'on soit ensemble pour réussir cette

mutation. Parce qu'elle ne va vraiment pas de soi aujourd'hui. Les missions du Département aujourd'hui sont la solidarité, le collègue et les routes ; le reste...

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Michel Veneau.

M. Veneau : Ce que je vois, ce que ce n'est pas les agents, mais que ce sont les élus qui sont responsables. C'est nous. Nous sommes responsables. Et il faut que nous assumions complètement.

Par rapport aux missions facultatives, peut-être que des pistes existent pour faire des économies.

J'avais, par contre, demandé une augmentation des aides à la personne, car l'aide à la personne et la santé, ce sont deux priorités pour le Département. Si on n'a pas les moyens d'accueillir dans les meilleures conditions possible nos concitoyens, nos départements deviennent de moins en moins attractifs, et cela posera des difficultés. Nous sommes déjà en difficultés. Nous allons droit dans le mur si au niveau de la santé, l'Etat ne nous aide pas et que nous ne nous donnons pas plus de moyens. Les collectivités, déjà, le font ; les EPCI, les communes, tout le monde participent. Il faut que le Département y réfléchisse aussi.

Mon observation ne portait pas sur les agents ; c'est aux élus de prendre leurs responsabilités. Les agents n'y sont pour rien. Ils ne sont pas responsables. Ce sont les élus, les responsables. Et je le suis aussi, comme vous.

Mme Guérin, Pdte de séance : Je pense que nous partageons tous cette nécessité d'apporter encore plus pour nos territoires en termes de santé, de prise en charge du vieillissement, etc. Maintenant, il faut aussi qu'en parallèle, on baisse quelque part. Que va-t-on diminuer ?

M. Veneau : Il faut trouver des pistes. Il faut que nous en trouvions ensemble. Nous avons déjà fait des propositions, depuis des années, au niveau du groupe. Il faudra que nous puissions trouver des pistes. Ce sont des choix politiques. Sur les missions facultatives, ce sont des choix politiques. Nous assumons complètement.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup : Dans la suite de ce que vient de dire Michel Veneau, on ne peut pas d'un côté reprocher au Département d'avoir des difficultés à suivre ses prévisions budgétaires, qui ne sont, comme cela a déjà été dit, que des

prévisions, et puis, d'un autre côté, dire que l'on va se préoccuper à tous crins de la santé de nos publics – ce qui est une noble pensée, et que je suis le premier à approuver –, si effectivement, dans ce domaine-là, nous étions soutenus par l'État, qui a quand même cette fonction dans ses compétences, me semble-t-il. Or, aujourd'hui, outre le RSA et d'autres compétences qui nous ont été déléguées et fortement mal rémunérées, n'est-ce pas, nous devrions aujourd'hui encore faire un effort supplémentaire sur la santé, et bientôt on va nous coller encore les EHPAD, me semble-t-il, d'après ce que j'ai cru comprendre. Où cela va-t-il s'arrêter, à partir du moment où l'on charge la barque des collectivités locales et territoriales, et à partir du moment aussi où l'État, tout en chargeant la barque, a l'outrance et le culot de nous demander de faire des économies ? Il faudrait un peu de cohérence dans le système ! Je crois que là on est quand même un peu sur des injonctions contradictoires, pour faire un parallèle avec la psychiatrie. Il y a de quoi devenir fou.

Mme Mer : En ce qui concerne la santé, il y a aussi la question des professionnels de santé qui ne veulent pas venir sur nos territoires.

M. Herteloup : C'est une autre question.

M. la Présidente : La parole est à Michel Mulot.

M. Mulot : Je voulais juste rappeler quelques chiffres en matière de ressources humaines et d'économies. En 2016, il y a eu une économie, si je puis m'exprimer ainsi, de 23 agents. En 2017, le chiffre a été de 19 personnes. Je crois qu'en matière d'économies, nous montrons si ce n'est un exemple, du moins un signe, quand même. Je voulais être factuel.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à M. Flandin.

M. Flandin : On ne va pas s'amuser à détailler et à pinailler. Comme l'a dit Michel Veneau, il y a des choix politiques que nous exerçons. Certes. Et il a raison. Cependant, il y a des fausses bonnes idées. Quand on réduit le nombre d'UTIR, sur la base d'une démonstration de notre administration selon laquelle nous allons faire des économies, et que des agents, plus particulièrement, arrivent à démontrer que, contrairement à ce qui est pensé, on augmenterait au contraire la dépense, on verra, mais cela fait partie, entre autres, des choix qui s'opèrent dans la collectivité. C'est une véritable question. C'est là

que sont les enjeux. Ils sont là, comme ils sont ailleurs, dans l'ensemble de la gestion de notre collectivité.

J'entends bien que les missions régaliennes qui sont les nôtres, et qui ne sont pas suffisamment soutenues par l'Etat – et j'y souscris bien volontiers, je le dénonce depuis l'origine –, compliquent un peu la situation, mais vous voyez cependant qu'il y a quand même des pistes que nous devons avoir le courage de regarder. Et parfois, quand nous nous sommes trompés, au moins avoir la capacité de le reconnaître.

Quand vous regardez dans nos missions régaliennes, nous avons quand même l'entretien de notre réseau routier. Et quand on regarde aujourd'hui les sacrifices que nous sommes en train de faire sur notre réseau routier, et que nous parlons d'attractivité, il va falloir quand même que nous soyons vigilants. Parce que l'on ne peut pas passer son temps à boucher des trous ; il va bien falloir faire quand même un peu de revêtement, et pas revenir tous les 31 ans.

Mme Guérin, Pdte de séance : C'est une manière de voir les choses. En tout cas, peut-être que l'on a sacrifié des choses. Maintenant, des choix ont été faits pour aider les territoires, au travers de ce que le Département peut apporter en ingénierie, en accompagnement, en financements qui font levier, qui permettent à ces territoires d'aller répondre, comme Fabien Bazin l'a dit, à des appels à projets.

Dans ce monde qui a changé, il faut aller chercher tout ce qui fait levier, pour assurer du développement. Et aujourd'hui, notre rôle, notre mission, en tant que Département, c'est bien d'aider et d'accompagner, de porter, avec les responsables, les Présidents d'EPCI, des Pays, tout ce qui fera la force de nos territoires dans leur diversité, dans leur richesse, mais aussi parfois dans un contexte qui est difficile pour elles.

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

J'entends ce que dit Thierry Flandin. Simplement, il ne faut pas que parler de propositions ; il faut dire lesquelles. Soyons précis. Concrètement, c'est quoi ? Je n'ai pas de réponses. Je n'ai pas entendu de propositions concrètes. C'est une pétition de principe.

Par ailleurs, concernant la voirie, qui est effectivement un véritable sujet aujourd'hui, c'est pour le coup aujourd'hui la même chose que dans les budgets communaux, la voirie est une variable d'ajustement, car c'est ce que l'on maîtrise. Quand on est dans des budgets contraints, comme l'est le nôtre aujourd'hui, car nous avons des dépenses obligatoires, la part sur laquelle il peut y avoir un arbitrage budgétaire est extrêmement mince, de 5 % peut-être. Rapporté au budget général, on voit ce que cela représente. Il existe par ailleurs –

et cela a été observé et testé dans un certain nombre de collectivités – des manières d’avancer sur la voirie communale. Le fait de transférer la compétence à la communauté de communes permet probablement de faire 1,5 voire 2 fois plus de kilomètres de voirie. Il faut que l’on rentre dans cette logique-là. Pour le Nivernais moyen, on ne fait pas la différence entre une route départementale et une route communale. C’est aussi cela qu’il faut améliorer. Mais comme le contexte général a changé, s’est bouleversé, s’est complexifié, le choix du Département, au fond, c’est le choix de l’intelligence et de l’ingénierie, comme l’a dit Jocelyne Guérin à l’instant, et on sait que cela fonctionne dans nos collectivités, qu’elles soient communales ou intercommunales.

Voilà le choix politique du Département sur ce budget de 2018 ; comment on va remettre de la matière grise dans le département de la Nièvre pour décrypter la complexité des politiques publiques aujourd’hui, et la meilleure façon de faire du service. On n’a pas d’autres choix que celui-là. Les économies en termes de charges générales – Michel Mulo l’a indiqué –, elles ont été faites. Elles le sont, et elles le seront toujours. On n’est plus dans cette période où cela coulait à flots, et où l’on pouvait se faire plaisir ; c’est terminé, vous le savez, et nous le savons. Là-dessus, il y a une rigueur absolue du Département dans la gestion de ses finances publiques. En revanche, les maigres moyens qui nous restent sont plein pot sur l’ingénierie, plein pot sur l’intelligence, car le monde est compliqué, qu’on le veuille ou non, et il sera de plus en plus compliqué.

Mme Guérin, Pdte de séance : Nous allons passer au vote. Avant de passer au budget primitif, où nous affichons nos ambitions, nos choix, nos priorités, nous allons voter sur ce compte administratif 2017. Je répète, qui est un exercice en parfaite sincérité. Qui est le reflet de l’activité 2017, en rapport avec les réalités, les opportunités, et les difficultés. C’est le reflet aussi de notre capacité d’adaptation à cette réalité.

Qui est contre ce compte administratif ? Qui s’abstient ?

Le compte administratif 2017 est adopté à la majorité. 19 voix pour. 10 voix contre et 3 abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE MADEF

Rapport de M. le Président :

Numéro 3.

Rapport de Bourgeois :

Mme Guérin, Pdte de séance : Après le compte administratif du budget général, il nous reste à voter le compte administratif des budgets annexes MADEF et NTM. La parole est à M. Bourgeois.

M. Bourgeois :

Ce rapport vise à présenter le compte administratif de clôture du budget annexe 2017 de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille.

Le compte administratif traduit les moyens du budget annexe effectivement mobilisés en 2017 pour répondre aux besoins nécessaires à l'établissement pour la prise en charge d'usagers bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance présentant des situations de complexité familiale et d'états comportementaux dans des missions d'accueil d'urgence et de courts et moyens séjours.

Ce rapport s'intègre dans les orientations du plan d'action 2016-2021, et plus particulièrement celles relevant de l'axe 3 « Innover et expérimenter pour plus de solidarité ».

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les dépenses ont financé une activité de 21 159 journées réalisées : 2 172 journées pour la pouponnière (1 973 en 2016), 15 474 pour le foyer de l'enfance (15 496 en 2016), 3 513 pour le centre parental (4 107 en 2016 et 102 pour les appartements de pré autonomie) avec un accueil moyen de 62 usagers par jour ; activité inférieure de 1 519 journées par rapport à l'année 2016. Cette diminution s'explique par la fermeture des appartements de pré-autonomie (fin des prises en charge en mai 2016) et la réorientation de l'activité du centre parental en septembre 2017 vers des prises en charge au domicile des familles et des accueils moins nombreux dans les locaux de la MADEF. On note par contre, une augmentation de l'activité pouponnière et une stabilité de l'activité foyer de l'enfance.

À noter que les dépenses de fonctionnement sont beaucoup plus importantes en foyer de l'enfance qu'au centre parental. Le quotidien des mineurs y est totalement pris en charge (alimentation, coiffeur, transport, vêtements...) contrairement au centre parental où seul l'hébergement est fourni.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 631 434,32 € pour un budget exécutoire de 4 906 647,34 €.

Les résultats de gestion font apparaître une diminution globale des dépenses par rapport à l'année précédente de 58 363,21 € (- 1,24 %).

Les comparatifs par groupe de dépenses entre 2016 et 2017 permettent de mieux cerner cette évolution.

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 422 558,83 €, soit – 2 582,35 € (- 0,61 %).

La diminution des dépenses du groupe I est corrélée essentiellement à la baisse d'activité sur la partie pouponnière/foyer de l'enfance, notamment les achats d'alimentation (- 3,89 %), mais est également liée à l'arrêt d'une partie de l'activité (pré-autonomie et centre parental) qui a eu une incidence sur les dépenses d'énergie et d'électricité (9,13 %).

Groupe II : Dépenses afférentes aux personnels : 3 859 600,38 €, soit – 34 862,53 € (- 0,90 %).

Les dépenses intégraient au BP 2017 la rémunération de 91 ETP sur les 94 ETP figurant au tableau des emplois (titulaires et contractuels sur emplois permanents) et 6,5 ETP au titre de la reconduction de mensualités de remplacement nécessaires au maintien du dispositif d'accueil d'urgence et de prise en charge lors des absences statutaires des agents.

En 2017, l'activité a entraîné la mobilisation d'effectifs rémunérés à hauteur de 94,80 ETP (77,18 ETP titulaires et 17,80 ETP contractuels, tous types de remplacements compris) soit 97,13 % des ETP budgétisés et 95,17% des crédits inscrits au BP après DM. L'année 2017 a été marquée par la vacance d'un poste de chef de service pendant 11 mois et le décalage des recrutements pour la maison de la parentalité de 6 mois. Par ailleurs, l'absence de concours a maintenu des contractuels sur des postes de titulaires (ce qui a engendré une dépense moins élevée étant donné qu'il n'y a pas eu de reprise de carrière, de NBI, de prime de service et des charges patronales inférieures).

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure : 349 275,11 € soit – 20 918,33 € (- 5,65 %) La diminution des dépenses du groupe III est essentiellement liée à la réduction du nombre de logements en location, suite à l'évolution de l'activité sur le site des Bords de Loire.

Recettes :

Les recettes s'élèvent à 4 839 859,18 € pour un prévisionnel de 4 906 647,34 €.

Groupe I : Produits de la tarification et assimilés : 4 464 581,95 € pour un prévisionnel de 4 713 869,73 €, ramené à 4 464 581,95 € en DM.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'établissement est financé par une dotation globale. 586 journées (109 194,95 €) ont été facturées aux autres départements pour des enfants qui relevaient de leurs compétences, suite à un dessaisissement du juge pour enfants.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 52 875,83 € pour un prévisionnel de 55 471,50 €.

Ces produits sont essentiellement composés de recettes en atténuation de charges de personnel (remboursements sur rémunération personnel non médical : 34 112,06 € ; Fonds pour l'Emploi Hospitalier : 6 851,77 €). Ils sont également composés des participations financières dues par les usagers du centre parental (5 239 €) et des repas facturés aux agents (6 673 €).

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables :
185 095,29 €

Ces produits sont composés de remboursements divers et de produits des cessions d'éléments d'actif, notamment les produits de la vente d'un des bâtiments situés sur le site de Clairefontaine. (+ 175 970,26 € par rapport au CA 2016).

Résultats :

L'exercice budgétaire 2017 présente un résultat excédentaire de 71 118,75 € soit en cumulé un excédent de 208 424,86 €, compte tenu des excédents précédemment reportés d'un montant de 137 306,11 €.

En conséquence, le BP 2018 inclura en financement des mesures d'investissement une partie de l'excédent cumulé d'un montant de 76 509,53 €. Le solde, soit 131 915,33 €, viendra en diminution des charges de fonctionnement.

Section d'investissement :

Dépenses :

Les crédits de la section d'investissement d'un montant prévisionnel de 1 399 895,99 € (budget prévisionnel et décisions modificatives) ont été consommés à hauteur de 243 905,43 €, soit 17,42 % de l'inscription exécutoire.

Les crédits utilisés ont servi à réaliser les équipements techniques et mobiliers, conformément à la programmation initiale.

Recettes :

Les produits d'investissement intègrent une recette d'ordre de 132 528,39 €, correspondant à la dotation aux amortissements (compte 28 : amortissements des immobilisations), et au fonds de compensation de TVA d'un montant de 12 307 € au titre des investissements réalisés en 2016.

Résultats :

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 99 060,04 €, soit un excédent cumulé de 1 162 297,56 € en raison du report d'excédent d'investissement 2016 d'un montant de 1 261 357,60 €.

Il vous est proposé de constater les résultats et de les affecter comme il suit :

- la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2017 présente un résultat excédentaire de 71 118,75 € soit en cumulé un excédent de 208 424,86 €, compte tenu des excédents précédemment reportés d'un montant de 137 306,11 €,

- le budget prévisionnel 2018 inclura en financement des mesures d'investissement une partie de l'excédent cumulé d'un montant de 76 509,53 € ; le solde, soit 131 915,33 €, viendra en diminution des charges de fonctionnement,

- la section d'investissement présente un résultat déficitaire de 99 060,04 €, soit un excédent cumulé de 1 162 297,56 € en raison du report d'excédent d'investissement 2016 d'un montant de 1 261 357,60 €,

- cet excédent cumulé d'un montant de 1 162 297,56 € sera affecté à la section d'investissement du budget prévisionnel 2018.

Les tableaux figurent en annexe du rapport.

Mme Guérin, Pdte de séance : Merci, Daniel. Nous avons eu tout le détail. Y a-t-il des questions ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS (NTM) – COMPTE DE RESULTAT 2017

Rapport de M. le Président :

Numéro 4.

Rapport de Bourgeois :

Mme Guérin, Pdte de séance : Nous allons passer au rapport sur le compte de résultat 2017 pour Nièvre Travaux et Matériels (NTM).

M. Bourgeois :

Le présent rapport a pour but d'approuver le compte de résultat 2017 de Nièvre Travaux et Matériels (NTM) du Conseil départemental.

En 2017, Nièvre Travaux et Matériels a développé son activité de travaux pour un montant total de 3 924 522 €.

Il convient de noter que, sur ce montant, un chiffre d'affaires de 821 849 € a été réalisé auprès des communes et communautés de communes, soit près de 21 % du total.

En outre, l'atelier a réalisé un chiffre de 34 664 € au profit des communes et communautés de communes.

Il vous est proposé :

- de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces écritures,
- d'approuver le compte de résultat 2017 qui s'élève à 1 182 024,11 €,
- de reporter sur la section de fonctionnement 2018 le résultat 2017 pour un montant de 1 182 024,11 €,
- de reporter sur la section d'investissement 2018 le résultat 2017 pour un montant de 1 103 710,84 €,
- de donner délégation de signature au Président du Conseil départemental pour tous les documents nécessaires à l'application de ces décisions.

Mme Guérin, Pdte de séance : Merci. Y a-t-il des questions ? La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : Je vois dans le compte de résultat de NTM une remise financière au profit du budget départemental de 1,3 M€. Elle est mentionnée en dépenses de fonctionnement pour NTM et non pas en recettes pour le Département.

M. Bourgeois : Ce sont les excédents de NTM qui reviennent au budget général. Cela s'est pratiqué ainsi durant trois ans. Tant qu'il y aura de l'excédent, nous le ferons.

M. Flandin : Alors, on pourrait considérer que l'on prélève trop aux communes, puisque l'on fait trop d'excédents.

Mme Guérin, Pdte de séance : Je passe la parole à M. Karinthy pour des précisions complémentaires.

M. Karinthy : Vous noterez effectivement que l'activité commerciale de NTM était de 21 % avec les communes cette année. Elle était en 2016 de 5 %, et en 2015 de 3 %. Nous avons effectivement une année particulière. Cela tient compte des excédents qu'il y avait sur le budget de NTM en lien avec le transfert, notamment, de l'excédent comptable. Le budget de NTM cette année, si on enlève l'excédent de l'année 2016 reporté

sur l'année 2017, est légèrement excédentaire. Nous sommes arrivés à une forme d'équilibre dépenses/recettes, indépendamment de la reprise du résultat, qui devrait conduire à ce que, pour 2018 en tout cas, nous soyons beaucoup plus juste par rapport aux prix. De surcroît, nous avons fait un audit, et cet audit va nous aider à revenir sur une application du barème de NTM au plus juste des prix, que cela soit pour le Département que vis-à-vis des communes.

M. Flandin : Donc, il y a tout lieu de prévoir qu'en 2018, nous n'aurons pas les 1 300 000 € inscrits.

Mme la Présidente : Nous procédons au vote de ce compte de résultat 2017 pour NTM.
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Rapport adopté à l'unanimité.

(M. Lassus et M. Joly regagnent leur place)

2) BUDGET PRIMITIF 2018 ET RAPPORTS ASSOCIES

AXE 1 - CONSTRUIRE L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE LA NIÈVRE, CRÉATEUR D'EMPLOI

BUDGET PRIMITIF AGRICULTURE BOIS

Rapport de M. le Président :

Numéro 1.

Rapport de M^{me} Guérin :

M. le Président : Nous allons maintenant passer aux dossiers relevant de l'axe 1. Construire l'avenir économique de la Nièvre, créateur d'emploi. Nous commençons par le budget primitif 2018 dans les politiques Agriculture et Bois. Je donne la parole à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

Vous savez tous que, depuis la loi NOTRE et la réduction des possibilités d'intervention du Conseil départemental, nous pouvons encore soutenir les projets agricoles. Cette politique répond aux orientations retenues dans le cadre du Plan d'Action 2016-2021, au titre de l'axe 1, « Construire l'avenir économique de la Nièvre, créateur d'emploi - Favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'agricultures, soutenir les exploitants. »

Nous sommes dans un département où l'agriculture est vraiment un espace de croissance économique. Une grande partie du département est rurale et agricole, identifiée pour la qualité de ses productions, quelles que soient les activités (élevage, céréales, bois, forêt). Cependant, on peut constater que cette production est insuffisamment transformée et valorisée dans notre département. La plus-value se fait souvent hors département, ce qui est dommage. C'est autour de cet objectif que nous pouvons encore intervenir, que nous devons encore intervenir.

Le Département attribue ses aides financières à la modernisation des exploitations dans le cadre d'une convention pluriannuelle passée avec la Région pour les mesures s'inscrivant dans le Programme de Développement Rural Régional.

Il demeure possible au Département d'intervenir dans les domaines suivants, aux termes de la loi NOTRe, en matière d'agriculture et de filière bois :

1) Politique agricole

- Organisations professionnelles agricoles

Le Département attribue ses aides financières aux organisations professionnelles agricoles. Une enveloppe de 46 000 € est prévue pour le financement accordé au GABNI (Groupement des Agriculteurs Bio de la Nièvre), qui œuvre dans les domaines de l'accompagnement d'une agriculture plus diversifiée, plus solidaire, et respectueuse de l'environnement. Cette intervention fait l'objet d'une convention annuelle.

- Adaptation des exploitations agricoles

Les programmes de cette rubrique visent à un développement et à une optimisation des moyens de production des exploitations, à la sensibilisation des jeunes à entrer dans les dispositifs CUMA. Ils visent aussi le soutien à la démarche des Espaces Tests (maraîchage à la Baratte), et au projet de développement de l'Agropole du Marault.

- Actions de communication, manifestations agricoles

Une enveloppe de 15 000 € en fonctionnement sera consacrée, en 2018, au soutien des manifestations agricoles d'envergure départementale, régionale ou nationale comme, par exemple, le concours national des veaux du Herd Book, les concours et ventes des chevaux AQPS ou AETCE, la « Fête de l'Agriculture » des Jeunes Agriculteurs.

- Site du Marault, travaux de modernisation : Crédits de paiement : 100 000 € en investissement.

Cette enveloppe sera consacrée aux travaux de modernisation du site du Marault en lien avec son projet de développement.

2) Politique Filière Bois

La politique menée vise à contribuer au développement des entreprises de la filière Bois et à s'inscrire dans le programme Bois Energie. Il s'agit que cette production, qui est de belle qualité, de bonne facture, puisse être transformée et apporter une plus-value en local.

Dossiers marquants pour 2018

Avant d'entrer plus précisément dans les éléments budgétaires, je voudrais évoquer deux dossiers deux éléments marquants pour 2018.

Le premier porte sur **le groupement de commandes viande, circuits courts pour la restauration collective**. Je vous ai adressé un message en fin de semaine pour vous faire part de la dynamique en cours. Nous devrions arriver à 85 % des collèges de la Nièvre qui adhèreraient au groupement de commandes. Ce n'est qu'un début. C'est une étape supplémentaire par rapport à ce que l'on a pu connaître depuis quelques années où nous avons lancé cette opération au niveau de la restauration collective dans les collèges. C'est une dynamique qui se met en place, avec une politique de développement. Derrière ces chiffres, il y a la traduction de volumes supplémentaires, de producteurs qui vont se lancer, qui vont s'organiser pour répondre à la demande, et c'est plutôt prometteur pour cette stratégie que nous portons dans le cadre de la diversification, avec d'autres produits, et avec d'autres acheteurs publics éventuellement.

Ce dispositif, avec le temps, doit nous faire avancer, et doit nous faire travailler sur ce nouveau modèle agricole. Patrice Joly a évoqué tout à l'heure les difficultés du laboratoire de Corbigny ; c'est justement cette réflexion qui est en train de se mener avec les agriculteurs et tous les acteurs, où justement il faut trouver un nouveau modèle pour cet abattoir. Aujourd'hui, si on met tous les acteurs sur ce sujet, entre la restauration collective, les producteurs locaux, l'agriculture qui se diversifie, le maillon qui manque peut-être au niveau commercial, on doit trouver un avenir à cet abattoir.

Le deuxième sujet marquant pour notre département, c'est **le projet de développement de l'Agropole du Marault**.

Le Département a acquis le site de la Ferme du Marault en janvier 2016, avec l'objectif d'en faire un site pilote en matière d'innovation agricole au niveau régional, voire national. Depuis cette date, un travail important de définition des axes de développement du projet a été mené sous l'égide de l'Association Agropole du Marault, en étroite association avec la Chambre d'Agriculture de la Nièvre et l'ensemble des partenaires du monde agricole. Ce travail a abouti à la définition d'une stratégie de développement fondée sur trois axes :

- L'aménagement d'un espace restauration, dégustation et animation valorisant les produits du terroir (dont le Charolais).
- La mise en place de nouvelles productions sur le site à vocation de promotion, de test et de démonstration. Ces productions (Charolais, production d'herbe, grandes cultures, maraîchage, équins, etc.) devront également servir de supports pour développer, tester, promouvoir de nouvelles technologies, là où nous savons que nous sommes en pleine mutation.
- Le développement d'un écosystème favorable au déploiement, test et diffusion d'innovations liées aux AgriTech.

Le Conseil départemental met en œuvre ses moyens techniques et financiers au service de ce projet. 80 000 € permettent d'aider à l'animation, autour des postes aujourd'hui en place. 100 000 € contribuent à la participation au développement sur le projet, en termes d'investissement.

Des travaux vont être lancés sur le site. Ils débiteront tout prochainement, autour de la modernisation du bâtiment central, essentiellement, avec tout ce qu'il faut pour que ce soit un lieu de convivialité, de vie, de rencontres, de développement. Des travaux porteront sur l'isolation, le chauffage, l'aménagement de l'espace traiteur. Ce sont près de 700 000 € d'investissements du Conseil départemental, avec heureusement, en face, une recherche de moyens pour que cela coûte le moins cher possible à notre institution ; c'est-à-dire que cela sera financé par les certificats d'économie d'énergie pratiquement en totalité. Nous avons donc là une vraie démarche globale pour participer au développement et aller chercher les aides qui contribuent à nos valeurs.

Une convention de collaboration est mise en œuvre entre l'association Agropole du Marault, qui assure en quelque sorte une fonction de chef de file, le Conseil départemental, qui est le propriétaire et qui a une forte volonté de développement de ce site, la Chambre d'Agriculture, l'Agglomération de Nevers et la communauté de communes Loire et Allier. Un comité de pilotage commun avec un vrai réseau d'acteurs est créé, pouvant accueillir d'autres acteurs par la suite, d'autres territoires qui voudront s'engager dans la vie de ce projet. Chacun apporte ses compétences dans ce comité de pilotage, d'où l'intérêt, et certainement la réussite assurée. La Chambre d'Agriculture, évidemment, est experte pour évaluer la pertinence des nouvelles technologies. L'Agglomération de Nevers est partante, car elle a ce côté « usages » avec tous les leviers du numérique, l'INKUB, etc. Le Département met en place toutes les dynamiques et les chances de réussite. La CCLA a les compétences Développement économique, Environnement et Tourisme, et elle a toute sa place dans le dispositif. Cela sera ouvert à d'autres si nous réussissons ce développement.

Dans le cadre des recherches de financements, un dossier a été déposé auprès de la Région, notamment pour les financements en ingénierie, les deux ETP. L'ingénierie est indispensable pour réussir. Une

démarche a également été menée auprès de l'État dans le cadre des dispositions liées au contrat de développement pour la Nièvre.

Au titre des premières actions, le site va accueillir un démonstrateur Agritech avec l'entreprise MLG, qui est spécialisée depuis 20 ans dans l'organisation d'événements autour de l'innovation. La présentation a été faite dernièrement à tous les acteurs du monde agricole par le PDG, Marc-Lionel Gateau. À la présentation, tout le monde a compris l'intérêt de ce projet pour pouvoir créer des partenariats.

Éléments financiers 2018

Les éléments financiers de la politique Agriculture et Bois au titre du budget 2018 :

1) Agriculture :

➤ En fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement :

36 000 € pour GABNI, 15 000 € pour l'animation de l'espace test, 10 000 € pour le projet expérimental du Plan Alimentaire Territorial, 80 000 € pour l'animation Ferme du Marault, 15 000 € sur l'axe communication soutien aux manifestations. Soit 166 000 €.

- Recettes de fonctionnement :

25 500 €. Il s'agit de l'aide de l'État pour animer le Plan Alimentaire Territorial. Nous avons été lauréats en 2017 d'un appel à projets.

➤ En investissement :

425 000 € (dont 130 000 € pour les contrats de projets individuels, et 170 000 € au titre du plan de compétitivité, adaptation des exploitations, 10 000 € pour l'aide à la souscription des parts sociales dans les CUMA, 15 000 € pour l'acquisition de matériels nouveaux pour les espaces tests, 100 000 € pour les travaux de modernisation de la ferme du Marault).

2) Bois

➤ En fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

10 000 € pour accompagner les projets de développement de la filière Bois.

➤ En investissement :

133 000 € (130 000 € pour honorer les dossiers engagés, notamment la desserte du Mont Préneley, et 3 000 € pour le programme Bois Energie.

Il est proposé de délibérer sur l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui s'y rattachent, en dépenses et en recettes, pour la politique Agriculture et Bois.

M. le Président : La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : Merci, Monsieur le Président. Bien évidemment, l'ensemble du plan mérite attention, et ne soulèvera pas d'opposition de notre groupe. Je voudrais simplement faire quelques remarques.

Il n'y a pas une agriculture, mais plusieurs agricultures. Je peux comprendre que nous soutenions le GABNI et l'agriculture biologique. Pour autant, ne baissions pas les bras sur l'agriculture raisonnée, et tout le travail qui est actuellement en cours avec la Chambre d'Agriculture et les différents partenaires pour faire en sorte de réduire la pression phytosanitaire sur les cultures. C'est un élément essentiel.

La loi NOTRe, si elle a eu beaucoup d'inconvénients, a eu un avantage, cependant. Pascale de Mauraige et moi-même sommes devenus conseillers départementaux du canton de Pouilly-sur-Loire. Quel beau nom ! Nous remarquons qu'au sein du département, la viticulture, on en parle peu. Or, je souhaiterais que, pour une prochaine session, vous puissiez éventuellement nous fournir les chiffres de la valeur ajoutée de la viticulture, les chiffres de l'emploi. Quand nous aurons cela, quand vous aurez dégusté les Pouilly et les Coteaux du Giennois, dont j'ai la charge sur la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, vous verrez cependant que nous pourrions être davantage impliqués dans la promotion de cette viticulture, et que, si nous le faisons, le département en tirerait certainement beaucoup d'avantages. Il n'est donc pas inintéressant de disposer des chiffres liés à l'élevage, à la céréaliculture, et à la viticulture. Vous ramènerez ces éléments aux nombres d'emplois, et vous serez fort surpris. Et vous verrez qu'il y a des choses à faire, et je vous en proposerai, pour que vous puissiez être partie prenante dans la promotion de la Tour du Pouilly Fumé, qui est un excellent outil permettant de promouvoir le vignoble, et qui est en gestion bénévole en partie avec les viticulteurs, de manière à ce que nous puissions démultiplier ce système, et faire en sorte que, demain, les Coteaux du Giennois trouvent leur lettre de noblesse, qu'ils ont déjà, mais qu'ils puissent la faire promouvoir.

M. le Président : La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin : J'adhère bien évidemment à cette volonté d'aider la filière agricole et la filière bois. Simplement, je voulais souligner qu'il s'agit d'un pansement sur une jambe de bois, si je puis m'exprimer ainsi. J'entends bien qu'il y a quelques dépenses d'investissement, à hauteur de 425 000 € pour l'agriculture, dont une grande partie est affectée d'ailleurs à la Ferme du Marault. Mais si on prend la filière agricole dans la Nièvre, dire qu'elle est aujourd'hui pourvoyeuse d'emplois, c'est une erreur, je pense. La filière agricole connaît aujourd'hui d'importantes difficultés. Les agriculteurs bénéficiaient jusque-là de

moratoires de paiement des organismes sociaux, notamment de la MSA, lorsqu'ils avaient des difficultés. Et il y a aujourd'hui une véritable volonté du gouvernement de réduire le nombre d'agriculteurs. Ce nombre a diminué de plus de 20 % en 10 ans. Et à l'heure d'aujourd'hui, les moratoires dont bénéficiaient les agriculteurs s'éteignent ; c'est-à-dire que la MSA assigne en redressement judiciaire tous les agriculteurs qui avaient des difficultés. Jusque-là elle s'arrangeait avec les agriculteurs. Or, aujourd'hui les caisses de la MSA ont des consignes très fortes, et le nombre de dossiers au tribunal de grande instance de Nevers où les agriculteurs sont mis en redressement judiciaire s'accroît considérablement. Il y a donc une véritable volonté du gouvernement à l'heure actuelle de diminuer encore le nombre des agriculteurs et de concentrer entre certaines mains les terres, et donc d'éliminer les petits agriculteurs ; ce qui va forcément impacter dans la Nièvre l'agriculture.

Cette volonté du gouvernement s'ajoute à d'autres mesures qui sont prises contre les agriculteurs. Notamment en signant des traités qui vont mettre en grande difficulté nos éleveurs. En laissant des groupes chinois, notamment – même si je suis, d'une certaine façon, pour le libéralisme économique – acheter des terres, notamment dans le Cher, qui sont surévaluées. Il faudrait quand même poser la question de savoir dans quel but les Chinois achètent ces terres qui sont surévaluées, alors que nos propres agriculteurs ne peuvent pas les acheter. Il y a véritablement un décalage entre le discours du gouvernement, qui dit vouloir aider les agriculteurs, et toutes les mesures qui sont prises à l'heure actuelle. On est en train de tuer le monde de l'agriculture, véritablement. Dans la Nièvre, c'est vrai aussi, car le nombre de dossiers qui viennent en redressement judiciaire augmente considérablement. Donc, il faut qu'il y ait véritablement une action concertée.

Même si je ne nie pas que le Département veuille aider les agriculteurs, ces mesures sont véritablement mineures, et ne vont avoir aucun impact sur le monde de l'agriculture de demain.

M. le Président :

Effectivement, aujourd'hui, notre gouvernement, qui est un gouvernement libéral, fait un peu tout pour tuer notre agriculture. Des dizaines de milliers de tonnes de viande bovine non contrôlées vont débarquer en France avec les traités qui sont en train d'être signés. Les règles ne sont pas les mêmes que celles que nous imposons ici à nos agriculteurs. Sur les étalages, dans les produits que nous consommons, on ne fait pas de différence entre la viande française, voire nivernaise, et la viande qui va venir du Brésil ou de l'Argentine. Effectivement, c'est assez terrible. C'est pour cela que, de temps en temps, je dis que je suis pour la liberté d'entreprendre à condition qu'elle passe après l'intérêt collectif. Or, l'intérêt collectif aujourd'hui, ce n'est pas la liberté d'entreprendre telle qu'on la conçoit. Il faut savoir pourquoi nous sommes dans cette situation. On oublie de temps en temps de parler de l'intérêt collectif.

Nous faisons l'inverse. Ce que met en place la collectivité autour des circuits courts pour nos collègues remplit l'objectif d'offrir un autre débouché pour nos paysans. Je voulais vous remercier d'avoir participé aux CA de nos collègues. Au début, ce n'est pas grand-chose en termes de quantités, mais c'est une volonté d'offrir cet autre débouché. Nous n'allons pas nous arrêter là. Jocelyne Guérin a commencé avec les collègues ; je pense qu'il faut continuer avec les EHPAD, avec nos cuisines collectives. Il faut convaincre, même si ce n'est pas facile, nos agriculteurs de construire des filières, qui vont effectivement permettre qu'au moins sur ce que l'on maîtrise on utilise la viande localement. Je vais recevoir les représentants des différentes organisations agricoles et du monde agricole pour évoquer les diverses possibilités de coopération. Je vais organiser une réunion avec l'ensemble des propriétaires, dans une démarche où le Département servira d'interface pour travailler avec eux à la construction de filières, en vue d'introduire dans les boucheries de nos grandes surfaces de la viande nivernaise. Je verrai ensuite les bouchers dans cette optique de construire nos propres filières. Je nous donne trois ans pour la construction de ces filières, au moins déjà sur la viande bovine, bien que je n'oublie pas les autres productions agricoles, sur lesquelles on peut aussi faire du travail, mais on ne peut pas non plus se disperser. Je pense que nous pouvons amener notre pierre à l'édifice pour montrer qu'effectivement on peut construire autre chose. En plus, je suis convaincu que nous allons aussi travailler à notre bien-être alimentaire. L'ancien médecin que je suis se dit que ce n'est pas non plus une mauvaise chose.

Un mot sur la viticulture. Savez-vous que le Département, par l'intermédiaire de la Maison de l'Emploi, joue un rôle important ? Une grande partie des personnes embauchées passe par la Maison de l'Emploi au niveau de la viticulture dans les emplois saisonniers. Par l'intermédiaire de la Maison de l'Emploi, le Département joue un rôle important dans la viticulture.

Par ailleurs, Vanessa Louis-Sidney nous indique que viennent d'être diffusées à 15 000 exemplaires sur la région parisienne deux pages sur le Pouilly Fumé, dans le cadre de « Je suis la Nièvre », l'association qui travaille pour l'attractivité de l'ensemble du territoire. Il y a par ailleurs l'initiative qui a consisté à intégrer aussi deux pages sur « 48 heures à Nevers ».

La parole est à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

La Maison de l'Emploi et de la Formation a organisé un rendez-vous dernièrement sur le sujet. Je pense que nous aurons une page dans le journal. C'est une manière aussi de communiquer ensemble.

Pour valoriser l'agriculture et notamment la viticulture, le Cabinet MLG, dans le cadre du projet d'Agrotech au Marault a une expertise et une expérience dans la communication, et notamment la valorisation, la mise en scène. Ce cabinet a choisi de venir à Magny-Cours. Il est prévu que nous fassions se rencontrer tous les acteurs

pour montrer que c'est un outil nouveau pour la communication à l'international sur nos richesses locales. Bien sûr, les viticulteurs feront complètement partie du tour de table. J'espère que cela sera un moyen supplémentaire pour communiquer sur cette activité viticole.

Concernant les agriculteurs en difficulté, le Département a un dispositif qui existe aujourd'hui et qui fait ses preuves, au niveau du RSA, pour aider ces personnes quand elles sont, à un moment donné, sans revenus. Cela fait partie des réponses. On sait que ce n'est pas toujours connu, et que les agriculteurs ont sûrement du mal à exposer leur situation, mais c'est notre rôle, à nous tous, sur nos territoires, de le faire savoir, de les accompagner.

Nous avons reçu, avec Fabien Bazin, les associations, qui aident ces agriculteurs en difficultés, qui jouent un vrai rôle pour ce soutien moral. Nous allons regarder comment on peut accompagner ces associations pour qu'elles fassent un vrai travail de soutien moral.

Dans l'accompagnement, vous avez parlé du GABNI. Bien sûr que nous ne pensons pas qu'à eux, mais c'est ce que la loi nous autorise aujourd'hui. Par contre, notre soutien pourra porter sur l'agriculture raisonnée, dans tous les territoires, au travers des contrats avec les EPCI.

M. le Président :

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Je partage les propos de Carole Boirin et son inquiétude. Je pense que l'on est au début d'une histoire. Là encore, c'est à la transformation d'un modèle à laquelle nous sommes confrontés, et évidemment, ce n'est jamais simple d'inventer le nouveau modèle.

Le Département est positionné très largement sur le soutien à la profession, et notamment aux retraités agricoles, puisqu'au niveau de l'APA et de l'aide sociale, on se rend compte que c'est une grande partie des ressortissants de cette profession que nous accompagnons et qui sont soutenus. La question est de gérer cette transition vers le grand âge pour la profession agricole, qui est extrêmement difficile à vivre, d'autant plus que la génération des quinquas aujourd'hui est confrontée non seulement à la prise en charge de ses parents, mais aussi à l'accompagnement de ceux qui arrivent après, les jeunes, et où on est au milieu de deux difficultés, pour lesquelles, moi, à ce stade, je ne vois pas de réponses solides et concrètes. Le sujet de l'agriculture continue à être très clairement dans les préoccupations du Département au titre des sujets liés aux allocations et pour des montants qui sont considérables. Au fond, tout cela revient un peu au débat que nous avons avec Daniel Rostein sur la mobilisation des moyens sur le développement économique. Indirectement, on est encore aujourd'hui dans la gestion de cet environnement qui est absolument fondamental à tout développement économique dans le département, et donc singulièrement sur la profession agricole.

Rappelons aussi que c'est un département de naisseurs et pas d'engraisseurs. On est donc contraints par des sujets qui sont extérieurs, qui sont parfois géopolitiques, ou d'acquisition par des Chinois, ou par d'autres, ou par des fonds de pension, car tout cela n'est pas un sujet de nationalités, mais surtout de moyens d'agir. Ils viennent acheter non seulement la terre, mais surtout le savoir-faire de nos agriculteurs. C'est cela qui est assez dramatique, car, plus que de la terre, c'est de l'intelligence, c'est des bras que l'on est en train de se faire chiper.

M. le Président :

Peut-être un dernier élément pour montrer le volontarisme du Département. Je dis souvent que je voudrais apporter un peu plus de bien-être social. Nous avons un projet d'avoir un centre de médecine professionnelle. Nous le montons, avec le Centre de Gestion, pour le Département, pour l'Agglomération. La problématique de la médecine professionnelle chez les agriculteurs est assez prégnante. Si nous arrivons à monter un centre de médecine professionnelle, avec des médecins, mais aussi des personnes qui soient capables de s'occuper du bien-être et de l'environnement social des populations (psychologues, etc.), nous allons discuter avec les organisations agricoles pour qu'il puisse être étendu aux professions agricoles. Dans cette profession, les suicides sont importants, pour des raisons économiques. On sait aussi qu'il y a du mal-être. Nous pensons aussi à toute cette prise en charge pour nos agriculteurs. Et peut-être que le Département pourra jouer un petit rôle, en aidant à ce que ce service de médecine professionnelle puisse être aussi accessible aux professionnels de l'agriculture.

Je vais proposer que nous passions le rapport au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, TOURISTIQUE, AGRICOLE ET MAGNY-COURS

Rapport de M. le Président :

Numéro 2.

Rapport de M^{me} Guérin :

M. le Président :

Je laisse la parole à Jocelyne Guérin, qui va nous parler de développement économique, d'économie sociale et solidaire et qui va aussi nous parler du budget annexe de Magny-Cours.

M^{me} Guérin :

Par l'application des dispositions de la loi NOTRE, nous n'avons plus la compétence en matière d'interventions économiques de droit commun. Les Régions et les EPCI ont cette compétence de développement économique. Pourtant, le Département conserve quand même des compétences déterminées par la loi, où la collectivité peut encore intervenir, et notamment au titre de la solidarité territoriale, en tenant compte, bien sûr, du schéma régional de développement économique.

Aujourd'hui, l'ambition du Département, c'est de s'engager vraiment vers une action de développement territorial. Nous avons commencé ce travail de réorganisation des outils de développement. Cela a été partagé avec tous les partenaires et par tous les partenaires, pour optimiser l'accompagnement des territoires et des entreprises, sur le financement des projets publics et privés. Je pense que c'est une autre manière de porter une politique de développement. Elle porte sur la prospection, sur l'aide à l'installation des porteurs de projets, aux côtés des territoires, dont c'est la mission aujourd'hui.

L'ambition de notre institution, c'est vraiment de créer les conditions d'un accompagnement économique performant.

Pour ce budget global, qui confirme cette intention, cette ambition, dans le fonctionnement, il est proposé d'inscrire 1 604 712,45 € pour la contribution d'équilibre au budget annexe de Magny-Cours, 600 000 € au budget annexe du laboratoire départemental, et 15 000 € pour soutenir les projets liés à l'économie sociale et solidaire. Ce soutien et cette contribution à l'équilibre des budgets annexes représentent un total de 2 219 712 €, auquel il faut ajouter 187 500 € qui correspondent à des outils devant créer des conditions de réussite (Chambre des Métiers : 32 000 € ; Nièvre Aménagement : 80 000 € ; Maison de l'Emploi et de la Formation : 75 500 €). Ce qui fait un budget de fonctionnement de 2 407 212,45 €.

En investissement, il est proposé d'inscrire en dépenses 414 179 €, pour le paiement des subventions accordées les années précédentes dans le cadre des règlements d'intervention en faveur du développement des entreprises. En recettes, 80 459 €, qui correspondent au remboursement des avances remboursables qui ont été consenties aux entreprises pour réaliser leurs investissements.

Voilà le budget général pour l'économie, qui comprend, je l'ai dit, la contribution d'équilibre pour Magny-Cours, et celle pour le laboratoire, et la participation au développement de l'économie sociale et solidaire, ainsi que le soutien aux trois outils qui sont les forces de la Nièvre en termes de développement économique.

Il convient de voter ce budget général avec les montants inscrits, tels qu'ils sont présentés au tableau.

- M. le Président :* La parole est à Mme de Mauraige.
- Mme de Mauraige :* Nous sommes un peu perplexes par rapport à la présentation, qui nous oblige à voter un budget général pour lequel il y a des sujets sur lesquels nous ne pouvons pas être d'accord en ce qui nous concerne. Nous voterons ensuite chaque budget. Nous sommes perplexes sur ce mode opératoire ; les budgets nous étant ensuite présentés au vote.
- M. le Président :* Vous souhaiteriez donc que les budgets annexes soient votés à part ? Il y a en effet un rapport sur Magny-Cours, et un rapport sur le laboratoire. Nous pourrions voter le budget Economie sans voter la contribution aux budgets annexes, puisque nous parlions des budgets annexes par la suite. Ou bien nous pouvons aussi parler des budgets annexes tout de suite. Effectivement, il y a une certaine logique à cela.
- Je vous propose donc que nous commençons par discuter puis voter le budget Economie, en enlevant les deux budgets annexes de Magny-cours et du laboratoire, sur lesquels nous reviendrons après. Cependant, les services me disent qu'il y a un rapport pour le laboratoire, mais pas pour Magny-Cours. Nous allons donc voter sur le budget Economie moins le laboratoire, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Cela vous convient-il ?
- Pour le moment, nous ne parlons pas du laboratoire, mais nous le ferons ultérieurement, au moment de la présentation du rapport. Je vous propose que la discussion et le vote portent sur le reste du budget en enlevant le laboratoire.
- Mme de Mauraige :* En ce qui nous concerne, nous sommes d'accord sur la première partie.
- M. le Président :* Jocelyne Guérin propose de vous donner des éléments sur le budget annexe de Magny-Cours, puisqu'il est intégré dans ce budget. Puis nous entamerons la discussion.
- Mme Guérin :* Sur le budget annexe « Circuit de Nevers Magny-Cours », nous avons les éléments financiers suivants :
- **En fonctionnement :**
- Dépenses de fonctionnement : 1 369 000 €. Ce montant comprend :
 - . la dette et l'emprunt d'équilibre : 518 000 €
 - . les frais bancaires : 2 500 €
 - . le partenariat de promotion et de communication avec la SEM : 250 000 €

- . les taxes foncières : 583 000 €
- . les assurances : 15 500 €.
- Recettes de fonctionnement :
 - . Loyers, dans le cadre de la convention d'exploitation : 815 000 €.
 - . Contribution du budget général pour l'équilibre : 1 604 712,45 €.
- **En investissement** :
 - Dépenses : 2 238 544,40 €. Ce montant comprend :
 - . Le capital de la dette : 1 274 000 €
 - . les travaux estimés en 2018 : 842 542 € (dont 27 542,40 € de reports de travaux de 2017)
 - . la subvention au Technopole : 118 302 €.
 - . TVA : 3 500 €.
 - Recettes : 1 232 739,29 €.
 - . Emprunt de 1 000 000 €, pour réaliser les travaux et l'investissement
- **Résultat d'investissement** : 232 739,29 €.

Les événements de 2017 ont été moins à la hauteur de ce que nous attendions, notamment à cause de la météo. Le public a été moins nombreux, notamment sur le Superbike, et le Prix Historique. Cela n'enlève rien à la bonne gestion du budget, avec des fonds propres et une situation saine.

M. le Président :

Je vous écoute sur ce sujet.

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Juste une remarque. On peut regretter que, malgré les importants travaux qui ont été réalisés au Circuit de Nevers Magny-Cours, qui étaient justifiés par la nécessité pour le Grand Prix de Formule 1 de revenir à Magny-Cours, le Grand Prix de France ne revienne pas à Magny-Cours, puisqu'il aura lieu au Castellet cette année. C'est un peu dommage que le travail qui a été fait en dépenses et en modernisation du circuit ne se soit pas accompagné peut-être d'un travail de *lobbying* plus important pour que ce Grand Prix de France revienne à Nevers.

M. le Président :

Je pense que ce n'est pas forcément un problème de *lobbying*, mais que c'est un problème financier. Là où la Région PACA et le Département du Var peuvent mettre l'argent nécessaire à la venue du Grand Prix de Formule 1, nous ne pouvons pas le mettre, et je suis le premier à dire qu'il n'est pas question de mettre les sommes d'argent

qui sont demandées aujourd'hui pour un Grand Prix de Formule 1. Compte tenu de la situation de la Nièvre, je pense que ce n'est pas possible. Il aurait été bien, par exemple, qu'une année sur deux, notre gouvernement soit capable d'imposer que le Grand Prix ait lieu à Magny-Cours puis au Castellet. Cela m'aurait semblé tout à fait logique. Nous ne pouvions pas le faire seulement avec les forces de la Région et du Département pour les sommes que demande aujourd'hui le plateau de formule 1 pour venir sur un circuit.

En attendant, le circuit fonctionne à peu près 300 jours par an. Pour le moment, c'est un modèle économique qui tient le coup. C'est sûr que, si nous avions le Grand Prix, cela donnerait une autre image de la Nièvre. Mais le modèle économique Circuit / Technopôle aujourd'hui tient le coup, et cela en fait un des fleurons de notre département.

La parole est à Jean-Louis Balleret.

M. Balleret :

Je voudrais répondre à Carole Boirin que ces travaux que nous avons réalisés en tant que propriétaires sur les bâtiments ne l'ont pas été dans la perspective d'obtenir le Grand Prix de France. Obtenir le Grand Prix de France, c'est mettre des sommes considérables sur la table pour les milliardaires organisateurs ; ce n'était pas pour cela. C'était parce que les bâtiments, qui avaient été construits il y a 20 ans, et en particulier les toits-terrasses, étaient arrivés au bout du rouleau de leur existence, et qu'il était nécessaire de les restaurer, et, autant que faire se peut, de les améliorer, et en particulier de couvrir définitivement tous ces toits-terrasses qui n'étaient absolument pas pratiques à utiliser. Les espaces réceptifs sont très importants pour le circuit. Il vit des compétitions, des entraînements, mais il devient un lieu où les réceptifs, où des travaux ont été réalisés, sont loués pour des événements qui n'ont souvent rien à voir avec le sport automobile. Je me souviens avoir assisté à un défilé de mode l'an dernier dans ces réceptifs qui sont maintenant immenses, et où il y avait 700 personnes à ce défilé de mode. De la même façon, les locaux qui sont ceux du « Conservatoire de la monoplace française » sont aussi beaucoup loués, parce que ce sont des lieux originaux pour organiser des réceptions, des repas au milieu de vastes cylindres où sont mises toutes les Ligier de Grands Prix plaquées au mur.

Non, ce n'était pas dans cette perspective-là, qui aurait été d'ailleurs très risquée, et, si nous n'avions fait que nous adapter aux exigences des organisateurs, nous aurions eu bien tort, car cela aurait été tout à fait aléatoire. Non, c'est un équipement de fond qui a été réalisé, et qui aujourd'hui est intéressant, et je vous invite à aller le voir. Nous aurons l'occasion de le faire d'ailleurs le samedi 28 avril, le matin, pour l'inauguration de la Wattway, la route électrique sur l'entrée du Circuit. Cela se tiendra pendant les Classic Days, plus belle manifestation de véhicules de collection en France. 2 000 véhicules sont présents en général. Je vous invite à venir à cette inauguration de la Wattway. Vous pourrez à cette occasion voir tous ces bâtiments terminés, et y entrer. Cela en vaut la peine.

C'était donc absolument nécessaire. Il fallait le faire, parce que nous étions « au bout du rouleau » de ces bâtiments, et il fallait faire des travaux de bon niveau pour avoir un circuit toujours aux normes internationales, et pouvoir faire du réceptif. Aux normes internationales qui permettraient d'obtenir un Grand Prix de France. Il s'y fait une manche du Championnat du Monde de Moto. Le Grand Prix de France, c'est autre chose, et le Président a répondu sur ce point. Pour le Grand Prix de France, il faut pouvoir mettre sur la table, pour les milliardaires qui l'organisent, et pour lesquels c'est une paille, 25 M€. La Région Bourgogne Franche-Comté et le Département de la Nièvre et la Ville de Nevers avaient-ils les moyens de le faire ? Non. Bien entendu que la Région PACA, que le Département du Var, que Toulon, eux, pouvaient le faire, et ils l'ont fait. Personnellement, et mes collègues aussi, nous préférons assumer le reproche de dire « nous n'avons pas les retombées du Grand Prix de France » que d'assumer le reproche d'avoir mis 25 M€ pour un département pauvre, alors que nos concitoyens ont besoin d'autres interventions que celle-ci. J'ai beau être un passionné de sports mécaniques, vous le savez, beaucoup moins de Grands Prix, parce que je trouve qu'ils sont d'un ennui colossal par rapport, justement, à l'époque où ils étaient à Magny-Cours, mais, vraiment, nous dépassions nos possibilités.

Voilà ce que je voulais vous expliquer.

M. le Président :

La parole est à Daniel Bourgeois.

M. Bourgeois :

Pour rebondir sur ce sujet, il faut savoir que le Grand Prix de France n'est pas un fait du Département ni de la Région, mais de l'État. Les hautes instances automobiles ont demandé qu'un Grand Prix de France se tienne de nouveau sur notre territoire. C'est Le Castellet qui a été choisi, et ceci pour plusieurs raisons. M. Ecclestone a fait son budget à l'envers : il a demandé à la Région PACA combien elle pouvait donner, combien lui pouvait mettre, et combien l'État devait mettre. Il faut savoir aussi que Le Castellet appartient à son épouse. Donc, les retombées sont directement dans sa poche. Les constructeurs, Ferrari, Mercedes, Mac Laren, etc. ont une préférence pour Magny-Cours. Ils insistent pour revenir sur Magny-Cours, mais le Département n'a pas les moyens de le faire aujourd'hui ; il faut que ce soit l'État qui investisse et qui finance. C'est en effet le Grand Prix de France, et pas le Grand Prix de la Nièvre. C'est donc une discussion entre Ecclestone, l'État et les instances de ces Grands Prix pour pouvoir faire revenir le Grand Prix à Magny-Cours. Il faut que le circuit soit prêt. Aujourd'hui, il est prêt. Il peut accueillir toutes les compétitions F1. Les constructeurs sont pour. Ecclestone aujourd'hui n'est pas d'accord, car il a un manque à gagner sur le circuit de son épouse. Et l'État est bien content, car il donne un peu moins sur le Grand Prix de France.

- M. le Président :* La parole est à Patrice Joly.
- M. Joly :* Je voulais juste souligner deux éléments en complément de ce qui a été dit.
- C'est grâce, notamment, à cette rénovation, avec un circuit qui est dans les standards internationaux, et même un peu au-delà de la moyenne de ce que l'on constate en France, qu'un grand constructeur étranger, BMW, souhaite nouer un partenariat étroit avec Magny-Cours. Ce constructeur, qui n'est pas des moindres, en termes d'image et de notoriété, considère qu'il est flatteur pour lui d'avoir ce partenariat en France avec Magny-Cours. Cela permet de renforcer l'attractivité de notre territoire.
- Avec le circuit, nous avons un équipement qui est générateur d'externalités. C'est-à-dire qu'il participe à l'image du site, à la qualification du Technopole. Je pense que, grâce à ce circuit, grâce aux travaux réalisés, au rayonnement que cela lui a permis d'affirmer, le Technopole et les entreprises arrivent à passer la période de la crise que l'on a connue au cours des 10 dernières années, à la fois en cultivant cette image d'excellence en automobile – c'est là que se trouvent les références en matière de mécanique automobile –, et en travaillant à la diversification, tout en s'appuyant sur cette image d'excellence. C'est cela qu'il faut voir avec le circuit dont nous avons la charge ; c'est qu'il rayonne, qu'il génère des retombées, en dehors des seuls résultats de la SEM.
- M. le Président :* La parole est à Thierry Flandin.
- M. Flandin :* En ce qui concerne Le Castellet et Magny-Cours, il n'échappera à personne, en tout état de cause, que le propriétaire du Circuit du Castellet n'est autre que l'ancien gestionnaire de celui de Magny-Cours, Philippe Gurdjian.
- M. Balleret :* Philippe Gurdjian est mort.
- M. le Président :* Je pense que c'est le propriétaire, plus que le gestionnaire, qui est important dans cette affaire, et le propriétaire est Mme Ecclestone.
- Mme Boirin :* Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, pour dire que le Département de la Nièvre n'a pas forcément les moyens de mettre 25 M€ sur la table. En revanche, je ne suis pas sûre non plus que la Région Bourgogne Franche-Comté nous suive beaucoup sur la Formule 1. Il y a aussi une absence de volonté politique certaine de la part de la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté.

M. le Président : Je ne sais pas. Je ne l'ai pas interviewée, mais l'automobile dans la partie Franche-Comté de la région joue un rôle prépondérant. Sochaux-Montbéliard, c'est en Franche-Comté, et toute l'économie tourne autour de l'automobile. Je pense que – et nous sommes en train d'y travailler – dans le cadre d'une Région tournée vers l'automobile, Magny-Cours aurait toute sa place.

M. Rostein : Elle est peut-être tournée vers l'automobile, mais pas vers la Nièvre !

M. le Président : Le gouvernement aurait probablement pu dire son mot sur l'organisation du Grand Prix de Formule 1 en France, de son retour, et moi, j'aurais trouvé élégant de dire qu'il soutienne les collectivités territoriales en fonction de leurs capacités à intervenir sur le budget d'un Grand Prix, et qu'une alternance soit mise en place entre Le Castellet et Magny-Cours. J'aurais trouvé cela logique.

Nous allons maintenant voter sur le budget Développement économique dont Magny-Cours. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport (hormis le laboratoire départemental, qui en est extrait pour le vote) est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE CONSEILS DE LA NIEVRE

Rapport de M. le Président :

Numéro 3.

Rapport de Mme Guérin :

M. le Président : Nous examinons maintenant le rapport concernant le budget primitif 2018 du laboratoire d'analyse et de conseils de la Nièvre.

Mme Guérin : L'article 95 de la loi NOTRe a confirmé le rôle des laboratoires départementaux en ces termes : « *Les laboratoires publics d'analyses gérés par des collectivités territoriales constituent un élément essentiel de la politique publique de sécurité sanitaire ; ces laboratoires font partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires. Ils interviennent dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la santé végétale et dans la surveillance de la qualité de l'alimentation, des eaux potables et de l'environnement* ». Je pense que nous nous retrouvons tous sur le fait

que le laboratoire d'analyses de la Nièvre est un outil public au service des collectivités, des acteurs économiques du département et de l'ensemble des Nivernais, et sur l'objectif de garder un laboratoire dans un département.

Nous connaissons les difficultés de notre laboratoire, pour trouver une amélioration de son autonomie financière. Le résultat n'est pas conforme au budget primitif que nous avons voté. Nous avons prévu la somme de 600 000 €, mais ce sont 856 000 € qu'il faut pour équilibrer ce budget. Je pense que nous sommes tous conscients et d'accord que, compte tenu de la situation et des contraintes budgétaires du Conseil départemental, il nous faut vraiment trouver un autre modèle de fonctionnement si nous voulons garder cet outil au service des territoires, au service de la sécurité sanitaire.

Pouvons-nous nous donner trois ans, c'est-à-dire jusqu'en 2020, pour construire et trouver le modèle économique pour arriver en 2020 à un budget équilibré avec les seules ressources du laboratoire ? C'est le pari qu'il faut que nous fassions aujourd'hui.

Nous avons confié au Cabinet Mazars une étude, qui en cours de réalisation depuis janvier. Le rendu de l'étude est attendu pour le début du mois d'avril. Nous connaissons les grandes lignes des difficultés. Le Cabinet Mazars va pousser plus loin sur l'analyse, et va surtout proposer un plan d'action, qui devrait donc nous être proposé en avril.

Les principaux axes d'améliorations portent sur la recherche d'économies de fonctionnement, mais aussi sur la recherche de marchés complémentaires et de débouchés nouveaux, avec certainement une politique plus percutante en termes d'animation commerciale. Certainement, revoir notre politique de tarification. L'optimisation des compétences des uns et des autres est à travailler. Il y a une vraie puissance dans ce laboratoire, mais il faut que l'on aille certainement vers davantage de polyvalence. Il y a des activités qui sont très saisonnières (prophylaxie...). Il faut vraiment que cette équipe se mette en situation d'avoir une vraie culture de gestion du laboratoire. Les temps ont changé. Ce laboratoire a connu une histoire ; il faut certainement la réécrire, avec tous les changements. La comptabilité analytique devra être mise en place. Le GDS est très impliqué dans les résultats de notre laboratoire, et tant mieux. Il a un rôle important. Aujourd'hui, c'est la Région qui subventionne le GDS, en apportant les 100 000 € que nous mettions auparavant. Dans la facturation, il y a plein d'avantages, et tant mieux, mais il faut certainement travailler là-dessus. Même si ce n'est plus le Département qui finance directement, il intervient au niveau d'avantages qu'il apporte dans la facturation. Il faut remettre tout à plat.

C'est l'intention, c'est l'ambition. Nous n'allons pas passer de 800 000 € à zéro. Nous allons construire un plan de développement sur trois ans. Les résultats du Cabinet Mazars doivent nous aider. Alain Lassus a rencontré toute l'équipe il y a deux mois autour d'un

temps d'échange pour redonner confiance à tout le monde, donner une nouvelle vision et de l'espoir à ce laboratoire et à son équipe.

Les éléments financiers pour 2018 :

➤ En fonctionnement :

- Les dépenses : 2 673 759,48 €, dont 1 362 490 €, soit 50 %, pour les ressources humaines.

- Les recettes : 2 673 759, 48 €, avec une participation du budget général du Département à hauteur de 600 000 € pour équilibrer le budget de fonctionnement.

➤ En investissements (matériels, etc.) : 225 468,08 €.

M. le Président :

Je me suis rendu sur place. J'ai affirmé, et je pense que vous êtes d'accord, que l'on a tous envie de continuer d'avoir un laboratoire départemental. Cela me paraît important que nous ayons ce laboratoire. Nous ne pouvons pas laisser tout le travail qui y est réalisé filer n'importe où et n'importe comment, et dans n'importe quelles conditions. J'ai dit cela aux personnels qui y travaillent. J'ai dit aussi que nous n'avons pas de problèmes sur la qualité de leur travail. On a en revanche un problème d'équilibre économique. Depuis trois ans, nous leur demandons de s'améliorer et nous escomptions qu'ils allaient y arriver ; sauf qu'ils n'y arrivent pas tous seuls, puisque manifestement tous les ans nous rajoutons un peu plus pour équilibrer les finances du laboratoire. Nous sommes arrivés à une subvention d'équilibre qui correspond à un tiers du budget total. Cela ne peut pas durer comme cela.

Quelles sont les solutions ? Je ne suis pas un expert, mais il m'apparaît deux choses. Il faut poursuivre le travail sur les frais de fonctionnement. Ensuite, il faut que l'on vende nos analyses au prix qu'elles nous coûtent. Nous avons au moins un avantage ; c'est que nous ne sommes pas obligés de faire du bénéfice. Il faut que nous réfléchissions à notre modèle économique. L'ambition que je fixe au laboratoire, au travers de l'audit que nous avons demandé, c'est : l'amélioration du fonctionnement, avec une réflexion sur le fonctionnement de cette institution, et une révision de la tarification, afin qu'elle corresponde aux dépenses. Nous n'y arriverons sans doute pas en un an. Il faut se donner un certain temps. Mais l'idée est de se rapprocher le plus possible de l'équilibre dans les trois ans qui viennent sur ces deux bases : amélioration de notre fonctionnement, révision de notre politique de tarification.

Vous avez la parole.

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

J'entends bien, effectivement, tous les arguments que vous venez d'avancer. Je pense que ce n'est déjà pas récent, l'alerte que nous avons faite sur le fonctionnement de ce laboratoire.

Je m'étonne quand même que l'année dernière nous ayons mis 600 000 € au budget primitif, auquel en DM il a fallu 300 000 € même s'ils n'ont pas été totalement consommés par rapport au compte administratif. Néanmoins, en remettant ces sommes, rien n'a été finalement vraiment fait depuis un an. Donc, on peut supposer que les 600 000 € ne vont pas suffire, parce que le rendu du Cabinet Mazars – d'ailleurs, dont on peut regretter qu'on ne l'ait pas eu avant ce vote de budget ; ce qui nous aurait éclairés un peu mieux – indiquera que cela n'ira pas en s'améliorant au cours de l'année.

Se donner trois ans, cela me paraît une fuite en avant. Si nous avons la solution, ou au moins les remèdes proposés, au rendu du Cabinet, il faudra, à ce moment-là, trancher sur l'existence ou pas de ce laboratoire. Si, effectivement, il peut apporter un tas de bienfaits pour le département, en tout cas pour les utilisateurs de ses services, cela ne peut pas non plus être à n'importe quel prix.

M. le Président :

Les deux problèmes qui se posent, fonctionnement et tarification, nous ne pouvons pas les régler d'un seul coup. Il faut forcément un certain délai pour régler les problèmes de fonctionnement. Il y a derrière cela des problématiques de personnels. Il faut regarder cet aspect. Et puis, sur la tarification, s'il nous manque 800 000 € pour équilibrer et que l'on joue sur la tarification, cela voudrait dire que, d'un seul coup et brutalement, on augmente nos prix de 33 %. Cela ne me paraît pas non plus être faisable, et cela me paraît nécessiter qu'il y ait des étapes qui soient faites pour avoir une tarification qui nous permette petit à petit de retourner à l'équilibre. Il faut jouer sur les deux éléments, et progressivement, pour que nous arrivions à un meilleur équilibre. Mais je partage avec vous l'idée qu'aujourd'hui le modèle n'est pas acceptable. Je pense que nous sommes tous d'accord. Nous sommes aussi soumis à la loi du marché. Nous sommes dans un marché concurrentiel, et augmenter de 33 % brutalement les tarifs sans discussion avec nos partenaires ne me paraît pas possible. Cela va forcément nécessiter du temps. Mais à partir du moment où la décision est prise politiquement de la nécessité de garder un laboratoire départemental, je ne vois pas trop comment faire autrement qu'adopter les pistes que nous proposons. Je pense que l'on ne peut pas prendre une solution brutale, aussi bien dans la réalisation de nos orientations que dans le fait de dire que l'on se passerait du laboratoire départemental.

Mme de Mauraige :

Depuis un an, a-t-on déjà essayé de mettre en pratique certaines pistes au niveau de la tarification ?

M. le Président :

Les responsables du laboratoire savent que nous ne sommes pas satisfaits pour le moment du modèle économique et que des efforts sont à engager. Depuis un an, François Karinthi discute régulièrement avec les responsables du laboratoire. Je m'y suis rendu. Patrice Joly

l'avait fait auparavant. Ce en quoi ils ont répondu de façon positive. Mais manifestement, ils n'y arrivent pas. Nous avons donc pris la décision de nous appuyer sur un audit qui va nous donner des pistes, et il est probable que certaines soient un peu violentes.

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein :

Effectivement, nous sommes dans un espace concurrentiel, et il faut se méfier d'augmenter d'une façon trop importante le prix des analyses. Il est manifeste qu'un problème existe au niveau de la gestion. Je trouve scandaleux quand même que le Département fasse des efforts de gestion, même si le niveau semble en être insuffisant, mais que le laboratoire ne fasse aucun effort de gestion. Depuis un an, nous sommes au même point. Je suis d'accord avec Mme de Mauraige, trois ans pour attendre d'équilibrer les comptes, cela me paraît bien long. Une fois que nous aurons l'audit, et je vous félicite d'avoir sollicité cet audit, il faudra trancher dans le vif au niveau de la gestion. Il y a des erreurs de gestion qui nous conduisent à des frais de fonctionnement insupportables. Je vous avais dit que nous voterions contre systématiquement tant que nous n'aurions pas la preuve, la conviction, que le laboratoire s'est engagé sur une voie de restriction et d'économies budgétaires de fonctionnement.

M. le Président :

Je signale quand même que nous avons aujourd'hui trois personnes de moins qui travaillent au laboratoire. Trois postes ont été supprimés dans l'année. C'était une partie des efforts. Mais manifestement, il faut les poursuivre.

M. Morel :

Monsieur le Président, j'ai écouté l'argumentation somme toute récurrente de Jocelyne Guérin. Nous vous avons alertés à plusieurs reprises, et force est de constater que finalement rien n'a été fait, puisque nous passons de 600 000 € à 850 000 € au début de budget.

Nous n'avons pas affaire à une structure séparée, mais nous avons affaire à un service du Conseil départemental. En réalité, le patron du laboratoire, c'est le Président du Conseil départemental. Il va falloir que pour le laboratoire départemental vous ayez la même rigueur et le même suivi que pour l'ensemble du personnel de l'institution.

En ce qui concerne ce laboratoire, il a une activité commerciale. Est-ce vraiment le rôle de l'institution d'avoir une activité commerciale ? Comment nous insérons-nous dans le champ de la concurrence ? Quels sont nos concurrents ? J'avais déjà posé cette question l'année dernière. On peut améliorer nos recettes, mais cela veut dire que l'institution en tant que telle fait un acte commercial pour développer un service du Conseil départemental qui aura donc une vocation commerciale. Là, il y a une anomalie structurelle.

M. le Président :

Il est commercial, mais il n'est pas que cela. À l'époque, le laboratoire était partie intégrante de notre politique agricole, et, très souvent, par le laboratoire nous étions partie prenante de l'aide que nous apportions comme soutien à notre politique agricole. Cela faisait partie de notre politique agricole. La loi NOTRe a un peu remis cela en question. Mais je pense qu'il ne faut pas forcément détruire cet outil. Il faut peut-être lui donner sa chance.

Je suis d'accord avec vous pour dire que je suis le responsable – et je suis le responsable – de cette situation. Face à cette responsabilité, nous allons faire cet audit, et nous allons effectivement essayer de réfléchir à ce que nous devons améliorer. Il faut que nous ayons un peu de temps, car nous n'allons pas bouleverser comme cela le fonctionnement du laboratoire en deux mois. Une fois que nous aurons les résultats de l'audit, je demanderais que le travail soit fait sur un certain temps et que l'on vous avise des différentes étapes qui vont être entreprises pour essayer de ramener cet outil pas forcément à l'équilibre complet, mais à une amélioration de ses résultats. Quand il faut rajouter un tiers d'argent frais pour faire fonctionner quelque chose qui est théoriquement commercial, il y a un problème.

La parole est à M. Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, je rejoins ce que nous disait Daniel Rostein tout à l'heure ; on ne peut pas faire n'importe quoi en tarification aujourd'hui. Où nous situons-nous par rapport à d'éventuels concurrents sur le tarif de nos prestations ?

M. le Président :

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Sur la question des principes, nous sommes, comme sur la situation des abattoirs en France, dans un secteur qui est hyper concurrentiel et hyper challengé. On sait que, dans ce monde-là, on n'est pas les premiers. Effectivement, il y a deux choix. Soit on baisse pavillon et on laisse tomber l'affaire. Mais nous sommes dans des enjeux de fonction publique territoriale qui ne permettent pas de tout faire. Soit on considère que l'on a besoin de ce service public de proximité. C'est un outil qui accompagne la profession agricole. Peut-être pas au bon tarif ; l'audit nous dire cela, certainement. Mais il ne faut pas oublier que c'est cela. Le jour où une prochaine crise sanitaire arrivera, si nous n'avons pas cet outil de proximité, cela veut dire que l'on tombe dans un autre système qui va coûter aux Nivernais beaucoup plus cher que ce qu'il nous coûte aujourd'hui. C'est ce choix-là. Un territoire rural aujourd'hui peut-il se permettre ou assumer politiquement devant les habitants de laisser filer un service public de proximité utile aux habitants et à la profession agricole chez des privés ? Ces privés peuvent aussi se comporter comme des requins et ne pas se priver de faire payer très cher les services apportés par ce laboratoire que nous avons jusqu'alors soutenu.

M. le Président :

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Deux ou trois éléments de réflexion. On est clairement sur un service qui est en pleine réorientation de son activité, à travers notamment la réorganisation également des marchés de l'analyse. Aujourd'hui, des opérateurs privés ont investi ce marché. Je pense notamment à Eurofins, qui est une vraie puissance économique, et qui petit à petit préempte des parts importantes de marché. Cela nous conduit à nous interroger sur notre responsabilité pour faire en sorte que la concurrence continue à fonctionner sur un marché comme celui-ci. C'est un peu dommage d'être de moins en moins nombreux au niveau des collectivités, parce que beaucoup de Départements ont lâché, mais ont lâché aujourd'hui parce qu'à l'avantage, peut-être, dans certains cas, de clients, mais, à terme, on sait comment les choses se passent, lorsque l'on n'a, sur un marché, que quelques opérateurs, et visiblement on y va.

Nous avons donc perdu, dans ce cadre de la concurrence exacerbée un certain nombre de marchés de l'eau qui généraient des savoir-faire, des équipements, etc. Mais projetons-nous dans quelques années pour se réorienter vers d'autres choses qui sont beaucoup plus porteuses, notamment en génétique, où un marché s'ouvre, où des perspectives sont réelles. Il faut développer des techniques, du savoir-faire, investir dans du matériel. Tout cela a un coût, avant que l'on ait un rendement. Sur les aspects génétiques, croyez-le bien, on a là affaire à des perspectives d'activités importantes et rémunératrices. Il nous faut déterminer à moyen terme les coûts que cela va générer de manière à établir des tarifications en rapport avec nos coûts pour pouvoir vendre avec des marges suffisantes pour couvrir nos charges, mais c'est clairement l'avenir. N'ayez aucun doute là-dessus.

M. le Président :

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

J'entends bien tout cela. J'entends bien qu'effectivement demain les choses vont encore évoluer. Demain, il nous faudra réinvestir, sur des matériels plus performants pour aller chercher des choses que l'on ne cherche pas encore, et que l'on nous demandera d'aller chercher, et donc, finalement, le cycle ne sera pas rompu, et nous continuerons, vraisemblablement, je le crains, en tout cas, de courir.

Si l'outil a pu effectivement rendre service, et continue de rendre service au département, aujourd'hui, je suis très perplexe quant à son avenir. J'aimerais bien savoir comment cela se passe en Saône-et-Loire. C'est un département qui est aussi relativement rural et sur lequel le secteur bovin est important. S'ils ont un laboratoire, nous pourrions peut-être réfléchir avec nos voisins pour faire en sorte que nous soyons capables à plusieurs de réaliser quelque chose de

cohérent dans lequel on ne revient pas à remettre la main au portemonnaie tous les trois ou quatre matins.

Certes, nous sommes dans le soutien, mais nous devons aussi être dans nos missions de base. Donc, il y aura effectivement une vraie question à se poser. Mais en tout état de cause, la coopération au niveau régional, ou à tout le moins avec ceux qui nous entourent, mérite d'être étudiée très sérieusement.

M. le Président :

C'est une des pistes que doit étudier l'audit, bien sûr. Le laboratoire de Saône-et-Loire vient de s'associer à une structure privée pour monter une SEM. Ce sont des pistes qu'il faut étudier, et si nous demandons un audit, c'est aussi pour regarder les problématiques de concurrence. C'est pour cela que nous nous sommes tournés vers un audit, pour nous apporter des réponses à ces questions, et pouvoir réfléchir au devenir de notre laboratoire. Nous avons aussi demandé une étude de la concurrence. La réponse est pour dans quelques jours.

M. Gauthier :

Excusez-moi, Monsieur le Président, d'insister un peu, mais il ne me semblait pas très compliqué, dès le départ, de regarder ce qui se pratiquait ailleurs comme tarifs.

M. le Président :

Il n'y a pas forcément de prix dans le privé, et on trouve diverses formes de tarification. Dans la génétique, dans laquelle nous essayons de nous implanter, assez typiquement il n'y a pas de prix, puisque c'est quelque chose qui est nouveau, qui se met en place sur le marché.

Nous avons pu constater très rapidement qu'aujourd'hui nous sommes en sous-tarification, et que nous ne faisons pas payer nos analyses assez chères. Sauf que les relations que nous avons avec le monde agricole, dont nous avons dit tout à l'heure qu'il était en difficulté, font que c'est compliqué aussi. Nous parlions tout à l'heure du GDS, qui est une association agricole avec laquelle nous avons des liens importants, et cette structure nous demande les prix les plus bas. Dans les négociations qu'ils ont avec le laboratoire, ils tirent les prix, car ils n'ont pas forcément les moyens de payer plus cher, et qu'à partir d'un certain prix ils ne vont pas faire les analyses. En génétique, les analyses portent sur la paternité, mais demain on demandera le génome et donc des analyses complètes. Si on décide d'investir sur ce marché, il faut que nous regardions bien comment nous ferons et à quel prix nous vendrons les interventions, si nous avons assez de clients. Nous sommes en discussion avec le Herd Book et elles sont compliquées, car nous avons en face de nous des personnes qui ne vont pas forcément mettre le prix que nous allons leur demander sur des analyses. Les agriculteurs paient les analyses ; contrairement aux particuliers qui font faire pour eux-mêmes des analyses en laboratoire, et où la Sécurité sociale rembourse. De temps en temps, ils se

demandent si c'est pertinent d'y avoir recours à partir d'un certain prix.

Cela fait partie de ce que nous demanderons à l'audit, y compris peut-être pour que nous nous fixions des objectifs, que nous abandonnions des marchés, que nous en renforçons d'autres ; que nous ayons une vraie réflexion sur notre stratégie.

In fine, nous n'éliminons pas complètement l'idée de faire comme la Saône-et-Loire, de s'associer avec un privé, et peut-être de s'associer aussi avec un département voisin. Toutes les pistes sont à étudier.

Nous allons voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à la majorité. 12 voix contre.

BUDGET PRIMITIF 2018 - TOURISME

Rapport de M. le Président :

Numéro 4.

Rapport de M^{me} Louis-Sidney :

M. le Président :

La parole est à Vanessa Louis-Sidney pour la présentation du budget primitif 2018 relatif au tourisme.

M^{me} Louis-Sidney :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, vous avez tous devant vous un dossier dans lequel vous retrouverez notamment le rapport d'activité 2017 de l'Agence de Développement Touristique, qui, comme vous le savez, conduit une très grande partie de notre politique touristique départementale.

En termes de rétrospective 2017, je voulais indiquer que l'ADT a vraiment voulu monter en puissance en tant qu'acteur incontournable de la structuration du tourisme sur tout le territoire. Nous avons saisi l'opportunité qui nous était offerte par la loi NOTRe, pour aller proposer nos services en tant qu'ingénierie, autour de nouveaux services d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cela nous permet aujourd'hui à la fois d'approfondir notre connaissance des territoires et de leurs enjeux et de comprendre où les élus doivent pouvoir aller et de les accompagner dans ces développements.

L'année 2017 a été celle de la concrétisation de la démarche d'attractivité.

Nous avons cherché à mettre en place le « réflexe ADT », au travers notamment de deux initiatives.

L'ADT a contribué activement à l'élaboration du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2022. Il permet l'accès à une ingénierie et à des programmes d'intervention financière en cohérence avec le schéma départemental.

Elle a par ailleurs répondu à l'appel à projet e-tourisme du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, avec le développement d'une plateforme d'intelligence artificielle. Je veux préciser qu'elle est entièrement « made in Nièvre », car réalisée par l'entreprise Davi, située à l'Inkub à Nevers, spécialiste de ces développements d'avenir. Tout cela va permettre à chaque touriste qui sera sur le territoire nivernais d'avoir dans sa poche un conseiller touristique qui, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pourra lui donner les informations qui lui permettront de consommer mieux la Nièvre. Ce projet, d'un budget global de 200 000 €, est financé par l'Europe et la Région à hauteur de 78 %. Dès cette année, un déploiement pourra être effectué sur des territoires, sachant que plusieurs d'entre eux se sont portés volontaires. Je pense notamment à la communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges. Cette initiative est innovante et unique en France. Le système est « franchisable » ; l'ADT est propriétaire de cette technologie, et pourra éventuellement la développer par licences à l'extérieur.

Nous avons choisi d'appeler les schémas de développement « plans de croissance tourisme ». Il s'agit avant tout de développer la consommation touristique sur notre territoire. Je rappelle que nous sommes sur une filière qui représente 222 M€ de chiffre d'affaires chaque année sur le territoire, et 5 % du PIB du département. Nous sommes vraiment sur une économie très importante, non délocalisable, et qui nous permet en plus de rayonner à l'extérieur de notre département, contribuant ainsi à notre attractivité globale.

4 territoires nivernais font confiance à l'ADT pour l'élaboration de leur plan de croissance tourisme, avec les programmes d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous mettons autour de la table l'ensemble des partenaires, publics et privés (Chaîne thermique du soleil pour le contrat de station de Saint-Honoré les Bains ; groupe Charlois pour le contrat de station en cours autour des Bertranges).

Nous avons également écrit un programme d'accompagnement à destination des offices de tourisme intercommunaux pour les rendre plus performants notamment sur tous les outils numériques et digitaux pour l'accueil des touristes.

Sur la démarche d'attractivité, je vous invite à prendre connaissance du rapport d'activité de l'ADT qui vous a été remis. Ce document montre la performance et la rigueur de l'activité et de la gestion de l'ADT. Je vous rappelle que l'ADT est certifiée ISO 9001. Elle a passé une nouvelle fois avec succès cette année les audits de contrôle. Vous trouverez l'éventail de toutes les actions réalisées par cette agence, qui comprend 10 personnes. Les documents sont élaborés en interne et imprimés par l'Imprimerie départementale. Je tiens à les remercier personnellement.

L'ADT a joué un rôle moteur dans cette démarche d'attractivité, qui va bien au-delà du tourisme. Elle a piloté depuis juillet 2016 cette démarche, avec l'ensemble des partenaires. Toutes les énergies, économiques, associatives, institutionnelles, et media, se sont mobilisées autour de cette démarche d'attractivité. L'ADT a assuré la mission de coordination des travaux, du diagnostic aux ateliers participatifs sur les territoires et a contribué au lancement de la plateforme de marque « Je suis la Nièvre », que chacun peut maintenant s'approprier. Au niveau de la gouvernance de la démarche, l'initiative était publique et départementale, mais avec, dès le départ, la volonté de confier l'animation aux acteurs, notamment privés. La présidence de l'association est maintenant assurée par Pascal Arbault, dirigeant de la société Davi, avec des vice-présidences représentatives de l'ensemble des thématiques qui concernent l'attractivité de nos territoires (économie ; santé ; culture avec Françoise Ducourtioux ; sport avec Francis Bardot, président de La Charité Basket, etc.). Ces personnes sont particulièrement investies, et elles ont décidé de présider aux destinées de cette initiative. Evidemment, le Département reste investi. Il siège au Conseil d'administration. L'ADT également. Et nous comptons peser, comme nous l'avons fait depuis le départ, en tant qu'animateurs, dans cette démarche.

2018, sera également une année généreuse, énergisante et sereine.

Le magazine « Je suis la Nièvre » est la première déclinaison, pour le secteur du tourisme, de cette marque « Je suis la Nièvre ». Le numéro 1 a été distribué tout début mars à l'ensemble des abonnés de l'Express sur le bassin francilien, accompagné d'une campagne d'affichage dans le métro, le RER sur Paris et sur Lyon portant sur la Bourgogne. Sur les 5 visuels présentés, 2 concernent la Nièvre (les lacs du Morvan, et le Canal du Nivernais). Grâce à la collaboration que nous avons avec la Région sur la politique touristique, nous arrivons à avoir une belle visibilité sur ces zones, qui sont importantes pour nous en termes de fréquentation touristique. Le magazine consacre, par exemple, deux pages au Pouilly Fumé. Aucun territoire n'est oublié. Le Domaine du Grand Bois, qui avait pris une publicité sur la deuxième de couverture, a déjà eu des sollicitations de la part de lecteurs de l'Express quelques jours après.

Sur le tourisme, trois maîtres-mots : ambition, innovation, coopération.

En termes d'ambition, l'ADT poursuit son objectif de « booster » l'activité des prestataires touristiques sur notre territoire, notamment en déployant les services de notre Club Avenir Tourisme, et des outils d'aide à la décision et au pilotage d'activités (notamment l'outil Fairquest, logiciel mettant à disposition des structures touristiques ayant adhéré à l'ADT la liste des commentaires sur les réseaux sociaux). Elle a développé par ailleurs une stratégie visant à exploiter le potentiel des résidences secondaires (83 % des lits touristiques).

Sur l'innovation, les efforts sont engagés en vue de garantir la meilleure expérience aux touristes. A ce titre, nous déployons le

portail numérique d'informations touristiques, en lien avec la société Davi et Nièvre Numérique. Nous travaillons en lien avec le collectif Bourgogne sur un outil de gestion de relations clients. En connaissant mieux les clients et les prospects, les contenus et les offres pourront être adaptés en direction des visiteurs potentiels. L'ADT de la Nièvre a été désignée comme chef de file sur le travail d'élaboration de cet outil de gestion relations clients. L'ADT continue de travailler à renforcer l'image de notre destination. Elle assure son rôle premier de promotion touristique de notre département en poursuivant l'exploitation des nouveaux canaux de communication d'influence (en lien avec des bloggeurs notamment), et en contribuant et en bénéficiant du plan d'actions du collectif Bourgogne.

La coopération insuffle nos initiatives en attractivité et en tourisme. Nous sommes très déterminés à coopérer et à convaincre les territoires et les acteurs économiques pour agir sur la structuration et la promotion de nos destinations. A ce titre, l'ADT continue de travailler sur les plans de croissance et les contrats de station, avec l'Yonne pour le Canal du Nivernais, et avec l'association Destination Loire Itinéraires, avec les territoires et en aval du linéaire Loire nivernais sur la promotion de la destination ligérienne. Concernant l'association « Je suis la Nièvre », nous continuerons à influencer sur la marque territoriale, et à la déployer, autant que faire se peut, sur toute la communication de la filière touristique.

Les chiffres du budget 2018 proposés sont les suivants :

➤ En fonctionnement : 1 104 000 €

. 934 000 € à destination de l'ADT (représentant 78 % de ses recettes)

. 120 000 € à destination du Syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais pour accompagner ses actions d'aménagement et de valorisation touristique

. 50 000 € de contribution au fonctionnement de l'association « Je suis la Nièvre ».

➤ En investissement : 66 100 €

. Dont 46 100 € de crédits de paiement pour des aides à l'hébergement accordées les années précédentes.

Je vous remercie de votre attention, et je me tiens à votre disposition pour les questions que vous pourriez poser.

M. le Président :

Je voudrais saluer le travail réalisé par Vanessa et par les services en 2017. Cela continuera. Nous sommes ambitieux et volontaristes. En particulier, je remarque la manière dont notre marque « Je suis la Nièvre » s'installe rapidement dans le paysage. Je vous appelle tous à aider à son installation. Vous pouvez être adhérent à titre individuel, je vous le rappelle. Le coût est de 58 €. Je vous incite, dans les

collectivités locales dans lesquelles vous êtes ou dans toutes les associations dans lesquelles vous œuvrez, à leur proposer de devenir membres de « Je suis la Nièvre ». Il faut vraiment que nous en fassions un événement départemental important. On peut en voir les résultats, qui sont venus rapidement. Cela entraîne une dynamique que l'on avait rarement vue au niveau du département. Je vous invite simplement à regarder la dernière photo sur *Le Journal du Centre*, où l'on peut voir toute la société civile nivernaise, avec des chefs d'entreprise, des personnes très investies dans le milieu culturel, dans le milieu sportif, des commerçants, des représentants des chambres consulaires. Il y avait à peu près tout le monde. Nous allons rapidement tirer des bénéfices de cette initiative en termes d'image pour notre département. Nous faisons maintenant confiance à ces personnes de la société civile pour qu'elles mettent en place des projets et qu'elles animent « Je suis la Nièvre ». Je les ai senties très ambitieuses et avec beaucoup d'envie. Nous n'abandonnons pas « Je suis la Nièvre » ; nous sommes toujours les éléments majeurs et moteurs de l'association, mais nous allons voir avec curiosité tout ce que cette société civile va pouvoir apporter au développement de l'image du Département. C'est vraiment une expérience extrêmement intéressante.

Je vous donne maintenant la parole.

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Sur le partenariat, je voulais émettre quelques réserves sur « Loire Itinérance ». L'initiative est en train de faire un peu de sur-place. Il n'y a pas suffisamment de collectivités finançant cette initiative, et je note aussi l'absence de nos partenaires de l'autre côté de la Loire, ce qui ne rendra pas crédible la démarche. En ce qui concerne la collectivité que je représente, s'il n'y a pas de participation du Cher, bien évidemment, nous ne pourrons pas non plus soutenir éternellement l'initiative.

M. le Président :

Sur « La Loire en Bourgogne », que je connais bien, car j'ai été un peu à l'initiative de tout cela, on sent bien que l'ambition d'avoir voulu la faire très extraterritoriale n'a pas été forcément la bonne idée. Très probablement, il faudrait revenir à « La Loire en Bourgogne » telle que nous l'avions définie, en se disant qu'à elle seule elle peut être effectivement une destination. Faire cela de Cosne à Digoïn est largement suffisant, et peut-être même de Cosne à Decize. Cependant, avec la Saône-et-Loire nous travaillons bien. Par contre, nous attendions des partenariats du côté du Cher, mais aussi du côté de l'Allier, de la Loire. Visiblement ils n'arrivent pas. Le Pays nivernais Val de Loire est l'élément majeur et moteur de cette destination. C'est ici que travaille Cécile Depalle, responsable de cette association. J'en ai parlé à Christian Demaillet, et je pense qu'il faut recentrer, diminuer peut-être un peu nos envies et nos ambitions, pour revoir tout cela.

Au mois d'avril, je rencontrerai mon homologue de l'Yonne pour parler avec lui de la destination du Canal du Nivernais, car nous arrivons au bout de notre contrat d'objectif territorial, et qu'il faut réfléchir à l'avenir du Canal. Nous lui voyons un avenir commun Nièvre Yonne. Les discussions vont s'entamer. L'évolution du sujet va justifier que la participation citoyenne soit sollicitée aussi sur le sujet, car il sera intéressant de demander l'avis de tous ceux qui habitent autour du Canal. Deux des trois destinations sont donc en discussion.

M. Flandin : Comme vous discuterez avec l'Yonne, vous n'êtes pas sans savoir que la Puisaye fait partie d'un Pays sur l'Yonne. Il serait bon que, sur les documents distribués par la Nièvre, l'espace de l'ancien canton de Saint-Amand soit renseigné. Je ne pense pas que cela soit ainsi que l'on puisse faire de la coopération intelligente et fructueuse.

Mme de Mauraige : Dans le rapport d'activité de l'ADT ne figuraient pas les hébergements pour ce qui concerne l'ancien canton de Saint-Amand-en-Puisaye.

Mme Louis-Sydney : Nous sommes sur la partie « Observations et veille ». Je tiens aussi à dire qu'il est excessivement compliqué de récupérer l'ensemble des informations. Il faut aussi que cela soit volontaire.

M. le Président : Cela doit aller dans les deux sens.

Mme Louis-Sydney : Franchement, c'est très compliqué. Nous avons maintenant d'importantes difficultés avec l'INSEE, qui ne fournit plus les données départementales. Il faut que nous retractions les éléments. Nous sommes un des seuls territoires à être aussi bien monitorés d'un point de vue veille et observatoire. Nous faisons le maximum. Je sais que cela ne peut pas être forcément à 100 % satisfaisant, mais nous allons progresser, car nous y mettrons du cœur, évidemment.

M. le Président : La parole est à Michel Veneau.

M. Veneau : En ce qui concerne le Cher, et « La Loire en vélo », nous y travaillons depuis bien longtemps. Ce sont nos voisins les plus proches. Nous avons un projet commun – les 2 vice-présidents des Régions se sont rencontrés – pour faire un passage sur l'ancien pont ferroviaire Paris-Orléans construit par Eiffel. Ce projet avance. La région Bourgogne Franche-Comté avait donné son accord pour ce projet. Le Centre a l'air d'être plutôt favorable. Pour l'instant, il ne faut pas abandonner

notre piste ; cela avance lentement. Les deux Régions se sont rencontrées. On avance doucement, mais sûrement.

M. le Président : Il ne faut jamais désespérer.
La parole est à Mme Mer.

Mme Mer : Sur Clamecy, il est important de ne pas omettre la faïencerie Colas. Cette faïencerie, qui est mondialement connue, est importante pour la Nièvre.

Mme Louis-Sidney : Je vais faire vérifier, mais il me semble que plusieurs articles sont parus, notamment sur Nièvre Tourisme.

Mme Mer : Les photographies du Canal du Nivernais figurent dans le métro ; c'est très bien. Cependant, l'image que l'on a une fois sur place n'est pas optimale, et elle n'est pas celle que l'on a dans le métro. J'avais envoyé des photographies l'année dernière. Il faudrait que le Conseil départemental incite les communes concernées à adhérer à la démarche d'attractivité. Sur Clamecy, le port de plaisance donnait sur un tas de poubelles infâmes. Les berges du canal avaient des herbes hautes ayant détérioré toute la signalétique au niveau du flottage, payée par la collectivité. Je trouve cela un peu dommage. Les photos sont là dans mon portable. Nous avons passé l'été ainsi. Je pense que c'est grave. Je ne juge personne, mais je pense nécessaire que les communes soient sensibilisées à la démarche qui est faite et au coût que cela représente, et qu'elles jouent le jeu. C'est ensuite tout le monde qui en subit les conséquences. C'est franchement dramatique.

M. le Président : Sur le Canal, pour être depuis longtemps au Conseil d'administration du Syndicat, nous avons beaucoup de mal à persuader les élus des collectivités locales que le Département s'occupe des voies (Véloroute, Canal), mais que, pour le reste, ce sont les élus qui vont prendre en charge les hébergements, les installations. C'est très inégal dans le département sur le linéaire.

Si nous voulons avoir un canal touristique, la première chose est que toutes les collectivités territoriales le long du canal se posent le problème de l'accueil des personnes. Or, c'est très inégal. Il y a des endroits où l'accueil est d'excellente qualité, et il y a des endroits où l'on sent bien qu'il n'y a pas d'accueil du tout. Cela ne peut être que collectif. Le Département ne peut qu'être incitatif, et nous n'allons pas malheureusement pouvoir gérer tout ce qui est proposé.

Mme Mer : Il faudrait commencer par l'hygiène, par la propreté. Ce n'est pas du tout une belle image qui est ici donnée. C'est très dommageable pour l'ensemble du département, à mon sens.

M. le Président : Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Suspension de séance de 13 h 10 à 14 h 32)

M. le Président : J'ai le pouvoir de Mme Catherine Mer pour Mme Corinne Bouchard. M. Philippe Nolot a donné procuration à M. Marc Gauthier. M. Alain Herteloup a donné procuration à M. Daniel Bourgeois.

Le groupe « La Nièvre s'engage » propose une motion à propos de SELNI, que nous étudierons demain à la fin de notre session.

.

BUDGET PRIMITIF 2018 – POLITIQUE INSERTION

Rapport de M. le Président :

Numéro 5.

Rapport de Bazin :

M. le Président : La parole est à Fabien Bazin pour la présentation du rapport sur le budget primitif 2018 relatif à la politique d'insertion.

M. Bazin : Le budget primitif 2018 sur la politique relative à l'insertion mobilise 38 999 897 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement. Pour assumer le financement de cette politique, 20 289 413 € sont attendus, notamment au titre des fonds européens et des dotations d'État.

Je vous rappelle que nous sommes sur une compétence pleine et entière du Département, sur un dossier compliqué, l'insertion. Tout cela touche au domaine de l'emploi et de la formation, dans une période troublée, puisque nous ne connaissons pas encore les termes du prochain texte relatif à la formation professionnelle, qui va remettre en cause un certain nombre de manières de faire et peut-être même de dispositifs.

En matière de Revenu de Solidarité Active, au 30 septembre 2017, le département compte 5 561 tributaires de l'allocation RSA, soit une

augmentation de 0,69 % par rapport à l'année précédente. Nous avons maintenu au même niveau les crédits, même si nous savons qu'en termes d'accès à l'emploi aujourd'hui, autant le plein emploi semble retrouvé pour les cadres et les cadres supérieurs, mais pour les autres personnes privées d'emploi, alors que l'on voit l'augmentation des intérimaires, des temps partiels, la théorie du ruissellement pour l'instant ne semble pas fonctionner.

Il faut rappeler l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur, à Prémery, qui est évidemment un élément de réponse. L'idée est de retrouver des droits nouveaux pour au fond prendre acte de l'obsolescence des politiques d'insertion telles qu'elles existent aujourd'hui. La philosophie de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur, c'est de mobiliser les allocations destinées à l'emploi et de les transformer en salaires, avec, à la clé, derrière, un CDI. Si on se livre à un rapide calcul, en considérant qu'il y a une centaine d'emplois aujourd'hui sur l'Entreprise à But d'Emploi à Prémery et que l'on multiplie par le nombre de communautés de communes, si chacune d'entre elles rentre dans ce dispositif, c'est une PME de 500 emplois qui est à terme possible. La problématique sur la question de Territoire Zéro Chômeur, c'est le vote par le Parlement d'une loi en 2019 qui permettrait d'étendre l'expérimentation. Il semblerait que le gouvernement y soit favorable. Il faudra vérifier dans les faits, à ce moment-là, la réalité de cet engagement, mais cela ne nous empêche pas, dans l'attente, de commencer à travailler et à préparer ce moment, qui, nous le souhaitons, est peut-être une nouvelle façon d'envisager les politiques d'insertion d'une manière plus positive et plus en adéquation avec les temps que nous connaissons.

Le Conseil départemental s'est engagé à signer une convention d'appui aux politiques d'insertion avec l'État, convention visant à définir les priorités conjointes en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social. Par cette initiative, il s'est positionné sur un socle commun d'objectifs déterminés en collaboration avec le Préfet du Département comprenant des actions d'insertion, nouvelles ou à renforcer, et sur des actions favorisant les coopérations entre l'ensemble des acteurs mobilisés en faveur de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire départemental.

Par ailleurs, nous mobilisons plus de 2 M€ sur les parcours d'accompagnement des Nivernais vers une insertion professionnelle durable. 22 structures d'insertion par l'activité économique existent sur le territoire départemental.

Les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (C.D.D.I) concernent aujourd'hui 179 personnes, et sont portés par 14 Ateliers et Chantiers d'Insertion. Ces contrats, exclusivement réservés à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, assurent à ces personnes en grande difficulté d'insertion d'être encadrées pour reprendre une activité professionnelle avec une durée et des conditions de travail adaptées.

La volonté du Département, de mettre en œuvre des méthodes d'action et de coordination pour une insertion professionnelle durable, se traduit aussi par un partenariat renouvelé avec Pôle Emploi pour la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement global et par une délégation de prescription des Parcours Emploi Compétences (ex-dispositif CUI).

L'accompagnement global associe les compétences Emploi et Social pour la prise en charge des problématiques détectées. Il s'adresse aux demandeurs d'emploi qui cumulent des difficultés professionnelles et sociales pouvant retarder leur reprise d'emploi. Il repose sur un diagnostic établi et partagé par un travailleur social du Département et un conseiller Pôle Emploi, pour construire un parcours personnalisé à la fois sur le plan Emploi et le plan Social. En termes de chiffres, 638 Nivernais, demandeurs d'emploi, ont pu bénéficier de cet accompagnement depuis son démarrage en avril 2015 sur le territoire départemental. Ce sont, au 5 décembre 2017, 154 demandeurs d'emploi qui sont inscrits dans le dispositif, représentant 62 % de bénéficiaires du RSA et 81,2 % d'un niveau V et infra, personnes peu ou pas qualifiées. Ce sont aussi 40 % des demandeurs d'emploi qui sont sortis du dispositif avec un emploi, dont 20 % correspondent à un emploi en CDI de plus de 6 mois.

En matière de politique d'insertion sociale pour la levée des freins à l'emploi, une dépense à hauteur de 174 618 € est prévue. Pour 2018, le Département maintient son engagement pour l'expérimentation menée sur le territoire de Decize, et dont l'objectif est de permettre aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active très éloignés de l'emploi, en difficultés sociales ou de santé, de découvrir ou redécouvrir ce qu'est le monde du travail dans le secteur marchand ou non marchand. C'est leur permettre également de s'engager bénévolement dans une association, de réapprendre à travailler en communauté, de valoriser leur implication citoyenne. En 2017, 11 personnes ont montré leur intérêt à ce dispositif et participé au projet, dont 4 qui ont pu bénéficier du bilan santé. Le Département garantit également son partenariat avec le Centre Communal d'Action sociale de Nevers pour l'accompagnement social des personnes en situation d'isolement et sans enfant, bénéficiaires de l'allocation RSA, soumises à droits et devoirs et résidant sur la commune de Nevers.

Nous mobilisons 748 500 € au titre du développement social local, c'est-à-dire, au fond, à un travail plus fin avec le réseau des Unités territoriales d'action médicosociale. Un forum « Les Clés de l'Emploi » s'est tenu à Château-Chinon. Il a connu une forte fréquentation. 340 personnes en l'occurrence. Il a permis le travail traditionnel de simulations d'entretiens d'embauche, de rédaction de CV, de lettres de motivation, de travail sur le look. Il ne faut pas oublier les 33 centres sociaux du département, qui, évidemment eux aussi œuvrent à l'animation globale de la vie sociale sur le territoire.

En matière de développement de l'action sociale, les crédits se montent à 392 380 € avec les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé.

Le droit au logement pour tous reste une priorité de l'institution, avec un engagement financier de 770 000 €. Les actions permettent d'aider l'accès et le maintien, dans le logement, des personnes rencontrant des difficultés sociales. En 2017, l'action menée sur l'ensemble des sites d'action médicosociale au titre du droit au logement a permis de soutenir 2 638 familles, toutes aides financières confondues.

En matière d'accompagnement des jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle, les fonds prévus se situent à hauteur de 355 318 €. Plus de 4 000 jeunes nivernais, âgés de 16 à 25 ans, sont aujourd'hui confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle ; ils ne sont ni en emploi ni en formation, ni scolarisés. Il est difficile d'identifier ces cas particuliers. Le sujet est d'appeler au fond à une sorte de mobilisation citoyenne et des élus locaux. Les maires, les voisins, les familles sont des acteurs essentiels de ce dispositif. Simplement, il faut arriver à les faire rentrer pleinement dans ce dispositif, ce qui, à mon avis, prendra probablement plusieurs années.

Le Département soutient financièrement les trois missions locales, de Nevers Sud Nivernais, du Nivernais Morvan et de la Bourgogne Nivernaise. Sujet sur lequel nous aurons à nous prononcer probablement dans quelques semaines ou dans quelques mois. En effet, le représentant dans l'État dans le département souhaite que nous étudions la fusion de ces trois missions locales, sur des modèles qui sont ceux de Lille ou ceux de Paris. Je ne suis pas certain que ce soit totalement adapté à la réalité sociologique et géographique du département de la Nièvre, mais cela veut dire, en clair, que ces outils qui ont été pensés il y a plus de 30 ans maintenant méritent certainement, comme beaucoup d'autres, d'être réoxygénés. Traiter la question de l'emploi et de l'insertion des jeunes sans prendre en considération les sujets du logement ou de la mobilité n'a pas grand sens. Mission locale unique ou mission locale partagée, ce qui compte, c'est surtout d'être sur les bons champs d'intervention, et surtout sur l'efficacité. Je pense que les territoires – plutôt d'ailleurs les communes que les communautés de communes – sont des partenaires extrêmement importants de l'emploi et de l'insertion des jeunes. Il faut que l'on arrive à affiner le travail qui est aujourd'hui mené par les trois missions locales.

Le FSE est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'inclusion sociale. L'enjeu principal, probablement, de la mobilisation de ses crédits, c'est la quote-part réservée à la Nièvre dans la nouvelle Région Bourgogne Franche-Comté. Là encore, sans être dans la pétition de principe, il faut que nous arrivions à mobiliser probablement plus de crédits issus de l'Union européenne pour nous accompagner. C'est-à-dire qu'il faut travailler sur la répartition, en faisant valoir les spécificités rurales du département, et notamment ces 4 000 jeunes que nous n'identifions pas ou peu.

Comme action marquante sur 2018, nous pouvons signaler le travail en cours sur l'évaluation pour l'élaboration du document de programmation des politiques d'insertion, le programme territorial

d'insertion et le pacte territorial d'insertion 2018-2020, dans le cadre d'une démarche partenariale, où sont impliqués le Département, l'État, la Région, Pôle Emploi, la fédération des centres sociaux, la CAF, la CPAM et la Maison départementale de l'emploi et de la formation. Le document se décline en 23 fiches actions et s'articule autour de 3 grands axes, la convergence entre les politiques publiques, le renforcement de la solidarité envers les Nivernais, le dialogue avec le monde économique dit « classique ». Aujourd'hui, il convient de dresser un bilan des actions sur la période 2015-2017, pour identifier et mesurer l'impact des missions engagées et tenir compte des résultats dans la rédaction du prochain document. Cette démarche doit faire apparaître les orientations à maintenir ou à ajuster, les actions nouvelles identifiées comme prioritaires pour la collectivité. Nous avons ce type d'espaces de discussion et de dialogue, qui sont indispensables pour obtenir des résultats en matière d'insertion.

Voilà, Monsieur le Président, rapidement résumé le rapport Budget primitif 2018 – Politique d'insertion.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions, des remarques, des suggestions ?

M. Morel : Monsieur le Président, outre la mobilisation de 38 999 897 € en fonctionnement, on prévoit des recettes de 289 413 €. Quelles sont nos certitudes en la matière ?

M. Bazin : La première certitude, c'est qu'il n'y a pas assez de recettes, que leur niveau est nettement insuffisant, que la discussion de l'Association des Départements de France avec le gouvernement sur ces sujets et sur la question de la recentralisation du RSA n'a pas abouti, et me semble-t-il, n'aboutira pas dans les temps qui viennent. C'est évidemment pour un département comme la Nièvre une préoccupation de tous les instants, et nous sommes démunis par rapport à la cela, à la merci de décisions nationales assez uniformes, au fond, qui ne tiennent pas compte des singularités et de la particularité du département de la Nièvre. C'est un combat de tous les instants, à mener sur tous les fronts. On retrouve exactement les mêmes préoccupations pour ce qui concerne l'allocation aux personnes âgées, où la compensation ne se fait pas telle qu'elle aurait dû se faire. J'ai le souvenir, il y a quelques années, que nous avons réalisé un fac-similé d'un chèque de la dette de l'État, sur plusieurs exercices, pour ces allocations de solidarité. Je me demande si, à un moment, il ne faut pas – peut-être d'ailleurs avec l'association des Nouvelles Ruralités – refédérer les départements ruraux qui sont confrontés à cette situation. Autant sur des départements plus urbains on arrive à absorber ce manque à gagner de la part de l'État, autant dans les départements ruraux où les recettes, droits de mutation ou dotations de l'État, ne correspondent pas à nos besoins, c'est singulièrement l'équilibre général qui est remis en cause. Sur une mission que nous exerçons

pour le compte de l'État de solidarité, l'État refuse de voir la réalité d'un département rural comme celui de la Nièvre, en responsabilité d'un budget qui, chaque année, est de plus en plus complexe. Je peux difficilement dire aujourd'hui autre chose que de mettre en cause l'État central, de toutes familles politiques et de tout temps, sur cette question des allocations individuelles de solidarité.

M. le Président :

Nous participons aux travaux de l'Association des Départements de France sur cette question. Les Départements demandent à l'État une compensation juste par rapport aux allocations individuelles de solidarité. L'État fait des propositions qui n'ont rien à voir avec ce qu'il devrait. Les dernières propositions seraient un engagement de mettre 200 M€ qui viendraient directement de l'État plus une participation sous forme d'une péréquation verticale, qui serait d'à peu près 600 M€. Dans ce cas-là, la Nièvre ne toucherait rien. Sur la proposition Lecerf, ou sur la proposition Bure, et leurs modes de calcul, il y a une vingtaine de départements qui seraient aidés, et la Nièvre ne le serait pas. Nous n'aurions aucune compensation, quel que soit le scénario envisagé. Ce n'est, bien sûr, absolument pas satisfaisant. Lors de la dernière réunion des Départements de Gauche à laquelle j'ai participé, nous avons fait savoir que nous exprimerions notre désaccord par rapport à cette façon de traiter le problème. Nous attendons un vrai engagement de l'État, un vrai système de péréquation, et une vraie compensation de ces allocations individuelles de solidarité, que nous ne devrions pas avoir à financer.

M. Morel :

Il y a une espèce d'incohérence. D'un côté, on nous impose – je ne partage pas tout à fait le terme – « une lettre de cadrage » qui limite nos possibilités, qui nous oblige à restreindre un certain nombre de lignes budgétaires, et, de l'autre, en ce qui concerne la politique d'insertion et les politiques sociales, on nous dit dans le fond « débrouillez-vous ». Je pense que nous devons réagir. Peut-être par le biais des Nouvelles Ruralités. Certainement par le biais des parlementaires. Mais c'est une situation qui, à mon avis, devient totalement insupportable pour nos départements.

M. le Président :

L'ADF, toutes opinions confondues, la totalité des Départements de France, s'élève contre cette problématique. Cependant certains départements sont moins embêtés que d'autres. La vraie volonté d'aller au combat sur cette problématique est peut-être un peu gênée par le fait que tous les départements ne subissent pas la même pression sur le sujet. Il est quand même assez curieux que l'on nous impose ces règles de fonctionnement notamment sur les 1,2 %, alors que je rappelle quand même que toutes ces allocations pèsent bien sûr dans notre budget de fonctionnement. Depuis que nous gérons le FSE, cela pèse aussi dans nos frais de fonctionnement. Il y a vraiment des éléments qui sont totalement incohérents dans la façon dont on nous demande de faire le budget.

M. Morel : Nous gérons le FSE, mais nous n'avons aucun pouvoir sur la distribution qui est faite au profit de notre département.

M. le Président : Tout à fait. Et si nous demandons plus d'argent, cela pèsera encore plus dans nos frais de fonctionnement. C'est, en effet, curieux.

M. Bazin : En effet, un certain nombre de Départements ne sont pas favorables à la renationalisation du RSA, car ils ne sont pas impactés comme nous le sommes. Le travail sur le RSA et les allocations sociales n'est pas le même dans les départements ruraux et dans les départements urbains. Or, nous avons la chance d'avoir une association qui aujourd'hui est reconnue au niveau national. Si nous pouvons entamer un travail de collaboration au niveau national, et de collaboration avec les équipes techniques d'ici, car l'association n'a pas de moyens humains pour gérer tout cela, je pense que ce serait vraiment de bon aloi. Quitte à le faire « buzzer » un peu. C'est-à-dire qu'il y a un moment où il faut que cela devienne un combat national. On ne peut pas laisser les départements dans des situations compliquées comme celles que nous vivons aujourd'hui, et surtout des tributaires de ces allocations qui vont se multiplier, dont les situations personnelles vont être encore plus lourdes sur la double responsabilité à la personne âgée et à la jeune génération qui vient, et qu'il faut contribuer à financer, ce qui donne des situations qui sont redoutables. Il y a des sujets de cette nature à traiter.

Sur les crédits européens, je pense que nous avons une capacité d'interpellation sur le fait de faire grandir ou grossir un peu l'enveloppe départementale. Je suis moins inquiet sur le fonctionnement de la gestion de ces programmes, puisqu'une part de l'enveloppe est réservée au financement des équipes d'instruction des dossiers. Mais là encore, il faut que l'on ait une stratégie un peu partagée, peut-être avec d'autres territoires ruraux, pour réorienter le FSE, de manière à ce qu'une enveloppe plus conséquente soit attribuée au département de la Nièvre. C'était un des axes de travail de 2018. Cela ne s'improvise pas. À la fois il faut comprendre les mécanismes, qui sont souvent complexes, au niveau européen. Il faut calibrer le montant supplémentaire que nous souhaiterions mobiliser pour le département de la Nièvre, et ensuite place à la négociation, ce qui évidemment n'est jamais simple en période de disette d'argent public.

M. le Président : Dans les départements plus urbains, où il y a effectivement des moyens, le travail sur l'insertion ne se fait pas du tout de la même façon que chez nous, car ils ont une capacité à pouvoir effectivement embaucher des travailleurs sociaux. Lorsque nous parlions de la politique de prévention sur le département, ils n'ont pas de problèmes de personnels. Je discutais avec la responsable de Loire-Atlantique ;

quand elle a besoin de 15 travailleurs sociaux pour mettre en place une politique sur Nantes, elle n'a aucun problème ; elle les trouve tout de suite. Et elle a les capacités de les embaucher tout de suite. Ce qui n'est absolument pas notre cas. Et il est évident que l'on ne traite pas de la même façon quelqu'un en difficulté sociale dans la Nièvre qu'on le traite à Nantes, en Loire Atlantique. Cela me paraît évident.

Tout à l'heure, Fabien évoquait ce que nous avons essayé de faire Decize : cela marche, d'accompagner les personnes, mais nous l'avons fait à très petite échelle, sur une quinzaine de personnes. Sauf que l'on ne peut pas le multiplier, parce que sont les travailleurs sociaux qui ont dit Stop, car pas assez nombreux pour pouvoir suivre correctement ces dispositions. Il y a une vraie inégalité dans le département sur des problèmes financiers, mais il y a aussi une vraie inégalité quant à la capacité à pouvoir mettre assez de travailleurs sociaux pour avoir une vraie politique d'insertion. J'estime qu'aujourd'hui, il nous faudrait 2 fois plus de travailleurs sociaux et d'éducateurs. Mais nous n'avons pas les moyens de les embaucher, et nous ne nous posons pas le problème dans ces termes-là. Nous peinons aussi à embaucher. Les postes existent, par exemple à Clamecy, mais à plusieurs reprises, nous n'avons pas pu faire appel avec le peu de candidats que nous avons pour occuper nos postes. Or, c'est aussi une vraie problématique. Nous sommes vraiment en réflexion pour essayer de pré-embaucher et d'aller dans les écoles d'assistantes sociales ou d'éducateurs, pour essayer, un peu comme pour les médecins, de convaincre des gens en amont, d'exercer chez nous après, car nous avons aussi une vraie problématique pour embaucher. Nous avons la vraie problématique de ne pas trouver les gens quand on les cherche, ou d'avoir des difficultés à les trouver ; et de ne pas pouvoir les rémunérer, parce que nous n'en avons pas assez. Il nous faudrait beaucoup plus de travailleurs sociaux.

Sans nouvelles interventions, je vais mettre le rapport aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2017 – 2019

RAPPORT D'EXECUTION

Rapport de M. le Président :

Numéro 6.

Rapport de M. Bazin :

M. le Président :

Nous allons maintenant parler de la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019, avec un rapport d'exécution.

M. Bazin :

Tout le monde semble intégrer l'idée que les politiques d'insertion sont à l'aube d'un nouvel âge, à tel point que nous avons contractualisé avec l'Etat sur une convention dite « d'appui aux politiques d'insertion pour la période de 2017 à 2019 ». La loi de finances pour 2017 du 29 décembre 2016 crée un fonds d'appui aux politiques d'insertion, doté, pour 2017, d'une enveloppe de 50 M€.

La mise en œuvre de ce fonds d'appui aux politiques d'insertion, en apportant des cofinancements aux conseils départementaux pour des projets et des actions ciblés, évalués et répondant à des priorités partagées, doit rendre aux Départements leur capacité à mener des politiques d'insertion efficaces répondant à trois objectifs prioritaires définis par l'État :

- prévenir l'exclusion et garantir une sécurité pour tous,
- mieux accompagner chacun vers une insertion sociale et professionnelle durable,
- renforcer les liens de solidarité entre les personnes sur les territoires.

À travers ces priorités, le Département de la Nièvre s'est engagé sur un socle commun d'objectifs déterminés en collaboration avec le Préfet du Département, socle comprenant des actions d'insertion à renforcer, des actions favorisant les coopérations entre l'ensemble des acteurs mobilisés en faveur de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire départemental et des actions supplémentaires.

- Actions d'insertion prévues par la loi

Au titre des obligations légales du Département, 6 actions définissent, conjointement avec l'État, une démarche de progrès. Ces actions s'articulent autour :

- . de l'orientation ou la réorientation des bénéficiaires du RSA,
- . de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA incluant la signature de contrats d'engagements réciproques,
- . de la participation des bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires,
- . de la signature d'un pacte territorial pour l'insertion,
- . de la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) sur les contrats aidés et sur les contrats à durée déterminée d'insertion du secteur de l'insertion par l'activité économique.

- Des actions concourant à renforcer les coopérations entre les acteurs

Deux actions nouvelles sont mises en œuvre pour permettre de renforcer les coopérations entre les acteurs mobilisés en faveur de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire départemental :

. Signature d'une convention entre les Missions Locales, le Conseil départemental et l'État pour l'accompagnement des jeunes en situation d'exclusion sociale, dans le cadre du Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie, tendant à l'établissement d'un plan d'action partagé.

. Création d'un guichet unique favorisant le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics.

- Actions supplémentaires

Le Département s'engage à mettre en œuvre au moins quatre actions supplémentaires correspondant à des priorités nationales ou départementales qui peuvent être constituées de projets nouveaux ou du renforcement d'actions existantes sur le territoire :

. Élaboration d'un plan de communication à destination des locataires et des bailleurs dans le cadre de la prévention des expulsions,

. Animation de séances d'initiation au numérique de proximité en faveur des publics précaires,

. Mise en œuvre d'une meilleure communication entre les partenaires afin de faciliter l'accès des publics les plus précaires vers les bilans de santé territorialisés,

. Faciliter l'accès des seniors aux contrats aidés en réservant un pourcentage de contrats à ce public.

Au titre de l'année 2017, le Département de la Nièvre a obtenu de l'État une enveloppe de 154 170 € dans le cadre de ce fonds. Nous devrions avoir 2 000 € de moins sur l'année 2018.

L'évaluation du dispositif a permis d'établir que majoritairement le Département a tenu ses engagements. En 2017, neuf actions sur douze ont démarré. C'est une approche comptable des choses, mais elle montre qu'à la fois les équipes départementales de l'insertion – et cela, personne n'en doutait – sont au travail, mais que nous réussissons à mobiliser nos partenaires.

Le sujet de la délibération est d'autoriser le Président à valider le rapport dit d'exécution de cette convention pour l'année 2017. Nous verrons ce qui se passera à la fin de l'année 2018

M. le Président :

Cela amène-t-il des commentaires ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**AXE 2 – CONSTRUIRE L'AVENIR ET LE BIEN-VIVRE
DES NIVERNAIS**

BUDGET PRIMITIF 2018 : POLITIQUE EDUCATIVE

Rapport de M. le Président :

Numéro 7.

Rapport de M. Mulot :

M. le Président : Nous passons maintenant la parole à Michel Mulot pour le budget primitif 2018 en matière de politique éducative.

M. Mulot : Au-delà de son rôle de premier financeur des collèges, qui, je le rappelle, sont au nombre de 30, et de sa responsabilité patrimoniale, notre Département intervient désormais entre les murs des établissements. Tout d'abord en assurant l'exercice des missions d'accueil, d'entretien et de restauration scolaire, mais aussi en s'impliquant auprès des collèges sur l'accompagnement de leur projet éducatif, et en développant un plan numérique ambitieux, ou encore en facilitant la passerelle entre le primaire et le collège.

Par ailleurs, conforté dans son rôle de collectivité de proximité, notre Département doit être en mesure de mettre en synergie ces différentes compétences, notamment autour de l'enfance, pour faire de la politique éducative un des leviers forts de la construction du parcours de vie des jeunes nivernais.

Au-delà des enjeux et de la stratégie, je vais directement aux actions qui vous sont proposées pour 2018.

I - Un plan d'investissement en faveur du patrimoine éducatif

Concernant la section d'investissement, en équipement des collèges, sont inscrits 250 000 €, dont 200 000 € concernant les collèges publics et 50 000 € concernant les collèges privés. Sont également inscrits des travaux d'amélioration des collèges pour 4 626 316,73 €, soit un total d'investissements de 4 876 316,73 €.

Equipements mobiliers et matériels

Une somme de 200 000 € est prévue pour la poursuite de nos actions d'équipement, d'une part pour le maintien à niveau de l'environnement éducatif des collèges (mobiliers matériels), et d'autre part pour l'équipement de matériels au bénéfice des agents.

Concernant les travaux d'amélioration des collèges, pour un total de 4 626 316,73 €, toujours pour le public, un bref rappel des opérations en cours.

. La restructuration du collège « Aumeunier-Michot » à La Charité sur Loire. Une inscription de crédits à hauteur de 2 300 000 € TTC est nécessaire.

. Les travaux de reconstruction du Collège « Giroud de Villette » à Clamecy sont achevés. Toutefois une inscription de 133 603,80 € TTC en crédits de paiement est nécessaire pour solder définitivement ce dossier et plus particulièrement le contentieux en cours avec la société Mazet en charge du désamiantage et de la démolition de l'ancien bâtiment. Celui-ci fait l'objet d'un protocole transactionnel.

. La création d'une salle et d'un plateau sportif au collège « Le Mont Châtelet » à Varzy est terminée. Toutefois, une inscription de 116 845,89 € TTC en crédits de paiement est nécessaire pour solder ce dossier. Une recette de subvention (Région et syndicat mixte du collège) est attendue à hauteur de 55 000 €.

En outre, pour assurer le fonctionnement correct des établissements et conserver le patrimoine en état de répondre aux évolutions des enseignements, un crédit de 1 885 000 € TTC est à inscrire au titre de la programmation des travaux. Ces crédits permettront de répondre aux engagements pris d'une part dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé et d'autre part, d'engager les travaux subventionnés par la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) bonifiés suite à la labellisation TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte). Le montant de la recette à inscrire est de 985 000 €. À ce titre, il est proposé de valider la liste des travaux.

De la même manière, un crédit de 170 000 € TTC est nécessaire pour répondre à la réalisation des travaux urgents et imprévus.

Enfin, 20 000 € TTC sont dédiés à la conduite d'opérations engagées par la Région au sein de la cité mixte de Cosne-sur-Loire dont elle est gestionnaire en application du principe conventionnel de cofinancement.

Il est proposé également d'inscrire 458 500 € TTC en crédits de fonctionnement, destinés aux paiements suivants :

- Contrat de maintenance des ascenseurs : 27 500 €,
- Réseaux de chaleur et chaufferie bois : 430 000 €, sachant que la Région Bourgogne-Franche-Comté a reversé au Département la somme de 85 000 € en 2017 au titre de sa participation pour le chauffage de la partie Lycée de la cité scolaire de Decize.
- Reproduction de plans : 1 000 €.

En ce qui concerne les travaux d'amélioration des collèges privés, au niveau investissements, soit 50 000 €. En 2016, un protocole transactionnel a été signé entre les OGEC (Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique de la Nièvre) qui représentent les 4 collèges privés (Saint-Léonard à Corbigny, Notre-Dame à Cosne-sur-Loire, Sainte-Marie à Decize et Fénelon à Nevers) et le Conseil départemental de la Nièvre. Ce protocole détermine le montant de la participation financière de la collectivité pour le fonctionnement et

l'investissement supportés par les OGEC au titre de la parité entre collèges privés et collèges publics. Afin de respecter les termes du protocole transactionnel qui court de 2016 à 2023, il convient d'inscrire pour l'année 2018, le montant de 50 000 €.

II - Un accompagnement financier au fonctionnement et aux actions éducatives

On trouve en section de fonctionnement un montant de crédits de 3 449 995 € pour l'équipement des collèges, et 458 500 € pour des travaux d'amélioration des collèges, pour un total de 3 908 495 €,

Dont :

1) Collèges publics

- Dotation de fonctionnement : 2 101 170 €.

Lors de sa session du 27 novembre 2017, le Département a voté une dotation de fonctionnement à hauteur de 2 061 170 € (2 444 000 € en 2017) à répartir entre les 30 collèges publics au titre de l'année 2018, afin de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des établissements.

Il convient d'ajouter à cette dotation initiale :

- une réserve indifférenciée : 30 000 € (17 000 € en 2017), pour aider les collèges qui sont susceptibles d'être confrontés à des aléas de gestion (hiver rigoureux, entraînant un surcoût en termes d'énergie, fuite d'eau).

- une dotation compensatrice du surcoût des repas liés à l'approvisionnement en produits locaux : 20 000 €.

- Dotation « projets éducatifs » : 40 000 €.

Chaque année ce ne sont pas moins d'une quinzaine de projets éducatifs qui sont soutenus financièrement par la collectivité. Cette aide attribuée aux collèges ou aux acteurs associatifs en lien avec les projets éducatifs de territoire vise principalement à aider à l'émergence de réalisations qui privilégient l'ouverture des jeunes au monde, le développement du lien social sur le territoire, qu'il s'agisse d'actions culturelles, de citoyenneté, de mémoire et de mixité intergénérationnelle.

- Prestation du laboratoire départemental dans les EPLE : 35 000 €

La Collectivité prend en charge pour l'ensemble des établissements, les prestations du Laboratoire Départemental facturées, concernant les analyses d'hygiène et de sécurité alimentaire.

2) Collèges privés :

- Part Matérielle : 302 100 €

Le chapitre II de l'ordonnance n° 2000-549 du 15 juin 2000 intitulé « Rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés », stipule que la contribution des collectivités territoriales pour les

classes des collèges et des lycées est égale au coût moyen correspondant d'un élève externe, selon le cas, dans les collèges ou les lycées de l'enseignement public du département ou de la région. » Afin de respecter les dispositions législatives, il est proposé de déterminer le quotient de la dotation de fonctionnement versée aux collèges publics à partir du dernier compte administratif connu (année n-2) et d'intégrer dans l'assiette de calcul les dépenses réelles de fonctionnement au sens large (dotation répartie, projets éducatifs, projets pluridisciplinaires, assurances véhicules, contrats entretien...).

Le taux par élève « public » ainsi déterminé est pondéré suivant l'indice d'évolution, des prix hors tabac, le nouveau taux obtenu est alors multiplié par le nombre d'élèves des collèges d'enseignement privés constaté à la rentrée scolaire. Ainsi, sur la base du compte administratif 2016, ce taux est de 317 € par élève qu'il convient d'indexer (+ 0,40 %), soit 318 € par élève (321 € en 2017), ce qui fixe la participation à verser aux collèges privés à hauteur de 302 100 € (298 530 € en 2017).

Les montants sont les suivants :

Collège Saint-Léonard à Corbigny :	38 160 €
Collège Notre Dame à Cosne-sur-Loire :	50 562 €
Collège Sainte-Marie à Decize :	31 800 €
Collège Fénelon à Nevers :	181 578 €
Total :	302 100 €

- Part Personnel : 528 825 €

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Département participe indirectement à l'entretien et à la maintenance des établissements privés sous contrat d'association, en finançant les charges de personnels affectés à ces missions. Cette contribution est calculée annuellement sur la base de l'évolution de la rémunération des agents adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) des collèges publics affectés à l'externat. Sont exclus du mode de calcul, les personnels mis à disposition du service de l'hébergement et de la restauration. En 2016, afin de clore le litige engagé avec les OGEC, un protocole transactionnel a été signé entre les OGEC et le Conseil départemental de la Nièvre le 1^{er} mars 2016.

Il convient donc d'inscrire 528 825 € pour 2018.

Les montants sont les suivants :

Collège Saint-Léonard à Corbigny :	70 531 €
Collège Notre-Dame à Cosne-sur-Loire :	94 593 €
Collège Sainte-Marie à Decize :	63 675 €
Collège Fénelon à Nevers :	300 026 €
Total :	528 825 €

3) Projets pluridisciplinaires : 7 000 €

Il convient d'inscrire un budget de 7 000 € en crédits de paiement afin de soutenir les projets pluridisciplinaires en vue de favoriser le lien école-collège (exemple : prise en charge des transports pour les liaisons CM2 / 6ème dans les collèges).

4) Restauration scolaire

Au titre du dispositif chèques restauration, un montant de 120 000 € est prévu. Chaque année, 120 000 € sont dédiés au dispositif de soutien au financement des frais de scolarité dont la restauration représente une large part. Ainsi, sous conditions de ressources, les familles des collégiens internes ou demi-pensionnaires bénéficient de « chèques restauration » qui atténuent cette charge.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'à l'occasion de sa réunion du 27 novembre 2017 l'assemblée départementale a adopté la tarification 2018 liée à la restauration et à l'internat dans les établissements.

III - L'enseignement supérieur : 126 000 €

Notre Département poursuit une politique volontariste de soutien à l'enseignement supérieur au titre de sa politique éducative, qui se traduit à la fois par un soutien au fonctionnement des différentes structures d'enseignement supérieur ou équivalentes (ISAT : 45 000 €, antenne de droit 40 000 €, CNAM Bourgogne 20 000 €) ainsi qu'au CROUS (participation financière aux tickets-repas des étudiants pour 6 000 €). Par ailleurs, la participation de la collectivité est encore effective dans notre participation à la mise en œuvre du Schéma Local d'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SLESR) auprès de l'Agglomération de Nevers, maître d'ouvrage du Schéma pour un montant de 15 000 €.

IV – Fonds départemental d'animation cantonale (FDAC) : 76 500 €

Pas de grands changements en la matière. La subvention est plafonnée à 450 € maximum et elle ne peut excéder 50 % du budget de l'opération. L'enveloppe budgétaire proposée pour l'année 2018 correspond à 76 500 € comme en 2017 (4 500 € par canton).

Focus sur une action marquante 2018 : Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour les Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE)

Afin de s'assurer du bon équipement des personnels affectés dans les collèges en EPI, la collectivité départementale a centralisé la gestion des besoins constatés qui sont par ailleurs intégrés dans un marché

global intéressant l'ensemble des services. Dans le cadre de ce dispositif, les engagements financiers correspondants continueront de s'exercer au niveau de la dotation de fonctionnement des collèges.

Eléments financiers pour 2018

➤ Les dépenses

- Dépenses de fonctionnement : 3 983 795 €, qui se répartissent entre Education (3 448 795 €), les collèges (458 500 €) et le FDAC (76 500 €).

- Dépenses d'investissement : 4 876 316,73 €, qui se décomposent entre Education (250 000 €) et collèges (4 626 316,73 €).

➤ Les recettes

- Recettes de fonctionnement : 775 000 € (Education : 690 000 € ; Collèges : 85 000 €).

- Recettes d'investissement : 2 310 000 € (Education : 1 270 000 € ; Collèges : 1 040 000 €).

➤ Autorisations de programme en cours :

. Réhabilitation du collège de Clamecy : 8 200 000 €

. Collège de La Charité sur Loire : 9 300 000 €

. Collège de Varzy – Salle de sport et plateau sportif : 1 150 000 €

Pour un total de 18 650 000 €.

Il vous est proposé de délibérer sur l'ensemble de ces propositions, et des inscriptions qui s'y rattachent.

M. le Président : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Pourquoi trouve-t-on le FDAC dans cette proposition ?

M. le Président : Je me pose également la question. Je propose qu'on le voie en même temps que l'animation territoriale et la contractualisation. Nous essaierons à l'avenir de remettre cet élément dans la bonne case.

M. le Président : La parole est à M. Flandin.

M. Flandin : Un chiffre m'interpelle. C'est celui pour le collège de Saint-Saulge, lié à la chaufferie et au réseau de chaleur. Il y a 430 000 € en fonctionnement. On a beau reprendre 85 000 € en recettes, si je prends

430 000 € et que je le divise par 12, cela fait quand même 38 800. Quelque chose ne va pas dans ce chiffre. Cela voudrait dire que les recettes ne sont pas totalement comptabilisées.

M. Mulot :

Une précision. Cela vient de moi. Cela concerne tous les réseaux de chaleur, dont la chaufferie bois du collège de Saint-Saulge.

M. le Président :

Merci, Monsieur Flandin. Cela prouve toute l'attention que vous portez à nos débats.

Je voudrais vous parler du CROUS. Je suis inquiet de ce que j'entends dire sur le CROUS. J'entends dire qu'il n'est pas garanti qu'à la rentrée le CROUS soit encore sur Nevers. Je trouverais cela inacceptable. N'étant pas sûr des bruits que j'entends, j'ai provoqué une réunion avec l'Université, le CROUS et l'Agglomération, pour que nous soyons sûrs d'avoir un service CROUS à la rentrée. Je vous rappelle que nous avons quand même investi assez lourdement sur le restaurant. Je peux difficilement imaginer que, dans ce que l'on décrit comme étant quasiment la troisième ville universitaire de notre région, il n'y ait plus de CROUS. Donc, devant cette éventuelle problématique, et pour vraiment m'assurer qu'il n'y en a pas, j'ai demandé que nous nous réunissions, et je demanderais d'avoir un point précis sur ce qui va se passer à la rentrée de septembre.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette politique ?

M. Rostein :

On se demande à quoi a pu servir notre participation au Schéma Local d'Enseignement Supérieur, parce que finalement personne n'en tient compte.

M. le Président :

Je partage. J'ai prévu d'assister à la prochaine réunion, et de tirer un bilan un peu négatif. J'ai d'ailleurs d'autres revendications. Nous sommes signataires et co-financeurs. Or, cela ne s'est jamais passé ici. Cela se passe dans les locaux de l'Agglomération. Rien que sur le principe, j'aimerais que, de temps en temps, nous recevions les personnes qui discutent de ce schéma. Sur le fond, je constate à chaque fois que, si l'on ne faisait pas de réunions, cela aboutirait assez souvent aux mêmes problématiques, puisque nos demandes ne sont quasiment jamais entendues. On nous donne ce que l'on veut bien nous donner sans jamais forcément tenir compte de ce que l'on demande. Ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas y aller. Toujours, il faut revendiquer, et il ne faut pas hésiter à être demandeur, mais c'est vrai que l'on peut s'interroger. Nous allons continuer d'y participer, et essayer de modifier un peu les choses. Même si cela avance. Parce que je pense que, sur l'IUT, nous ne sommes pas loin de l'obtenir, mais, encore une fois, c'est parce que l'on a bien voulu nous le donner. Sur le droit aussi, il y a eu des avancées, mais nous sommes tout de même

soumis aux décisions de M. le Président de l'Université. La meilleure illustration est la PACES.

M. Joly : Il faut peut-être lui rappeler qu'il est le président de l'Université de Bourgogne, et non de l'Université de Dijon.

M. le Président : J'ajoute qu'avec Patrice Joly, nous avons été reçus par le Président de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE). Elle définit des projets au niveau de la Bourgogne Franche-Comté, en jumelant un peu les deux Universités, et en voyant ce que sont vraiment les fleurons. Or, ils n'ont pas du tout la même approche que le Président de l'Université. Nous en avons été témoins. Ils sont plus pour une décentralisation, pour agir en termes de pôles. Par exemple, aujourd'hui, ils trouveraient normal d'avoir un ou deux IUT qui marchent avec l'ISAT et d'essayer de construire de vrais pôles pertinents sur un certain nombre de territoires. Mais, le pouvoir n'est pas encore à la COMUE. Les membres de la COMUE ont une vraie volonté. Ils ont été élus par la totalité des deux Universités, et je pense qu'à un moment, on peut s'attendre à ce que le vrai pouvoir sur les formations arrive chez eux.

Nous mettons ce rapport aux voix.

Personne ne s'abstient ni ne vote contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 : POLITIQUE JEUNESSE

Rapport de M. le Président :

Numéro 8.

Rapport de M. Mulot :

M. le Président : Michel Mulot va maintenant nous parler du budget primitif 2018 pour la politique Jeunesse.

M. Mulot : La politique Jeunesse du Département s'articule autour de deux enjeux principaux :

Enjeu numéro 1 : La mise en cohérence des interventions publiques passe par la mise en place d'une gouvernance territoriale structurée et partagée tenant compte des besoins constatés

La loi NOTRe confortant le rôle des Départements en matière de solidarités humaines et territoriales, la gestion des politiques menées en faveur de la jeunesse devient une compétence partagée, qui pour autant doit s'articuler entre les différents niveaux de collectivités et l'État.

Dans ce contexte, le Département a un rôle d'impulsion et d'innovation, de coordination, d'expertise et de régulation.

Les objectifs de notre politique éducative et jeunesse sont de faciliter le parcours des jeunes de la formation à l'emploi, de donner les moyens de leur autonomie en favorisant leur mobilité et de promouvoir leur engagement citoyen, en les aidant à prendre leur place dans la vie de leur territoire.

Enjeu numéro 2 : Accompagner les partenaires du secteur de l'éducation populaire et de l'égalité des chances dans une démarche commune d'expertise et de co-construction.

L'efficacité des interventions publiques passe par un recentrage des interventions sur les besoins principaux des jeunes en matière de mobilité, d'emploi-formation et d'engagement citoyen.

Les résultats de l'évaluation des activités des grandes associations d'éducation populaire sur le public concerné se situent en annexe 2 du présent rapport.

En termes de stratégie, notre collectivité réinterroge en permanence son action en direction des grandes associations d'éducation populaire. Elle coconstruit certains projets en partenariat avec l'État (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), la CAF et la MSA afin de développer une politique de proximité auprès des porteurs de projets.

Les actions « phares » de la politique jeunesse

- La J'Box

Expérimenté en 2015 pour les 14/25 ans, le dispositif a été étendu aux 25/30 ans en 2016 et aux 12 /30 ans en 2017. L'ambition est de donner aux jeunes l'accès à une citoyenneté active et responsable, de garantir un parcours éducatif ouvert et des activités culturelles et sportives, en coordonnant plus de 300 partenaires sur 70 communes. Aujourd'hui 4 587 jeunes sont inscrits sur le dispositif. Cette action est reconduite avec l'objectif d'une dématérialisation de l'inscription et du bénéfice des avantages.

- Initiatives jeunes

Le Conseil départemental et l'État se mobilisent pour valoriser les initiatives des jeunes de 18 à 30 ans par des appels à projets. Suite à la présentation du projet par le ou les jeunes en commission, l'État et le Conseil départemental peuvent décider de le financer (financement allant de 500 € à 1 500 €). Environ 10 projets par an sont financés. Les dossiers montés concernent plutôt des projets à finalité

professionnelle, mais également socioculturelle, à vocation rurale ou urbaine. Un suivi des projets est en cours de programmation.

- Bourses BAFA

Les services de l'État et le Conseil départemental financent également des formations BAFA. Une cinquantaine de jeunes en 2017 ont bénéficié de l'aide (à hauteur de 100 € à 600 € par dossier) et ont tous trouvé un emploi en Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) durant l'année et les vacances scolaires.

- Bourses à l'international

Le Conseil départemental a choisi de renforcer les parcours de mobilité à l'international pour les 16-26 ans, pour des projets professionnels, de formation ou solidaires.

Plusieurs bourses sont comprises dans ce projet :

. La bourse « campus 58 » dévolue aux étudiants en études ou en stages,

. La bourse « planète 58 » qui permet de développer des actions de solidarité pour un ou plusieurs bénévoles à l'étranger,

. La bourse « JOB 58 », à vocation professionnelle pour les jeunes qui souhaitent avoir une expérience professionnelle à l'étranger (pour un minimum de deux mois avec contrat de travail). 20 bourses ont été accordées en 2017. Un retour d'expérience est en cours de réalisation.

- Qualité de l'accueil

Le dispositif QUALI ACCUEIL s'articule du regroupement du Conseil départemental, de la CAF, de la DDCSPP, des fédérations d'éducation populaire et des centres sociaux. Le programme mis en place promeut notamment la qualité éducative des accueils jeunes. En plus de visites de structures, des rassemblements autour de différentes thématiques (rôle et fonction de l'animateur, inclusion sociale des jeunes, etc.) sont organisés trois fois par an.

- Ce qui est attendu :

Mise en place du schéma départemental des services aux familles (groupe de travail jeunesse, État, CD58, MSA, Éducation nationale). Les actions mises en place dans le cadre de la politique jeunesse sont proposées en reconduction avec une évaluation permanente afin de répondre au plus près aux besoins des jeunes nivernais.

Les actions pour l'année 2018

Le détail des opérations portées par la collectivité départementale pour l'année 2018 serait le suivant :

193 300 € sont inscrits pour le programme Jeunesse en 2018 (183 300 € en 2017), qui se décompose ainsi :

- Opérations actions jeunes : 9 000 € (dont Bourses BAFA : 4 000 €, et Initiatives jeunes : 5 000 €)

- Subventions associations et collectivités : 184 300 €, celles-ci comprenant les subventions aux associations de l'éducation populaire pour 121 800 €, (avec 70 400 € pour la FOL, 70 400 € pour les FRANCAS, 12 000 € pour le BIJ, et 15 000 € pour l'ADPEP) et la J'Box avec 40 000 € pour les dispositifs s'inscrivant dans le dispositif de la J'Box (Bourses au permis de conduire : 30 000 € ; bourses inscriptions concours : 2 000 € ; bourses mobilité internationale : 3 000 € ; Frais d'édition des livrets J'Box : 5 000 €)
- Projets jeunesse – Territoire et Europe : 22 500 €, dont :
 - . Actions diverses Participation financière du CD58 à des appels à projets de territoire avec des associations : 2 500 €
 - . Organisation des États généraux de la jeunesse, le 18 mai 2018 : 10 000 €
 - . Projet Europe Directe : 10 000 €.

Focus sur une action marquante 2018

Le Département de la Nièvre organise le 18 mai 2018, en collaboration avec la Mission Locale de Nevers, la DDCSPP de la Nièvre, la CAF de la Nièvre et le groupe 15 de Nièvre 2021, la première édition des États généraux de la Jeunesse intitulée « L'Écho des jeunes 58 ».

Conférences, débats, tables rondes et ateliers vont rythmer cette journée de travail ouverte aux jeunes, aux élus, aux chercheurs et aux professionnels. L'Écho des jeunes 58 va être un moment d'échange sur nos pratiques, nos expériences françaises et européennes, nos savoir-faire et nos outils. Cette manifestation va permettre de confronter nos politiques à la réflexion des jeunes dans un domaine qui ne propose pas de modèle de référence. À l'issue de cette journée et suite à une enquête menée par les deux jeunes en service civique sera présenté le Livre blanc de la jeunesse avec une mise en œuvre des préconisations pour une politique Jeunes coconstruite à court, moyen et long terme.

Les éléments financiers pour 2018

- Dépenses de fonctionnement : 193 300 €
- Dépenses d'investissement, recettes de fonctionnement et recettes d'investissement : 0 €.

Il vous est proposé de délibérer sur l'ensemble de ces propositions et sur les inscriptions budgétaires associées pour un montant de 193 300 €, qui est en légère augmentation par rapport aux crédits inscrits en 2017 (+ 10 %).

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 : POLITIQUE CULTURELLE

Rapport de M. le Président :

Numéro 9.

Rapport de M. Balleret :

M. le Président :

Je passe la parole à Jean-Louis Balleret pour le rapport sur la politique culturelle.

M. Balleret :

Monsieur le Président, chers collègues, je vais vous présenter en résumé les grands axes de la politique culturelle 2018.

C'est évidemment un tout petit morceau du budget de la collectivité, puisqu'il représentait 1,13 % du budget de fonctionnement du Département en 2017. En 2018, avec les économies que nous avons pu faire, il représente 1,06 %. Sur le budget global de la culture, en fonctionnement et en investissement, c'était 1,07 % en 2017 et 0,92 % en 2018. Donc, un petit budget, mais de gros effets sur le territoire, évidemment, et gros effets pour nos partenaires, avec lesquels nous travaillons, car, si nous ne le faisons pas, et si nous décidions des économies en supprimant ce budget, ce serait d'abord fort modeste quand on voit son pourcentage, mais elles détruiraient tout un réseau d'intervenants sur le plan culturel, patrimonial sur le territoire.

Pour l'année 2018, nous allons continuer ce que nous avons toujours fait, c'est-à-dire essayer d'intervenir sur tout le champ culturel et sur les territoires. Nous allons travailler en co-construction, comme d'habitude, avec les associations, qui sont le maillage de base très dense et très vivant. Nous avons à peu près une soixantaine de correspondants, associations, sur le territoire. Nous allons continuer à travailler avec les collectivités locales. Les communes qui sont généralement les premières à se préoccuper de culture sur leur territoire, mais aussi les nouvelles communautés de communes, qui constituent un nouvel interlocuteur, qui n'est pas extrêmement simple, car vous savez bien que ces communautés de communes ont été le regroupement de collectivités qui n'avaient pas les mêmes préoccupations, pas les mêmes politiques, des élus très différents les uns des autres, des bassins de vie qui n'en sont plus. Et nous avons à peu près un échantillonnage d'interventions sur ce plan qui est très

différent. À un bout de la chaîne, nous avons celles qui jouent cette carte culturelle pour leur territoire, et sans vouloir faire un palmarès, je peux dire que nous avons parmi nous le président, Thierry Flandin, d'une communauté de communes nouvelle qui joue cette carte du développement culturel, avec son vice-président, Jean-Paul Jacob. À l'autre bout de la chaîne, vous avez peut-être vu un article de presse récemment sur une autre communauté de communes qui, elle, a trouvé, pour monter son budget, dans le cadre de son DOB, utile de supprimer tout ce qui est culture, sport, tourisme, économie. Heureusement, c'est une exception. Les autres font quelque chose, et ne font pas un ajustement par le bas.

Lorsque l'on est maire ou président d'une communauté de communes, si on s'intéresse un peu pour savoir ce qui retient les gens ou ce qui les fait venir, ce n'est pas l'eau qui coule du robinet ou les poubelles qui sont ramassées ou la route qui est en bon état, mais c'est le fait d'avoir des voies de communication intéressantes, c'est d'avoir des médecins, mais c'est aussi les loisirs, le sport et la culture. Il peut y avoir de belles routes dans les déserts, mais ce n'est pas absolument l'idéal.

Nous avons donc aujourd'hui cette recomposition territoriale, et nous ne demandons pas mieux que de travailler avec ces nouvelles communautés de communes. Nous les rencontrons, et en général cela ne se passe pas mal, mais il y a quand même quelques abcès de fixation.

Nous travaillons avec la Région, qui a augmenté, après sa dernière élection, son budget culture, et nous travaillons aussi avec l'État. Il y a un certain nombre de contrats qui ont été passés par l'État : 4 contrats locaux d'éducation artistique (Bazois, Guérisny, Cosne, Porte sud du Morvan) et 4 contrats de territoire Lecture (Portes du Morvan, et la communauté de communes Cosne Loire Nièvre et Bertranges). Nous avons signé, je vous le rappelle, un contrat avec l'État le 21 mars 2017, en étant un des seuls Départements à le faire, l'État reconnaissant que, malgré nos difficultés, nous nous battons pour ce facteur d'attractivité du territoire et pour le maintien de nos populations en milieu rural.

Voilà donc pour les orientations générales.

Comment les mettons-nous en œuvre ?

Nous les mettons en œuvre d'abord par du personnel, c'est-à-dire à peu près 34 agents à la Direction de la Culture et du Sport, à la Bibliothèque départementale, à la Conservation des musées et du patrimoine, qui travaillent sur le territoire, qui travaillent en collaboration avec tous les partenaires, qui leur donnent des conseils et qui évaluent.

Quels sont les grands axes des interventions sur le plan financier ?

Je vais vous les donner déjà sur le plan des principes, et, à la fin, je ferai un récapitulatif financier, avec les perspectives 2017-2018, car vous verrez que nous avons été obligés, comme tous, dans les services, de faire un certain nombre d'économies.

Le premier poste d'intervention est l'enseignement artistique (musique, théâtre, danse) porté par l'établissement public de coopération culturelle qui s'appelle RESO. Il regroupe 19 collectivités locales membres. 104 professeurs, 6 écoles de musique et de danse. Cela touche à peu près 5 000 personnes.

Le second est le soutien aux politiques des territoires, portées par les communes, les EPCI et les associations. Il s'agit des partenariats dont je parlais tout à l'heure, avec 60 à 70 collectivités ou associations sur le territoire.

Le troisième poste, qui est une mission confiée par l'État aux Départements, est le développement du livre et de la lecture. Nous touchons à peu près 163 structures de lecture publique. 25 bibliothèques municipales, 25 points lecture, 111 antennes et 28 écoles. Il s'agit d'un réseau qui est important. Nous essayons de l'organiser de façon différente : essayer que les bibliothèques intercommunales elles-mêmes jouent un rôle de réseau sur le territoire, et que nous soyons en direct avec ces bibliothèques intercommunales. Nous les aidons à se structurer et à le faire avec du personnel qualifié. Nous avons une aide au financement des postes de bibliothécaires qualifiés. Il y a déjà quelques communautés de communes qui ont profité de cette aide pour recruter. La Bibliothèque départementale joue aussi un rôle de conseil, à la fois pour la formation continue des bibliothécaires, pour la modification des équipements pour l'accompagnement au numérique ou pour l'acquisition de livres, et pour l'action culturelle. Nous jouons là aussi un rôle qui est important également sur tout le territoire. Les autres années, je vous présentais une carte pour vous montrer tous les points d'intervention sur le territoire ; j'ai pensé que vous vous en souveniez et que ce n'était pas la peine de le faire.

Deux autres secteurs d'intervention :

- L'aide à la restauration du patrimoine, qui est une aide qui va maintenant passer dans le cadre des contrats de territoire. Les communes passeront par les contrats de territoire pour restaurer leur patrimoine.

- L'aide à la muséographie, qui est également importante, puisque nos conservateurs du patrimoine départementaux dirigent un certain nombre de musées sur le territoire qui, sans nous, ne le pourraient pas.

Parmi les interventions marquantes en 2018, « Sortir en Nièvre » présentera l'offre culturelle départementale. Elle sera mise en service cette année. Et un clin d'œil au camion d'alimentation générale culturelle, qui va continuer ses tournées. Son inventeur, Jean Bojko, a rejoint le 20 février le « paradis des poètes », mais nous continuerons son œuvre.

Voilà une présentation de cette politique culturelle 2018.

Je vais vous parler des chiffres. Nous avons demandé à nos partenaires de faire le même effort financier que nous le faisons nous-mêmes. Ils l'ont compris, évidemment, pour la plupart, même si c'est toujours

désagréable de subir une baisse de subvention, mais ils ont bien compris que la situation était telle qu'il fallait le faire.

Je reprends par poste de dépenses, en comparant 2017 et 2018.

Dans le premier poste de dépense, RESO, dont le budget est d'à peu près 3 M€, partagés à 43 % au Département et 57 % aux territoires. Pour nous, en 2017, le budget était de 1 476 000 €. Il passe à 1 426 000 €. RESO est, comme tous les autres EPCC, dispensé de la taxe sur les salaires. C'était une taxe très injuste, et elle a été supprimée par la dernière loi de finances. Notre participation dans RESO baisse de 3,39 % entre 2017 et 2018.

Deuxième poste de dépenses : subventions aux territoires et aux artistes. C'est là où nous avons demandé à nos partenaires les plus importants de faire un effort sur le plan des subventions reçues. Nous passons de 1 037 000 € à 961 900 €, soit une baisse de 7,27 %. C'est un effort tout de même significatif.

Troisième poste : la lecture publique. Nous avons fait nous-mêmes des efforts, en passant de 267 500 € à 251 000 €, soit 9,22 % de baisse.

Au niveau des musées, là aussi, une baisse très significative de 41 700 € à 18 900 €, soit 54 %.

Sur le patrimoine, on est passé de 108 000 € à 104 000 €, soit une baisse de 3,70 %.

Le budget 2017 était de 1 463 200 €. Il passe à 1 335 800 €, soit une diminution de 7,1 %. Vous voyez que l'effort est significatif. Nous ne lâchons rien de nos partenariats. Nous n'abandonnons personne, mais nous avons demandé à nos partenaires de tenir compte de nos difficultés, et je pense que, dans l'ensemble, il n'y a pas eu de protestations virulentes, et tout le monde a compris que nous le faisons en préservant quand même l'essentiel.

La baisse pour l'investissement est plus importante, mais sur des chiffres qui sont beaucoup moins sensibles, puisque ce sont des chiffres qui sont en dessous de 50 000 ou de 100 000 €.

Un budget de fonctionnement pour la culture qui passe de 1,13 % du budget de fonctionnement du Département à 1,06 %, et globalement de 1,07 à 0,92 %. Un véritable effort de réduction des dépenses, tout en maintenant les partenariats.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ?

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – POLITIQUE SPORTIVE

Rapport de M. le Président :

Numéro 10.

Rapport de M. Balleret :

M. le Président :

La parole est à Jean-Louis Balleret, pour le budget Sports.

M. Balleret :

Je vais vous présenter le budget Sports, qui est aussi un petit budget en chiffres, puisqu'il représentait 0,52 % du budget de notre collectivité en 2017, et 0,48 % en 2018. Globalement, il est passé de 0,55 % à 0,46 %. Nous avons fait le même effort avec nos partenaires économiques tout en maintenant nos aides.

En premier lieu, l'aide au fonctionnement des clubs et des comités sportifs. La Nièvre est un département très sportif. L'image que les Nivernais ont d'eux-mêmes est toujours dans l'autodénigrement : c'est-à-dire « département de vieux, qui ne bougent pas ». Sauf que la Nièvre est un département qui est le plus sportif de la région Bourgogne Franche-Comté. Il y a un pratiquant sportif licencié pour quatre habitants, et il y a tous ceux qui font du jogging ou qui font du vélo sans être licenciés et qui sont des pratiquants. Il y a 636 clubs dans la Nièvre, 40 comités départementaux, plus de 50 000 licenciés et 11 000 bénévoles. Il y a aussi un emploi sportif très important : 600 emplois.

Cette aide aux 600 clubs est distribuée par le biais des 40 comités départementaux. Je suis frappé des lettres de remerciements des petits clubs pour cette aide qui compte pour eux. Nous jouons un rôle sur le territoire très important, sachant que les communes ne peuvent pas toujours intervenir à ce niveau-là.

Cette aide au fonctionnement des clubs et des comités sportifs représente 800 000 à 900 000 € par an. Cette année, pour le coup, nous l'avons un peu majorée. Nous sommes passés de 884 000 € à 901 976 €, soit + 2,03 %.

Nous aidons aussi le sport de haut niveau. Ils sont une quarantaine dans la Nièvre. Nous avons décidé en 2017 d'organiser une « Soirée des champions », qui s'est tenue dans les locaux de l'USON. Cela montrait la vitalité du territoire ; et le nombre de jeunes ou de moins jeunes qui sont champions de France, ou dans des places d'honneur aux championnats de France était important. Mais il était important aussi qu'ils se rencontrent entre eux. Nous éditerons à nouveau en 2018 cette « Soirée des champions ». L'aide se monte à 32 400 € (au lieu de 32 000 €, soit une augmentation de 1,25 %).

Nous aidons aussi à l'organisation d'un certain nombre de manifestations sportives, qui sont des manifestations d'envergure départementale, régionale ou nationale. Nous avons là un budget de

57 124 €. Il a baissé de 28 % par rapport à 2017, où il se situait à 80 000 €, car nous n'avons pas autant de manifestations estimées que l'année précédente.

Nous avons un contrat de partenariat avec le Circuit de Magny-Cours pour un certain nombre d'épreuves, dans lesquelles l'Association Sportive Automobile et le Moto-club de la Nièvre officient. Un circuit sans associations sportives, autos et motos, ne peut pas fonctionner, car ce sont elles qui font les commissaires, les directeurs de courses, etc. Et donc il faut financer l'Association Sportive Automobile et l'association motocycliste. 250 000 € sont inscrits pour ces deux structures indispensables au département. Nous n'avons pas cette année le Grand Prix de France Historique, qui reviendra l'année prochaine. C'est pourquoi nous sommes passés de 350 000 € à 250 000 €.

Le Département organise avec l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) le raid nature « CARACOL », à destination d'environ 200 collégiens de 4ème, inscrits à l'UNSS. Nous aidons cette initiative à hauteur de 15 500 €.

En ce qui concerne les équipements sportifs, cela va transiter maintenant par les contrats de territoire. Mais il nous restait encore quelques engagements. Nous avons encore à liquider cette année 135 000 € par an. L'année précédente, nous avions un montant de 317 550 €.

M. le Président :

Merci. Avez-vous des demandes d'explication, ou de prises de parole ?

Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Rapport de M. le Président :

Numéro 11.

Rapport de M. Balleret :

M. le Président :

Je redonne la parole à Jean-Louis Balleret pour le budget primitif pour les Archives départementales.

M. Balleret :

Le budget des Archives départementales connaît comme les autres services une légère baisse. Les missions traitées sont demeurées stables : le contrôle scientifique et technique des archives publiques, la collecte et le classement des archives publiques et privées, la conservation de ces archives (dépoussiérage, décontamination, restauration, reliure).

Le marché triennal sur la conservation des fonds va être reconduit. L'activité liée à la communication est devenue très importante, car les archives sont maintenant devenues des archives en ligne. On voit qu'il y a moins d'archives consultées dans la salle de consultation ; beaucoup de choses se passent maintenant par Internet. L'année dernière, il y a eu, pour la consultation de ces archives en ligne du site départemental, 93 390 utilisateurs, et 30,5 M€ de pages vues. Vous voyez le rôle que peut jouer Internet. Ceux qui font de la recherche généalogique n'ont plus à courir toutes les mairies et les archives de France ; aujourd'hui, ils regardent cela sur Internet. Les livrets militaires des classes 1887-1921 ont été mis en ligne dans le cadre de la célébration du Centenaire de la Guerre de 14-18. On peut donc suivre la trace des soldats de cette guerre.

Le programme de numérisation continue dans nos archives. Tout le cadastre ancien des communes est maintenant conservé dans de bonnes conditions, restauré et numérisé, ce qui facilite beaucoup la recherche. La valorisation des fonds, les programmes de numérisation et l'offre en ligne sont des activités tout à fait importantes.

La valorisation passe aussi par les expositions que les Archives départementales continuent à faire chaque année. Il y a en général quatre expositions par an. En particulier, il faut saluer chaque année l'exposition sur les années de guerre 1914-1918. Nous étions avec les Américains l'an dernier, pour marquer leur arrivée en 1917. Cette année, nous serons sur la dernière année de guerre, 1918.

Le service d'animation culturelle joue un rôle important également. C'est un service éducatif aussi. Il reçoit de plus en plus de scolaires. On est passé de 918 en 2016 à 1 100 scolaires en 2017.

Il faut que je vous invite à une manifestation particulière des Archives départementales, qui va avoir lieu le vendredi 27 avril 2018 à 16 h 30. Il s'agit de l'inauguration du regroupement des Archives départementales et des Archives historiques de la Ville de Nevers. C'est une vieille histoire qu'il faut résumer en quelques mots, car on pourrait s'étonner que nous fassions cela aussi tard. En 2001, le Conseil général de la Nièvre a souhaité agrandir ses archives. Il a engagé une réflexion et émis l'idée d'associer au projet les archives de la Ville de Nevers, qui sont dans un petit bâtiment vers la médiathèque et que personne ne consulte jamais, en vue d'avoir sur un même site toutes les archives historiques du département. L'idée a paru satisfaisante aux deux parties, et une étude a été lancée. En 2003, l'étude conclut à la pertinence du projet. Un protocole d'accord est passé entre le Département et la Ville de Nevers. Les travaux s'engagent ensuite, pour se terminer en 2013, et l'ouverture se fait.

Nous avons fait une petite inauguration, associée à une exposition sur les murs de la préfecture montrant sur une trentaine de panneaux les objets les plus emblématiques qu'il y avait aux Archives départementales. Cette inauguration a été cependant faite a minima, car il manquait les archives historiques de la Ville de Nevers.

Nous sommes entrés à ce moment-là dans une problématique qui a été assez longue à régler. Il fallait écrire des conventions sur le fonctionnement mutualisé d'archives départementales et d'archives municipales. Cela peut vous paraître très simple, et cela aurait pu se régler très rapidement ; pas du tout. Ce projet qui était très généreux s'est heurté à toutes les difficultés administratives que l'on puisse trouver, et individuelles aussi. Donc tous les freins ont été mis pour que cela n'avance pas. La négociation Département/Ville de Nevers/ Agglomération et Etat (avec le Service Interministériel des Archives de France) a obligé à des allers-retours des conventions, etc. Cela a pris beaucoup de temps, et il a bien fallu cinq ans pour que, enfin, fin 2017, la convention soit signée entre toutes les parties et que les archives municipales arrivent aux Archives départementales, et que le projet soit terminé. Nous n'inaugurerons donc pas un bâtiment qui est ouvert depuis quatre ans, mais nous allons quand même inaugurer cette arrivée, parce que c'était considéré par l'État à l'époque comme un projet original, mais il ne s'était jamais fait. Si vous êtes disponible ce jour-là, venez ce 27 avril à 16 h 30, et en plus vous verrez une belle exposition sur l'histoire de la Route nationale 7.

Je n'ai pas donné les chiffres, mais vous les avez dans le rapport.

M. le Président :

Merci, Jean-Louis. Merci pour l'invitation. Je pense que nous serons nombreux ce jour-là.

Avez-vous des questions sur ce budget ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

AXE 3 – INNOVER ET EXPERIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITE

BUDGET PRIMITIF 2018 – POLITIQUE FAMILLE ENFANCE

Rapport de M. le Président :

Numéro 12.

Rapport de Mme Fleury :

M. le Président :

Delphine Fleury va maintenant présenter le rapport sur le budget primitif relatif à la politique Famille et Enfance.

Mme Fleury :

Dans un tout autre genre, une des compétences premières du Département : la politique Famille et Enfance, avec le budget primitif qui s'inscrit en dépenses de fonctionnement à hauteur de 19 384 000 € et 1 054 000 € en recettes de fonctionnement.

Je ne vais pas vous re-détailler tout ce qui figure dans le rapport. C'est une politique que vous commencez à bien connaître. Nous en débattons régulièrement et assez longuement d'ailleurs dans les commissions et les réunions de travail que nous avons les uns et les autres. Je répondrai à vos questions, évidemment, après cette brève présentation, et ce rappel des points les plus importants par rapport à la mise en œuvre de cette politique.

La collectivité poursuit ses actions de prévention auprès des familles afin de limiter le nombre de placements. Les jeunes accueillis au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (mineurs et majeurs) sont au nombre de 840 en 2016 et 845 en 2017. Vous constatez une certaine stabilité sur ces deux années. Par contre, on peut noter une augmentation significative, de plus de 85 %, de la prise en charge des mineurs non accompagnés. Ils arrivent sur le territoire soit avec un titre de réfugié ou en passe d'avoir un titre de réfugié, plus ou moins spontanément. Vous avez dû en entendre parler, puisque l'Association des Départements de France est montée très fortement au créneau auprès des gouvernements, passés et actuel, pour faire en sorte que cette prise en charge n'incombe pas quasiment uniquement aux Départements, mais soit une prise en charge partagée la plus possible avec l'État, car les mineurs non accompagnés sont quasi exclusivement des mineurs étrangers. Nous avons accueilli 37 mineurs non accompagnés en 2017. En 2016, 20 mineurs nous avaient été confiés. Cela a évidemment un lien direct avec la conjoncture internationale, mais on constate une arrivée de ces mineurs ici dans la Nièvre régulièrement.

La priorité que nous nous sommes donnée et qui est très prégnante sur l'ensemble des dispositifs-actions que nous mettons en œuvre, c'est évidemment la prévention. Cela suppose que nous développons des partenariats pour l'ensemble des actions et des expérimentations qui sont conduites. La prévention, c'est le soutien à la parentalité, notamment.

La refonte de la politique Enfance est un chantier que nous avons initié l'année dernière, et il se poursuit toute cette année. Nous avons voulu le faire sous la forme la plus participative possible. Cela implique une grande mobilisation des professionnels en interne et une mobilisation de l'ensemble des partenaires qui œuvrent sur ce champ politique avec nous. Cela nécessite également une adaptation des modes d'accueil. C'est une politique qui évolue sur les modes

d'accueil, les besoins de l'enfant, la connaissance que nous avons à ce niveau-là, et puis les évolutions législatives nous conduisent à nous adapter sans arrêt aux modes d'accueil. Nous avons la chance d'avoir des professionnels sur ce territoire dans la collectivité qui œuvrent quotidiennement et avec beaucoup de compétence, de talent, d'investissement – avec aussi beaucoup de difficultés, il ne faut pas le nier – à faire en sorte que la prise en charge de ces enfants soit la meilleure possible, en tenant compte de leurs besoins fondamentaux.

Cela nécessite également un accompagnement professionnel des assistants familiaux, puisque l'essentiel de la politique au niveau des enfants confiés repose sur une prise en charge familiale, avec les assistants familiaux, qui sont des agents embauchés par le Département. Et puis, dans le dialogue constant que nous avons avec les partenaires qui gèrent les structures accueillant les enfants confiés – il y en a 6 sur le territoire –, nous mettons en place les fameux CPOM, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Nous avons donc des contacts constants avec ces structures et associations présentes sur le territoire.

Un mot sur la prévention spécialisée. Monsieur Morel, je n'oublie pas la prévention spécialisée, le diagnostic qui a été fait, réalisé par vous, en 2016. Nous réaffirmons dans ce rapport notre intention de mettre en œuvre une équipe dédiée à ce niveau-là sur le territoire de l'agglomération, et spécifiquement sur la ville de Nevers.

Un mot aussi sur le schéma départemental des services aux familles, qui a été signé il y a une quinzaine de jours avec l'État. Il développe les orientations et les actions de soutien à la parentalité sur le territoire.

Je vous ai résumé à grands traits l'essentiel et les priorités qui constituent la politique Enfance.

En matière de budget, les actions de prévention s'élèvent à 2 425 100 €. Elles se réfèrent au champ des compétences parentales. Ce sont plusieurs actions et dispositifs, expérimentations, qui sont mis en œuvre à plusieurs niveaux.

Les subventions que nous attribuons à diverses associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance représentent 32 500 €.

L'accueil des mineurs et l'accompagnement des jeunes majeurs disposeraient d'une enveloppe de 16 565 600 €. 845 jeunes sont concernés dans le département. Ils sont accueillis en établissements, pour 25 % d'entre eux. 75 % sont accueillis en familles d'accueil.

L'aide aux familles se verrait attribuer 393 300 €. Il s'agit des soutiens financiers apportés aux familles présentant des difficultés non seulement au niveau parental, mais aussi au niveau social.

Le focus sur l'action marquante 2018 concerne le Village d'enfants de Chatillon-en-Bazois. Ce village d'enfants a été repris par le groupe SOS. Nous en train d'élaborer le CPOM, et donc les discussions sont engagées avec le groupe SOS pour cette structure. En attendant que la

signature soit effective, l'engagement qui a été pris au moment de la reprise de ce village d'enfants, c'est que le Conseil départemental verse une dotation globale pour cette année qui s'élève à 2,5 M€, et qui correspond à l'activité pour le nombre de journées et la moyenne de 39 enfants accueillis dans cette structure, laquelle a la particularité d'accueillir des fratries.

Voilà résumé à grands traits ce que l'on vous demande d'approuver et de voter : la dotation globale pour le Village d'enfants, les subventions accordées au titre de 2018 pour un certain nombre d'associations, la participation forfaitaire de 8 000 € au GIP Enfance en danger, et les conventions qui nous lient avec diverses associations.

Je reste à votre disposition pour les questions.

M. le Président :

Je voudrais revenir un moment sur Châtillon, en disant qu'effectivement, depuis longtemps on parle de la réfection architecturale de ce site, et je me félicite de l'accord qui est passé. Dès cette année, nous avons deux pavillons qui vont être refaits, sur un programme pluriannuel. L'ensemble des pavillons d'ici trois ans devraient être refaits. C'est important pour les enfants accueillis et pour les personnels qui y travaillent, et il faut le souligner.

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Un mot sur cette délibération. La Nièvre compte de nombreux enfants placés, et nous consacrons un budget conséquent pour eux, ce qui est bien normal. Nous avons parallèlement désormais des mineurs non accompagnés, dits comme tels en tout cas, et nous avons voté l'an dernier en fin d'année une somme pour ces mineurs non accompagnés de 500 000 ou 700 000 €. Le Département cherche à faire des économies, en ce qui concerne notamment le personnel, y compris en ce qui concerne les assistants familiaux, mais il se trouve que les personnels assistants familiaux sont les seuls personnels qui augmentent, précisément parce que nous accueillons ces mineurs non accompagnés. Il ne me semble pas juste de faire peser sur la collectivité la charge de ces mineurs non accompagnés, dont on ne sait rien d'ailleurs, puisque l'on n'a aucun résultat et aucune délibération là-dessus ; on ne sait pas finalement s'ils sont bien mineurs ou si une partie d'entre eux sont majeurs. On ne sait pas de quel pays ils sont originaires. On ne sait pas s'ils repartent chez eux. Et je trouve que faire peser sur notre collectivité la charge d'enfants – enfants ou pas enfants d'ailleurs – qui sont en situation irrégulière dans notre pays est une injustice totale, alors que, déjà dans notre département, nous avons de nombreux enfants placés. C'est la raison pour laquelle, si j'approuve la délibération en ce qui concerne nos mineurs, je désapprouve totalement la politique qui est menée, d'accueil de ces mineurs non accompagnés, d'autant que l'on ne sait pas au final ce qu'ils deviennent.

M. le Président :

En ce moment, l'ADF a deux problématiques : les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés. Dans la Nièvre, nous avons une certaine charge, mais les Hautes-Alpes sont, par exemple, passés, sur cette politique, de 100 000 € à 2 M€. C'est une vraie problématique.

L'accueil des mineurs non accompagnés est une politique qui normalement devrait revenir à l'État. Or, l'État se défait sur nous en disant que nous sommes des spécialistes de l'aide sociale à l'enfance.

Nous sommes en discussion avec l'État sur la prise en charge. Il faut savoir que, pour ces mineurs non accompagnés, il y a une période dite d'évaluation. Jusqu'à maintenant, elle était de 5 jours. Il semblerait qu'elle soit portée à 25 jours. On aura une prise en charge de l'État pour l'évaluation pendant 25 jours pour savoir si ces jeunes sont mineurs ou ne le sont pas. L'État s'engagerait – ce n'est pas encore définitif – à hauteur à peu près de 500 € par jour pour 25 jours, de façon à ce que l'on puisse évaluer si ces jeunes sont des mineurs. Mais après, l'État, et ce n'est pas normal, se retire à ce moment-là de la politique, et indique que s'ils sont mineurs, ils doivent rentrer dans la politique de l'aide sociale à l'enfance. Les Départements interpellent vigoureusement le gouvernement, pour expliquer qu'on nous charge encore la barque. D'un côté, on nous encadre nos dépenses de fonctionnement, et de l'autre, on est en train de les surcharger. Cela veut dire qu'en nous faisant appliquer des politiques qui ne sont pas les nôtres, on est en train de surcharger nos politiques de fonctionnement, et parallèlement on nous dit de ne pas les augmenter. Je suis, comme vous, tout à fait désolé que cela tourne de cette façon-là. La discussion va peut-être avancer, mais pour le moment nous en sommes là.

La parole est à Delphine Fleury.

Mme Fleury :

Cet accueil devrait normalement revenir à la compétence de l'État. On est dans l'accueil de personnes qui sont étrangères, et dans des situations qui, pour beaucoup, résulte de la situation internationale, des déplacements de populations, des réfugiés, des crises dans certains pays.

Vous avez raison, Madame Boirin, on sait peu de choses finalement concernant ces mineurs. On peine à reconstituer l'histoire. On s'est aperçu, et ce n'est pas propre à la Nièvre, qu'il y a des filières organisées et que les parents les envoient pour qu'ils bénéficient d'une prise en charge, d'une scolarité, et donc d'un avenir. Pour ceux que nous prenons en charge, nous savons ce qu'ils deviennent. Pour un certain nombre, il y a de grandes réussites, y compris scolaires. Ce sont des enfants qui s'adaptent assez vite. Ce n'est pas du 100 %, mais quand même. Nous avons fait le choix, dans la Nièvre, de ne pas avoir une prise en charge différenciée pour ces mineurs-là. À partir du moment où ils sont mineurs, ils sont pris en charge comme n'importe quel autre mineur qui nous est confié. Ils bénéficient de la même

qualité de prise en charge, etc. Il y a d'autres problématiques qui peuvent se poser, c'est vrai. Néanmoins, ils sont accueillis plutôt majoritairement dans les familles d'accueil.

Le choix de la prise en charge et de la qualité de la prise en charge est un choix du Département. Nous allons essayer de le tenir malgré les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, car, si la poursuite du nombre de mineurs qui arrivent sur le territoire et qui doivent être pris en charge par nous ne cesse d'augmenter, au bout d'un moment cela posera quand même quelques problèmes.

Nous avons entamé des discussions avec le Préfet, qui n'est pas hostile à ce que l'on revoie un certain nombre de choses. Pour essayer de leur reconstituer une identité et avoir des documents administratifs, cela passe par la préfecture de région, à Dijon. Cette préfecture oblige les familles à venir prendre rendez-vous avec le mineur physiquement présent à Dijon, et les réoblige après à se déplacer une deuxième fois à Dijon le jour du rendez-vous pour l'examen de la situation du jeune. Cela engendre beaucoup de frais pour le Département. Nous essayons de voir avec la préfecture de la Nièvre s'il n'y a pas un moyen pour que la prise de rendez-vous ne se passe pas obligatoirement par un déplacement. Nous sommes sur cet ordre de discussions. Et puis, au niveau national, l'ADF est en relation avec le gouvernement.

M. le Président :

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Juste quelques mots pour dire qu'au-delà des chiffres, au-delà des procédures, il y a des hommes et des femmes. J'évacuerais tout de suite un sujet sur lequel nous nous rassemblons, c'est la prise en charge nécessaire d'un sujet comme celui-ci par l'État plutôt que de le faire supporter par les collectivités locales.

Mais je voudrais qu'ici on mesure ce à quoi correspond quand même l'arrachement à son environnement familial, à sa culture, à son entourage, d'une manière générale, et la migration. On peut mesurer la douleur que constituait pour les Nivernais des siècles derniers l'arrachement à son environnement habituel. S'agissant de ces jeunes, je voudrais que l'on ait un peu de compassion, et que l'on ait également cette approche humaine aussi du sujet, de manière à éviter de raisonner uniquement à partir de données qui sont austères et qui sont sans âme. Je dois dire que j'aimerais que l'on se retrouve également pour considérer que, sur certaines décisions, on est très attentifs à certaines catégories de Français, à certaines catégories d'étrangers également, et qu'il faut savoir faire des distinctions.

C'est vrai que l'on a été très attentif par rapport à la difficulté que rencontrent les plus riches d'entre nous ! Ce qui a conduit à ce que l'on allège leurs charges fiscales de 4,5 Md€. Peut-être qu'une faible part de ces sommes-là aurait permis de soulager les collectivités locales de la charge que représentent ces flux migratoires, dont on peut considérer qu'ils sont plutôt devant nous que derrière nous, au

regard aujourd'hui de la croissance des inégalités, des problèmes que pose notre mode de fonctionnement à l'échelle nationale et mondiale, avec l'accroissement de ces inégalités et des enjeux que cela représente également en matière d'environnement. Je pense que tout cela est devant nous. Il faut à la fois qu'on les aborde sur le plan technique, financier, mais également avec humanité, ce qui est un peu l'esprit de notre pays.

M. le Président :

Je voudrais simplement dire que, pour moi, il est hors de question que l'on traite différemment un enfant qui serait nivernais d'un enfant qui serait un mineur non accompagné. Un enfant de quelque endroit qu'il vienne doit être traité de la même façon, quand il arrive dans nos services. Et je sais, pour l'avoir constaté personnellement, que c'est ce qui se passe. Jamais nous ne traitons différemment un enfant. Les enfants sont tous les mêmes, d'où qu'ils viennent.

La parole est à M. Bazin.

M. Bazin :

Dans le droit fil de vos deux interventions, je voulais aussi rappeler que la Nièvre, surtout sur la partie morvandelle, est une terre de migrations et d'échanges, et cela a clairement contribué à façonner la culture nivernaise ; cette capacité que nos ancêtres ont eue à accueillir les fameux « petits Paris », ce n'est pas quelque chose de neutre dans la construction de notre imaginaire collectif nivernais. Et c'est probablement aujourd'hui que l'on tire les bénéfices, car tous ceux qui sont passés par le département, qui ont été élevés chez nous, et qui sont ensuite repartis souvent à Paris aujourd'hui nous renvoient l'ascenseur. Ils se sont beaucoup formés dans les métiers de l'imprimerie, et ils ont souvent réussi leur vie professionnelle, et on les voit revenir aujourd'hui dans le département de la Nièvre en apportant à la fois un pouvoir économique, du pouvoir d'achat, mais aussi des expériences à partager. C'est probablement une richesse de la Nièvre que d'avoir su accueillir. Et se priver de cette capacité d'accueillir aujourd'hui, ou aller sur des logiques de tri me semble à la fois humainement non possible, et économiquement être une erreur.

M. le Président :

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein :

Je voudrais intervenir pour dire à notre collègue Patrice Joly « Ne doutez pas de notre bienveillance et de notre compassion vis-à-vis de ces jeunes que nous accueillons dans la Nièvre. » Le problème qui est soulevé est double : d'une part, est-ce au Département de prendre en charge tous ces mineurs non accompagnés, alors qu'il nous semble que c'est une responsabilité régaliennne, qui devrait être prise en charge par l'État ? Par ailleurs, il est très difficile de pouvoir situer l'âge d'un enfant entre 15 et 18 ans. Cela pose également un autre problème,

c'est que, dans tous ces mineurs que nous accueillons, il y a également des majeurs. Si on s'aperçoit qu'ils sont majeurs, que deviennent-ils ?

M. le Président :

Nous sommes tous d'accord pour dire que ce problème devrait être réglé par l'État au moins financièrement. Même si techniquement sur les territoires, il est vrai que c'est nous qui avons la compétence et les moyens d'accueillir ces enfants. Mais, par contre, financièrement, ils devraient être pris en charge par l'État. Là-dessus, je pense que nous sommes tous d'accord.

Après, il y a la période d'évaluation. Il y a des critères. Cela dure un certain temps. Je pense que c'est fait extrêmement sérieusement. S'ils sont évalués mineurs, ils sont pris en charge par nos services. S'ils ne sont pas évalués mineurs et que l'on considère qu'ils sont majeurs, ils tombent dans les structures de droit commun, le centre d'orientation et d'accueil, ou remis dans la rue. Aujourd'hui, effectivement, nous n'avons pas à les prendre en charge s'ils ne sont pas évalués mineurs.

M. Rostein :

On les relâche dans la nature ?

M. le Président :

Il n'y a pas d'autres issues. On a essayé de nous expliquer qu'il faudrait éventuellement fournir des listes et des noms. Ce n'est pas acceptable, dans l'idée que je me fais. Je ne suis pas un délateur. Donc, je n'accepte pas que les services livrent des personnes. Ils sont remis dans la nature.

Nous parlions tout à l'heure de filières. Effectivement, des passeurs organisent cela. Ils mettent deux ou trois enfants dans le train à Paris. Les jeunes ont le nom de la gare où il faut descendre, et ils ont le plan pour aller de la gare jusqu'au commissariat. Nous avons même constaté les plans qui sont faits. Quand ils descendent du train, ils montent jusqu'au commissariat, et ils expliquent qu'ils sont mineurs et qu'ils viennent se mettre sous la protection des institutions françaises. On peut assimiler ces pratiques à de la traite d'enfants, car on imagine bien que ces passeurs ne travaillent pas pour faire plaisir à ces enfants. Imaginer tout cela, c'est assez terrible. Ils essaient aussi de faire passer pour mineures des personnes qui ne le sont pas.

Par ailleurs, quand ces jeunes sont déterminés mineurs, ils sont chez nous. Or, cela a une fin d'être mineur. Quand c'est fini, que deviennent-ils ? Quand c'est fini, nous avons des mesures d'accompagnement. Je préférerais qu'ils soient remis dans le régime général. Je n'ai pas donné d'ordre formel, car il faut aussi tenir compte du travail que font nos éducateurs, et je pense qu'il faut les laisser un peu décider eux-mêmes. Cela veut dire que, quand ils semblent avoir des résultats avec des jeunes, s'il faut les accompagner quelques mois supplémentaires après ce que l'on estime être leur majorité, il faut qu'on le fasse. Mais il est vrai que l'on ne peut pas non plus le multiplier, parce que ce sont aussi des choses qui restent à notre

charge. Mais sur cette problématique-là, on est obligé de faire preuve d'humanité. C'est quelque chose qui nous arrive, et je pense qu'il faut faire preuve d'humanité. Et de temps en temps d'ailleurs, on peut considérer que ce qui nous arrive est bien, car il est vrai que nous avons de vraies réussites. Il y a au lycée de Decize de vraies réussites de jeunes qui sont là depuis deux ou trois ans, et qui sont en 4^{ème} ou en 3^{ème} des élèves en tête de classe, et qui deviennent des éléments moteurs pour les autres. Je pense que l'on ne peut que traiter ces problèmes-là avec humanité. Mais j'ai du courroux contre l'État, car nous obliger à faire tout ce travail et comprimer un budget est contradictoire. L'année dernière, 1,5 M€ d'écart sur la politique d'accueil des enfants était constaté. Vous pouvez ramener cela en journées d'accueil, car le prix moyen d'une journée est autour de 200 €, et vous verrez le nombre de journées d'accueil que nous avons eu en plus sur la politique jeunesse.

Mme Fleury :

Juste un complément sur la prise en charge de ces enfants, et quand ils sont majeurs également. Il y a des associations dans la Nièvre qui les prennent en charge, les suivent, les accompagnent. Il y a beaucoup de solidarité aussi. On en parle peu, cela ne se sait pas. Il s'agit surtout de la CNAM et de la CIMADE. Nous avons beaucoup de chance d'avoir sur le département de la Nièvre des associations de cette qualité-là, avec cet engagement qu'elles ont pour, justement, les jeunes qui se retrouvent à être déterminés majeurs et rendus à la nature.

M. le Président :

C'est assez terrible, mais froidement, cela veut dire que des enfants arrivent sur le territoire, ils ont 15 ou 16 ans, ils sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance jusqu'à 18 ans ; il faudrait imaginer qu'à 18 ans ils tombent sous le régime commun et qu'on va les mettre dans un avion pour les renvoyer dans leur pays ! Je pense qu'humainement c'est extrêmement compliqué. On a dit que c'était une première rupture pour eux ; cela va en être une deuxième. Je pense qu'il faudrait vraiment réfléchir à ce que deviennent ces jeunes quand ils passent à l'âge adulte, parce que ce schéma est assez redoutable. Il n'y a pas très longtemps, nous avons vu l'itinéraire d'un jeune qui sortait de Lybie ; on a assassiné ses parents devant lui, il est parti, et maintenant il a réussi, il est devenu écrivain, et il explique tout son parcours. Cela veut dire qu'enfants, ils viendraient ici, qu'ils restent chez nous jusqu'à leur majorité, et qu'à leur majorité on nous demande presque de les raccompagner au poste pour que l'on puisse les envoyer dans les pays d'où ils viennent. Humainement, pour moi, c'est quelque chose qui est impossible. Je pense que, pour les travailleurs sociaux qui s'occupent de ces jeunes-là, ce n'est pas possible non plus. Il y a là une véritable problématique.

M. Rostein :

Je trouve qu'il y a effectivement une grande hypocrisie de la part de l'État d'accueillir ces jeunes, de les imposer aux Départements, et puis

après, de dire aux Départements ou aux associations « débrouillez-vous ».

M. le Président :

Ce n'est même pas « débrouillez-vous ». C'est « redonnez-les pour qu'on les renvoie chez eux ». Ce qui, pour moi, est inacceptable.

Nous avons fait le tour, je pense, sur cette politique, qui mérite effectivement une réflexion, puisqu'aujourd'hui dans les Départements de France, il y a deux questions fondamentales : les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés. J'ai du mal à comprendre que l'on retarde tant les solutions définitives à apporter à ces sujets. On peut accepter l'idée que ce soit le Département qui les prenne en charge, mais il faudrait que l'État nous rembourse les frais qu'occasionne cette prise en charge. Je vois bien que, pour un enfant qui vient dans la Nièvre, quel que soit l'endroit d'où il vient, c'est à nous de le faire ; nous sommes responsables de cette politique. Mais, par contre, pour ceux qui sont des migrants, nous devrions être remboursés intégralement de nos dépenses par l'État.

Je mets le rapport aux voix sur cette politique. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport est adopté. Une abstention.

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE MADEF

Rapport de M. le Président :

Numéro 13.

Rapport de Mme Fleury :

M. le Président :

La parole reste à Delphine Fleury pour nous parler de la MADEF.

Mme Fleury :

Concerne le budget annexe de la MADEF, les dépenses de fonctionnement pour 2018 s'élèvent à 5 177 841,62 €. Le montant de la dotation globale versée à la MADEF s'élève à 4 995 026 €. À cela s'ajoute un budget, en dépenses d'investissement, de 1 493 155,18 €.

L'activité de la MADEF s'exerce sur plusieurs sites. Le site principal à Noël-Berrier à Nevers, qui accueille des enfants de 8 à 18 ans. Le site de Clairefontaine à Garchizy, qui accueille les enfants de 0 à 7 ans, et les adolescents garçons. C'est également Parent'Ailes, sur le quartier des Bords de Loire à Nevers où sont accueillis des adultes

avec enfants pour évaluer leurs capacités à prendre en charge leurs enfants. Cela s'inscrit dans la politique de prévention que nous souhaitons développer.

La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille est un établissement qui fonctionne pour l'accueil et l'hébergement à temps complet, 365 jours par an, 24 heures sur 24, pour un accueil d'enfants de 0 à 18 ans. La MADEF, c'est également la maison de la parentalité, que nous inaugurerons la semaine prochaine sur le quartier du Banlay à Nevers, où sont accueillis à la journée des parents qui rencontrent des difficultés éducatives et qui souhaitent trouver des conseils ou un accompagnement. C'est une démarche volontaire des parents. Pour accompagner la prise en charge éducative des enfants, la MADEF dispose d'un centre de visite en charge de la médiation des visites parents/enfants. Ce sont des préconisations qui sont essentiellement mises en œuvre par les magistrats.

Nous vous proposons également d'arrêter un prix de journée sur la pouponnière, et le foyer de l'enfance. Le prix de journée proposé s'élève à 238,14 € pour 2018. Il vous est expliqué la manière dont est calculé ce prix de journée.

Concernant l'investissement, les projets majeurs sont :

- La réalisation de travaux de mise aux normes (Plan de Maîtrise Sanitaire sur l'ensemble de l'établissement, sécurité incendie et conformité accès sur Noël-Berrier) et d'entretien des bâtiments (toiture, isolation plancher, raccordement chauffage urbain sur Noël-Berrier, chaudière, eau chaude sanitaire sur Clairefontaine, changement fenêtre sur les 2 sites) pour un montant de 201 000 €
- L'achat de 2 véhicules estimé à un coût global de 40 000 €, en remplacement de véhicules amortis. Ce renouvellement du parc doit permettre d'assurer les transports dans des conditions sécurisées.
- L'achat d'un logiciel informatique pour la gestion des dossiers des enfants accueillis pour un montant de 6 480 €
- Pour la restructuration de l'établissement, 1 266 675,87 € sont d'ores et déjà disponibles pour le projet.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 493 155,87 €.

Le focus du rapport porte sur la Maison de la Parentalité, dispositif nouveau dont la collectivité se dote cette année.

Je salue le travail de Sylvie Ducloix. Nous avons vu ce matin, lors de l'examen du compte administratif, qu'un excédent avait été généré. L'absence de directeur ou de directrice pour l'instant sur la MADEF conduit Sylvie Ducloix à exercer ce remplacement, ce temps dédié à la direction de l'établissement. La gestion très rigoureuse a produit ses effets, et un excédent a pu être généré, mais il restera exceptionnel, car conjoncturel.

Un mot sur la MADEF. Nous en avons parlé ce matin. Nous en faisons un point de rencontre dans les trois ans que nous allons passer ensemble. Je considère, et je pense que tout le monde le considère avec moi, qu'il est temps que l'on s'occupe sérieusement de cet établissement. Je reconnais que je me faisais jusqu'alors de la MADEF une idée par rapport à ce que l'on me disait. Je m'y suis rendu à deux reprises, et mon diagnostic est impitoyable : je pense que le site de Clairefontaine n'est plus acceptable. C'est inacceptable pour les gens qui y travaillent, nos employés, à qui nous pouvons dire « merci » aujourd'hui, car c'est vrai qu'on ne les entend pas trop, mais ils travaillent dans des conditions qui sont difficilement acceptables, avec des problèmes de chauffage, avec les problèmes d'un équipement qui n'est pas fait du tout pour cela. Et puis, je pense aussi qu'il est assez indigne d'y mettre des enfants. C'est vrai que cela va casser notre rythme de réparation et de rénovation des collèges, parce que, en gros, cela va prendre la place de la rénovation d'un collège, mais je pense qu'il faut qu'on le fasse. Nous allons le faire de la façon suivante : toute l'année 2018 va être consacrée à un travail que les services vont mener pour dimensionner ce que l'on doit faire, car nous avons des pistes nouvelles, et nous pouvons peut-être profiter de cette réimplantation sur un endroit particulier pour vérifier si l'on ne peut pas y faire peut-être d'autres métiers. Or, le gros atout de la MADEF, c'est d'être disponible toute l'année, 24 heures sur 24, et nous allons discuter peut-être avec la Ville de Nevers ou avec l'Agglomération si en termes de crèches, si en termes d'accueil particulier pour des enfants, on ne peut pas se servir de ce que nous allons construire pour agrandir notre offre, puisqu'aujourd'hui la MADEF, c'est 57 places. L'idée est de voir s'il n'est pas opportun de mettre un peu plus de places, de voir s'il ne faut peut-être pas y mettre d'autres métiers, et de voir effectivement si l'on ne peut pas faire d'autres choses sur la MADEF. Les services vont travailler. Nous cherchons aussi un lieu, et plutôt dans un endroit permettant la mobilité en termes de transports, de façon à faire des économies en termes de fonctionnement. Le bâtiment n'est plus chauffable dans des conditions normales, et les économies devront aussi porter sur l'énergie. Nous souhaitons donc réfléchir à tout cela durant une année. Puis nous nous tournerons vers un architecte pour qu'il nous présente un projet. Nous souhaitons en faire un lieu qui soit modèle, pour montrer, dans un département comme le nôtre, ce que l'on peut faire sur l'accueil des enfants. Nous avons quelques exemples. Mme Ducloix m'a expliqué que dans le Maine-et-Loire un équipement de qualité est implanté. Nous nous y rendrons pour voir comment cela fonctionne. Nous allons voir ce que nous pourrions faire autour de ce sujet, et nous allons essayer que, dans quatre ans, nous ayons un équipement moderne, dans lequel nos agents du département et les enfants que nous allons accueillir se sentiront bien, et sans doute mieux qu'aujourd'hui. Voici les éléments sur la MADEF, pour savoir où l'on va. Je veux, moi aussi, remercier Mme Ducloix et toutes les personnes qui travaillent à la MADEF. Vous pourrez vous y rendre, on vous fera visiter et vous comprendrez. À Clairefontaine, il y a des difficultés, mais à Noël-Berrier les locaux

fonctionnent bien. Il faudra réfléchir à leur devenir et un projet de maison d'éducation pour les enfants peut éventuellement s'envisager. L'objectif est d'ici 4 ans d'accueillir de façon très correcte tous les enfants qui nous seront confiés sur le département.

Voici des éléments sur la MADEF, dont je souhaite d'ailleurs qu'on change le nom. Il ne me convient pas.

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Simplement, de temps en temps, Monsieur le Président, il faut dire bravo. Je me félicite de la volonté que vous avez exprimée enfin de sortir ce site de Clairefontaine de la situation dans laquelle il se trouve, et dans laquelle personnellement nous sommes intervenus à maintes reprises. Bravo, Monsieur le Président, et nous vous suivrons dans cette opération.

M. le Président :

Je voudrais ajouter aussi que nous faisons cela en bonne intelligence avec M. Monet, le maire de Garchizy, qui a participé à la visite avec nous vendredi. Il a du temps. Il est satisfait d'avoir du temps. Il va réfléchir sur ce qu'il va proposer pour y mettre sur ce lieu, puisqu'il compte le récupérer. Il trouve que le parc est sympathique, moi aussi, et donc il veut se servir du parc pour faire un lieu de vie sur Garchizy. Ce sera donc en bonne intelligence avec la mairie de Garchizy, car l'idée de reconstruire sur le site ne paraît pas cohérente par rapport à ce que nous souhaitons. Nous prenons le temps de travailler avec lui, il est prévenu, nous l'avons rencontré. Vendredi dernier, nous avons visité la MADEF avec M. le Préfet et avec Mme Goulet, parlementaire, et nous avons déjà commencé à leur demander de nous trouver des soutiens pour le financement des travaux que nous avons envie d'entreprendre.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – POLITIQUE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Rapport de M. le Président :

Numéro 14.

Rapport de Mme Fleury :

M. le Président : Je passe la parole à Mme Fleury pour le budget primitif 2018 sur la politique de protection maternelle et infantile.

Mme Fleury : Le présent rapport vise à présenter le budget primitif 2018 permettant de conduire la politique relative à la Protection Maternelle et Infantile. Les crédits mobilisés se décomposent de la façon suivante :

- en dépenses : 447 356 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement,

- en recettes : 204 000 € en fonctionnement. Cela peut paraître des sommes modestes, mais cela ne prend pas en compte les dépenses de personnel.

Le Conseil départemental inscrit sa démarche dans une volonté de prévention très précoce sur le champ de la santé, du soutien à la parentalité et de l'éducation familiale, des familles et enfants, au plus près de la population. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels du secteur médicosocial assure ces missions, pour la plupart, dans un cadre territorialisé, au sein des sites d'action médicosociale ou du Centre Départemental de Planification et d'Education Familiale, au sein de la Maison de la Prévention, rue Lamartine à Nevers et dans les antennes du Département (Château-Chinon, Decize, Cosne-sur-Loire et Clamecy).

Les actions pour l'année sont détaillées dans le rapport :

- Accueil Petite Enfance, en lien avec le Centre d'Action Médicosociale Précoce (CAMSP) : 380 000 €.

- Prévention médicosociale : 7 900 €.

- Démarche de prévention au Centre de planification et d'éducation familiale : 59 400 €.

Le rapport propose un focus sur la première Maison d'Assistants Maternels (MAM) qui devrait ouvrir ses portes sur la commune de Brassay. Ce nouveau mode d'accueil prévoit que plusieurs assistants maternels agréés puissent se regrouper pour accueillir les enfants dans un même local. C'est une démarche tout à fait nouvelle, soutenue également par la mairie de Brassay et la communauté de communes.

Je reste à votre disposition pour répondre aux questions, et j'en profite pour à nouveau féliciter les équipes. Elles rencontrent des difficultés, car, du fait de la démographie médicale, on est passé de 8 médecins à 3. C'est donc une vraie préoccupation, qui nous conduit à revoir un peu le projet de service pour la PMI sur la matière dont elle va fonctionner à l'avenir. Je voulais donc remercier et féliciter tous les personnels, tous nos partenaires aussi, sur cette politique (le Centre de Planification, les sites...).

M. le Président : Je suis très inquiet pour notre PMI. Normalement, il nous faut 8 médecins pour assurer la PMI. À brève échéance, il va en rester 2. Cela devient donc complètement impossible, et nous allons faire

bientôt de la PMI sans médecin. Je suis absolument désolé que l'on nous mette dans cette situation. Ce sont les problématiques de démographie médicale. Nous allons être dans des activités déportées : nous allons faire faire par des infirmières, très compétentes, ou des puéricultrices, très compétences aussi, des choses qui normalement sont réalisées par nos médecins. C'est quelque chose que le professionnel de santé que j'ai été a du mal à accepter. Je suis désolé, car c'est notre offre de santé qui se dégrade. Je suis très inquiet pour notre service de PMI.

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin : Une question sur le concept de Maison des Assistants Maternels. S'agit-il de nourrices qui accueillent la journée les enfants à garder et qui se déplacent ?

Mme Fleury : Au lieu d'accueillir les enfants à leur domicile, elles les accueilleraient dans les locaux de la Maison des Assistants Maternels, en se regroupant.

M. le Président : C'est un relais assistantes maternelles amélioré.
S'il n'y a plus de questions sur le sujet, nous allons passer au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – POLITIQUE PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES

Rapport de M. le Président :

Numéro 15.

Rapport de M. Bazin :

M. le Président : La parole revient à Fabien Bazin qui va nous parler de la politique relative aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

M. Bazin : La loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) a revisité les politiques publiques liées aux personnes âgées et aux personnes handicapées pour celles qui relèvent de l'autonomie. Là encore, on voit bien que l'on est au bout d'un système, compte tenu de

l'évolution de la démographie dans notre pays et dans les pays dits développés. Le défi du grand âge est devant nous. D'ailleurs, on ne sait plus catégoriser les âges : on parlait du 3^{ème} âge, maintenant on parle du 4^{ème} âge, du 5^{ème} âge. Tout cela est à la fois passionnant, et en même temps un véritable enjeu de société. Ce texte législatif a quand même le mérite de poser une ambition, qui ne va peut-être pas jusqu'au bout, parce que, à ce stade, je pense qu'il faut s'interroger sur le devenir de nos EHPAD. Chaque fois que je participe à une réunion sur ce thème, j'essaie d'interroger la salle pour savoir si ceux qui sont autour de la table seraient heureux d'aller dans une maison de retraite même comme celle de Cercy-la-Tour rénovée il y a quelques semaines. Je ne suis pas sûre que la réponse soit positive. La réflexion autour de modes d'hébergements alternatifs va présider un peu à la réflexion en 2018 sur le territoire, et on est très franchement sur une réflexion lourde, dense, difficile et complexe.

Pour évoquer les enjeux financiers de ce rapport, on parle de près de 80 M€ de dépenses de fonctionnement, et de 20 M€ de recettes de fonctionnement. Donc, là encore, un déséquilibre que nous avons évoqué tout à l'heure, et qui fait partie du métier premier du Conseil départemental.

Pour évoquer ce sujet dans le détail, je présenterai les dispositifs existants, et qui sont à mettre en réflexion :

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) représente près de 28 865 000 €. Elle est versée soit à domicile soit en établissement.

L'APA à domicile est une prestation en nature reposant sur l'élaboration d'un plan d'aide qui prend en compte tous les aspects de la situation de l'usager. Ce dispositif peut financer des interventions à domicile telles que des aides à domicile, de l'accueil de jour, des portages de repas, la téléalarme, ainsi que des aides techniques (barres d'appui, sièges de bain, etc.), des frais d'hygiène et du droit au répit pour les aidants familiaux. Au 31 décembre 2017, 3 876 personnes bénéficient de cette aide. Pour 2018, on augmentera de 1 % les tarifs de services d'aide à domicile et on assurera aussi la revalorisation de 0,50 € pour le tarif de référence départemental, ce qui correspond à la réalité des services d'aide à domicile, qu'il faut aussi revisiter aujourd'hui.

Concernant l'APA en établissement, la projection budgétaire est une augmentation de 2 % par rapport à 2017, permettant de financer l'évolution de la dépendance dans les établissements.

La prestation de compensation du handicap (PCH) nécessite une inscription de 6 356 500 €. 1 338 personnes bénéficiaient en 2017 d'un droit PCH. Les inscriptions budgétaires 2018 intègrent une augmentation prévisionnelle des demandes par rapport à l'évolution constatée entre 2016 et 2017, l'évolution des tarifs des services d'aide à domicile (+ 1%), l'évolution du SMIC - sur lequel est basé le montant du dédommagement de l'aidant familial, ainsi que la revalorisation de 0,5 € du tarif de référence départemental

s'appliquant aux services d'aide à domicile non tarifés par le Conseil départemental.

Sur l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) 2 200 000 € sont inscrits au budget.

La téléalarme nécessite, pour le matériel, une inscription de 372 700 € et le versement de la subvention au Service départemental d'incendie et de secours de 65 000 €.

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie qui a fonctionné pour la première fois l'année dernière est un bel outil qui a permis, *via* des crédits de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) de soutenir près d'une quarantaine de projets, de nature très différente, pour accompagner la prévention des difficultés liées au grand âge. Le prochain appel à projets interviendra à peu près sur les mêmes montants, et il permettra d'assurer du financement sur des projets qui n'auraient peut-être pas pu voir le jour. C'est aussi une manière d'accompagner la départementalisation du dispositif « Faire compagnie » sur le territoire. 413 035 € sont prévus.

La méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) est un dispositif visant à accompagner les personnes âgées dont le maintien à domicile est complexe, en associant tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants. Les dépenses liées à la MAIA sont totalement financées par un fonds de la CNSA de 280 000 €.

Les services ménagers au titre de l'aide sociale générale permettent de réaliser les tâches ménagères auprès des personnes âgées non dépendantes et des personnes handicapées. En effet, la PCH ne comprend pas cette nature de dépenses (52 600 €).

Les accueils de jour adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées à travers des ateliers stimulant les fonctions motrices, cognitives sont également mis en place (1 900 000 €). Plus d'une centaine de personnes handicapées bénéficient de ce service. Ce dispositif est un relais, une transition entre le domicile et l'établissement. Le modèle sera sans doute à revisiter.

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ont vocation à contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées, en vue de maintenir ou de restaurer les liens sociaux, professionnels et faciliter leur accès aux services (4 000 900 €). 257 accompagnements seront financés à ce titre en 2018.

Les services d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés (SAMSAH) accompagnent pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical et paramédical en milieu ouvert. Il existe deux structures sur le territoire (480 600 €). 40 accompagnements seront financés à ce titre en 2018.

L'accueil en établissement intervient lorsque le maintien à domicile ne répond pas ou plus aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées. Si les ressources de l'usager et la participation des obligés alimentaires (pour les personnes âgées) ne permettent pas de couvrir les frais liés à l'hébergement, le Département peut intervenir au titre de l'aide sociale générale (33 792 444 €). En moyenne sur 2017, 1 570 personnes ont été soutenues par le Département grâce à ce dispositif. Une augmentation de 20 bénéficiaires est prévue pour 2018, au regard de l'évolution constatée entre 2016 et 2017. Sans l'aide sociale, ces personnes seraient véritablement sans solution. Il aura fallu en plus cette année intégrer la baisse de l'APL, et cela a eu une incidence pour tous les résidents bénéficiaires des APL.

L'accueil familial social permet à une personne âgée ou à une personne handicapée d'être accueillie chez des particuliers à titre onéreux et de partager une vie familiale, conviviale et sécurisante. L'accueil est formalisé par un contrat signé entre l'accueillant et l'usager (858 400 €).

La télégestion accompagne les services d'aide à domicile dans la modernisation et la professionnalisation de leurs métiers. Elle permet un partage d'informations entre les services d'aide à domicile et le Département *via* une plateforme (Domatrel) et facilite le contrôle de l'effectivité des aides à domicile (152 000 €). Ces outils sont peut-être un peu mécaniques, et à l'heure du numérique, on doit pouvoir imaginer d'autres outils, notamment pour faire le lien avec l'ensemble des intervenants à domicile (portage des repas, soins à domicile, aide à domicile, kinésithérapeute, médecin...).

Des subventions sont versées par le Département pour soutenir diverses associations telles que l'UNAFAM, Pagode-Sara, Nièvre Alzheimer, ainsi que pour la Maison départementale pour les personnes handicapées. Elle aussi est un modèle qui est aujourd'hui obsolète d'une certaine façon, puisque nous réfléchissons à travailler autour de la Maison départementale de l'autonomie en rassemblant ceux qui gèrent les personnes âgées et singulièrement les personnes handicapées. C'est un modèle obsolète parce que le financement, aujourd'hui, n'est plus garanti, et il faut que le Département mette à la fois du personnel à disposition et une subvention d'équilibre pour permettre de boucler le budget. Le gouvernement travaille d'ailleurs sur cette question ; il faudra voir ce que cela donnera, car cela impacte très fortement les Départements.

Au titre des actions qui devront faire l'objet d'un travail particulier en 2018, il faut signaler la mise en place des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les 49 EHPAD. Outre la difficulté d'avoir les forces vives pour traiter sur 49 établissements, l'ambition est aussi de ne pas être uniquement dans une relation financière. C'est ce que l'on faisait d'ailleurs dans les conventions tripartites, mais les CPOM doivent bien nous donner l'occasion de réfléchir à des outils plus innovants, et en tout cas plus respectueux de la personne, et de prendre en considération la situation des personnels sur le terrain. Il n'est aujourd'hui plus acceptable qu'une ASH soit

payée au SMIC et se retrouve avec le dos brisé à 40 ans, et que tout le monde trouve cela normal. Évidemment, cela ne relève pas de la responsabilité départementale, puisque l'on est sur une convention nationale. Il faudra qu'au travers des CPOM on puisse arriver à définir au fond un modèle de ce qu'est la maison de retraite du futur. Le groupe de travail sur le sujet s'est réuni pour la sixième fois. On se rend bien compte que les directeurs d'EHPAD qui ne dialoguaient pas entre eux le font davantage et qu'ils émettent des propositions intéressantes. Ces réunions du groupe sont un outil de lutte contre l'isolement de ces professionnels. Le Directeur d'EHPAD est souvent isolé au sein de sa structure, et il faut que l'on apprenne à faire un peu plus corps et à être dans le dialogue permanent, sur des profils de personnes qui ont vocation à travailler sur les questions d'organisation du maintien à domicile, sans en avoir une compétence directe, mais ils sont sur le terrain et ils sont en contact avec les différents professionnels qui passent à domicile. Sur la question aussi de la médecine, de la santé, les directeurs d'EHPAD, de mon point de vue, ce sont des développeurs de santé, ce sont des équipes qui sont en capacité d'accompagner les élus locaux sur la recherche de professionnels libéraux. Il y a un enjeu à construire le lien entre les établissements et la médecine de ville, que ce soit sur les petits hôpitaux, mais encore peut-être plus sur les maisons de retraite qui maillent véritablement le territoire départemental. Et c'est enfin avec eux que l'on doit ouvrir la réflexion sur des sujets qui sont parfois très lourds. En lien avec l'intervention des lois de bioéthique sur le sujet, la question du choix de la mort amène aussi à réfléchir sur le lieu de la mort : est-ce dans un EHPAD qu'il faut mourir ? Est-ce à son domicile ? Ce sont des questions qui vont arriver dans le débat national dans ces prochains mois. Elles vont nous obliger à retravailler totalement le modèle tel qu'il existe d'accompagnement dans le grand âge.

Il est proposé, dans l'attente des discussions avec les territoires, de geler la participation du Département aux opérations de réfection des EHPAD. Le règlement d'intervention attribuait 1 200 € par lit sur des opérations de plusieurs millions d'euros. Cet accompagnement était dérisoire, et il ne permettait pas de faire la bascule, et nous nous rendions compte qu'il n'était pas véritablement utile à ces projets. Il faudra que l'on regarde comment l'intervention du Département se fait. Aujourd'hui, c'est probablement plus en ingénierie que l'on est capable d'améliorer les projets des établissements qu'en subventionnements secs. C'est bien l'aide sociale qui aide à construire la trésorerie nécessaire pour réaliser ce type d'opérations, et là on parle de 30 M€ ; ce qui n'a rien à voir avec les 500 000 € ou 600 000 € qui étaient mobilisables sur l'année.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ?

Sur ce sujet, je voudrais vous reparler du contrat de confiance passé avec l'État sur notre budget. Tout à l'heure, vous avez entendu que, pour 1 500 personnes qui sont à l'aide sociale à l'enfance, qui

touchaient l'APL et qui sont dans nos sites d'hébergement, ces 60 €, ce n'est plus l'État qui les paie, donc c'est nous. Si vous multipliez 1 500 par 60 et par 12, vous allez trouver 1 M€. Et 1 M€, c'est 0,4 % de notre budget de fonctionnement, en plus ou en moins, et là, en l'occurrence, en plus. Cela veut dire que, comme les gens qui sont à l'aide sociale ne vont plus toucher l'APL, le Département va payer pour eux 1 M€. Quand nous faisons le budget, nous avons ces choses-là qui nous tombent dessus, et il faut réussir à faire un budget qui s'équilibre. C'est extrêmement déplaisant, et agaçant, pour le moins.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – PATRIMOINE NATUREL, ENVIRONNEMENTAL ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapport de M. le Président :

Numéro 16.

Rapport de Mme Delaporte :

M. le Président :

Nous allons passer la parole à Blandine Delaporte pour nous parler de patrimoine naturel, d'environnement et de transition écologique.

Mme Delaporte :

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous m'avez entendue en 2017 parler biodiversité, et notamment de la stratégie départementale sur la biodiversité. Nous allons en parler encore en 2018, puisqu'elle va passer en phase opérationnelle, mais avant de commencer la présentation de ce rapport, je voudrais juste citer trois faits :

Sur l'ensemble du territoire national, ce sont 180 hectares de milieu naturel et de terrains agricoles qui disparaissent chaque jour ; c'est donc l'équivalent de 250 terrains de foot.

La biodiversité fournit en biens et en services près de deux fois la valeur de ce que produisent les êtres humains chaque année.

35 % de ce que nous mangeons dépend de la pollinisation par les insectes, donc de la biodiversité.

Simple. Basique.

Dans un territoire comme le nôtre où les paysages participent de l'attractivité territoriale, la biodiversité sous-tend des activités comme l'activité touristique, agricole, et les activités de loisirs. Il n'est pas juste question de défendre trois pâquerettes et deux papillons ; il est

très égoïstement question de maintenir les activités humaines telles que nous les connaissons, et telles que nous les apprécions. Voilà aussi à quoi sert cette stratégie départementale Biodiversité, dont je vais vous dire quelques mots.

Elle va donc entrer en phase opérationnelle dès 2018. Je vous rappelle que c'est une stratégie partenariale. Entre 40 et 50 partenaires nous ont accompagnés dans l'élaboration de cette stratégie. D'abord un diagnostic, puis des ateliers de réflexion et puis enfin des axes prioritaires, et ces axes prioritaires sont partagés par l'ensemble des partenaires. Nous allons les réunir de nouveau certainement fin avril ou d'ici la mi-mai pour voir avec eux quelles actions ils comptent mettre en œuvre à nos côtés.

Cette stratégie Biodiversité, pour ce qui nous concerne, évidemment, c'est maintenir les espaces naturels sensibles en bon état, accessibles au public. 7 autres espaces naturels sensibles sont entretenus par des partenaires locaux, des associations ou des chantiers d'insertion.

De par son échelle d'action territoriale, le Conseil départemental assure une coordination entre acteurs et la mutualisation des connaissances sur la biodiversité. Pour pouvoir la préserver, il faut pouvoir la connaître, et c'est notamment le cas avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, le Conservatoire Botanique du Bassin Parisien, l'association Bourgogne Nature et Alterre Bourgogne Franche-Comté. Ce que je demande aussi à ces associations, puisque nous les finançons, c'est un « retour sur investissement » ; puisque nous finançons leurs activités, nous voulons pouvoir compter sur elles quand il est question de travailler au côté des EPCI sur, par exemple, la constitution d'atlas de la biodiversité communaux.

Il y a aussi la sensibilité à la biodiversité dans les collèges, avec des opérations de découverte par les collégiens de la biodiversité qui environne leur établissement. Nous voulons aussi sensibiliser les adultes, le grand public, mais aussi particulièrement les élus et les techniciens des communes et des intercommunalités notamment sur la gestion des espèces envahissantes. On voit en effet de temps en temps de terribles bévues, qui accentuent le problème plutôt que de l'éradiquer.

En dehors de cette politique et de cette stratégie biodiversité, le service Patrimoine naturel, patrimoine, environnement et transition écologique traite de diverses politiques.

En matière de politique Energie, il s'agit de réduire la consommation énergétique de la collectivité départementale ; évidemment, de nos locaux particulièrement, mais également celle des collèges, et nous allons tenter une première expérimentation qui sera menée sur 10 collèges au cours de ce premier semestre, pour voir comment aboutir à une diminution de la consommation énergétique.

S'agissant de la politique Forêts, l'axe fort sera cette année l'amélioration des dessertes forestières, et notamment, enfin, les travaux sur le Mont Préneley.

Une nouveauté cette année : la politique des activités de pleine nature, qui était portée par les services chargés du Sport est désormais traitée par la Direction du Patrimoine naturel et de l'environnement.

Parmi les actions qui seront portées cette année, la relance de la grande traversée du Massif central à VTT, qui va bientôt avoir un itinéraire VTT reliant Avallon au Cap d'Adge, et empruntant la grande traversée du Morvan à VTT. Les travaux de la route électrique WattWay démarreront durant le 1^{er} trimestre 2018 sur le Circuit de Nevers Magny-Cours.

S'agissant des engagements financiers, nous sommes sur un montant de dépenses en fonctionnement de 347 170 € ; en dépenses d'investissement, de 462 000 €. Les recettes de fonctionnement représentent 770 522 €, et les recettes d'investissement représentent 135 000 €.

M. le Président :

Y a-t-il des interventions sur cette politique ?

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Le sujet est essentiel, même s'il paraissait il y a encore quelques années anecdotique.

Vous avez entendu parler de la réunion de ce qui est l'équivalent du GIEC en matière de biodiversité au Brésil il y a quelques jours, et de l'étude faite par un nombre important d'experts. Ils montrent que 42 % des animaux terrestres ont enregistré un déclin de leur population au cours de la dernière décennie ; de même que 71 % des poissons et 60 % des amphibiens. Les espèces, dans ces proportions-là, ont vu leur nombre diminuer. Pour les insectes, 75 % de diminution de la masse des insectes. Certains disent que nous sommes aujourd'hui dans la sixième grande extinction des espèces et des vertébrés. Il se trouve que nous en faisons partie. C'est quelque chose qu'il ne faut pas prendre à la légère. Notre quotidien aujourd'hui n'en est pas bouleversé, mais les risques sont à moyen terme. Certains nous disent que l'humanité est en situation de risque à échéance d'un siècle. Ce n'est pas rien. Nous avons la responsabilité d'être attentifs à cela, ce qui nous oblige effectivement à bouleverser parfois nos manières de fonctionner, à la fois collectives, mais aussi individuelles. C'est quelque chose qu'il faut prendre au sérieux. Il ne faut pas non plus dramatiser plus que cela. Il faut au contraire se dire que c'est une manière d'envisager le fonctionnement de notre société différemment, mais dans lequel peut-être on mettra un peu plus de lien social, d'humanité, d'immatériel et un peu moins de matériel. Derrière cela, c'est la notion de développement durable. Dans développement durable, il y a développement ; cela me paraît important que l'on

continue à créer de la richesse, en la répartissant correctement, et cela vaut à l'échelle du pays et à l'échelle mondiale. Mais vraiment, je voulais souligner l'importance du sujet que nous traitons aujourd'hui. Je ne voulais pas que l'on passe rapidement sur le rapport, mais que nous ayons un échange sur le sujet.

M. le Président :

Je crois que nous partageons tout ce que tu dis.

La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Juste un mot supplémentaire. Nous étions à l'assemblée générale de la Fédération de Pêche l'autre jour à Saint-Léger-des-Vignes. Effectivement, la Fédération de Pêche a envie de mettre à l'honneur le territoire de la Nièvre, et donc de développer le tourisme pêche. Sauf que l'on s'aperçoit quand même que la qualité de nos cours d'eau, et notamment dans la partie Loire Bretagne, est plutôt moyenne, voire médiocre, que les poissons diminuent, en variété comme en effectif. Donc, là, on a bien un problème. Si l'on veut continuer à développer ce tourisme pêche, il faut que l'on préserve ces effectifs et cette variété de la biodiversité. Là, pour le coup, c'est la biodiversité qui sous-tend une activité économique.

M. Joly :

Juste un mot. Nous étions, mais successivement à cette même réunion. Dans cette assemblée générale, si on se reporte à une quinzaine d'années, les questions de la biodiversité, on ne les aurait pas abordées de la même manière. C'est intéressant de voir exprimer des choses comme cela devant une assemblée de plusieurs dizaines, voire centaines de personnes, et de voir aussi et surtout qu'en interne la Fédération de Pêche aborde les sujets qu'elle traite sous cet angle-là aussi, et tout cela apparaît maintenant plutôt naturel de les aborder. En tout cas, c'est la bonne manière d'aborder les sujets. On voit qu'on est tous en train de faire un peu notre révolution intellectuelle sur ce qui nous paraissait un peu loin de nos enjeux, et parfois pris à la légère.

M. le Président :

Ils l'abordent sous les deux angles : à la fois par la biodiversité, et maintenant aussi par l'économie, en étant source de développement économique. Mais maintenant, la Fédération de Pêche explique qu'elle est en train de développer des outils économiques, et de travailler sur la biodiversité en même temps.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF – POLITIQUE SANTE

Rapport de M. le Président :

Numéro 17.

Rapport de Mme Bézé :

M. le Président : La parole est à Stéphanie Bézé pour nous présenter le budget primitif lié à la politique Santé.

Mme Bézé : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues.
Le rapport que je vais vous présenter concerne le budget primitif 2018 en matière de politique Santé.
Je passe sur le cadre de référence, et je vais présenter les actions prévues en 2018.

- La promotion de la vaccination : 40 200 €
- La lutte contre la tuberculose : 29 300 €
- La prévention des infections sexuellement transmissibles : 47 300 €
- Les actions en faveur de la santé publique : 103 420 €
- Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la Santé Publique : 8 150 €.

Les éléments financiers pour 2018 :

- Dépenses de fonctionnement : 228 370 €
- Dépenses d'investissement : 1 350 €
- Recettes de fonctionnement : 155 000 €.

Il vous est proposé :

- d'accorder des subventions au titre de l'année 2018, pour un montant global de 8 150 €, aux associations,
- de délibérer sur l'ensemble de ces propositions et des inscriptions qui s'y rattachent,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer :
 - . l'avenant 2018 à la convention relative au dépistage de la tuberculose de la SARL Activités Nationales de Médecines Préventives,
 - . l'avenant financier n°2 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2016/2018 fixant le montant de l'ARS 2018 pour le financement du CeGIDD,
 - . tous les documents nécessaires à l'application de l'ensemble de ces décisions.

- de donner délégation à la Commission Permanente :
 - . pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés dans le cadre de ce rapport,
 - . pour l'approbation des conventions et avenants nécessaires à l'exécution de ce budget,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution.

M. le Président :

En termes de santé, nous sommes ici dans nos missions habituelles : vaccinations, dépistages...

Y a-t-il des demandes d'explications ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE

Rapport de M. le Président :

Numéro 38.

M. le Président :

Je vais vous présenter moi-même le projet d'avis sur le Projet Régional de Santé, et donner lecture de la délibération qui vous est proposée :

« Considérant que le diagnostic sur lequel prend appui le Projet Régional de Santé est alimenté par des données 2013, ce qui est bien loin de refléter la situation actuelle du département ».

Il faut bien avoir des références, mais la situation aujourd'hui est bien sûr beaucoup moins brillante que celle qui vous est affichée, notamment en termes de démographie, et notamment en termes de services, puisqu'entre temps, par exemple, la maternité de Cosne, pour ne citer qu'elle, a disparu. Certes, c'est récent, mais on n'est plus dans la même situation pour parler d'état sanitaire de la Nièvre.

« Considérant qu'il est indispensable et urgent de renforcer l'offre de soins et l'offre médicosociale pour répondre aux besoins de tous les Nivernais, quel que soit leur âge ou l'endroit où ils habitent. Or, les orientations inscrites au Projet Régional de Santé se traduisent par des fermetures de services et par des suppressions de places-lits. »

Je vous le dis extrêmement souvent. Nous avons un diagnostic qui montre que manifestement nous allons avoir plus de besoins sanitaires demain qu'aujourd'hui. Dans le PRS, on supprime des lits. On parle

notamment de la suppression de deux services de médecine, si bien que nous aurons une offre médicale hospitalière qui sera inférieure à celle que nous avons aujourd'hui, alors que les besoins, eux, n'auront pas diminué. Dans le PRS, il est prévu que, pour répondre à tout cela, on va diminuer le temps d'hospitalisation. Où iront ces personnes ? Dans des structures médicosociales, ou à domicile ? Et c'est le Département qui prendra en charge les dépenses correspondantes.

M. Rostein :

Cela me rappelle le débat que nous avons eu lorsqu'a été instauré le *numerus clausus*. Les technocrates parisiens ont instauré le *numerus clausus* en disant que l'on allait former moins de médecins, et que, comme cela, cela coûterait moins cher à la Sécurité sociale.

M. le Président :

Donc, là, on ferme des lits, sauf que la conséquence va être que c'est la collectivité départementale qui va encaisser le choc, puisque le besoin sera le même, mais on ne mettra pas les personnes dans les mêmes lits. On fait un déport de la prise en charge. Plutôt que de le faire par la sécurité sociale, on le fait faire par la collectivité territoriale.

« Considérant que, dans un contexte de désertification médicale avérée, le Projet Régional de Santé n'est porteur d'aucune ambition et ne contient aucune mesure novatrice pour répondre à cette problématique et à l'installation de praticiens libéraux et hospitaliers. »

Cela me paraît évident, puisque l'on ne fait que fermer des établissements et que l'on ne fait rien pour qu'effectivement il y ait des propositions nouvelles.

« Considérant qu'aucune mesure concrète permettant d'améliorer la prévention n'est envisagée. Or, sans mesure forte d'incitation à l'installation de nouveaux professionnels de santé, ce défi ne pourra être relevé. »

On explique que la médecine de maintenant sera de la médecine de prévention. Or, pour faire de la prévention, il faut des professionnels de santé. Si vous dites que vous ferez de la prévention, mais que vous n'avez pas les moyens de la faire, vous n'en ferez pas plus, vous en ferez plutôt moins. Donc, là aussi, cela ne fonctionne pas.

« Considérant que les propositions formulées sur la psychiatrie ne sont pas à la hauteur des besoins du Département, qui manque d'environ une dizaine de psychiatres. L'insuffisance de prise en charge en pédopsychiatrie conduit à des orientations inadéquates, notamment vers des dispositifs de protection de l'enfance, avec un coût de prise en charge que doit financer le Département. La gérontopsychiatrie est absente des orientations relatives au Parcours Personnes âgées. »

On ne parle pas de la gérontopsychiatrie dans le PRS. Or, nous avons de nombreuses personnes, notamment en situation d'Alzheimer, qui ont

des besoins de places médicalisées. Sur la psychiatrie, la problématique s'est encore aggravée, puisque je vous ai dit que les chiffres étaient de 2013 ; or, le nombre de psychiatres travaillant sur le département est bien inférieur à celui qui est donné dans le PRS.

« Considérant que les orientations dans le domaine de la santé mentale, du handicap et du vieillissement de la population sont inacceptables. Elles organisent, à travers le virage ambulatoire, le déport du sanitaire vers le médicosocial, donc un transfert de charges financières vers le Département. »

La Sécurité sociale va se décharger de la prise en charge pour que cela soit confié au Département, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure.

« Considérant que les objectifs de fermeture d'activités de soins et de reconversion de lits (médecine, chirurgie, gynécologie) vont accentuer les difficultés.

Considérant que l'objectif de mise en place d'un centre périnatal de proximité sur Cosne ne répond pas au problème, dès lors qu'il exclut la prise en charge pour l'accouchement. La fermeture de la maternité de Cosne est d'ores et déjà annoncée comme définitive, décision qui place les places de ce territoire à plus d'une heure d'une maternité, ce qui est bien loin des 30 minutes recommandées.

Considérant que le rôle de chef de file du Département sur nombre de compétences qui contribuent à la politique de santé et de prévention (l'action sociale, la PMI...) et sa qualité de co-financeur du secteur médicosocial et des actions de prévention sont ignorées. Le Département n'est pas considéré comme un partenaire disposant de son autonomie décisionnelle sur ces politiques publiques. »

En gros, on ne nous demande pas notre avis. Toutes ces politiques sont décrites dans le Projet Régional de Santé sans que l'on nous demande notre avis sur notamment ce déport de charges.

« Considérant que l'engagement hâtif de la démarche de territorialisation de la politique de santé (Projet Territorial de Santé Mentale, Contrats Locaux de Santé, PRAPS) avant la finalisation de la version définitive du PRS, avant la définition de la Stratégie Nationale de Santé et avant la clôture de la phase de consultation sur le PRS, vient conforter le constat d'une concertation non aboutie ».

Nous n'avons pas discuté avec l'ARS.

« DECIDE

- de rejeter le Projet Régional de Santé Bourgogne Franche-Comté 2018-2022 aux motifs sus-présentés,*
- de demander, conformément à la délibération du 27 février 2018 d'incorporer l'ensemble des propositions formalisées dans le document « pour une Nièvre en bonne santé » dans le Projet Régional de Santé 2018-2022 remis à Mme la ministre des Solidarités et de la*

Santé lors des États généraux de la Santé qui se sont tenus le 1^{er} mars 2018 à Nevers,

- d'exiger la mise en place sans délai d'un calendrier pour étudier et installer les propositions du Conseil départemental ».

Je remercie les services, car ils ont lu les 500 pages du Projet Régional de Santé (100 pour le diagnostic et 400 pour les propositions). Je remercie Mme Rosseel et Mme Porta pour leur travail.

Je vous propose de rejeter ce Projet Régional de Santé.

Je voulais aussi vous dire qu'anticipant un peu sur votre refus, j'ai écrit aux maires. Nous leur demandons d'également refuser ce Projet Régional de Santé, pour que, forts d'un grand nombre de délibérations, nous l'espérons, nous puissions ré-interpeller en votre nom Mme la ministre de la Santé pour lui dire que nous sommes stupéfaits de la non-prise en compte de ce que nous demandons. Elle est repartie comme elle est venue, sans avoir écouté ce que nous lui avons dit, et je pense, sans avoir lu ce que nous lui avons écrit. Cela fait maintenant presque 4 semaines qu'elle est venue, et nous n'avons aucune réponse quant à notre demande.

Voilà pourquoi je vous demande de donner un avis défavorable au Projet Régional de Santé.

Je vous donne la parole.

La parole est à M. Veneau.

M. Veneau : Monsieur le Président, vous aviez parlé d'un moratoire de deux ans ; que l'on ne toucherait à rien pendant deux ans.

M. le Président : Je suis d'accord pour qu'on rajoute cet élément. Demander un moratoire sur toute décision de fermeture de services.

Mme Guérin : Au niveau des événements qui peuvent arriver, dans la première mouture, quand on parlait de supprimer des USLD, etc., il y avait Luzy et Saint-Pierre-le-Moûtier. J'ai alerté pas mal de monde sur notre secteur. Dans la deuxième mouture, les noms des deux USLD ne sont plus cités, mais on parle toujours de la fermeture, de transfert, etc. Si cela a été écrit ainsi dans le PRS, c'est que c'est déjà largement prévu, avancé et déterminé. Je vous demande que l'on intervienne, que l'on fasse quelque chose de fort, au même titre que ce que l'on a fait à Clamecy et à Cosne, car je vois arriver les choses. Les médecins de la maison de santé à Luzy se sont déjà organisés. Je vous demande comment on peut s'organiser pour le mettre au grand jour. C'est quand même écrit précisément dans le projet.

- M. le Président :* Je propose que Jocelyne, avec le Cabinet, prépare une motion que nous voterons demain, en disant que, de la même façon que nous n'acceptons pas d'envisager d'autres fermetures, nous n'acceptons pas d'envisager que l'USLD de Luzy et celle de Saint-Pierre-le-Moûtier soient fermées.
- Mme Guérin :* Je demanderai aussi que l'on fasse une réunion sur place avec les médecins, etc. C'est aussi avec une mobilisation générale sur place que nous marquerons les esprits.
- M. le Président :* Je pense qu'il est opportun qu'une réunion se tienne, et que nous y soyons invités.
- M. Rostein :* Je pense que l'on pourrait élargir la mobilisation. Quelle est la position des autres Départements vis-à-vis de ce projet ? Que j'ai lu et qui est inacceptable, bien sûr, en l'état.
- M. le Président :* En Bourgogne Franche-Comté, il y a une mobilisation massive. Si j'ai bien compris, quasiment tous les Conseils départementaux vont refuser le PRS. Nationalement, on n'est pas du tout dans la même situation, car, lors de la rencontre que j'ai eue avec les Présidents de groupe, il y a beaucoup d'endroits où l'on ne sait même pas que l'on est en période de PRS, mais bien sûr ce sont des endroits qui vont bien. En Bourgogne Franche-Comté, la totalité des Départements va s'élever contre le PRS, et notamment, ce qui n'était pas habituel, le Conseil départemental de Côte d'Or, puisque François Sauvadet nous a envoyé un document pour nous dire qu'il refusait le Projet Régional de Santé, et qu'il nous appelait à faire pareil. Nous lui avons répondu qu'il y avait longtemps que nous avons décidé de le refuser. Je pense qu'en Bourgogne Franche-Comté la mobilisation des Départements est massive. Ce que j'espère maintenant, c'est que nous ayons une mobilisation massive de nos collègues maires. Chacun de votre côté, dites-leur qu'ils peuvent inscrire le sujet à l'ordre du jour de leurs conseils municipaux, et qu'ils donnent un avis défavorable au PRS.
- M. Bazin :* Je pense que, dans la motion, il faut reprendre l'ensemble des services qui sont touchés, et ne pas rester sur la seule situation de Luzy, mais ré-indiquer le soutien aux urgences de Clamecy, évoquer la situation de Decize, celle de Cosne, du Centre 15.
- Par ailleurs, sur ce texte, on gagnerait à rajouter un considérant sur l'impact que pourrait rencontrer l'organisation des sapeurs-pompiers, qui ont quand même été extrêmement mobilisés, et on remercie Guy Hourcabie de les avoir autorisés à manifester en uniforme, ce qui est très rare pour les sapeurs-pompiers. Mais il me semble utile de rappeler l'impact sur les sapeurs-pompiers. Il me semble que l'on

avait chiffré à un peu moins de 1 M€ de dépenses supplémentaires pour le SDIS s'il fallait se remobiliser, en cas de fermeture de nuit profonde des urgences de Clamecy, et cela se traduirait clairement par une mise en indisponibilité dès 20 h 00 ou 21 h 00 des sapeurs-pompiers volontaires, et donc par la non-prise en charge de l'urgence vitale en nuit profonde. Les pompiers ne seraient plus en capacité de répondre tout au long de l'année à ce type de sollicitations, ce qui les empêcherait d'embaucher le lendemain matin. Il me semble que cette mention au titre des sapeurs-pompiers est importante.

M. le Président : Sur les sapeurs-pompiers, nous pouvons l'ajouter. Il y a un considérant sur les fermetures d'activités de soins ; on peut y reprendre les différents lieux. Je propose, si vous en êtes d'accord, de détailler les structures de soins impactées que nous avons pu identifier. Nous ajouterons également un considérant sur la problématique des pompiers. Demain, nous recevrons la sénatrice Catherine Troendle, qui réalise une mission sur le volontariat.

M. Hourcabie : Elle se déplace partout en France pour écouter les sapeurs-pompiers volontaires. Elle est accompagnée du Président de la Fédération des sapeurs-pompiers de France, le Colonel Faure. Elle sera dans les murs du Conseil départemental demain à 11 h 15.

M. le Président : J'ai proposé que l'on fasse une interruption de trois quarts d'heure pour écouter la sénatrice et le responsable de la Fédération des pompiers de France, qui vont intervenir trois quarts d'heure.

M. Hourcabie : Ensuite, je me déplacerai avec eux pour rencontrer les sapeurs-pompiers volontaires.

M. le Président : Êtes-vous d'accord pour voter sur cette défiance vis-à-vis du Projet Régional de Santé ? En sachant que nous ajouterons les sites menacés, un considérant sur la problématique des pompiers, et la mention sur un moratoire total sur les fermetures jusqu'à ce qu'il y ait une reprise de contact et des négociations.

Cela vous convient-il ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

NIEVRE SANTE – COMPLEMENTAIRE SANTE

Rapport de M. le Président :

Numéro 18.

Rapport de M. Lassus :

M. le Président :

Je vous propose maintenant que nous passions au rapport sur la mutuelle.

Je vais vous indiquer où nous en sommes sur cette question, car je crois que des questions ont été posées lors de la réunion de la commission.

L'idée est d'avoir une mutuelle de groupe sur la Nièvre, et, dans cette réflexion, on tient compte du fait qu'aujourd'hui il y a 80 communes partenaires de la MOS. La Charité sur Loire est en train de signer pour cette mutuelle. Il y a 15 jours c'était Clamecy. Nous avons aujourd'hui 80 communes partenaires de la MOS, et 509 personnes protégées.

Quand nous avons envisagé d'avoir une mutuelle départementale qui permette à quelque endroit de la Nièvre d'adhérer à cette mutuelle aux conditions qui sont proposées et qui sont les mêmes pour tout le département, nous avons noté que la loi ne nous forçait pas à faire un appel d'offres. Nous avons bien vérifié juridiquement que nous n'avions pas d'obligation. Contractualiser avec une autre mutuelle imposerait aux 80 communes de dire aux personnes qui ont déjà pris cette mutuelle qu'il faut qu'elles reviennent sur la décision et que nous avons désormais une autre mutuelle. Nous avons donc décidé que le premier contrat de 3 ans se ferait avec cette même mutuelle au 1^{er} janvier 2019. Quand la mutuelle aura été unifiée au niveau de toute la Nièvre, nous pourrons alors faire, si nous le souhaitons, un appel d'offres, pour proposer à d'autres mutuelles d'intégrer.

Le cahier des charges avait précédemment été travaillé par la Ville de Decize. Il a été souhaité que nous ayons une structure à véritable esprit mutualiste, sans plateforme, avec une dimension de proximité, avec un réseau de permanences en lien avec nos sites d'action médicosociale et les centres sociaux, proposant des conditions, à la fois de couverture et financières, acceptables. Ce travail a été fait par un comité de pilotage associant des élus de la Ville de Decize, dont je ne faisais pas partie, et des professionnels (opticien, pharmacien, médecin...). Ces professionnels de santé ont fait un panier de couvertures, et ensuite nous avons eu en face un prix. Le panier de soins et le prix semblent tout à fait satisfaire les personnes qui ont adhéré à la mutuelle. J'en fais partie. Je suis une des 509 personnes ayant adhéré. Je ne rencontre aucun problème de fonctionnement. Sur ma commune, les personnes qui ont adhéré à la mutuelle, dont 300 decizoises, font toutes des économies extrêmement substantielles, car le panier de soins, qui est extrêmement correct, est pour moins de 100 € par mois. Interrogez les personnes âgées qui ont des mutuelles

autour de vous, et vous verrez tous que les économies vont se situer entre 30 et 80 € par mois.

Je suis prêt à répondre à vos questions, et à expliquer pourquoi nous avons procédé de la sorte. Nous avons fait de cette manière, car il y a 80 communes de la Nièvre qui sont couvertes par cette mutuelle, et que cela semblait difficile sur la mutuelle de groupe qu'il y ait 80 communes qui aient une mutuelle et que les autres en aient une autre.

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Justement, comment fait-on pour les communes qui sont rentrées dans un système il y a déjà quelque temps, mais pas avec cette mutuelle ?

M. le Président :

Le reste du département va rentrer exactement dans la même mutuelle qu'ont les autres. Les conditions qui sont faites à tous les habitants de la Nièvre seront les mêmes que les conditions qui ont été faites quand le contrat a été élaboré. Personne n'est obligé d'y adhérer, mais il était plus facile de dire que nous proposons exactement la même mutuelle que les 80 autres communes plutôt que de demander aux habitants des 80 communes éventuellement de changer de mutuelle parce que le Département aura changé de mutuelle. Nous avons donc fait ce choix de contractualiser avec cette mutuelle, en se disant que c'était quand même ce qui occasionnait le moins de problèmes.

Mme de Mauraige :

Je suis quand même étonnée que l'on ne passe pas par un appel d'offres. Sur une commune on part souvent sur la base d'une proposition, d'une démarche d'une mutuelle, qui vient démarcher la commune pour faire sa présentation, et en n'excluant pas que d'autres mutuelles puissent faire la même démarche. Mais ici, on peut trouver étonnant le fait qu'une seule mutuelle ait été sollicitée.

M. le Président :

Nous n'avons pas sollicité de mutuelle, nous étendons un dispositif qui était dans 80 communes aux 300 communes de la Nièvre. Sans aucune obligation.

Bien sûr, nous nous sommes renseignés. J'ai demandé à Laurent Venin de bien étudier toutes les problématiques juridiques, et de bien prendre toutes les précautions pour être sûr que la réglementation sur les marchés publics ne s'imposait pas à nous. Je rappelle que nous n'avons aucune relation financière avec la mutuelle. Laurent Venin a vérifié tout cela, et nous a livré les résultats de son enquête, pour nous dire que cela ne s'imposait pas à nous. À Decize, nous avons fait un appel d'offres. Nous avons eu trois réponses, et très rapidement il n'y a eu aucun problème pour choisir la mutuelle qui nous semblait intéressante. À Decize, pour cet appel d'offres, un comité de pilotage a établi le cahier des charges. Il a été adressé à une trentaine de mutuelles, et nous avons eu trois réponses.

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein : En effet, nous avons eu un débat en commission à ce sujet. J'ai posé la question de la transparence, et je souhaitais savoir si les autres mutuelles ont été éventuellement consultées. Je peux vous dire que depuis que l'article de presse est paru il y a un mois, on en parle à Nevers, où il y a une douzaine de mutuelles, dont des mutuelles très importantes. De toute évidence, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a aucun engagement financier lorsque, dans la convention de partenariat, le Département s'engage, sur son site Internet, dans son magazine, mais aussi par voie d'affichage, mise à disposition de dépliants dans les mairies, et autres lieux publics, sans oublier la presse écrite locale, radios, à relayer les informations sur l'existence de la mutuelle. Vous envisagez de fait de mettre cette mutuelle en situation de monopole sur tout le département. Ce partenariat conduit à procurer à la MOS un avantage déterminant par rapport à ses concurrents, ce qui peut être assimilé à une pratique discriminatoire, passible de poursuites pénales.

M. le Président : Il n'y a aucune obligation, dans la disposition ; c'est une proposition.

M. Rostein : Sur le principe même, je suis d'accord. Il s'agit d'offrir aux Nivernais une mutuelle à un tarif préférentiel. Mais nous aurions souhaité au moins que les autres structures mutualistes du département soient également consultées, avec un cahier des charges.

M. le Président : Nous ne l'avons pas fait, car, si nous choisissons une autre mutuelle, cela imposerait aux 80 communes qui ont contractualisé avec la MOS, 25 % donc, de changer de mutuelle.

M. Rostein : Les 80 communes ont pris leurs responsabilités. Là, nous sommes au niveau du Département. Le Département prend la décision d'un partenariat avec une mutuelle particulière, la MOS, sans consulter les autres mutuelles pour savoir si le cahier des charges qu'on leur propose peut avoir leur adhésion. Ou pas, car, sur les 12 mutuelles de Nevers, il n'est pas certain que les 12 veuillent avoir les mêmes tarifs, couvertures, etc.

C'est cela que je reproche à la démarche.

OK pour la décision au sein du Département de voir quel type de mutuelle la plus avantageuse on peut proposer, mais à ce moment-là on consulte toutes les autres mutuelles aussi, pour savoir leurs positions.

Le paragraphe concernant l'engagement du Département aux côtés de la MOS pour la promouvoir, en quelque sorte, me gêne terriblement.

M. le Président :

J'ai le sentiment de promouvoir la mutuelle de groupe du Département qui fait l'objet d'une contractualisation en l'occurrence avec la MOS, mais pas la MOS. C'est une mutuelle de groupe qui est définie, avec des règles définies. Effectivement, c'est la MOS qui la porte, mais je contracte sur une mutuelle. Les conditions financières et de couverture sont propres à cette mutuelle de groupe. C'est cela qui fait la particularité du contrat que Decize a signé avec cette mutuelle et que je reprends ; les conditions qui sont dedans sont des conditions particulières, qui ne sont pas les conditions habituelles de la MOS avec ses autres clients.

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Sur le fond, je trouve que l'intention est louable. Il est d'ailleurs dommage que cette idée n'ait pas germé au sein même de l'Institution, où un certain nombre d'agents ne bénéficient pas actuellement d'une véritable mutuelle.

Sur le fond du dossier, je me suis renseigné, d'abord auprès du Conseil national des assurances, auprès d'un certain nombre d'organismes mutualistes locaux.

Il y a deux points qui achoppent à ce niveau-là. Vous mettez dans la présentation du dossier : « *En effet, après étude, le partenariat envisagé avec la MOS est apparu comme la formule la plus pertinente.* » J'aurais aimé que nous ayons en mains cette étude. Que comporte cette étude ? Est-ce une étude en fonction des *desiderata* des administrés de Decize et de votre propre volonté politique, ou au contraire, est-ce une étude qui a mis en concurrence un certain nombre d'organismes mutualistes, en particulier des mutuelles du département ? À ma connaissance, la MOS n'est pas d'ailleurs nivernaise, elle est dijonnaise. C'est la première remarque.

Par ailleurs, il est clairement indiqué que le Département jouera un rôle de facilitateur et de fédérateur, et en particulier, vous avez indiqué qu'il y aurait des permanences dans les centres d'action médicosociale. Je trouve que cette prestation fournie par le Département, de manière gratuite, fait que la collectivité intervient directement dans le champ de la concurrence.

Sur le principe même, je ne suis pas opposé. La Ville de Nevers a une mutuelle depuis très longtemps. D'ailleurs, ce serait intéressant de faire des comparaisons. Mais, à mon sens, il faudrait que nous ayons un certain nombre d'éléments complémentaires, que nous soyons en possession de cette étude, puisqu'il n'y a pas eu de mise en concurrence, mais qu'il y a eu une étude. Fournissez-nous cette étude, de façon à ce que nous puissions nous déterminer. Je n'ai pas d'opposition sur le fond, mais il y a un certain nombre de points qui doivent être éclaircis, et pour lesquels nous n'avons pas actuellement, en l'état – nous l'avons dit, à la commission Solidarité – tous les éléments d'appréciation.

M. le Président : Si vous le permettez, nous allons passer la parole à notre juriste.

M. Morel : Ce n'est pas une discussion juridique, Monsieur le Président.

C'est un problème de concurrence et de respect des autres organismes mutualistes du département. On ne va pas faire ici une discussion de juristes. Comme je vous l'ai dit d'ailleurs, je trouve très désagréable que les fonctionnaires de ce Département interviennent à la place des élus autour de la table. Ce n'est pas leur rôle. Ils peuvent intervenir au sein des commissions, mais certainement pas dans cette enceinte, où nous délibérons en élus responsables, et dans laquelle nous prenons des décisions.

M. le Président : Nous allons donner la parole à Laurent Venin, qui a étudié juridiquement la question.

M. Venin :

Directeur du Secrétariat

Général

Merci, Monsieur le Président. Je vais éviter de faire un cours de droit, mais rappeler strictement deux ou trois éléments d'un point de vue juridique concernant l'étude de ce dossier.

D'abord, ce dossier n'est soumis à aucune réglementation en matière de marchés publics. On ne paie pas une prestation directe auprès d'un prestataire. Cela nous exonère de toute obligation de mise en concurrence et de publicité préalable. Donc, nous ne sommes pas dans le cadre des marchés publics.

Deuxièmement, aucun texte ni réglementaire ni législatif ne nous interdit de passer une convention avec une mutuelle. C'est une convention de partenariat. C'est-à-dire que l'on ne négocie pas la tarification. Elle est libre. Par contre, on informe la population sur l'existence de cette complémentaire santé. Les locaux évoqués dans la convention feront l'objet d'une mise à disposition à titre onéreux. Il n'y a pas de favoritisme, et, dans l'absolu, on pourrait tout à fait contracter une autre convention de partenariat avec une autre mutuelle ; rien ne nous l'interdirait.

M. le Président : Quand on parle d'étude, c'était surtout une étude d'à-propos. Cela me paraissait compliqué d'avoir 25 % de la Nièvre qui était dans un dispositif, qu'ils n'avaient pas forcément envie de quitter, et de mettre en place un autre dispositif, qui serait le fruit d'une négociation. L'expérience que j'ai m'amène à constater que c'est long. Nous avons mis à peu près un an et demi, si on reprend toutes les étapes nécessaires, à refaire un cahier des charges, un appel d'offres ; alors que nous avons un dispositif que la loi nous permet d'étendre.

Finalement, nous sommes dans une extension d'un dispositif qui a été négocié. Tous les aspects juridiques ont été vérifiés ; j'ai demandé que l'on vérifie ces points juridiques. Je n'ai absolument rien contre les autres mutuelles. J'ai la liste de celles qui ont été sollicitées à Decize et de celles qui ont répondu. Je suis prêt à ce qu'elles viennent me voir, mais il faut peut-être aussi leur demander pourquoi elles n'ont pas répondu quand Decize a fait un cahier des charges il y a trois ans. On est dans une époque, peut-être, et cela a changé, mais à l'époque j'étais quand même bien content qu'il y en ait deux ou trois qui répondent, alors que d'autres ont pris cela comme une vaste rigolade.

Je vais cependant proposer à ces mutuelles qui ont envie de travailler avec le Département d'avoir une vraie réflexion pour avoir une couverture dépendance qui pourrait permettre aux habitants de la Nièvre de se prémunir face à ce problème ; j'aimerais bien avoir une mutuelle de groupe qui travaille sur la dépendance. Il n'y a pas de modèle sur ce plan dans la Nièvre, et on pourrait s'arranger pour que la compétition soit très ouverte, ceci sur un autre sujet, et cela leur permettrait de se rabattre sur quelque chose d'autre.

Une solution demeure pour ces mutuelles qui veulent se mettre sur le marché en question : s'aligner sur les prix que va faire la MOS. Ils garderont ainsi leurs clients, et il n'y aura pas de soucis. Si les habitants changent de mutuelle, c'est qu'ils ont des offres extrêmement intéressantes. Si l'ensemble des mutuelles de la Nièvre s'alignent sur les offres que fait la MOS, je vais être extrêmement content, et les habitants n'auront pas besoin de changer de mutuelle, ils garderont la leur et ils auront à 85 ans une mutuelle pour moins de 100 € par mois, et, comme cela, je pense que nous n'aurons pas de problèmes.

Mme Boirin :

Sauf que ce que vous intitulez un partenariat, c'est un contrat, puisqu'il y a des prestations réciproques, et que, si la mutuelle de groupe offre des tarifs avantageux, c'est parce que vous en faites la publicité. Et c'est cela votre engagement. Vous n'avez pas d'engagement financier, mais vous avez un engagement de lui faire de la publicité. Or, compte tenu de cette publicité, le nombre de personnes qui sont susceptibles d'y adhérer va augmenter. Et c'est ce qui leur permet justement de diminuer leurs tarifs. Donc, vous ne pouvez pas dire ce que vous dites, puisque les autres mutuelles n'auront pas cet avantage ; vous n'en ferez pas la publicité, et vous ne l'aurez pas fait avant. Donc, vous mettez cette mutuelle dans une position qui est injuste par rapport aux autres, puisque vous la favorisez, et qu'il y a véritablement une concurrence déloyale.

M. le Président :

J'ai plutôt l'impression que je vais favoriser la concurrence sur le marché. Je suis extrêmement content de voir que cela peut déclencher de la part d'autres mutuelles une réaction.

Sur le problème de droit ou pas le droit de faire de la publicité, la MOS est porteur de la complémentaire santé de la Nièvre, et c'est sur la complémentaire santé qu'il est donné de l'information.

M. Morel :

Je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur le sens de mon intervention et de celle de nos collègues.

Nous trouvons que l'idée est intéressante, et que tout ce qui pourra faire progresser la protection sociale des Nivernais est à prendre en compte. Simplement, nous estimons que le dossier est mal ficelé en l'état, ou du moins qu'il appelle un certain nombre d'éléments de réponse aux questions que nous avons posées. Il me paraît légitime, dans une assemblée démocratique, que l'on pose ce genre de questions. Nous avons évoqué la question de l'étude, nous avons posé également la question du facilitateur... C'est vrai que la MOS peut louer des locaux, mais il n'empêche que c'est le Conseil départemental qui va orienter. Il y a un certain nombre de points d'interrogation qui restent en suspens, en dehors de la question de la concurrence. Sur ce plan, je trouve normal que l'ensemble des mutuelles nivernaises soient intéressées à ce genre de dossier.

En d'autres termes, en ce qui me concerne et en ce qui concerne notre groupe, en tout état de cause, nous sommes disposés à voter votre proposition à condition que vous puissiez nous apporter des réponses aux questions que nous avons posées.

M. le Président :

La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier :

Simplement, j'ai lu dans *Le Journal des Maires*, la semaine dernière, que nous étions invités à une très grande prudence au niveau communal sur ce genre d'initiatives. Ce qui est une très bonne initiative, me semble-t-il, mais peut-être que nous avons, effectivement, une longueur d'avance, finalement. Je vais formuler une proposition : ne pourrions-nous pas nous donner quelques semaines de réflexion, car nous aurons une réunion plénière en juin, pour pouvoir trancher le débat définitivement en juin, pour faire en sorte d'élargir le panel d'éventuelles propositions ? Sachant qu'effectivement nous avons aujourd'hui un socle. Et de recenser celles et ceux qui veulent partir dans ce dispositif-là ? Cela nous mettrait peut-être dans une position plus confortable, en disant : « Le Conseil départemental promeut effectivement ce dispositif, qui est une chance nouvelle offerte aux Nivernais » et en consultant la liste de partenaires susceptibles d'être intéressés. Je ne sais pas si c'est techniquement possible, et si le calendrier peut être tenu. Je pense que l'on n'en est pas non plus à 15 jours près.

M. le Président :

Cette proposition ne poserait aucun problème s'il n'y avait pas la problématique des 80 communes qui sont déjà avec un dispositif. Que

vont-elles devenir ? On va demander à des personnes qui ont changé de mutuelle l'année dernière ou il y a deux ans de changer à nouveau.

M. Barbier : La Machine avait suivi très fidèlement Decize dans le dispositif. Effectivement, il y a bien eu une information portée à la connaissance des usagers. Cependant, dernièrement, j'ai été sollicité par un opérateur, et je n'ai pas vu de problèmes à ce qu'il aille sur La Machine. Aujourd'hui, c'est un système concurrentiel ; s'il est bon, il va s'imposer lui-même. Il est vrai qu'aujourd'hui la pompe a été amorcée par la MOS, c'est clair, mais ce n'est pas un contrat d'exclusivité, je pense.

M. le Président : Bien sûr. Il n'y a aucune exclusivité. On peut contractualiser, mais cela n'empêche pas toutes les autres mutuelles de faire de la publicité pour leurs produits, et l'ensemble des Nivernais serait satisfait si les tarifs proposés deviennent les tarifs habituels des autres mutuelles. Là-dessus, je n'ai aucun souci ; il n'y a pas d'exclusivité. Il y a une proposition d'une mutuelle à un prix donné. S'il y avait quelque chose d'illégal dans ce que nous faisons, je suis tout à fait d'accord pour ne pas le faire. Si nous devons vérifier une dernière fois que ce que nous proposons n'est pas illégal, nous le ferons. Je n'ai pas de soucis vis-à-vis des autres mutuelles. Je peux vous fournir la liste des structures mutualistes que Decize a contactées il y a trois ans, pour éventuellement faire des propositions.

Mme Boirin : Mais ce n'est pas il y a trois ans.

M. le Président : Je n'ai pas de problèmes. Si, à l'époque, je n'avais pas eu la réponse de la MOS, effectivement, nous n'aurions pas pu mettre au point cette proposition, mais quelque part c'est dommage. Ce sont des gens qui se sont engagés. Mais, par contre, je peux vous dire que j'ai eu quelques réponses de mutuelles de grands groupes, et elles n'étaient pas satisfaisantes. Avoir l'esprit mutuelle, c'est avoir à l'esprit de discuter, et ne pas dire « le tarif, c'est le tarif ». Les 2 000 personnes qui pourraient choisir le dispositif ne vont pas faire de mal aux quelques grands groupes qui sont sur le marché des mutuelles.

Mme Boirin : Ce n'est pas la question.

M. Morel : Ce n'est pas la question.

M. le Président : C'est un peu la question quand même.

- M. Morel :* Il nous manque des éléments d'appréciation. Fournissez-nous les éléments d'appréciation. Ce n'est pas un duel juridique. Que se fait-il ailleurs ? Que se fait-il à Nevers ? Il faut que nous puissions nous déterminer.
- M. le Président :* Il n'y a pas de mutuelle de groupe à Nevers. 80 communes ont une mutuelle de groupe, qui est celle qui a été librement consentie, et qui est surtout une signature de la même convention qu'a signée Decize il y a deux ans et demi. À Nevers, il n'y a pas de mutuelle de groupe. Je voudrais bien qu'un maximum de Nivernais puisse bénéficier de ce tarif. Si le tarif des autres mutuelles est excellent... Si on a une mutuelle qui coûte moins cher que celle que l'on a aujourd'hui, on va réfléchir.
- Mme de Mauraige :* Si une autre mutuelle vous démarche en faisant des propositions plus attractives, comme ce n'est pas exclusif, vous en ferez également la publicité ? Peut-être que cela n'arrivera pas, mais...
- M. le Président :* Il y a aussi le risque de dire que, tous les deux mois, il y en a une qui va arriver avec un tarif plus bas...
- Mme de Mauraige :* Oui, mais s'il y avait eu une mise en concurrence, cela aurait pu être réglé de ce fait, à ce moment-là. Je comprends le fait qu'il y a 80 communes...
- M. le Président :* Nous avons ici une offre raisonnée, suite à un travail préalablement fait par une équipe. Je vais récupérer ce travail. Nous n'avons pas eu de problèmes quand nous l'avons étendue à une communauté de communes. Nous n'avons pas eu de problèmes quand cela a été étendu à 80 communes d'aujourd'hui. D'un seul coup, si on l'étend à 300 communes, cela pose un problème. J'ai du mal à comprendre cela.
- Mme Boirin :* Vous raisonnez à travers 80 communes. Mais cela fait 25 % ; il reste 75 % des communes qui n'ont pas adhéré à cette mutuelle. Et puis 509 personnes dans la Nièvre... Nous sommes encore 210 000 personnes dans la Nièvre ! Il y a encore 75 %. Le raisonnement est un peu pris à l'envers. On a l'impression que vous êtes très gêné sur la question et que les choses sont déjà faites, que la MOS est déjà notre cocontractant. Je pense qu'il n'y a pas péril en la demeure, et que l'on peut attendre de voir comment les choses s'organisent, et s'il n'y a pas de solution meilleure.
- M. le Président :* Si la règle est que l'on attend la solution meilleure, on peut aussi signer un contrat avec une mutuelle demain qui aura proposé un

meilleur prix, et huit jours après il y en aura une autre qui proposera un autre prix, mais à ce moment on ne va pas en sortir.

L'idée est d'avoir un contrat de groupe proposé aux Nivernais sans qu'ils doivent tous adhérer, mais avec des propositions extrêmement claires, négociées. Ce n'est pas fait par hasard. D'ailleurs, des Villes ont négocié. À La Charité, ils ont aussi ouvert la négociation. Ils ont fait un appel d'offres, et ils sont eux aussi tombés sur la MOS. Des négociations, il y en a eu plusieurs dans le département. Et à chaque fois, ils sont tombés sur le même résultat. Donc, le refaire sans cesse, à quoi cela sert-il ? On va dépenser de l'énergie, alors que rien ne nous y oblige.

Mme de Mauraige :

Le refaire sans cesse, non, parce qu'à partir du moment où, comme à La Charité, que vous venez de citer, ils ont mis en concurrence, les autres n'ont pas à se positionner sur le secteur dès lors que cela a été arrêté. Tandis que, s'il n'y a pas eu de mise en concurrence, on risque de.. Mais il n'y en a pas 36 qui vont se positionner en descendant les prix de plus en plus bas.

M. le Président :

La parole est à Daniel Bourgeois.

M. Bourgeois :

Les entreprises, et la mienne en particulier, ont été obligées de donner une mutuelle à leurs salariés. 80 % des salariés n'étaient pas au courant des tarifs pratiqués. En s'informant, ils ont trouvé des tarifs concurrentiels et ils ont demandé à leur mutuelle si celle-ci pouvait s'aligner ou bien ils partaient, chose que 50 % des salariés ont faite, et ils sont partis sur les tarifs du contrat groupe choisi par mon entreprise.

Le contrat lie l'assuré à la mutuelle, mais, comme tout contrat, il est résiliable, et les résignations peuvent, je crois, se faire du jour au lendemain sans attendre trois mois.

Il s'agit là de donner des informations sur les garanties et les tarifs, mais ensuite, personne n'impose à qui que ce soit d'aller à la MOS. Ils peuvent comparer, et ils sont libres de choisir.

M. le Président :

Les autres mutuelles vont pouvoir se positionner par rapport à un contrat, qui va nous engager ; si elles veulent proposer mieux, je pense que les Nivernais seront extrêmement contents, car ils auront un point de repère. Si cela déclenche dans la Nièvre une baisse généralisée des mutuelles et une source de concurrence, je trouve que c'est très bien. Quand je vois ce que paient certaines personnes âgées, je suis scandalisé. Il faut que nous fassions quelque chose par rapport à cela.

M. Bourgeois : Pour ma part, Humanis, à garanties égales, s'est aligné sur le prix de la MACIF, qui était en contrat groupe, et je suis resté à Humanis, et je n'ai pas pris la MACIF. C'était mon libre choix.

Mme Bouchard : À partir du moment où vous avez l'air tout à fait sûr – et nous n'avons aucune raison d'en douter – que la mutuelle dont on parle s'avèrera être la plus compétitive, la plus intéressante, il suffit de donner aux autres mutuelles une chance de se positionner, et puis après, c'est réglé, et on prend celle-là si elle s'avère la meilleure, et puis c'est tout.

M. Morel : La MOS est dite !
(*rires*)

M. le Président : Comme il faut à un moment avancer, ce que je propose, car la nuit porte conseil, c'est que nous reparlions de cela demain matin avant le vote. Les personnes de mon groupe sont invitées à se rencontrer préalablement, et les autres groupes peuvent le faire de leur côté, de façon à se positionner sur cette problématique. Je vais inviter les élus du groupe majoritaire à venir 8 h 30 pour que nous puissions avoir une réflexion collective sur ce sujet.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTEAU-CHINON

Rapport de M. le Président :

Numéro 19.

Rapport de Mme Bézé :

M. le Président : La parole est à Stéphanie Bézé pour une représentation à l'hôpital de Château-Chinon.

Mme Bézé : Il s'agit de désigner M. Patrice Joly pour siéger au Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Château-Chinon.

M. le Président : À la place de Mme Michèle Dardant, qui est d'accord pour lui céder sa place.

Je mets aux voix ce rapport. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(La séance est suspendue à 18 h 32, pour une poursuite de l'ordre du jour le 27 mars 2018)

JOURNEE DU 27 MARS 2018

(La séance débute à 9 h 30)

M. le Président :

Je vous propose de regagner vos places.

Philippe Nolot a donné pouvoir à Marc Gauthier. Jean-Louis Balleret m'a donné pouvoir. Stéphanie Bézé a donné pouvoir à Alain Herteloup.

**NIEVRE SANTE – COMPLEMENTAIRE SANTE
(Suite)**

Rapport de M. le Président :

Numéro 18.

Rapport de M. Lassus :

M. le Président :

Je vous propose que nous reprenions les débats où nous les avons laissés, tard hier soir. Nous allons revenir sur le rapport qui concerne la complémentaire santé que souhaite mettre en place le Département. Je donne la parole à ceux qui la demandent.

M. Morel :

Monsieur le Président, je crois qu'hier nous nous sommes exprimés largement sur le sujet. Nous avons dit que nous étions sensibles à votre volonté de renforcer la protection sociale des Nivernais, mais que, par contre, nous tenions à ce que les procédures en ce qui concerne la mise en place de cette mutuelle départementale soient respectées, c'est-à-dire que l'on puisse mettre en concurrence l'ensemble des structures mutualistes nivernaises afin de proposer une solution acceptable et concurrentielle dans ce domaine.

Par ailleurs, nous avons dit qu'il nous semblait tout de même peu acceptable que le Département tienne des permanences dans nos

différents centres d'action médicosociale, pour jouer le rôle de « facilitateur » en vue d'orienter les Nivernais en direction de la MOS, puisque c'est de la MOS dont il est question.

La position de mon groupe restera, à ce niveau-là, intangible, et si vous persévériez dans votre volonté de nous imposer la MOS, nous voterions contre votre proposition.

M. le Président : La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : M. Morel a parfaitement résumé, en tout cas, la position de notre groupe également, par rapport aux propos qui ont été tenus hier et que nous avons développés les uns et les autres. Il n'y a pas de refus de cette disposition, mais en tout cas refus de la façon dont elle est présentée et dont elle nous est imposée.

M. le Président : La parole est à Patrice Joly.

M. Joly : Monsieur le Président, chers collègues. Vous le savez, l'engagement du Conseil départemental en matière de santé, les Nivernais en ont besoin, comme nous le rappelait le diagnostic dans le Projet Régional de Santé, ce qui explique nos exigences en matière de qualité de service. Cela nous a conduits à refuser l'adoption du projet qui nous était proposé et d'exiger que les services que nous souhaitions voir mis en place dans ce département pour répondre à nos besoins soient pris en compte.

Parallèlement à cela, il y a une démarche pour favoriser la couverture et la prise en charge financière d'une population dont les revenus sont nettement plus faibles que la moyenne régionale et encore plus faibles que la moyenne nationale, ce qui conduit un certain nombre de Nivernais à ne pas disposer de la couverture santé telle qu'il serait nécessaire qu'ils en disposent. D'où cette proposition qui est faite : mettre en place un dispositif appelé « Nièvre Santé », qui offre des possibilités de couverture à des conditions financières – c'est cela, la recherche qui est la nôtre – plus favorables que ce que l'on trouve sur le marché aujourd'hui. Les expériences qui ont pu être faites ici et là, et pas simplement dans le département, montrent qu'une démarche globale permet d'obtenir une tarification, pour une couverture de soins, de bien meilleure qualité que les propositions qui sont faites individuellement à chacun des souscripteurs.

D'où la démarche qui vous est proposée, dans laquelle le Conseil départemental se situe comme un facilitateur. Nous ne sommes pas, dans la mesure où il n'est pas question d'engager de fonds publics, et que le Conseil départemental n'est pas engagé en tant que tel, dans une démarche entrant dans le cadre des marchés publics. Je lisais dans le journal, n'étant pas là hier soir, que certains parlaient de

favoritisme, etc. ; j'étais très surpris, parce que, selon *Le Journal du Centre*, ces propos étaient tenus par des personnes dont on pourrait penser qu'elles ont des compétences dans le domaine juridique. Et donc, il faut faire très attention de ne pas manier des notions qui portent l'opprobre sur les élus, et parfois sur le monde politique, qui n'en a pas besoin. On peut accepter des choses par des personnes qui n'ont pas de connaissances sur certains sujets, parce que cela dépasserait leur pensée, mais ce n'est pas le cas lorsque l'on a des compétences en la matière.

La démarche qui est proposée aujourd'hui, dans laquelle le Conseil départemental est facilitateur, vise à pouvoir disposer d'une référence en matière de couverture de soins, avec trois hypothèses, permettant de disposer d'une tarification, et d'un service de présence au niveau du Département, pour que les Nivernais puissent avoir accès à leur mutuelle. La proposition qui est faite aujourd'hui l'est avec une mutuelle ; mais bien évidemment rien n'interdit, si d'autres mutuelles veulent faire des propositions de meilleur niveau, qu'elles puissent entrer dans le dispositif. En tout cas, c'est le sens de la proposition qui vous est faite ici par le Président du Conseil départemental, et que le groupe majoritaire suivra, compte tenu de ce que je viens d'indiquer sur la possibilité offerte à tous ceux qui au minimum s'aligneront sur les propositions faites, de manière à ce que l'on ait le même rapport qualité-prix que l'on souhaite, les uns et les autres, pour les Nivernais.

M. le Président :

Je résume, par rapport à la discussion d'hier ; ce qui est proposé, c'est que toutes les mutuelles qui s'aligneront sur le cahier des charges proposé, soient les bienvenues si elles souhaitent participer à des permanences, dès lors qu'elles accepteront la totalité du cahier des charges prévu et discuté par des professionnels de santé et des citoyens nivernais. Ce panier de soins est cohérent. Je vous rappelle que ce n'est pas la MOS notre couverture mutuelle ; c'est le Département. Cela s'appelle Nièvre Santé. Cela veut dire que toutes les mutuelles qui désireront adopter Nièvre Santé avec toutes les conditions, et qui souhaiteront pouvoir disposer de permanences, pourront le faire. Ce sera rappelé et ce sera dit. Comme cela, il n'y a plus de problème de concurrence, puisque toutes les mutuelles qui feront les mêmes propositions voire moins chères, sur la base d'une convention précise élaborée par des citoyens et des professionnels de santé decizois, seront les bienvenues, et pourront organiser des permanences dans les mêmes conditions que la MOS, qui, elle, a déjà donné son accord pour distribuer la mutuelle que nous avons mise en place.

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, hier, au terme d'un mauvais jeu de mots, j'ai dit que « la MOS était dite ». Je m'aperçois que je ne m'étais pas trompé en la matière.

Ce que reflète *Le Journal du Centre* n'est pas forcément le reflet de ce que nous avons dit en séance. J'ai grand respect pour la presse locale, mais, dans cette assemblée, laissez-nous personnellement nous exprimer. Monsieur le Sénateur, vous n'étiez pas là lors de ce débat ; de grâce, ne vous servez pas du *Journal du Centre* comme référence à nos propos.

Ce qui m'étonne également, Monsieur le Sénateur, c'est que, alors que vous avez été Président de cette assemblée, pendant trois ans, jamais cette question de mutuelle n'est venue sur le tapis. Elle aurait pu venir, puisqu'un certain nombre de collaborateurs de l'institution ne bénéficient pas actuellement de complémentaire santé, et on aurait pu, à ce niveau-là, faire une expérimentation auprès des 1 700 collaborateurs de l'institution.

En réalité, Monsieur le Président, ce que nous souhaitons, c'est que les choses ne se passent pas dans la précipitation, et que le débat ne soit pas truqué. Nous n'allons pas voter pour votre proposition telle qu'elle est faite. Ma collègue Pascale de Muraige a ponctué mon propos. Mais il ne faut pas se méprendre, nous ne sommes absolument pas contre le renforcement de la protection sociale des Nivernais. Ce qui nous insupporte dans cette affaire, c'est la précipitation dans laquelle l'ancien maire de Decize finalement veut nous vendre un système, qui a ses limites actuellement (507 mutualistes, sur 210 000 Nivernais, ce n'est pas tout de même très démonstratif ni très significatif).

Ce que nous vous demandons, Monsieur le Président, c'est de nous donner un petit peu de temps. Votre délibération fait référence à une étude ; produisez-nous cette étude, de façon à ce que nous puissions avoir des éléments d'appréciation avant de nous déterminer.

Tout ce qui se fait dans la précipitation n'est jamais bon. Et par ailleurs, nous avons émis simplement la remarque qu'il fallait mettre en concurrence les différentes mutuelles, puisque tout ceci se traduit par un contrat, ce qui signifie que nous sommes partie prenante dans cette affaire, avec la MOS. Donnez-nous un peu de temps pour que nous y réfléchissions. Après tout, pendant trois ans, il n'y a pas eu de protection sociale à ce niveau-là ; nous pouvons peut-être attendre la prochaine session avant de nous déterminer.

M. le Président :

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

En ce qui me concerne, *Le Journal du Centre* a retracé exactement mes propos. Et si je n'ai pas la science infuse, et si je ne connais pas toutes les règles juridiques, comme tout juriste en tous les cas, je connais certaines règles que certains ne connaissent pas, et Monsieur le Sénateur sait de quoi je parle, si les autres ne le savent pas.

En ce qui concerne cette mutuelle que l'on essaie d'imposer, je pense qu'effectivement « la MOS est dite », et que le jeu est faussé, parce que vous aviez pris l'engagement de conclure cette convention. Et le

simple fait que vous adhérez vous-même à cette mutuelle préalablement avant de nous l'imposer est quand même gênant, parce que cela montre quand même un conflit d'intérêts. Vous êtes adhérent à cette mutuelle ; vous nous l'imposez, et sans avoir été chercher d'autres mutuelles. Si vous aviez été à une autre mutuelle, peut-être les choses auraient-elles été un peu différentes, parce que cela montrait que vous êtes allé démarcher ailleurs. Mais là, vous êtes adhérent à cette mutuelle, et vous cherchez à nous l'imposer. De ce fait même, c'est néfaste pour les règles de la concurrence, et c'est néfaste pour une collectivité publique.

M. le Président :

Je suis adhérent à cette mutuelle, parce qu'effectivement j'ai changé de mutuelle quand elle s'est installée à Decize. J'ai comparé avec la mienne. Je n'aurais pas changé si je n'y avais pas trouvé un certain intérêt et un certain avantage. Je voudrais quand même vous rappeler que je n'impose rien, que le Département n'impose rien, et que le Département propose simplement. Si aujourd'hui, et si demain, à la lecture de ce qui figurera dans *Le Journal du Centre*, après nos débats, toute la population nivernaise se pose le problème de quelle est sa mutuelle, combien elle coûte aujourd'hui, cela va être intéressant. Rien que si, dans toutes les familles nivernaises, il y a ce débat qui vient sur la table, je trouve que cela va être extrêmement intéressant. Maintenant, si vous trouvez logique que, parce que l'on est dans un système de concurrence, des gens paient 180 € par mois alors que d'autres en paient 100 €, que c'est très bien, et qu'il faut laisser tomber, pour moi c'est un problème. Si je n'attends pas, c'est que je pense que des personnes ont besoin de faire des économies sur leur budget mutuelle.

Si on reprend les études, et que l'on fait une convention de partenariat, comme c'est en octobre ou en décembre qu'il faut se manifester pour changer de mutuelle, ce sera l'année prochaine. Or, pour un certain nombre de Nivernais, on aura donc décalé d'un an, ceci pour des procédures qui, à mon avis –, on les a vérifiées – sont juridiquement exactes, la possibilité, pour un certain nombre de Nivernais, de faire des économies du côté de leur mutuelle. C'est pour cela que je vous demande de voter ; c'est parce que le temps de mettre en place des permanences, de faire un calendrier, et d'organiser tout cela, si on le reporte, on va le décaler d'un an, car il faut que tout soit mis en place rapidement pour qu'en septembre des permanences soient installées et que les personnes s'y rendent, réfléchissent et prennent une décision. D'ici le mois de septembre, si l'ensemble des mutuelles regardent ce que nous faisons et le proposent au même prix, ce sera parfait. Effectivement, si on provoque le débat, c'est excellent. Il est en effet anormal aujourd'hui que des gens qui ont plus de 80 ans paient 180 €, voire plus, de mutuelle tous les mois. C'est un scandale. Et je pense qu'il est important d'avoir une offre qui est organisée, et qui va permettre aux Nivernais de faire des comparaisons, de regarder comment ils sont traités, et de voir s'ils prennent la mutuelle à un coût moindre. Effectivement, j'en fais quelque chose d'important.

Je viens de dire que je vous ai entendus, et que nous sommes prêts à faire les mêmes conditions à toutes les mutuelles qui reprendront l'ensemble de la convention de partenariat, car c'est une mutuelle qui est proposée, qui est réfléchie par des habitants et des professionnels de santé. Je pense qu'il ne faut pas perdre un an, et que des personnes ont besoin de cette couverture santé.

Je pense que faire la proposition de donner les mêmes conditions à toutes les mutuelles qui respecteront la convention de partenariat pour venir dans les locaux du Département, dans les mêmes conditions que la MOS, pour faire les mêmes propositions aux Nivernais, conduit à avoir réglé le problème de concurrence que vous avez soulevé. Elle n'existe plus, si tout le monde peut le faire. Faut-il retarder d'un an la mise en place de ce dispositif? Je ne le crois pas. C'est par cela qu'effectivement je demande qu'on le vote. Mais je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il y aura peut-être des débats, qu'un jour ou l'autre ce débat deviendra national, car c'est un vrai problème. C'est peut-être nous qui allons provoquer ce débat, car nous sommes le deuxième département à le faire. Que les mutuelles soient dans le domaine concurrentiel, que des gens puissent tirer des bénéfices et distribuer des dividendes à d'autres en profitant de la couverture santé des personnes, cela me perturbe. Les mutuelles, dans mon histoire et dans ma tête, c'est quelque chose de particulier, cela appartient aux gens qui la prennent, et les mutuelles, ce n'est pas fait pour faire du bénéfice. Ce n'est pas un problème de bénéfices, c'est un problème de couverture des soins.

Ce débat m'irrite un peu, car laisser supposer que j'aurais des liens avec la MOS, c'est scandaleux. De laisser penser cela, cela m'insupporte. Nous l'avons fait à Decize. Ce n'est pas moi qui l'ai fait, je l'ai fait faire par tous mes collaborateurs. Et être suspecté de faire les affaires de la MOS, effectivement, cela m'insupporte. La MOS, c'est la couverture sociale des personnes qui travaillent à la Sécurité sociale. Ce sont les seuls qui ont répondu. Nous avons écrit à une trentaine de mutuelles à Decize. Deux ou trois ont répondu. On les a triées. Le travail a été fait honnêtement, par des élus, des professionnels de santé. Laisser entendre que ce travail, ce serait pour donner des avantages à des gens, cela m'insupporte.

Et je pense que le problème est suffisamment urgent sur l'accès aux soins dans la Nièvre pour que l'on ne retarde pas d'un an la possibilité donnée aux Nivernais de pouvoir avoir une mutuelle au moindre coût.

Je veux bien que l'on ait le débat, mais il y a un moment où il faut peut-être l'arrêter. Je peux comprendre ce que vous avez dit hier ; j'y apporte la réponse, puisque je dis que le cadre de la mutuelle que nous offrons aux Nivernais est bien fixé, et que toutes les mutuelles qui voudront y participer dans le cadre que nous avons fixé seront les bienvenues. Et puis je rappelle que la convention est signée pour trois ans, et qu'effectivement au bout de trois ans rien n'empêche de préparer sur le plus long terme une consultation. Je vais vous faire distribuer ce que l'Association des Maires de France a écrit dans une note juridique sur le sujet. Vous allez voir que, de A à Z, nous avons

suivi toutes les prescriptions que fait l'AMF sur le sujet. Nous sommes là pour le bien des Nivernais, et je pense que les 500 personnes qui ont adhéré à cette mutuelle ont comparé ce que leur offrait cette mutuelle avec celle qu'elles avaient avant, et elles ont trouvé que c'était intéressant. Que peu l'aient prise à ce jour devrait vous montrer que ce n'est pas forcément cela qui va bouleverser le marché de la mutuelle. À Decize, où il y en a le plus, puisque cela a été fait il y a trois ans, toutes les personnes qui l'ont prise pourront vous expliquer tous les avantages qu'elles y ont trouvés. Je ne les ai pas obligées. Je n'ai obligé personne à adhérer à la MOS, c'est une proposition.

Excusez mon ton un peu vif, mais à un moment je suis un peu stupéfait par rapport à la nature des débats.

La parole est à M. Morel.

M. MOREL :

Monsieur le Président, bien entendu, nous partageons votre philippique généreuse sur la protection sociale de nos concitoyens. Je ne voudrais pas que le débat, une fois de plus, soit faussé à ce niveau-là.

Je remarque que vous étiez vice-président chargé de la santé pendant les trois dernières années, que vous étiez à cette époque maire de Decize, que vous aviez en mains cette mutuelle, mais qu'à aucun moment vous n'avez proposé à cette assemblée la mise en place d'une mutuelle à l'identique de celle de Decize au niveau du Département. Alors, pourquoi cette précipitation ? Ce n'est pas le trottoir qui gère notre assemblée. Si c'est pour faire un coup politique, très bien, allons-y, de toute façon nous voterons contre, et vous voterez pour. Nous, notre volonté, au sein de la commission Solidarité en particulier, c'était de dire que c'était une bonne idée, une bonne initiative, mais qu'il fallait prendre un certain nombre de précautions, et qu'il nous fallait un certain nombre d'éléments d'informations complémentaires. Il est vrai que, quand la commission des Finances se réunit avec une désertification de la plupart de la plupart de ses membres, on ne peut pas examiner les problèmes de façon très précise. Cela prouve aussi que l'institution ne fonctionne pas très bien à ce niveau. Monsieur le Président, prenez acte que nous partageons tout à fait cette aspiration à renforcer la protection sociale de nos concitoyens, mais donnez-nous le temps et les éléments d'appréciation de façon à ce que nous puissions nous déterminer avec l'ensemble des éléments en mains.

Nous avons attendu suffisamment de mois et d'années avant de parler de ce sujet ; on peut bien se laisser 60 jours de réflexion.

M. le Président :

60 jours, cela ne va rien apporter de plus au débat, parce qu'en 60 jours on n'aura pas l'occasion de revenir ni sur l'offre de santé, et on n'aura manifestement pas le temps en 60 jours de faire un tour de table des mutuelles. Je viens de vous dire que nous proposons les

mêmes conditions à toutes les mutuelles qui le souhaiteront. Cela veut dire que toutes les mutuelles de la Nièvre peuvent proposer les mêmes conditions que la MOS, et que nous leur offrons les mêmes conditions de distribution. Je ne vois pas où est le problème. Je pense par là que j'ai répondu à toutes les questions que vous vous posez.

M. Morel : Faites-nous venir le responsable de la MOS dans cette assemblée. Qu'il nous expose ce qu'ils vont faire et comment ils se situent par rapport à la concurrence. Voilà une suggestion que je vous fais. Donnez-nous l'étude que vous soulignez dans votre proposition. Ce sont des éléments concrets que nous vous demandons.

M. le Président : Monsieur Morel, on vous a distribué ce que dit l'AMF sur le sujet. Vous avez notre convention. Nous avons un service juridique au Conseil départemental. Depuis trois mois, M. Venin travaille, avec les services, pour écrire une convention qui remplisse toutes les conditions de droit qui sont demandées à ce genre d'exercice. Si vous trouvez que vous n'avez pas été suffisamment associé à ce travail juridique, vous pouvez peut-être m'en faire un reproche, mais quand un travail juridique est mené, on vous donne plutôt le résultat. Vous avez le droit de critiquer le résultat, mais il n'est pas possible de dire que je ferais cela pour y trouver des avantages personnels ; c'est quand même ce que certains laissent entendre.

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Je ne veux pas alourdir les propos, mais je peux quand même être agacée quand j'entends que l'on est soupçonné de ne pas s'intéresser au devenir et au bien-être de nos concitoyens nivernais. J'en veux pour preuve qu'une mutuelle du même genre a été mise en place dans ma commune, mais pas évidemment avec les mêmes procédures. Mais je crois que l'on ne discute pas des mêmes choses, on n'est pas sur le même registre, et je trouve cela dommageable, parce que, finalement, c'est l'intérêt des Nivernais qui est en cause.

M. Morel : Monsieur le Président, vous n'avez pas le monopole du cœur !

M. le Président : Sur ce sujet, Monsieur Morel, je suis content d'être le président d'une assemblée où toutes les personnes présentes autour de la table ont ensemble le monopole du cœur. Dans les débats, je vois régulièrement que nous traitons souvent les sujets avec beaucoup d'humanisme, et je m'en réjouis, parce que ce n'est pas le cas partout.

M. Morel : Dont acte.

M. Joly :

Monsieur le Président, une petite information. Pour dire que nous avons mis en place, il y a maintenant quelques années, une mutuelle de groupe pour le personnel, pour permettre aux agents de bénéficier de tarifications meilleur marché que ce dont ils pouvaient disposer sur le marché. C'est une information pour M. Morel. Nous avons tous le monopole du cœur ; peut-être pourrions-nous aussi avoir le monopole de la raison. Je pense qu'il y a une solution très simple. Aujourd'hui, nous avançons avec la proposition qui est faite, et à la prochaine session, nous pourrions examiner d'autres propositions si elles nous sont faites par des mutuelles. Et, comme cela, aujourd'hui nous avançons et nous permettons à des Nivernais de pouvoir bénéficier des conditions avantageuses offertes, et dans deux mois, nous examinons les nouvelles propositions. Je pense que les choses peuvent aller assez vite. En plus, compte tenu des débats, les mutuelles seront informées. Rien ne nous empêche de faire une démarche pour les informer également directement. À mon avis, d'ici fin juin, on est capable d'avoir des propositions, dans l'intérêt des Nivernais.

M. le Président :

Je rebondis sur les propos du sénateur. On peut envoyer un courrier à toutes les mutuelles de la Nièvre en leur expliquant les conditions dans lesquelles la MOS va travailler, et elles auront deux mois pour nous répondre. Si cela marche aussi vite que vous le dites, elles pourront s'aligner, et d'ici là elles pourront elles aussi participer à l'organisation de permanences. Nous leur enverrons la convention de partenariat toute faite, et elles auront juste à dire oui ou non. C'est une proposition qui doit convenir à tout le monde. Si toutes les mutuelles qui sont installées sur la Nièvre reçoivent la proposition de pouvoir diffuser notre mutuelle aux habitants nivernais aux conditions mentionnées dans la convention de partenariat, nos portes leur seront ouvertes. Dans deux mois, nous saurons combien de mutuelles se seront dites intéressées. Cela veut dire qu'elles rejoindraient le dispositif que nous voterons aujourd'hui. Mais je pense qu'il faut voter le dispositif aujourd'hui, car, d'après l'expérience que j'en ai, il faut organiser toutes ces permanences, et il faut donc que l'on y travaille. Je ne souhaite pas perdre de temps. Mais en donnant la possibilité à toutes les mutuelles de rentrer dans le processus si elles le souhaitent, je pense que l'on règle le problème de la concurrence.

M. Morel :

L'eau arrive à mon moulin progressivement. Le Président Joly vient de faire référence à une mutuelle de groupe mise en place pour le personnel. Pourquoi n'avez-vous pas utilisé cette mutuelle qui existe pour l'élargir à l'ensemble des Nivernais ? Vous voyez bien qu'il y a des pans d'informations qui s'effondrent peu à peu, et que notre soif de savoir et d'avoir des éléments d'appréciation s'accroît au fur et à mesure de la séance. Satisfaites notre appétit, Monsieur le Président, donnez-nous les éléments que nous vous avons demandés, et puis, dans deux mois, retrouvons-nous et statuons.

- M. le Président :* Je vous propose donc d'envoyer à toutes les mutuelles de la Nièvre les conditions qui sont faites. Votons la convention de partenariat et ouvrons à toutes les mutuelles les possibilités d'adhérer à la convention de partenariat. Nous avons au moins une mutuelle qui est d'accord pour travailler à ces conditions qui me semblent avantageuses. S'il y en a deux, trois ou quatre, je n'ai pas de soucis.
- Mme de Mauraige :* Nous changeons donc la délibération ; nous votons pour un cahier des charges, maintenant. On ne fait plus référence à la MOS ?
- M. le Président :* Le Département enverra à toutes les mutuelles cette convention. Nous allons au-devant de ce qui est réclamé.
- Mme de Mauraige :* C'est quand même gênant d'envoyer une convention avec déjà un nom mentionné dessus.
- M. le Président :* Non. La situation, c'est que la MOS adhère à la convention. S'il y en a d'autres qui veulent adhérer à la convention, elles peuvent le faire.
Je me tourne vers les services juridiques. M. Venin me dit que nous ne sommes obligés de modifier la délibération, et que nous pouvons l'envoyer à tout le monde.
- M. Veneau :* Il ne faudrait quand même pas citer déjà un nom dans le document.
- M. le Président :* La parole est à Mme Bouchard.
- Mme Bouchard :* D'abord, j'espère que *Le Journal du Centre* se félicitera de l'intérêt que toute l'assemblée porte à cette question, et son souci d'éviter tout débat, contestation ou découverte fâcheuse ultérieure.
Dans cette optique, j'aimerais que l'on nous rappelle exactement ce que l'on vote ou que l'on ne vote pas, parce que l'on s'y perd un petit peu. Par ailleurs, il me semble que, si on accepte le principe de communiquer explicitement avec les autres mutuelles pour leur donner l'occasion de se positionner, la moindre des choses, ce serait d'attendre qu'elles aient répondu avant de lancer quelque chose, parce que, sinon, elles peuvent dire que, si elles n'ont pas encore répondu et que l'opération est lancée, un avantage est donné à celui qui sera le premier sur le terrain.
Par ailleurs, si, justement, cela peut être fait dans deux mois, il semble que ce n'est pas un délai extraordinaire pour reporter.

- M. le Président :* Je voulais simplement vous rappeler que le premier sur le terrain est déjà dans 80 communes.
- Mme Bouchard :* 80 communes, ce n'est pas toute la Nièvre. Et encore une fois, nous n'avons pas du tout l'intention de mettre des bâtons dans les roues pour le plaisir de mettre des bâtons dans les roues, mais il s'agit de dire aux mutuelles que nous avons essayé de faire les choses dans les règles. C'est juste une question de procédure. Effectivement, si on leur demande de se positionner dans les deux mois, il y a des chances que cela ne nuise à personne à l'arrivée.
- M. le Président :* Si j'avais le sentiment, à un moment ou à un autre, que nous n'avons pas respecté la procédure, que le Département a fait quelque chose qui soit illégal, nous ne l'aurions pas fait. Dans la situation aujourd'hui, je vous entends, en disant que ce qui est mis peut, peut-être, empêcher d'autres mutuelles de s'aligner sur ces propos.
- Mme Bouchard :* Non. C'est aussi un point sur lequel il faudrait que l'on revienne. Si l'on pouvait arrêter de se traiter de noms d'oiseaux, même par euphémisme, chaque fois que quelqu'un prend position, ce serait quand même pas mal ! Effectivement, le terme de procédure n'est pas adapté. Disons, par courtoisie, et pour couper court à toute récrimination, que ce que nous demandons c'est deux mois pour que les autres mutuelles soient averties, et, si elles disent que cela ne les intéresse pas, le problème sera réglé.
- M. Morel :* C'est acceptable comme proposition. Qu'est-ce qui vous gêne dans cette proposition ? Cela me semble tout à fait acceptable. Cela ramène une espèce de sérénité au sein de notre assemblée. Nous sommes tous d'accord sur la finalité. Alors, donnons-nous simplement un peu de délai (deux mois, qu'est-ce que c'est ?) pour examiner un certain nombre d'éléments. Quand vous parlez des éléments juridiques et financiers, ils auraient dû être examinés par la commission des Finances qui ne s'est pas réunie...
- M. le Président :* Il n'y a pas d'éléments financiers. Les éléments juridiques ont été vus par les services juridiques.
- MM. Morel :* N'en faisons pas une question juridique et financière. Ce qui est important, c'est la protection de nos concitoyens. Il me semble que l'on peut se donner deux mois pour y réfléchir paisiblement et efficacement.

M. le Président : Sur le principe de mettre en place cette mutuelle, nous en avons parlé il y a au moins trois mois. À tout moment, vous pouviez discuter avec M. Venin, qui a pris bien soin de regarder les exemples, le droit. Nous avons regardé la réalité de terrain, sur laquelle il fallait s'appuyer. Je pense que nous avons à peu près respecté tout ce qui pouvait être respecté. Que d'un seul coup on retarde un processus qui est complexe à installer, j'ai du mal à le comprendre, surtout si nous offrons la possibilité à toutes les mutuelles de prendre part à la problématique. Je pense que, par rapport aux questions que vous posez, il y a deux manières d'y répondre. Vous souhaitez que l'on retarde, mais, pour des raisons techniques, je préférerais que l'on vote, et que l'on étende à toutes les mutuelles la possibilité de participer au dispositif. Nous avons une petite divergence de vue, mais nous arrivons au même résultat, en théorie.

Nous avons beaucoup d'autres sujets à examiner à ce stade. Je propose que nous passions au vote.

M. Joly : Monsieur le Président, pourrions-nous avoir une suspension de séance, ce qui permettra à chacun des groupes de refaire le point ?

M. Morel : Monsieur le Président, les Présidents de groupe pourraient-ils se rencontrer ?

M. Joly : Pourraient-ils se rencontrer, si vous le voulez bien ?

M. le Président : Très bien. Je propose que M. Morel, Mme de Muraige, et M. Joly me rejoignent dans mon bureau.

(Suspension de séance de 10 h 10 à 10 h 20)

M. le Président : Je remercie mes collègues Présidents de groupes pour leur rapidité. Je crois que nous sommes arrivés à un accord technique. Nous vous proposons de voter ce matin le principe d'une mutuelle départementale. De voter aussi la convention telle qu'elle a été rédigée, et notamment d'accepter l'idée que le panier de soins est fait, qu'il est créé. Par contre, nous donnons deux mois à toutes les mutuelles qui voudront éventuellement s'inscrire dans ce panier de soins, et nous nous réservons le droit dans deux mois d'accueillir toutes les mutuelles qui auront accepté de travailler sur cette convention. Nous prenons acte de la candidature de la MOS, qui devient simplement le premier candidat. Cela laisse le soin à toutes les autres mutuelles d'être candidates dans les deux mois. Cela veut dire que l'on vote aussi le principe d'un délai de deux mois avant de se prononcer sur la ou les mutuelle(s)... Il peut y avoir aussi d'ailleurs des mutuelles qui soient mieux disantes que la MOS. Elle n'est plus

que candidate. Cela veut dire que d'autres mutuelles peuvent éventuellement faire des propositions équivalentes.

M. Morel : Si l'on peut résumer l'accord qui a été pris en liaison avec les trois Présidents de groupe, nous votons sur le principe de la mise en place d'une mutuelle départementale, nous prenons acte de la proposition de la MOS, et nous ouvrons pendant deux mois à la concurrence des différentes mutuelles de la Nièvre ou d'ailleurs.

M. Joly : En se référant au projet de convention avec la MOS tel qu'il était défini, avec notamment les paniers de soins selon les différentes hypothèses.

M. le Président : La convention définit le panier de soins et les règles. Je propose que le Département envoie cette convention aux mutuelles, et nous leur donnons un mois et demi, soit jusqu'à la fin du mois d'avril pour apporter une éventuelle réponse. Puis il restera 15 jours pour exploiter ces réponses. Il faut donc se donner jusqu'au 15 mai. Nous avons trouvé une solution qui permet à tout le monde d'accepter l'idée qu'il y a une mutuelle de groupe, et nous respectons aussi ce que les groupes de l'opposition demandent.

Nous votons sur cette question.

M. Rostein : Donc, d'une façon concrète, sur la proposition qui nous est faite, nous votons sur « - d'approuver le principe de la mise en place d'une complémentaire santé dénommée Nièvre Santé au bénéfice des Nivernaises et des Nivernais » ? Point ?

M. le Président : C'est cela. La MOS est simplement une candidate, dont nous acceptons la candidature, mais nous ouvrons une période d'un mois et demi, pendant laquelle d'autres mutuelles peuvent candidater, à partir du moment où elles respectent ce qui est écrit dans la convention. Cela vous convient-il ?

Vanessa me fait remarquer que la MOS peut éventuellement d'ailleurs améliorer son offre, ce qui est vrai. Elle a effectivement toute liberté d'action.

Je mets au vote ce sujet. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Tout le monde est pour. Je vous en remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

AXE 4 – CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGÉE DE LA QUALITÉ DE VIE

BUDGET PRIMITIF 2018 – POLITIQUE ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES - CONTRACTUALISATIONS

Rapport de M. le Président :

Numéro 20.

Rapport de Mme Guérin :

M. le Président : La parole est à Jocelyne Guérin, pour le budget primitif 2017 relatif à la politique Attractivité des territoires.

Mme Guérin : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Déjà, personnellement, je voudrais souhaiter la bienvenue à Stéphanie Robinet, Directrice Adjointe du Développement des Territoires. Nous l'avons présentée hier. Elle sera en direct avec moi pour traiter tous les sujets d'aménagement et de dynamique des territoires. Je suis ravie de son arrivée et du travail que nous allons mener ensemble. Je voulais aussi saluer le travail que nous faisons avec Bénédicte Garcia et toute l'équipe de la Délégation territoriale parce que c'est un vaste chantier qui est bien commencé, et qui va nous occuper, mais de façon enthousiaste, sur cette année 2018.

Comme vous le savez, le Conseil départemental accompagne les territoires depuis longtemps. Ce n'est pas une nouveauté. Plusieurs dispositifs et outils d'intervention ont fait leurs preuves. Je pense que nous pouvons tous nous réjouir de cette volonté du Conseil départemental depuis toujours d'aider les territoires, de porter la Nièvre collectivement.

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, le Département va poursuivre son soutien à l'action locale. Il adaptera ses outils d'intervention en faveur de l'accompagnement des projets de territoire. Ceux-ci sont portés par les 10 EPCI, l'Agglomération de Nevers, et les deux Pays. L'accompagnement est conduit sur les bases de réflexion que sont les enjeux démographiques et économiques.

Nous avons validé en fin d'année 2017 la fin des contrats CAP 58 +, pour une fin au 31 décembre. Il nous restera dans le budget 2018 quelques financements liés à ces opérations, dont le règlement financier aura lieu en 2018.

Le nouveau dispositif s'intègre dans une politique territoriale s'articulant parfaitement avec la politique de la Région. Nous aurons le même calendrier, 2018-2020. Nous réunissons toutes les conditions et les chances pour une politique encore plus efficace, qui contribue à la concrétisation de projets très structurants, adaptés aux 10 ou 11 territoires qui composent la Nièvre.

Ce dispositif va couvrir toutes les strates territoriales. Nous continuerons d'accompagner et de soutenir l'investissement communal. Dans ce plan 2018-2020, ce sont près de 17 M€ d'aides du Conseil départemental qui seront inscrits au budget. Si nous y rajoutons les 10 M€ pour le très haut débit, c'est près de 27 M€ qui sont aujourd'hui une enveloppe affichée, autour d'une ambition pour nos territoires, pour ces trois ans.

C'est le maintien de la DCE au même rang que l'année 2017. Sur les trois ans, elle se montera à 7 200 000 €. On retrouve bien nos 2 400 000 € par an de DCE, avec la même répartition par canton que vous l'avez eue l'année dernière. 660 000 € seront dédiés aux contrats des deux Pays, Nevers Loire et Nivernais Morvan, autour de la politique d'attractivité qu'ils mènent. 360 000 € pour le poste de direction, et 300 000 € en ingénierie, car il faut mettre des moyens pour porter les projets. Donc, 600 000 € pour les Pays ; 7 200 000 € de DCE. Il reste donc 9 M€ pour les contrats de territoires. 3 M€ pour Nevers Agglomération. Et 6 M€ pour nos 10 EPCI. Dans ces 6 M€, il y a 5,9 M€ fléchés sur les 10 EPCI et nous avons gardé 100 000 € pour les communes qui sont sur des EPCI d'autres départements (30 000 € pour Dornes et Sainte-Parize-le-Chatel, et 70 000 € pour les 6 communes de la Puisaye). Nous avons considéré de manière spécifique que ce n'était pas très pertinent d'engager une démarche de contractualisation avec leur EPCI respectif.

Voilà la composition de ces 17 M€ sur trois ans.

Comment l'enveloppe de 5,9 M€ a-t-elle été calculée pour les EPCI ? Il a été proposé de prendre, en termes de pondération, 70 % pour la population et 30 % pour la densité. Aujourd'hui, l'urgence est que les projets se construisent, et que l'on trouve des projets structurants sur nos 11 territoires.

Un travail a été réalisé avec les Présidents de ces EPCI pour les informer de cette nouvelle manière d'accompagner les territoires dans le cadre de la nouvelle organisation. Une réunion a eu lieu avec tous les Présidents réunis, pour partager cette politique territoriale. Nous avons ce jour-là la présence d'Éric Houlley, Vice-Président en charge de la cohésion territoriale. Cela nous a permis de partager cette envie de porter une politique territoriale inscrite dans une dynamique, avec un même calendrier. Suite à la négociation du Président avec la Présidente du Conseil Régional, nous avons pu savoir que la Région est aujourd'hui prête à signer un contrat avec notre Département. La Région affiche aussi sa volonté d'apporter des contributions en fonction des richesses ou des difficultés de chacun des départements. Elle a la volonté d'aider la Nièvre, notamment avec une enveloppe spéciale Ingénierie de projets. Je le répète, c'est aussi une manière de mieux porter les projets, et d'être performants dans la réussite.

En avril et en mai se tiendront les réunions de travail avec les EPCI. Nous souhaitons que les grandes lignes des projets de territoire puissent être écrites pour pouvoir vraiment lancer des signatures de contrats. La dynamique pourrait être lancée avec quatre ou cinq

contrats signés avant l'été. Nous organiserons une session spéciale consacrée à la signature de partenariats, dans le souci d'être solidaires et partie prenante d'une politique territoriale. C'est une manière à nous tous de porter cette ambition, cette fierté. C'est une priorité, je pense.

Ces contrats doivent traduire le souci du Conseil départemental d'optimiser son action au service des territoires. Notre rôle à nous tous, conseillers départementaux, dans ce dispositif, est précieux. Nous devons vraiment tous être acteurs de ces contrats. La signature du contrat fera intervenir le Président de l'EPCI, les conseillers départementaux concernés par le territoire et moi-même en tant que vice-présidente en charge de la dynamique des territoires. Il est important que nous soyons tous partie prenante de la construction des projets de territoire. Il y a urgence, je pense, pour la Nièvre, d'avoir des projets, et des projets qui créent des vraies dynamiques, en fonction des spécificités et des atouts.

Voilà le sens de ces contrats, que nous voulons tous, et où nous devons tous être inscrits, pour accompagner les territoires, et pour les porter ensemble.

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement 859 309 €. Ces dépenses comprennent notamment près de 500 000 € pour les actions de projets de territoire. Dans ces 500 000 €, nous avons fléché 219 000 € pour les Pays, 180 000 € pour les projets territoriaux durables, 20 000 € pour les adhésions aux différents organismes, et 87 000 € pour le contrat-cadre de l'Agglomération.

En sa qualité de membre adhérent, le Département contribuera au fonctionnement ainsi qu'aux actions portées par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan. Il est donc nécessaire d'inscrire la somme de 278 304 € en crédits de paiement.

En investissement, 4 020 700 € sont prévus. On retrouve la DCE pour 2 400 000 € et 1 600 700 € pour les projets de territoire. Si je décline par thèmes, le contrat d'agglomération : 700 000 € ; développement des territoires : 400 700 € ; contrats-cadres hors agglomération : 450 000 € ; la DCE : 2 400 000 € ; attractivité territoriale : 5 000 € (acquisition de données pour l'observatoire des territoires) ; Projet territorial durable : 15 000 €.

En recettes, nous avons 145 871 €. Il s'agit d'opérations non réalisées à la clôture des contrats de 2017.

M. le Président :

Vous avez la parole.

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Je pense que ces contrats de territoire peuvent effectivement être une véritable avancée pour les EPCI. Ils sont déjà constitués, mais pour

certains, ils sont en train de se chercher et de trouver leurs marques, dans un contexte où le Conseil départemental a perdu la compétence du développement économique, ce qui fait que les EPCI sont directement en lien avec le Conseil régional sur ces aspects spécifiques. Pour autant, du développement économique, cela ne peut s'envisager qu'avec une politique d'aménagement de territoire, et c'est là que se trouve la plénitude des contrats que vous nous proposez.

Les communautés de communes se trouvent aujourd'hui assaillies de demandes de participations d'un certain nombre d'organismes que l'assemblée départementale soutenait très directement, telles que la Maison départementale de l'emploi et de la formation, Nièvre Numérique, etc. À l'intérieur de ces contrats, il faudrait que nous puissions fléchir la participation, pour partie, en tout cas, des EPCI, de manière à préserver les services, et à faire en sorte que nous ne soyons pas obligés de ré-inventer l'eau chaude, alors que, de temps en temps, certains services fonctionnaient tout à fait correctement. Cela aurait au moins le mérite de la clarté.

La collectivité départementale finançait des agents de développement à l'intérieur des anciens contrats. Il faudrait que nous ayons la possibilité de pouvoir fléchir, en termes d'ingénierie, peut-être ces mêmes agents, sous un vocable peut-être différent, agents d'aménagement du territoire par exemple, ce qui aura le mérite de donner un signe fort aux EPCI dans la continuité du soutien à l'ingénierie que nous pouvions avoir, sans pour autant modifier le rôle de ces agents d'aménagement de territoire. La frontière est quelquefois très fine entre les deux fonctions, et je pense que nous en aurons besoin.

Ensuite, il y aura à l'intérieur de ces enveloppes des projets qui seront un peu plus structurants, répondant à un certain nombre de besoins. Avez-vous l'intention d'envoyer une note de cadrage ou une fiche aux communautés de communes, ou bien pouvons-nous d'ores et déjà commencer à travailler d'arrache-pied à l'élaboration de ces contrats ?

M. le Président :

Sur nos structures associées, cela doit faire partie du contrat. Cela veut dire que, dans le contrat, nous souhaitons que le rôle de nos structures associées soit défini. Par exemple, sur la Maison de l'Emploi, sur Nièvre Aménagement, l'idée, c'est qu'effectivement, dans le contrat, il y ait la définition des relations entre les EPCI et les structures associées. Il y a aussi des structures associées avec lesquelles il est bon ton de travailler ; par exemple, l'ADT. Par exemple, « Je suis la Nièvre », structure d'attractivité. L'idée, c'est que, dans les contrats, une ou deux pages soient consacrées aux relations entre les EPCI et les structures associées. Cela me paraît extrêmement important.

Sur l'ingénierie, il y a une part du contrat, autour de 50 000 €, qui pourrait être logiquement fléchée sur de l'ingénierie. Là-dessus, il faut que nous soyons prudents aussi par rapport à notre budget, puisque vous savez qu'aujourd'hui l'ingénierie, c'est du fonctionnement au

niveau du budget départemental. Nous en avons parlé lors de la Commission Permanente : l'ingénierie devrait pouvoir être prise en compte comme de l'investissement. Nous reviendrons aussi là-dessus.

Mme Garcia est en train d'écrire le règlement de nos contrats. La parole peut se libérer, et d'ores et déjà les élus peuvent travailler sur le contrat.

À propos de la gouvernance, je voudrais dire que je compte sur ces contrats pour remettre les conseillers départementaux au milieu de la stratégie. Je souhaite que, d'un côté, il y ait les élus des communautés de communes, mais que les conseillers départementaux soient aussi très actifs dans la construction de ces contrats. Je rappelle aussi que la part DCE va rester à la disposition des conseillers départementaux, pour continuer de distribuer ces crédits, de la même façon, aux communes.

Un mot sur l'Agglomération. Je considère que l'Agglomération doit être traitée, au niveau des contrats, comme les autres EPCI, et donc je souhaite qu'au niveau de l'Agglomération le contrat soit travaillé entre les élus de l'Agglomération et les conseillers départementaux. J'ai reçu les maires de certaines communes de l'Agglomération qui s'inquiètent sur la façon dont les projets vont être retenus. Je pense que c'est le rôle des conseillers départementaux de veiller à l'équilibre de ces contrats. Je pense que nos contrats doivent permettre à divers projets d'émerger à différents endroits de chacun des territoires.

Vous allez dire qu'encore une fois je me précipite, mais ce sont des contrats 2018-2020 ; ne tardons pas, car il ne faut pas que nous nous trouvions avec des crédits non consommés à la fin des contrats. Ce qui ne sera pas consommé dans les règles que nous avons fixées retournera dans les caisses du Département. Il y aura des règles d'engagement dans ces contrats.

Dans un délai d'un mois, chaque communauté de communes devrait avoir les règles du jeu. D'ores et déjà des rendez-vous ont été pris.

M. Flandin :

Si nous étions dans le champ d'un règlement d'intervention, il faudrait repasser ce règlement d'intervention en session.

M. le Président :

Il s'agit des règles pour discuter de contrats. En Commission Permanente, les dépenses seront examinées. L'assemblée sera donc tenue au courant de ce qui se fait sur chaque territoire au moment où nous voterons la dépense en Commission Permanente. Mais le règlement du contrat sera remis aux élus de chaque intercommunalité.

Il est important que chaque élu du Conseil départemental s'engage fortement dans la mise en place de ce contrat.

La parole est à M. Morel.

M. Morel –

Dans le contrat d'agglomération, je suppose qu'un certain nombre d'actions vont être fléchées en direction de la Politique de la Ville. Je pense en particulier à la prévention. Mon souci, c'est que ces actions, qui seront éventuellement fléchées, viennent renforcer les actions qui existent actuellement au sein du Conseil départemental, mais ne viennent pas en soustraction de ce qui existe actuellement.

M. le Président :

Cela me paraît assez évident, mais, inversement, effectivement, cela doit être des mesures nouvelles. Le contrat ne sera pas utilisé par le Département pour se soustraire à ses politiques habituelles. Comme nous l'avons dit à l'Agglomération et aux autres EPCI, le contrat prend la place de toutes les subventions sectorielles que le Département distribuait. On ne va pas revenir sur le passé. On part de zéro en 2018. L'Agglomération dit que, sur le précédent contrat, elle n'a pas tout consommé, et qu'elle attend donc encore plus, de ce fait, mais il y a des règles qui s'imposent à tout le monde ; ce qui n'a pas été consommé à la période donnée n'a pas été consommé, donc on repart de zéro avec un nouveau contrat. Pour l'Agglomération, il sera de 3 M€. Donc, aujourd'hui, le contrat de l'Agglomération, c'est 3 M€. La Région, par l'intermédiaire du Pays, a fléché 2,5 M€ sur l'Agglomération. L'Agglomération disposera donc d'un contrat Département/Pays/Région de 5,5 M€, mais sans euros mis sur un contrat antérieur et qui n'auraient pas été dépensés.

M. Morel :

Nous avons eu une réunion avec le Bureau de l'Agglomération. Le Président de l'Agglomération avait parlé d'un chiffre de 4,5 ou 4,6 M€, si mes souvenirs sont exacts. Il faut donc que les choses soient claires à ce niveau-là.

M. le Président :

Je pense que là, j'explique les choses en toute clarté. De la même façon que tout ce qui sera décidé dans ce contrat d'agglomération aura eu le visa des conseillers départementaux. Monsieur Morel, ces contrats sont sur de l'investissement, et non sur du fonctionnement.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 - ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE

Rapport de M. le Président :

Numéro 21.

Rapport de M. Bazin :

Mme Guérin, Pdt de séance : Nous passons au rapport n° 21 sur l'accompagnement au numérique. La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Ce rapport porte sur les usages numériques, et il est tout à fait relié à celui portant sur la politique d'accompagnement du très haut débit (rapport n° 35).

Depuis plusieurs années, le Département s'engage de manière résolue et assez originale en France sur les politiques d'usage de l'Internet. Vous vous souvenez des cyberbases qui avaient été déployées dans les collèges. Nous sommes passés ensuite à un dispositif de projection sur le territoire, pour former les uns et les autres à l'usage de l'Internet. Aujourd'hui, le travail se poursuit et s'affine. Les équipes restent évidemment mobilisées. Nous avons un partenariat avec la mission numérique du Pays Nivernais Morvan pour ce qui concerne son territoire, et nous sommes en capacité de nous projeter pour apprendre ou accompagner tous ceux qui ont un besoin d'usage de l'Internet.

Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017, le Conseil départemental de la Nièvre a organisé un concours visant à identifier et à récompenser les créations numériques nivernaises les plus originales, inventives et innovantes. 24 dossiers ont été reçus venant de Nivernais ayant travaillé sur les usages nouveaux de l'Internet. À titre d'exemple, une petite boîte que l'on pose à côté de son lit, et qui permet, sans déranger votre sommeil, de faire taire les souris qui parfois parcourent les plafonds de nos vieilles maisons morvandelles. Une jeune femme avait inventé cela. Tout cela était très imaginaire et sympathique. Cela prouve qu'il y a de la création et de l'imagination sur ce territoire. Des collègues ont également participé. Je vous renvoie au site Internet du Département pour regarder ces différentes initiatives, qui étaient tout à fait sympathiques.

La mise en place de « chèques compétences numériques », en partenariat avec l'ensemble des prescripteurs (Pôle emploi, les centres sociaux, etc.) a été par ailleurs lancée, pour faire monter en compétences les usagers futurs d'Internet, avec une spécificité, qui est de relier cette politique d'usage numérique à la politique d'insertion du Département, puisque nous allons former des tributaires du RSA à la pédagogie et à l'instruction numérique. Ils seront encadrés par des professionnels du Département, et devraient permettre d'assurer de la montée en compétence sur un outil qui aujourd'hui est véritablement indispensable pour s'insérer dans la vie active.

On reste sur des inscriptions budgétaires, que vous avez dans le document, qui sont tout à fait raisonnables.

Mme Guérin, Présidente : S'il n'y a pas de questions, nous pouvons procéder au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Suspension de séance de 11 h 25 à 12 h 12 :

**RENCONTRE AVEC Mme la SENATRICE TROENDLE ET M. LE COLONEL FAURE,
CHARGES D'UNE MISSION SUR LE VOLONTARIAT DES SAPEURS POMPIERS**

M. le Président :

Chers collègues, je suis ravi d'accueillir Mme la sénatrice Catherine Troendle, vice-présidente du Sénat. Elle est sénatrice du Haut-Rhin. Ainsi que le Colonel Faure. Ils animent le travail d'une commission qui se penche sur la question du volontariat chez les sapeurs-pompiers. Je pense que ce qui est en train de se passer sur les services d'urgence de Clamecy, éventuellement de Cosne, voire de Decize, fait qu'effectivement la Nièvre est une bonne terre d'expériences. Ils pourront appréhender les conséquences en termes de volontariat que pourraient avoir les décisions prises sur nos hôpitaux.

Je vous propose que Mme la sénatrice puis le Colonel prennent la parole, puis nous engagerons un temps d'échange.

Madame la Sénatrice, je vous en prie.

Mme Troendle :

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues élus, merci de votre accueil ce jour dans votre beau département, qui est néanmoins sujet à de nombreuses difficultés, comme nous avons pu en discuter déjà ce matin.

Je me présente rapidement. Catherine Troendle. Je suis sénatrice du Haut-Rhin. Sénatrice depuis 2004. Aujourd'hui vice-présidente du Sénat. J'ai un sujet de prédilection que je porte depuis quelques années déjà, qui est la sécurité civile, notamment le budget de la sécurité civile. Depuis quelque temps également, je suis vice-présidente de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours et présidente du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires. J'ai été maire d'une petite commune de 700 habitants, qui compte un CPI de 20 sapeurs-pompiers volontaires. Nous n'étions pas intégrés. Le maire était le patron des sapeurs-pompiers. Pour autant, même si je viens d'un département où le nombre de sapeurs-pompiers volontaires est le plus élevé de France, nous avons constaté, depuis quelques années, un fléchissement par rapport aux engagements de nos sapeurs-pompiers volontaires. J'avais fort espoir que les 24 mesures qui avaient été mises en œuvre sur la dernière Mission Volontariat qui avait été menée par M. Luc Ferry en 2009 allaient peut-être apporter un regain d'adhésion à l'engagement à cette noble cause. Tout ce que nous avons réussi aujourd'hui, c'est enrayer cette hémorragie.

Le ministre Gérard Collomb a très rapidement souhaité constituer un groupe de travail autour de 5 personnes : le Colonel Faure, Président

de la Fédération des Sapeurs-Pompiers de France, M. Richefou, président du Conseil départemental de la Mayenne et président de la CNIS, M. Brajeux, chef d'entreprise, M. Matras, député du Var, et moi-même. Cinq personnes pour examiner l'ensemble des possibilités existantes, mais également pour trouver des solutions innovantes pour relancer le volontariat. Notre mission se termine mi-avril. Le ministre a souhaité que nous travaillions de façon acharnée sur ce sujet. C'est très dense. Nous nous sommes fixés un objectif : nous souhaitons porter des propositions qui viendraient des difficultés du terrain ou des propositions qui fonctionnent bien dans certains départements. Il y a dans chaque département des initiatives très intéressantes, et finalement tout reste cloisonné, tout reste dans les départements, et l'on a un peu tendance à ne pas tenir compte de ce qui se passe sur le terrain, et c'est bien souvent des choses très pragmatiques et qui fonctionnent bien. Les difficultés aussi, nous venons les chercher sur le terrain, pour que nous puissions y travailler avec vous, sur des solutions que nous allons porter ensemble au plus haut niveau auprès de M. le ministre. Voilà le cadre de notre démarche, et voilà la raison de notre présence ce jour parmi vous. Je vous remercie.

M. le Président :

Je vais passer maintenant la parole au Colonel Faure.

M. le Colonel Faure :

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, mesdames et messieurs, je suis le Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, la plus ancienne structure fédérant les sapeurs-pompiers, créée en 1882. Elle compte 270 000 adhérents. Il y a 190 000 sapeurs-pompiers actifs sur les 235 000 que compte notre pays. Il y a les jeunes sapeurs-pompiers que nous fédérons et il y a les anciens supérieurs pompiers, puisque nous fédérons un ancien sapeur-pompier sur deux. Dont 272 000 adhérents exactement. Je dirige également un service départemental d'incendie et de secours, après une carrière de presque 40 ans, puisque j'ai débuté pendant 8 ans comme sapeur-pompier volontaire, et donc j'ai été très tôt sensibilisé à cette ressource inestimable.

Nous conduisons ces travaux au sein de la mission pour prendre ce qu'il y a de ce qu'il y a de bien, et puis trouver des solutions nouvelles. Nous allons faire des propositions qui inscrivent le volontariat de demain d'abord dans son environnement sociologique. L'engagement citoyen d'aujourd'hui n'est plus le même, ou se vit de manière différente par rapport à la façon dont il était vécu il y a quelques années ou quelques décennies. Premier élément, donc, la sociologie. Deuxième élément, le volontariat des sapeurs-pompiers doit s'intégrer dans le fonctionnement actuel des services d'incendie et de secours. Nous ne faisons plus tout à fait la même chose qu'il y a quelques années. Les sapeurs-pompiers ne sont plus seulement les hommes du feu, mais des hommes et des femmes du secours d'urgence aux personnes. Et troisième aspect, nous sommes aussi dans un environnement, nous sommes dans des territoires, nous sommes en

prise avec d'autres services publics, nous sommes au contact de la population, et de ses évolutions. Là aussi, ce volontariat vit, subit, et profite de tout cet environnement institutionnel, démographique, géographique. Parmi les acteurs institutionnels, il y a celui de la santé, et force est de constater que ce n'est pas partout en France, que ce n'est pas toujours facile, avec une administration qui travaille dans la verticalité, alors que nous, nous demandons à travailler de manière transversale avec les autres acteurs.

M. le Président :

Dans le département de la Nièvre aujourd'hui, on est extrêmement inquiet du sort de nos pompiers volontaires. Si on s'oriente vers un département où il y aura des services d'urgence seulement à Nevers, à Moulin, à Auxerre et dans le Loiret, cela sera extrêmement compliqué. Je suis très inquiet par rapport au volontariat des sapeurs-pompiers quand on va leur imposer d'avoir, s'ils sont à Corbigny, cinq heures de route aller et retour avec la mise en place du matériel pour accompagner une personne qui ne sera plus prise en charge par le service d'urgence de Clamecy. Le sapeur-pompier volontaire le fera peut-être une fois, deux fois, mais s'il faut que le lendemain il aille au travail, il ne le fera pas trois fois. Je pense que parler aujourd'hui de suppressions de services d'urgence sans avoir jamais pensé à ce qui allait se passer au niveau du transport, c'est inquiétant. D'autant plus que nous savons tous que la carence des ambulanciers privés est de plus prégnante, que cela devient un vrai problème, car ils n'ont plus de goût et plus d'appétit pour le service d'urgence ; ils se consacrent plutôt au transport des malades qu'au service d'urgence. Je pense que l'on risque d'être confronté à des drames. Nous vous soutenons dans ce que vous exprimez. Nous l'exprimons nous-mêmes.

Je vais émettre un deuxième vœu. Nous allons demander votre soutien fort, mais je sais que nous l'avons, pour obtenir ce fameux hélicoptère blanc rouge dont le département a absolument besoin. Aujourd'hui, on nous dit, au ministère de la Santé, que c'est acquis, mais qu'il faut se débrouiller avec le ministère de l'Intérieur. C'est une vraie problématique, parce que nous craignons un retard. Nous avons un appel à vous lancer : le département, du fait de sa composante géographique, son éloignement par rapport au CHU, a extrêmement besoin de cet hélicoptère, et nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'effectivement il doit être blanc rouge, sanitaire et service civil. Il pourra comme cela bénéficier aux sapeurs-pompiers dans leurs autres missions, et, pour nous, cela nous semble prioritaire.

Il serait bon que nous puissions travailler côte à côte auprès de l'ARS pour exiger que ces problèmes de transport soient aussi pris en compte dans l'organisation de nos systèmes d'accueil des urgences. Il n'est pas possible de faire autrement. Je crois fort qu'à certains endroits de la Nièvre, des pompiers volontaires finissent par renoncer. Dans la situation dans laquelle nous sommes, cela va complexifier les choses.

La santé, c'est aussi de l'économie. Je rappelle que le Département finance quasiment pour 55 % le SDIS ; en fermant les services

d'urgence, on met les transports à la charge du Département. Il est par ailleurs appelé à intervenir sur le médicosocial lorsque les patients sont invités à quitter plus tôt qu'auparavant leur lit d'hôpital. Il y a là une stratégie globale où le système de santé ne va plus prendre en compte un certain nombre de choses, et où ces éléments seront mis à la charge des collectivités territoriales, qui ont d'ailleurs d'importantes difficultés à le faire.

La parole vous est donnée pour que vous puissiez poser des questions à nos experts.

M. Bazin :

À l'initiative du Département a été organisée une tournée des sites médicaux qui étaient touchés par le Projet Régional de Santé pour les cinq ans qui viennent. Nous avons été surpris, en arrivant à la caserne des pompiers de Clamecy, de découvrir que le SDIS n'avait jamais été consulté ni même associé à aucune réunion de travail sur la fermeture potentielle des urgences de Clamecy. J'avoue que je suis tombé des nues. Si on n'est pas capable d'ouvrir une discussion au niveau des agences régionales avec les services départementaux des sapeurs-pompiers, ce n'est pas possible de prévoir un plan sur 5 ans qui va impacter directement et fortement les équipes de sapeurs-pompiers et de ne pas les consulter. Les personnels de l'ARS ne connaissaient pas la problématique de la prise en charge des urgences vitales, et l'organisation territoriale sur ce sujet. C'est pour moi absolument sidérant. Il faudrait une intervention forte vis-à-vis du ministère pour que les consignes soient données que, dans le cadre de l'élaboration du PRS, le SDIS soit un partenaire de premier plan de l'organisation des soins.

Mme Troendle :

Je vais peut-être vous apporter des éléments de réponse, parce que j'ai travaillé pendant de nombreux mois avec M. Pierre-Yves Collombat sur la problématique du secours à personne. Nos conclusions ont été assez dérangeantes pour le ministère de la Santé. Tout simplement parce que nous avons dénoncé haut et fort, sans faire de démagogie, une situation qui est particulièrement alarmante : c'est-à-dire que le ministère de la Santé, petit à petit, pour des raisons budgétaires, a fait l'économie finalement de demander aux sapeurs-pompiers d'être autour de la table lorsque des décisions de fermetures, etc., ont été prises. Il y a eu d'abord les carences ambulancières, qui coûtent quand même 350 € par intervention aux SDIS. Et, finalement, de haute lutte, après des interventions interministérielles, il a quand même fallu quelques années pour arracher au ministère de la Santé ces 121 € en remboursement. C'est simplement inadapté ! Sauf qu'il y a eu une montée en puissance : on a commencé à fermer des services d'urgence, il y a eu les effets de la désertification médicale, etc. Que font les populations ? Elles font le 18. Les sapeurs-pompiers viennent. Le service de secours à personnes est aujourd'hui à 80 % la mission première des sapeurs-pompiers, mais à aucun moment le ministère de la Santé n'en a tenu compte au niveau financier et autour de la table. Il

arrive donc un moment où il faut arrêter de rendre ce service. Même si je sais qu'il y a la résilience. Même si je sais qu'il y a le départ réflexe. Mais, à un moment donné, il faut dire « Stop », parce que les sapeurs-pompiers sont la variable d'ajustement. Mais oui, mais, comme personne ne dit rien, et que cela se fait dans la normalité, les choses continuent comme cela, et le ministère de la Santé en fait l'économie.

Ce que nous allons faire, avec la mission, c'est de dénoncer cette situation, et de dire au ministère de la Santé « Prenez vos responsabilités », ou alors nous demanderons aux sapeurs-pompiers de revenir sur leurs missions premières, qui sont le feu et le secours à personnes, mais pas les transports. » C'est là que nous allons voir que le bras de fer est tout à fait inégal. J'ai entendu dire par le Président du Conseil départemental que l'ARS a dit « les sapeurs-pompiers n'ont qu'à se débrouiller » ; ils se débrouilleront, en disant « on ne vient plus ». Que se passera-t-il alors ? Aujourd'hui, on joue vraiment sur cette idée – et elle est fondée, elle est merveilleuse, c'est une mission formidable – que les sapeurs-pompiers sortiront toujours. À un moment donné, c'est à nous aussi de faire passer ce message-là au plus haut niveau, de dire « les choses doivent changer, sinon nous n'aurons plus de sapeurs-pompiers volontaires dans quelques années. » C'est un vrai sujet.

Dans certains départements, comme le mien, où vraiment, ils ne pouvaient pas faire autrement, parce qu'à un moment donné, nous n'avions plus de possibilité au niveau moyens humains au SDIS, une convention a été faite avec le SDIS en attendant la fermeture des urgences d'un petit hôpital pour faire les transports. Tout a été fermé chez nous au niveau des urgences, tout a été transféré sur le grand hôpital ; cette semaine, les urgences du grand hôpital sont en grève, les médecins urgentistes et les infirmières. Tout le monde est saturé, il n'y a plus moyen de faire quoi que ce soit. On est vraiment dans un cœur de problèmes, où les sapeurs-pompiers ont leur rôle à jouer ; mais il faut reconnaître la place qui est la leur au cœur du dispositif.

M. le Colonel Faure :

Il n'y a pas que les sapeurs qui ne sont pas associés. Les élus que vous êtes, les animateurs du territoire que vous êtes, les maires qui sont concernés ne sont pas associés. Donc, l'impact est sur des tas de choses : l'attrait de votre territoire, de manière très large...

Au niveau du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des transports sanitaires, CODAMUPS, quand on nous envoie 36 heures avant un dossier essentiel et que l'on demande un avis, ce n'est pas du tout satisfaisant. Les décisions sont souvent prises verticalement, unilatéralement, et on n'a pas la volonté d'associer les acteurs pour qu'ensemble on puisse en local maintenir des services. Nous subissons en permanence, comme vous, vous subissez. De temps en temps, on fait un plateau technique spécialisé dans la prise en compte rapide des accidents vasculaires cérébraux. Un jour, l'ambulance de sapeurs-pompiers, le VSAB, qui évacuait

toujours tel hôpital, on lui dit : « non, comme c'est un AVC, vous allez à tel endroit ». On y va. Et puis le lendemain, pour un deuxième, on lui dit : « vous allez à cet endroit-là », et puis c'est seulement quelques jours après que l'on nous explique « on vient de décider que le centre AVC était celui-ci. Il a des moyens pour prendre en compte les AVC. » « Si vous nous aviez alertés quelques semaines auparavant, on se serait organisé. » Aujourd'hui, il faut que nous puissions nous organiser, comme toute activité de la société.

Les évolutions sont nécessaires. La vie bouge. Donc, on peut s'organiser. Sauf que l'on subit, en permanence. Effectivement, nous réclamons que, pour des trajets longs, les sapeurs-pompiers fassent l'intervention dite de premiers secours, quitte à prendre le blessé à évacuer pendant quelques kilomètres, et puis une jonction est faite avec un ambulancier privé. Sauf que les ambulanciers privés, entreprises commerciales, préfèrent faire du programmé, du transport de malade pour le ramener le soir après la dialyse, après l'IRM, plutôt que de faire l'urgence. Et, bien sûr, personne n'est en capacité d'organiser cette action entre les acteurs. Si nous nous en occupons, on nous dit que nous n'avons pas compétence, car les ambulanciers privés, ce sont des financements Assurance maladie. Tout le monde tourne, tout le monde travaille de son côté, alors que nous demandons tout simplement qu'il y ait de temps en temps du travail en commun.

M. Hourcabie :

Madame la Sénatrice, j'ai bien entendu ce que vous disiez tout à l'heure, qu'il y aura l'arme fatale, la « bombe atomique », les pompiers qui arrêtent. Le problème, c'est que nous n'allons pas à avoir à utiliser l'arme fatale : nos pompiers ne vont plus pouvoir. Lorsqu'à partir de Clamecy aujourd'hui les pompiers interviennent pour une heure et demie, cela fera 4 heures avec les urgences de nuit. Et sur 4 heures les pompiers ne pourront plus. Ils vont être obligés de dire « stop, à partir de 22 heures nous ne sommes plus là ! ». On n'aura même pas besoin de menacer l'ARS ; cela va être un fait incontournable. Le SDIS l'a dit et répété à l'ARS. Le Colonel Ducouret s'est entendu répondre par l'ARS « les pompiers n'ont qu'à se débrouiller ». Voilà comment on est reçu ! Aujourd'hui, c'est un fait incontournable : si demain, on nous supprime les urgences, ce n'est plus simplement 70 élus de la Nièvre qui auront démissionné, mais moi, en tant que Président du SDIS, je serai obligé aussi de remettre ma démission à M. le Président du Conseil départemental, dans la mesure où je ne voudrai pas assumer la responsabilité d'envoyer nos pompiers sur les routes avec la possibilité pour eux le lendemain de se faire contester et par les assurances et par leur patron et par leur famille le fait de continuer à intervenir. Je crois qu'il faut que l'on soit bien conscient ; il y a maintenant un vrai danger, et à terme la disparition d'un certain nombre de pompiers nivernais.

M. le Président :

Dans la Nièvre, on a pris conscience du problème. Je suis content d'avoir entendu que le Projet Régional de Santé était un outil vertical.

Effectivement, l'assemblée départementale, par exemple, on lui soumet le PRS, mais on ne lui propose pas de venir contribuer à l'élaborer. Nous avons nous-mêmes travaillé sur une trentaine de mesures que nous souhaitons attacher au PRS, avec un document complémentaire établi par le SDIS abordant notamment les transports sanitaires. Nos pompiers dans la Nièvre sont aussi au bout de la téléalarme des personnes âgées. Maintenant, la situation est telle dans la Nièvre que l'on a des personnes âgées qui, lorsqu'elles ont besoin d'être hospitalisées, font marcher leur sonnette, descendent avec la valise devant la maison, et attendent les pompiers pour aller à l'hôpital, parce que, malheureusement, elles n'ont plus d'autres outils pour se rendre à l'hôpital. J'ajoute que nos pompiers volontaires sont maintenant aussi assistants sociaux, qu'ils s'occupent de gérer les conjugopathies, de gérer un tas de choses. C'est un métier qui a considérablement évolué. Au nom des Nivernais, mais aussi au nom de tous les Français, on ne peut que se féliciter du boulot que font les pompiers, car, dans une société qui est un peu en difficultés, cela fait partie des corps constitués qui résistent. Ils résistent, mais jusqu'à quand, si on ne se préoccupe pas de leurs conditions d'exercice et de travail ?

Mme Troendle :

Je voulais savoir si l'un ou l'autre parmi vous a réfléchi à une proposition, par rapport à l'expérience qu'il peut avoir, au niveau du volontariat.

M. Bazin :

Ce n'est pas sur les sapeurs-pompiers volontaires, mais Guy Hourcabie pourra approfondir : c'est une initiative que j'ai découverte dimanche dernier à l'Assemblée départementale des anciens sapeurs-pompiers volontaires. Ces anciens sapeurs-pompiers sont aujourd'hui remobilisés par les équipes du SDIS, pour un certain nombre de tâches qui étaient dévolues aux pompiers (amener un véhicule au contrôle technique, etc.). Les sapeurs-pompiers sont en modernité sur l'évolution de la société, dans la mesure où nous avons la conviction dans ce département que, sur tous les sujets du grand âge, du handicap, les missions traditionnelles désormais des Conseils départementaux, il faudra mobiliser la société civile, si on veut arriver à accompagner ceux qui ont le plus de risques de perte d'autonomie dans le temps. Les associations font déjà des travaux absolument remarquables, mais sans la mobilisation de la société civile, on n'y arrivera pas.

Pour le coup, les anciens sapeurs-pompiers nous donnent un exemple de ce que l'on peut donner à la société après avoir rempli sa période d'activité traditionnelle. Et cela vaut probablement pour d'autres secteurs. C'est aussi un motif peut-être d'engagement que de dire que, dans la famille des sapeurs-pompiers, certes, on connaît une période d'active, puis ensuite on continue, et quand on a 60 ans aujourd'hui on n'est pas vieux et on a encore du temps à donner aux autres, et cela peut aider.

M. le Président : Une petite proposition, qui m'avait effleuré l'esprit quand je pratiquais encore la médecine. Je voyais des jeunes qui avaient 16 ou 17 ans, qui étaient prêts à aller travailler avec les pompiers ; on leur impose un programme de visites médicales et de vaccinations qui, de temps en temps, pose problème pour qu'ils l'acceptent. J'aimerais qu'il y ait une réflexion sur le sujet. On peut leur demander qu'ils s'engagent à mettre à jour leurs vaccinations, mais que l'on ne reporte pas leur engagement d'un an, comme je l'ai constaté, parce qu'en un an ils peuvent ne plus avoir envie de s'engager. Il faut qu'il y ait une réflexion sur ce que l'on va demander à un jeune pour s'engager. Demandons-lui peu. Car plus on va lui demander, et moins il va avoir envie. Et je pense qu'il faut faire un règlement simplifié, pour permettre aux jeunes de pouvoir être volontaires. J'en ai vu qui venaient faire le premier vaccin de leur hépatite B, et qui ne venaient jamais faire le 2^{ème}, parce qu'ils avaient trouvé que c'était trop fastidieux. Je pense qu'il faut réfléchir à revoir ce type de conditions, pour que les jeunes puissent pénétrer dans une caserne de pompiers.

M. le Colonel Faure : Nous allons faire à ce titre des propositions. Aujourd'hui, on recrute des sapeurs-pompiers volontaires pour tout faire, et notamment l'incendie. Forcément, ceux qui ne veulent pas faire l'incendie, ou ceux pour lesquels il y a un petit souci pour faire l'incendie, notamment en matière de santé, on leur dit non, et on ne les prend pas. Nous cherchons les moyens d'essayer de recruter le maximum de monde. S'ils ne peuvent pas faire l'incendie, qu'ils ne le fassent pas, mais il reste 95 % des missions à faire. C'est comme si on demandait à tout le monde de passer le permis poids lourds quand on veut conduire une voiture.

Nous avons besoin de beaucoup plus de femmes.

M. Hourcabie : Nous avons 23 % de femmes dans le SDIS de la Nièvre, contre 16 % au niveau national. Nous avons commencé à tracer le chemin.

Mme Troendle : Elles sont souvent dans le domaine médical, mais on pourrait les recruter sur de l'opérationnel. Pour celles qui souhaitent s'engager sur le secours à personne, il y a du potentiel.

Mme Mer : Il faudrait essayer d'agir sur le côté social, dont nous avons parlé tout à l'heure : pour la personne âgée isolée qui panique parce qu'elle ne peut pas joindre son médecin, et qui appuie sur la téléalarme, il pourrait y avoir une aide, peut-être de la population civile, justement, pour agir sur ce côté social. Peut-être des professionnels de santé d'ailleurs, des paramédicaux, qui pourraient aider les pompiers dans ce sens-là, sur le côté social, rassurer la personne, la faire attendre jusqu'au lendemain...

M. le Président : On peut le renforcer, mais je suis bien placé pour avoir les choses évoluer, et dire que maintenant nos pompiers le font. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, quand 4 pompiers arrivent dans une maison, cela n'a rien à voir, dans leur abord avec les personnes, avec ce que c'était il y a 40 ans. Ils ont beaucoup évolué, et ils savent aujourd'hui prendre contact...

Mme Mer : C'est pour leur faire gagner du temps (*inaudible*).

M. le Colonel Faure : Nous devons être en mesure de ne plus raisonner de manière binaire : tout ou rien. Non, cela peut être aussi un petit peu. Ce que vous disiez, Monsieur le conseiller départemental, sur les anciens, c'est une réalité. Nous souhaitons construire la base de ce qui pourrait être la réserve citoyenne des sapeurs-pompiers : des personnes qui ne font plus les interventions dites à risques ou d'urgence absolue, mais qui vont être une base solide humaine, hommes et femmes, quand cela se dérègle. Parce que, quand il y a une catastrophe, une tempête par exemple, à un moment donné, on n'a pas besoin de grands spécialistes techniques, on a besoin de personnes qui ont des bras et qui iront aider les gens en difficulté. Arrêtons le binaire tout ou rien, et allons vers quelque chose de plus adapté aux besoins de la population.

M. Noël : Madame la Sénatrice, vous parliez de propositions. Je voulais vous dire qu'au titre de la mobilisation citoyenne, le territoire du Haut Nivernais Val d'Yonne en incarne un morceau avec cette menace sur la fermeture des urgences, et Monsieur le Colonel, je voudrais vous solliciter. Nous sommes 70 à avoir déposé notre lettre de démission auprès du Préfet de la Nièvre. Nous n'avons pas plus de son et d'images depuis lors. Je voudrais vous solliciter quant à engager la démission des sapeurs-pompiers volontaires dans un acte symbolique, avec une pyramide de casques qu'il resterait peut-être à déposer quelque part, pour être à même de peser beaucoup plus que les seuls petits élus. Monsieur le Colonel, je voudrais avoir votre retour par rapport à cette proposition, qui, pour nous, est une proposition de dernière chance, d'avant dernière chance, puisque nous comptons également attaquer en justice ces éventuelles décisions qui pourraient être à l'encontre de la population, à l'encontre du territoire (ses entreprises, ses maisons de retraite, ses établissements scolaires et spécialisés), et également à l'encontre de cette attractivité du territoire. Nous n'avons pas que des difficultés ; nous avons aussi des atouts, et ici il fait bon vivre. Nous souhaitons plutôt du confort, nous souhaitons autre chose qu'un jeu de bonneteau sur l'autel de la rationalisation des choix budgétaires qui nous serait imposé par une technocratie parisienne, impactant, comme le savez, des territoires sur lesquels ils n'ont même pas d'idée où ils se trouvent, mais dont le principe est de rester vivre au pays.

Mme Troendle :

Monsieur le Maire, je comprends votre désespoir, mais je crois que c'est une fausse bonne idée d'engager les sapeurs-pompiers volontaires dans des démissions. Pourquoi ? Parce que je considère personnellement que la démission d'un élu est un acte très grave. C'est un acte lourd. Et je pense que, dans notre démocratie, il faut qu'en l'occurrence le ministre, voire au-delà, comprenne la gravité de la situation par ce « simple » acte, qui est grave, de la démission des élus. Je pense qu'il serait opportun dans un premier temps que je prenne attache, avec Mme la Sénatrice Sollogoub, du ministre de l'Intérieur, pour lui expliquer la gravité de la situation. Je peux m'imaginer que M. le Préfet a fait remonter une note. Peut-être n'est-elle pas assez explicite, si je puis m'exprimer ainsi, en restant très polie. Peut-être qu'il nous faut, nous, porter ce message dans un premier temps, avant, peut-être, de considérer cette solution ultime de la démission des sapeurs-pompiers volontaires. La démission d'un élu, c'est un acte grave ; surtout de 70 élus, en l'occurrence ; sur une situation qui pourrait être prise en considération au niveau national.

Nous porterons, avec Mme la Sénatrice, ce sujet au plus haut niveau. Attendez quelque temps. Si effectivement, il n'y a pas de retour, gardez votre acte comme l'acte véritablement marqueur de cette difficulté dans ce département. Je pense que ce serait mieux.

M. le Président :

Nous allons devoir conclure, mais nous pouvons dire que l'assemblée départementale sur la problématique des urgences s'associe fortement au combat que mènent les élus et toute la population du Haut-Nivernais, et aussi à la problématique des pompiers. À Cosne aussi et à l'ouest du département, on vit aussi des problématiques sanitaires compliquées.

Je vous remercie de nous avoir accordé ce moment. Je pense que c'est important pour nous, et nous vous souhaitons bonne continuation de votre mission.

Mme Troendle :

Merci infiniment. Merci de votre contribution.

M. le Président :

Et merci aussi aux pompiers volontaires qui sont là aujourd'hui, et qui consacrent du temps à cette mission.

Je propose que, sous la direction de Jocelyne Guérin, vous puissiez reprendre les travaux pour trois quarts d'heure. Je vais lui laisser la présidence momentanément, puisque je suis appelé par M. le Préfet.

Rapport de M. le Président :

Numéro 22.

Rapport de M. Herteloup :

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Alain Herteloup pour le rapport sur Nièvre Ingénierie.

M. Herteloup :

Le Service Nièvre Ingénierie a été créé en vue de proposer aux collectivités des prestations de conseil et d'ingénierie en matière de voirie, d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Concrètement, le dispositif mis en place permet d'apporter une assistance dans les domaines suivants :

- dans le domaine de la voirie (routes et ouvrages d'art),
- dans le domaine de l'adduction d'eau potable,
- dans le domaine de l'assainissement.
- dans le domaine des autres équipements : études pour des travaux de rénovation et de mises aux normes réglementaires (déchetterie, cimetière).

Concernant **les chantiers en cours**, au cours de l'année 2017, 57 conventions (contre 93 en 2016) ont été envoyées par le service Nièvre Ingénierie. La répartition est la suivante :

➤ Répartition des conventions par statut:

- 44 conventions en cours,
- 11 conventions en attente de signature,
- 1 convention sans suite,
- 1 convention terminée.

➤ Répartition des conventions par secteur :

- 17 conventions en eau potable,
- 5 conventions en assainissement,
- 35 conventions en voirie,
- 0 convention en autre équipement.

➤ Répartitions des conventions par type de missions :

- 13 conventions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- 36 conventions de Maîtrise d'Œuvre,

- 8 conventions de Gestion des Services Publics d'eau potable et d'assainissement.

De plus, 8 conventions pour le compte du Service Départemental de l'Eau (prestations non facturées en 2017) ont été envoyées.

Le total des titres émis au 31 décembre 2017 s'élève à 428 124,99 € HT.

La répartition des honoraires par secteur d'activités est la suivante :

- Eau potable + Assainissement = 262 551,91 € HT,

- Voirie + Autres équipements = 165 573,08 € HT.

L'action marquante pour l'année 2018 est la création depuis le 1^{er} janvier 2018 d'un service instructeur du droit des sols afin de pallier le retrait de l'État (session du 27 novembre 2017). En effet, la loi ALUR prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, les services de l'État (DDT) n'instruiront plus les demandes d'urbanisme pour les communes ayant un Plan Local d'Urbanisme ou une Carte Communale et qui font partie d'une communauté de communes de plus de 10 000 habitants. Ainsi près de 70 communes nous ont confié par convention l'instruction de leurs actes d'urbanisme.

En ce qui concerne **le budget proposé pour 2018**, les montants sont les suivants :

➤ Les dépenses :

- de fonctionnement : 556 247,92 €

- d'investissement : 30 620,18 €.

➤ Les recettes :

- de fonctionnement : 560 619,67 €

- d'investissement : 26 248,43 €.

Il vous est proposé :

- d'approuver le détail du budget figurant dans les tableaux présentés,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour ajuster les principes de rémunération,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions à venir, ainsi que les documents nécessaires à son exécution,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés de pièces nécessaires à leur exécution.

Mme Guérin, présidente : S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – POLITIQUE HABITAT

Rapport de M. le Président :

Numéro 23

Rapport de M. Legrain :

Mme Guérin, Pdte de séance : Nous abordons le dossier n°23, avec Jacques Legrain, sur la question de la politique de l'habitat.

M. Legrain:

Le Conseil départemental a adopté en 2015 un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et s'est ainsi doté d'une politique de l'habitat en corrélation avec le contexte sociodémographique de la Nièvre. Un diagnostic du Plan Départemental de l'Habitat a mis en évidence les caractéristiques d'un département rural, en déprise démographique, avec un habitat ancien, inconfortable, et parfois indécent, inadapté aux personnes vieillissantes et en perte d'autonomie. Les personnes de 75 ans représentent 13,5 % de la population dans la Nièvre, alors qu'elles sont de 10,7 % en Bourgogne, et 8,7 % en France métropolitaine. Le diagnostic a aussi révélé la part importante de logements énergivores. Lorsque l'on croise les revenus des Nivernais – et notamment : 65 % des Nivernais sont éligibles au logement social. Le taux de pauvreté dans le département est de 15,8 %, contre 13,1 % en Bourgogne – avec l'état des lieux de leur résidence principale, on voit que 23 % des ménages nivernais sont en précarité énergétique, contre 16 % au niveau national. À l'horizon 2020, si rien n'est fait, avec une hausse de l'énergie de l'ordre de 20 %, ce seront 36 % des ménages nivernais qui seraient en précarité énergétique, et qui seraient dans l'incapacité de se chauffer, ou qui feraient appel à des aides (CCAS, FSL, et autres).

Sur la base de ce constat peu optimiste, le Conseil départemental a fait le choix de mettre en place une politique volontariste en matière d'habitat.

Le PDH avait posé les bases en 2005, avec des stratégies et des objectifs à atteindre sur le traitement de la précarité énergétique et du mal-logement, l'apport de réponses aux ménages isolés et à la perte d'autonomie, la réhabilitation des logements pour relancer le parc locatif, la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Il s'agit, à travers de cette politique, de faire de la Nièvre un territoire attractif, pour maintenir, voire attirer de la population tout en assurant la mixité sociale et intergénérationnelle.

Il s'agit aussi de soulager le dispositif FSL et CCAS, de contribuer au confort et aux conditions de vie des bénéficiaires, en leur apportant des économies d'énergie, et de contribuer à améliorer la situation de ces ménages, de contribuer à l'économie de nos artisans et à maintenir voire créer des emplois. Des dispositifs départementaux ont été créés, adossés au financement de l'ANAH, dans le cadre du programme « habiter mieux », avec le PIG. Cela a généré sur la période 2017 un montant de 10 M€ de travaux.

Aujourd'hui le Plan Départemental de l'Habitat arrive à mi-parcours. Un bilan s'avère donc nécessaire afin d'éventuellement réorienter certaines actions, en créer de nouvelles ou encore en supprimer. Certains dispositifs pourraient nécessiter quelques adaptations pour améliorer leur impact sur le plan local *via* notamment une contractualisation en lien avec le développement territorial local.

Le budget global proposé est le suivant :

- En dépenses : 2 168 223 €.
 - En fonctionnement : 764 000 €
 - En investissement : 1 404 823 €.
- En recettes : 315 000 €
 - En fonctionnement : 285 000 €
 - En investissement : 30 000 €.

Ce budget permet de financer l'année 2018, avec des outils nouveaux, les orientations suivantes :

- . Financer l'ingénierie pour les travaux de rénovation, mais aussi les travaux eux-mêmes en faveur des ménages les plus modestes,
- . Co-financer des travaux de rénovation et de création de logements du parc locatif, au vu dans le cadre d'une convention avec Nièvre Habitat,
- . Accentuer l'impact de la politique départementale de l'habitat en direction des territoires par le financement des OPAH,
- . Poursuivre l'action de Nièvre Renov',
- . Reconduire la subvention pour les actions de partenariat avec le CAUE, SACICAP PROVIDIS notamment.
- . Contribuer au plan départemental d'aide au logement et à l'habitat pour les publics défavorisés.

L'année 2018 verra l'étude de la mise en place d'une Agence Immobilière à Vocation sociale (AIVS). L'AIVS est un organisme qui permet l'intermédiation locative. Elle doit être agréée par les services de l'État. Celle-ci s'occupe de trouver un foyer aux personnes en difficulté ou aux revenus modestes pour les loger dans un habitat dont le propriétaire bailleur a reçu des aides de l'ANAH, de l'État et éventuellement des collectivités locales. Il est pratiqué ce que l'on appelle un loyer conventionné. L'AIVS est rémunérée pour sa

prestation. Elle joue un rôle d'intermédiaire entre le propriétaire et le locataire en garantissant le versement des loyers et des charges, en s'occupant de la gestion locative et de l'entretien du bien. Le Conseil départemental de la Nièvre ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt "Le logement d'abord", il a été fait mention de la création d'un tel organisme. C'est une expérimentation qui sera faite, si nous sommes retenus, sur une quinzaine de départements au niveau national, et qui nous apporterait des fonds supplémentaires.

J'ajoute, sur l'AVS, divers éléments sur son rôle et ses missions.

Elle effectue une étude approfondie des candidatures qui seront proposées aux bailleurs, privés ou communaux.

Elle agit pour assurer le paiement des loyers, en aidant à ouvrir les droits du locataire, en l'accompagnant si besoin à la gestion de son budget.

Elle veille à l'entretien du logement (suivi technique régulier, et conseils aux locataires, intervention de prestataires qualifiés).

C'est aussi sécuriser le loyer avec la possibilité de souscrire une assurance sur le produit des loyers pour garantir les impayés. Des abattements fiscaux importants, jusqu'à 85 % des revenus fonciers, en conventionnant avec l'ANAH. Une prime complémentaire peut être accordée au moment de la mise en location.

Mme Guérin, Présidente : Merci, Jacques, pour cette présentation de la politique Habitat. Les outils s'adaptent au fur et à mesure du temps : le guichet unique, avec la plateforme Renov', PROCIVIS qui a participé à la réussite, et aujourd'hui, cette agence immobilière à vocation sociale. Voilà des outils qui permettent de mieux utiliser ces dispositifs. Encore une politique au service des territoires.

Y a-t-il des interventions ? Des questions ?

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin : Oui. Une intervention ; trois réflexions.

Je n'ai pas d'opposition à ce que la collectivité finance les travaux dans les logements publics et les investissements à hauteur de 521 000 €.

En revanche, j'ai une opposition forte au financement des travaux des personnes privées. C'est une véritable usine à gaz, excusez-moi l'expression. La délibération mentionne que 678 000 € seront affectés en investissements aux rénovations effectuées par des personnes privées, et 350 000 € en fonctionnement. Cela veut dire que Nièvre Renov' a besoin pour fonctionner de 350 000 € ; plus de la moitié des fonds que nous destinons aux personnes privées pour rénover leur logement. Une véritable usine à gaz, je le répète.

Ensuite, opposition, car nous ne sommes pas capables de rénover nos routes, mais on paie les fenêtres et les chaudières aux particuliers. Nos routes sont en très mauvais état. On nous dit à longueur de temps que l'on ne peut pas les rénover, mais on rénove le logement du particulier.

Enfin, j'ai une opposition forte à la création d'une agence immobilière à vocation sociale, AIVS. En effet, lorsqu'on lit votre délibération, un certain nombre d'organismes interviennent déjà, et on a l'impression que l'on s'auto-congratule à travers les aides que l'on apporte aux particuliers. Nous avons déjà le fonds nivernais d'aide à la maîtrise de l'énergie (FNAME), la plateforme Nièvre Renov'. Au niveau régional, nous avons le service public de l'efficacité énergétique (SPEE). Au niveau de l'État, nous avons « Habiter mieux ». Et vous nous proposez la création d'une nouvelle agence immobilière, qui aurait vocation à trouver pour les personnes très modestes un bailleur, mais, pas seulement, parce que cela encore on pourrait l'entendre, même si les locataires savent très bien trouver les organismes publics, Nièvre Habitat, etc., mais, en plus, et surtout, vous proposez à travers cette agence de garantir le versement des loyers et des charges. Autrement dit, on va payer, à travers l'ANAH, à travers le Département, les travaux des particuliers, mais on va aussi payer les loyers des personnes en situation difficile en garantissant le propriétaire, et systématiquement pour les personnes qui seront désignées par cette agence, leur payer les loyers, les charges, les travaux de rénovation. Alors que nous avons déjà un organisme à cet effet, le FSL, qui est un organisme départemental, qui, en cas de besoin, peut aider les locataires en difficulté. Sauf que le FSL n'a pas un caractère systématique. Et le caractère systématique des aides que vous apportez au locataire peut être dangereux, non pas pour le propriétaire, mais pour le locataire lui-même puisque je vous rappelle que le locataire a déjà l'allocation logement, et que, dans un certain nombre de cas, s'il est expulsé, c'est parce qu'il n'affecte pas l'allocation au paiement de son loyer, mais à d'autres fins. Le FSL déjà se substitue à la CAF et au paiement du locataire, mais dans certains cas ; c'est-à-dire qu'il étudie la situation du locataire, et il n'intervient que lorsque le locataire est de bonne foi, et lorsque certaines conditions sont remplies. Si l'on systématise le paiement du loyer en garantissant le propriétaire du paiement du loyer, vous incitez tout simplement le locataire qui ne sera pas privé de son APL à affecter l'APL à d'autres fins. Je suis donc totalement contre cette création d'une nouvelle usine à gaz, ou d'un nouvel organisme. C'est contreproductif, et, franchement, nos finances départementales ne sont pas faites pour cela.

M. Legrain :

Madame Boirin, beaucoup de choses ont été dites. Cela mériterait que nous puissions nous rencontrer pour vous expliquer le détail de tout cela. Au niveau des aides pour la réhabilitation pour des propriétaires occupants, ce sont des ménages modestes ou très modestes. Ayant par exemple un revenu tiré du RSA, ils ne peuvent plus faire face aux

charges de chauffage, d'électricité, etc. Le FSL, effectivement, arrive à y contribuer, mais pas en totalité. Ce sont des charges qui vont revenir d'une manière récurrente chaque année au niveau du FSL. Il s'agissait de trouver des solutions à ce problème.

Au niveau de l'AIVS, elle vise à garantir le loyer au niveau du bailleur. C'est donc le bailleur qui prend une assurance (entre 8 et 10 % du produit du loyer). Cela ne veut pas dire que l'on encourage le locataire à ne pas payer son loyer. Il y aura en effet un accompagnement au niveau du locataire pour justement éviter cela. Il existe un grand nombre de logements vacants ; les propriétaires ne louent plus ces logements, car ils peuvent considérer qu'il est complexe d'avoir des locataires. Il s'agit que les personnes restent durablement dans les logements et d'apporter des moyens économiques à des propriétaires qui aujourd'hui ne les mobilisent pas, puisqu'ils ne louent plus ces logements.

Au niveau du fonctionnement, effectivement, on paie un accompagnement pour optimiser les travaux et arriver à des économies d'énergie, ceci pour des propriétaires très modestes et modestes. Cela couvre 65 % des Nivernais ; nous sommes dans un département où il y a des revenus très bas.

Mais je souhaiterais que nous puissions nous rencontrer, pour justement discuter point par point toutes ces questions, car je pense qu'il y a des confusions.

Mme Boirin :

Je connais très bien la situation, puisque vous n'ignorez pas que, dans mon métier, je suis à la fois pour des locataires ou pour des propriétaires, et je vois très bien la situation telle qu'elle se déroule, que ce soit d'un côté ou de l'autre. Vous évoquez la situation des propriétaires. Vous savez que beaucoup de propriétaires aujourd'hui ne louent plus, non pas parce qu'ils ne savent pas, mais ils courent le risque que leur logement soit détruit. Or, comme les locataires sont insolvables, parce qu'ils sont en situation modeste, les propriétaires n'ont aucun moyen de recouvrer le montant des travaux contre les locataires. Les personnes sont désespérées. Ce n'est plus rentable de louer un appartement ou une maison que l'on a, parce que les gens entrent dans un logement, l'utilisent pendant trois ans, le massacrent, repartent, et vont dans un logement neuf qui a été rénové, et ainsi de suite. Voilà la situation à l'heure d'aujourd'hui des locations. C'est la raison pour laquelle les personnes ne louent plus.

M. Legrain :

Il y a ces éléments, mais il y a aussi la situation de personnes âgées qui sont propriétaires bailleurs et qui ne veulent plus se soucier de cela. Au niveau de ces locataires qui n'ont plus la conduite vertueuse, il s'agit d'éviter d'en arriver là aujourd'hui, en accompagnant durablement ces personnes, pour que l'on n'arrive plus à ces situations.

M. Flandin : Je ne rallongerai pas le débat, mais je rappellerais simplement qu'il y a quand même aussi une différence entre des gens modestes et des gens précaires, et la précarité, c'est un vrai problème.

Mme Guérin, Pdte de séance : Merci. C'est bien résumé. La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein : J'avoue que je rejoins un peu ma collègue Carole Boirin lorsqu'elle évoque l'agence immobilière à vocation sociale. Je ne vois pas très bien la finalité de cette nouvelle structure, son intérêt, quand on connaît tout ce qui existe déjà. Je ne vois pas vraiment ce que cela va apporter de plus, sinon des dépenses supplémentaires.

M. Legrain : Au niveau de la politique de l'hébergement, du logement d'urgence et du logement durable sur ce département, il y a un certain nombre d'acteurs en effet, mais chacun agit d'une manière ponctuelle sur son domaine d'une manière cloisonnée. Comment mettre de l'ordre au niveau de tout cela ? Et comment amener des personnes dans la grande précarité à trouver une place dans la société avec du logement de qualité, adapté à leurs problématiques, etc. ? Effectivement, aujourd'hui par rapport à autrefois, la précarité économique entraîne de la précarité dans tous les domaines. En effet, des personnes qui sont dans la survie peuvent avoir tendance à ne plus respecter les biens dans lesquels ils vivent.

M. Rostein : Cela ne répond pas à ma question.

M. Legrain : Des personnes qui vivent dans des logements précaires, qui subissent des expulsions pourront entrer dans des logements de manière plus durable. Il s'agit aussi d'éviter les désagréments signalés, et d'utiliser du logement qui est vacant aujourd'hui.

Mme Guérin, Pdt de séance : La parole est à Marc Gauthier.

M. Gauthier : Sur cette agence immobilière, a-t-on aujourd'hui fléché des sommes sur la mise de cette structure ? Et combien ?

M. Legrain : Il me semble que 40 000 € sont fléchés, abondés par des fonds de l'Etat, etc. Après, dans le fonctionnement, ce seront des adhésions à la fois des collectivités, si les collectivités veulent se lancer dans le dispositif, mais aussi des propriétaires, lorsqu'ils vont mettre le logement à disposition.

- Mme Guérin, Présidente :* La parole est à Mme de Mauraige.
- Mme de Mauraige :* Ce serait intéressant, si cette disposition est mise en place, de faire un point d'étape. De vérifier la pertinence du dispositif.
- Mme Guérin, Présidente :* Je pense que cela est possible pour tout dispositif que nous mettons en place. Lorsque nous avons mis en place PROCIVIS, nous pouvions avoir des doutes, quant aux résultats et au vu des crédits engagés, mais aujourd'hui nous pouvons tous témoigner que cela a été une avancée et une sécurité pour les entreprises engagées dans le dispositif. Il faut, à un moment donné, mesurer et vérifier qu'un dispositif a son utilité, qu'il apporte la bonne réponse par rapport à l'objectif fixé.
- Mme de Mauraige :* Peut-on se donner une année ?
- M. Legrain :* C'est une structure qui est agréée par l'État. Tout est donc validé. Habitat et Développement avaient mis en place une AIVS sur le Val de Loire. Cette AIVS a été ensuite reprise par le Cher, mais elle n'intervient plus dans la Nièvre. Cette structure du Cher est prête à se mettre à disposition du Département pour mettre en place une AIVS. Une expérimentation pourrait être lancée avec cette structure du Cher. Si on voit que ce n'est pas pertinent par rapport aux objectifs que nous avons fixés, il faudra voir de quelle manière on revient en arrière. Cela peut être une façon de faire.
- Mme Guérin, Présidente :* La parole est à Thierry Flandin.
- M. Flandin :* Je voudrais quand même bien ré-insister sur un fait. Même si des dégradations peuvent être parfois constatées, cela ne se produit quand même pas toujours. Lorsque l'on est capable de ramener de l'isolation sur un certain nombre de logements, lorsque l'on est capable, avec la mise en place d'une AIVS de garantir les loyers à un propriétaire, on va s'apercevoir aussi rapidement que nos travailleurs sociaux auront un certain nombre de secours en moins à distribuer. C'est un investissement qui est fait là, dont on trouvera les effets en matière de politique sociale du Conseil départemental. Je dirais que cela participe aussi à l'économie circulaire, puisque cela permet de faire travailler aussi des entreprises, des artisans, et de réalimenter l'ensemble de la chaîne. En ce qui me concerne, en tout cas, je dis que les politiques de l'habitat, c'est, pour les secteurs ruraux, et puis même pour les secteurs urbains, la base du développement économique indispensable pour favoriser le tissu social, artisanal et économique.

Mme Guérin, Pdte de séance : Oui, parce qu'il n'y a pas que des gens qui démolissent des logements. Il y a des propriétaires qui ne font pas de travaux parce qu'ils sont âgés, parce qu'ils ne veulent plus de tracas. Sauf que, quand on met une vraie politique de l'habitat avec des moyens, avec ce guichet unique, et que l'on est facilitateur, là ils deviennent partants pour rénover leur appartement ou leur maison. Cette économie locale que l'on fait est présente. Dans la politique d'attractivité, si on n'y met pas l'habitat, on passe à côté de quelque chose.

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein : Deux précisions encore. Cette AIVS est rémunérée pour sa prestation. Qui rémunère ? Et la somme de 40 000 € prévue en fonctionnement c'est, si je comprends bien, uniquement pour l'étude ?

M. Legrain : Ce sont les premiers fonds dont on aurait besoin pour mettre en place cette AIVS. Sachant que, comme toute structure, il faut un certain temps pour avoir l'équilibre économique. Cela pourrait prendre deux ou trois ans. Les propriétaires qui mettent leur bien à disposition de l'AIVS vont rémunérer cette AIVS, pour les produits ou services qu'ils souhaiteront avoir. Le service qui consisterait à avoir une remise en état d'un logement ayant subi des dégradations est payé par le biais d'une assurance de 8 à 10 %. C'est aussi la garantie de loyers.

Mme Guérin, Pdte de séance : Nous allons procéder au vote. Nous avons les pouvoirs de Corinne Bouchard à Pascale de Mauraige, de Catherine Mer à Daniel Rostein, de Delphine Fleury à Jocelyne Guérin pour ce matin seulement. J'ai le pouvoir aussi de Patrice Joly à Michèle Dardant.

Concernant ce rapport, qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. Deux votes contre et une abstention.

BUDGET PRIMITIF 2018 – POLITIQUE VOIRIE DEPARTEMENTALE ET AUTRES RESEAUX

Rapport de M. le Président :

Numéro 24.

Rapport de M. Herteloup :

Mme Guérin, Pdte de séance : Nous passons au rapport n° 24, sur la voirie départementale et autres réseaux, présenté par Alain Herteloup.

M. Herteloup : En matière de voirie départementale, les compétences du Département sont issues des lois de décentralisation. Les interventions peuvent être regroupées en 4 grands thèmes :

- la gestion et l'exploitation du réseau routier départemental ;
- la maintenance du patrimoine ;
- l'aménagement du réseau structurant, qui vise à améliorer ou à aménager le réseau en vue de développer l'attractivité du territoire ;
- enfin, l'entretien quotidien du réseau, qui consiste en des interventions de fauchage, de petit entretien, de signalisation ...

En revanche, pour ce qui concerne la voirie nationale, le Département intervient volontairement dans le cadre des dispositifs mis en place par l'État en vue de rechercher des financements auprès des collectivités pour réaliser l'opération de mise à 2x2 voies de la RN7.

En matière de véloroutes, le Département a accepté, lors de sa séance du 3 novembre 2000, de prendre la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des véloroutes. Cette dynamique avait été initiée par le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, approuvé par la délibération du 18 février 2000.

Enfin, concernant le Canal du Nivernais, le Département a pris la concession de sa partie centrale (Cercy – Sardy, soit 58 km) à compter du 1^{er} janvier 1973, pour une durée de 50 ans (Décret de 1972). Depuis cette date, son engagement a été continu pour maintenir les infrastructures, et ainsi permettre le développement du tourisme contribuant à la vitalité de l'économie résidentielle.

Les actions pour l'année 2018

I - Voirie départementale

➤ Dépenses d'investissement

A) Améliorer le désenclavement des territoires : études et acquisitions. Il est donc prévu de réaliser des études préalables ne pouvant être rattachées à une opération de travaux. Ce sont des études de faisabilité, de prestations topographiques, de diagnostics et de surveillance d'ouvrages. Le montant des études et acquisitions est arrêté à 214 560,80 €.

Une recette d'investissement de 12 134 € est prévue (EDF pour des inspections sur les ponts d'accès à la centrale nucléaire de Belleville).

B) Assurer un service de qualité aux usagers

1) Programme de travaux

En ce qui concerne la maintenance du patrimoine, on note un vieillissement de l'âge des couches de roulement. En moyenne, le temps de retour des renouvellements est actuellement de l'ordre de plus de 30 ans, alors que cette fréquence était plutôt de l'ordre de 15 ans il y a 5 ans. Ce retard provient essentiellement de l'augmentation des coûts de chantiers directement liés aux prix du bitume, du carburant, etc. et de la diminution des crédits alloués. Ce phénomène est aggravé par le fait que les couches de roulement devant durer plus longtemps, elles se dégradent plus, ce qui occasionne l'emploi de techniques de réparation plus lourdes.

Le montant des travaux est arrêté à 6 200 000 €. Le programme d'opérations de sécurité et traverses d'agglomérations permet de réaliser quelques opérations de sécurité (glissières, etc.) et d'accompagner les communes dans leurs aménagements de sécurité routière en traverses d'agglomérations. Le montant des travaux est arrêté à 400 000 €.

Le programme de grosses réparations des ouvrages d'art poursuit les opérations de rénovation des ouvrages d'art courant. Le patrimoine (800 ponts et 330 murs de soutènement) est constitué en majorité d'ouvrages maçonnés qui présentent souvent les mêmes pathologies occasionnées par un accroissement des charges et des défauts d'étanchéité. Les travaux consistent donc généralement en des rejointoiements, enserrements de voûte, dalles de répartition des efforts et étanchéité du système hydraulique. Le montant des travaux est arrêté à 600 000 €.

Le programme de réparation des grands ouvrages d'art a été réactivé en 2017. Des réparations doivent être menées sur deux ouvrages :

- Pont de FOURCHAMBAULT sur la Loire (RD 40),
- Pont sur la Vieille Loire à Decize (RD 978A).

Ces chantiers d'une durée potentielle respective de 3 et 5 ans (y compris études) ont nécessité en 2017 la création de deux Autorisations de Programme :

- Pont de Fourchambault sur la Loire (RD 40) : 3 600 000 €.
- Pont sur la Vieille Loire à Decize (RD 978A) : 3 250 000 €.

Pour 2018, le Pont de Fourchambault sur la Loire sera financé à hauteur de 2 150 000 €, et le Pont sur la Vieille Loire à Decize le sera pour 50 000 € dans le cadre d'étude.

Quant aux recettes prévisibles pour 2018, elles sont de 895 830 €, de la part du Département du Cher, puisque le pont de Fourchambault appartient pour moitié au Cher et pour moitié à la Nièvre. Donc, le Cher apportera sa quote-part à la rénovation de l'ouvrage.

2) En ce qui concerne la signalisation routière, l'enveloppe est destinée à maintenir l'équipement en signalisation horizontale (marquage au sol) essentiellement des réseaux structurant et inter-

cantonal. Aucun marquage nouveau n'est réalisé. Le montant des travaux est arrêté à 190 000 €.

3) En ce qui concerne l'acquisition de matériels, le montant des acquisitions de matériel roulant pour les UTIR est arrêté à 400 000 €. Il est également prévu une enveloppe destinée au renouvellement du petit matériel (tronçonneuses, débroussailleuses, compresseurs, etc.), pour un montant de 44 561 €.

➤ **Dépenses de fonctionnement**

A) En fonctionnement courant (réparations non programmées des chaussées, les bouchages de nids de poule, les fauchages et débroussaillages, l'assainissement de la route, fossés, aqueducs), le montant des travaux est arrêté à 3 450 000 €, dont 3 444 000 € pour le strict entretien, et 6 000 € pour subventionner la prévention routière.

Par ailleurs, il est prévu une enveloppe en matière de viabilité hivernale. Le montant des prestations est arrêté à 950 000 €.

Enfin, une enveloppe est ouverte pour l'entretien courant de la signalisation verticale et horizontale. Le montant des prestations est arrêté à 380 000 €.

En ce qui concerne les travaux pour tiers, ce poste concerne le remboursement des frais pris en charge par le Conseil départemental lors des interventions sur accidents. En 2018, ce poste est à inscrire pour 115 000 € en dépenses et en recettes. Cette enveloppe est susceptible d'être réévaluée en cours d'exercice.

Enfin, des recettes de fonctionnement sont prévues :

- pour les redevances d'occupation du domaine public, cession de matériels aliénés, etc., le montant prévisible de ces recettes est arrêté à 510 000 €.

- pour les travaux pour tiers, le montant prévisible de ces recettes est arrêté à 115 000 €.

Pour ce qui concerne la facturation des interventions du service sur les accidents, un barème de facturation a été adopté en 2014.

De même, afin d'uniformiser et de rationaliser la gestion des déchets générés par les activités d'entretien de la route, et aussi d'en améliorer la traçabilité, un barème de vente de certaines catégories de déchets a été adopté en 2014.

II Autres réseaux de voirie A.

A) Voirie nationale

Par convention, le Département de la Nièvre participe au financement des travaux de mise à 2x2 voies de la RN7 sur son territoire. L'avancement des travaux dans le cadre des conventions d'aménagement de la RN7 entraîne la mise en place de paiement à hauteur de 2 140 000 €.

B) Véloroutes

Les priorités du Département consistaient à aménager les sections nivernaises de l'itinéraire transeuropéen EuroVélo6, de l'Atlantique à la Mer Noire, ainsi que le Tour de Bourgogne, itinéraire régional. C'est dans ce contexte que le Département a, successivement, mis en service :

- la section Nevers – Le Guétin (15 km),
- le long du canal latéral à la Loire (mise en service en 2004) ;
- la totalité du chemin de halage (120 km) du canal du Nivernais (mise en service entre 2006 et 2017) ;
- la section Nevers – Decize (35 km), le long du canal latéral (mise en service en 2014) ;
- la section entre Decize et la limite de Saône et Loire (mise en service 2015).

Cette dernière section est commune aux deux itinéraires « Eurovélo6 » et « le Tour de Bourgogne » et représente une longueur de 25 km.

En ce qui concerne la maintenance du réseau, pour permettre la mise en service de ces itinéraires, le Département a conclu avec l'État (propriétaire du domaine public fluvial) et Voies Navigables de France (son gestionnaire) des conventions de superposition de gestion. Par ces conventions, le Département prend en charge la réalisation et l'entretien des itinéraires en service. Une enveloppe est prévue pour assurer le renouvellement de certaines couches de roulement et permettre le maintien en état du patrimoine. Le montant des travaux est arrêté à 80 000 €.

En ce qui concerne le fonctionnement quotidien, il couvre les réparations ponctuelles, le fauchage, le remplacement des barrières, la signalisation. Le montant des prestations est arrêté à 70 000 €.

Concernant la section concédée du Canal du Nivernais, le périmètre de la concession du Canal du Nivernais intègre, à la fois, la voie d'eau en tant que telle, mais aussi son système alimentaire, et en particulier la rigole d'Yonne qui prend sa source dans le bassin de compensation situé à l'aval du barrage de Pannecière, et qui alimente le bief de partage au niveau de Port Brûlé. L'ensemble de ce programme (hors bâtiments), dont le détail est annexé au rapport, est d'un montant de 1 092 000 €.

Pour ce qui concerne le fonctionnement quotidien (petit entretien, fauchage, etc.) l'enveloppe est de 100 000 €. Quant aux recettes prévisibles, elles sont de 750 000 € en investissement (dans le cadre d'une convention avec la Région), et de 86 000 € en fonctionnement (locations, droit de pêche, occupation du domaine public,...).

III - Autres interventions

Les interventions prévues concernent :

- l'entretien des dépendances du circuit de Nevers Magny-Cours : 70 000 € ;

- les dépendances extérieures des collèges, essentiellement les opérations d'abattage et d'élagage : 30 000 € ;
- l'entretien des espaces naturels sensibles dans le cadre de la mutualisation des services : 10 000 €.

Focus sur la mise en place marquante en 2018 :

La mise en place d'une nouvelle organisation des Unités territoriales des Infrastructures Routières a été actée à la session du 26 février 2018.

L'année 2018 sera mise à profit pour :

- redéfinir les périmètres exacts d'intervention des nouveaux secteurs et des centres d'entretien routier,
- harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire :
- en matière de gestion du domaine public, - en matière d'entretien des routes départementales (un groupe de travail PIVER (Plan d'Intervention sur la VEgétation Routière) a été lancé.

Eléments financiers pour 2018 :

➤ Les dépenses

- Dépenses de fonctionnement : 5 175 000 €
- Dépenses d'investissement : 13 561 121,80 €

➤ Les recettes

- Recettes de fonctionnement : 711 000 €
- Recettes d'investissement : 1 657 964 €.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter les inscriptions suivantes :

➤ Dépenses de fonctionnement : elles s'élèvent à 5 175 000 € :

* voirie départementale : 4 895 000 € :

- entretien de voirie : 3 450 000 €
- service hivernal : 950 000 €
- signalisation routière : 380 000 €
- travaux suite à accidents : 115 000 €

* autres réseaux de voirie : 180 000 €

- véloroutes : 70 000 €
- gestion des extérieurs des collèges : 30 000 €
- entretien des dépendances du circuit de Magny Cours : 70 000 €

- entretien des espaces naturels sensibles : 10 000 €
- * section concédée du canal du Nivernais : 100 000 €.
- Dépenses d'investissement : elles s'élèvent à 13 561 121,80 € :
- * voirie départementale : 10 249 121,80 €, enveloppe ainsi répartie :
 - études et acquisitions : 214 560,80 €
 - programme de travaux d'aménagement et d'amélioration de chaussées et de réhabilitation des ouvrages d'art : 7 200 000 €
 - renforcement 6 200 000 €
 - sécurité – traverses d'agglomérations : 400 000 €
 - ouvrages d'art : 600 000 €
 - signalisation routière et touristique : 190 000 €
 - acquisitions de matériel roulant pour les UTIR : 400 000 €.
 - petits matériels : 44 561 €
 - pont de Fourchambault sur la RD 40 : 2 150 000,00 € en crédit de paiement
 - pont de Decize sur RD 978A : 50 000 € en crédit de paiement
- * autres réseaux de voirie: 2 220 000 €
- mise à deux fois deux voies de la RN7 : 2 140 000 €
- véloroutes : 80 000 €
- . section concédée du canal du Nivernais : 1 092 000 €.
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 711 000 € :
 - voirie départementale : 625 000 €
 - section concédée du canal du Nivernais : 86 000 €.
- Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 657 964 € :
 - section concédée du canal du Nivernais : 750 000 €
 - réparation de Grands Ouvrages : 895 830 €
 - études : 12 134 €.
- d'approuver les programmes de travaux pour l'année 2018 :
 - . pour le renforcement de voiries, figurant en annexe 2,
 - . pour la sécurité et les aménagements de traverse d'agglomération, figurant en annexe 3,
 - . pour la réfection des ouvrages d'art, figurant en annexe 4,
 - . pour la section concédée du canal du Nivernais, figurant en annexe 5.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour en approuver les modifications ;

- d'approuver la liste des cotisations et adhésions pour 2018 figurant en annexe 1,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour :
 - . déclarer le caractère d'intérêt général des projets routiers tel que prévu par la loi relative à la démocratie de proximité ;
 - . approuver les opérations de classement/déclassement, ou autre convention, ayant trait à la gestion de la voirie départementale ou aux autres réseaux de voirie ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution.

Mme Guérin, Présidente : Merci, Alain, pour ce rapport sur le budget Voirie et réseaux, et le budget associé.

La parole est à Pascale de Mauraige.

Mme de Mauraige : Après cette belle énumération d'un certain nombre de travaux, qui, évidemment, montrent les besoins que nous avons pour ce département, je souhaiterais quand même que l'on rappelle le nombre de kilomètres que l'on va faire cette année, au regard du nombre de kilomètres que l'on a à entretenir.

Mme Guérin, Présidente : 150 km, sur 4 300.

Mme de Mauraige : Je crois que nous ne sommes pas, avec ces chiffres, sur un pari sur l'avenir.

Mme Guérin, Présidente : La parole est à Philippe Morel.

M. Morel : J'ajouterais que, si on veut attirer des entreprises dans la Nièvre, il faut que nous ayons un certain nombre de routes hors gel. Or, nous n'en avons pratiquement pas en dehors des réseaux nationaux. Je me souviens qu'à une certaine époque, les granulats avaient des difficultés de circulation, dans le secteur du nord-ouest du département. Il ne suffit pas de dire que l'on va amener des entreprises, dans la mesure où l'on n'est pas capable, à la fois d'avoir des zones équipées et des routes hors gel pour circuler.

Je constate, en circulant, la dégradation de nos routes. Il ne suffira pas de boucher les nids de poule ; il faudra, à un moment ou à un autre, refaire un certain nombre de routes.

Cela veut dire tout de même que nous allons être obligés, dans le cadre de nos compétences obligatoires qui sont mises à notre charge par la loi NOTRe, de faire des choix.

Deuxième question. Le prolongement de l'A 77 jusqu'aux limites du département. Je voudrais que l'on soit très clair à ce niveau-là. Avons-nous fini de régler notre contribution sur le tronçon qui vient de se terminer ? Personnellement, je ne vois pas très clair dans les comptes, à ce niveau-là. Et puis, en ce qui concerne le tronçon qui n'est pas réalisé, de Moiry jusqu'à la limite du département, je vous rappelle que, compte tenu des accords révisés que nous avons avec l'Etat, pour réaliser le tronçon, nous devons assumer une dépense de 30 %. Cela fait 13 M€. Je veux bien que l'on continue à afficher notre volonté de poursuite de l'A 77, mais on ne la réalisera que si l'État révisé sa position et prend tout ou partie à sa charge, et si la Région, éventuellement, dans le cadre peut-être d'une révision du contrat de plan Etat-Région, reprend une participation dans la part qui revient au Département. Mais c'est une situation qui devient insupportable. On procède en voie d'affichage ; on dit que l'on va réaliser l'A 77, sachant que nous n'en avons pas les moyens et que nous n'avons pas de réponse ni de l'Etat ni de la Région. Donc, je demande aujourd'hui que l'on prenne une position très claire à ce niveau. Nous sommes dans l'incapacité d'assumer les 13 M€ qui sont à notre charge. Donc, faisons une motion pour réclamer à l'État sa prise en charge totale de ce tronçon.

Mme Guérin, Présidente : La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin : Sur le réseau départemental, je voudrais rappeler que le réseau nivernais est le réseau le plus important rapporté au nombre d'habitants de la France. On est dans une situation qui était, du début, compliquée et difficile.

Il faut constater aussi que l'on ne qualifie pas forcément les routes que l'on traverse. C'est-à-dire que la voirie communale est elle aussi dans le paquet qu'il faut examiner, et on sait qu'il existe aujourd'hui – mais elles ne sont pas forcément prises en compte par l'ensemble des intercommunalités – des moyens d'être plus efficaces sur la voirie communale. Le fait de déléguer sa compétence à l'intercommunalité permet à la fois des économies extrêmement importantes, de l'ordre de 20 % du coût sur les appels d'offres, puisque l'on est sur des quantités plus importantes, et les dotations de l'État qui s'ensuivent. Sur ma propre communauté de communes, c'est 90 000 € de DGF en plus. Donc, s'il y a un appel sur ce sujet, c'est bien que les intercommunalités, qui s'installent et qui sont en train de régler leurs problèmes budgétaires, ont un outil qui respecte totalement les décisions des maires, puisque ce sont toujours les maires qui restent compétents sur le choix des voiries à traiter, et cela fait rentrer des crédits d'investissement sur le département. Il ne s'agit pas de mettre d'un côté la voirie communale et de l'autre la voirie départementale.

Comme dans un budget communal, la voirie reste la variable d'ajustement. On revient au problème précédent. Si on ne restreint pas les budgets APA et RSA, évidemment derrière c'est sur les crédits de voirie que l'on va chercher à équilibrer notre budget. C'est le modèle tel qu'il existe aujourd'hui. Il n'y en a pas d'autres. Je mets au défi quiconque d'élaborer un budget sans tailler sur la voirie départementale aujourd'hui. On ne sait pas faire autrement, sauf évidemment à taper dans la fiscalité, ce que nous ne souhaitons pas faire.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein : Faire des économies sur la voirie, c'est un choix contestable, car on sait très bien qu'à terme cela va nous coûter encore beaucoup plus cher lorsque l'on va y retourner.

Je voulais savoir si, dans le cadre de la signalisation routière, vous aviez pris en compte le renouvellement des dispositifs de signalisation, puisque, comme vous le savez, l'État nous impose une limitation de vitesse à 80 km/h.

M. Herteloup : C'est l'État qui prend en charge la signalisation.

M. Rostein : C'est une très bonne nouvelle !

Mme Guérin, Présidente : La parole est à Marc Gauthier. Puis François Karinthe répondra de manière technique aux questions posées sur l'A 77.

M. Gauthier : Madame la Vice-Présidente, les budgets qui sont consacrés aujourd'hui à la voirie me semblent totalement déraisonnables par rapport aux objectifs du Conseil départemental.

Aujourd'hui, on parle d'attractivité du territoire. On ne peut pas avoir deux discours. Un discours pour faire bien, où l'on dit que l'on veut de l'attractivité ; et puis, d'un autre côté, ne pas mettre les moyens pour y arriver.

En cinq ans, la situation s'est dégradée, puisque l'on va revenir sur les routes départementales 31 ans après. Je voudrais simplement que vous imaginiez un peu, si on ne prend pas de mesures draconiennes, comment on va se retrouver avec nos routes départementales ne serait-ce que dans 10 ans. Où prendra-t-on les fonds dans 10 ans pour remettre notre voirie en état ?

Je sais bien que l'on peut dire « on verra ». Mais, d'un autre côté, moi, je pense que c'est tout simplement une priorité départementale.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Michel Veneau.

M. Veneau :

J'interviens sur le pont de Cosne. J'avais demandé à nos services, et aux services du Département du Cher et ceux de la Nièvre de ne pas utiliser le pont de Cosne pendant les travaux de Saint-Satur. J'avais demandé cela en 2017. On ne m'a pas écouté. Les conséquences, c'est que l'on doit aujourd'hui fermer le pont. C'est en septembre 2017 que nous nous en sommes rendu compte, à l'occasion de la manifestation de La Bottine, lorsque les 600 personnes ont utilisé le pont. Le matin suivant, nous nous y sommes rendus et avons constaté les séquelles dues à la fréquentation notamment des camions sur le pont. J'avais prévenu cependant. Aujourd'hui, le coût va être conséquent. Depuis les travaux de Saint-Satur, on passe avec des grumiers de 50 tonnes, qui se suivent, en plus.

Il faut prendre en compte les observations des élus, car les élus ont du bon sens. Le Département va être pénalisé pour des erreurs de gestion. Nous avons cependant faire mettre un panneau *via* la SAPRR sur l'autoroute : le transit à Cosne est interdit par le Nord. Quand les travaux seront terminés à Saint-Satur, nous le mettrons côté Cher, et nous n'aurons plus de charges sur le pont, à part les bus.

La technique est bonne, pour ce qui concerne la voirie. Mais 30 ans, ce n'est plus supportable. La surcharge occasionnée par les poids lourds est un problème. Le trafic de poids lourds a été multiplié par deux, et peut-être par trois pour certaines routes départementales. Donc, cela va devenir difficile. Il faut que l'on en tienne compte aussi. Anticiper sera difficile, car nous manquerons de moyens. Il faudrait peut-être donner des axes déterminés à certains camions, pour qu'ils n'aillent pas sur toutes nos routes départementales.

Mme Guérin, Pdte de séance : Avant de passer la parole à François Karinthe, pour des éléments techniques, je dois dire que cela me gêne beaucoup d'entendre que la responsabilité puisse être mise sur les services. Tout le monde a du bon sens ; les élus, heureusement ; les services, aussi. C'est toujours gênant. Quant aux choix, comme l'a dit Marc Gauthier, il est vrai que ce sont des choix politiques. À un moment donné, dites-nous sur quoi nous aurions dû prendre. C'est bien joli de toujours dire que l'on aurait dû privilégier les routes...

M. Flandin :

Sur le laboratoire départemental. Sur la réorganisation des UTIR. On nous a parlé de réorganiser pour faire des économies, mais cela risque de coûter plus cher. Il y a des sujets sur lesquels on peut faire des propositions.

Je conviens bien que le bitume a augmenté. Je conviens bien que les choses ne sont pas faciles. Je suis catastrophé quand je vois à quoi on arrive. C'est du simple au double. On peut comprendre la difficulté du

Département. Mais reconnaissez quand même que la situation est dramatique.

Mme Guérin, Présidente : La parole est à M. Veneau.

M. Veneau : Je me suis déplacé personnellement à Saint-Satur pour les travaux de la deuxième tranche, et j'ai interdit les poids lourds. C'est simple. À un moment donné, il faut que les élus soient écoutés. Il y a eu l'incident au niveau du pont, mais j'avais interdit les poids lourds avant l'incident. J'avais décidé, tout seul, que les camions ne passeraient plus. Il faut savoir faire des choix politiques.

Mme Guérin, Présidente : La parole est à François Karinthe, pour des éléments techniques.

M. Karinthe : Le pont a plus de 50 ans. Les appuis ont nécessité, quoi qu'il en soit, d'être repris dans les trois, cinq ou sept ans à partir d'aujourd'hui. Nous réalisons régulièrement des inspections détaillées de ces ouvrages. De toute façon, nous aurions dû changer ces appuis. Il est vrai que cette intervention est accélérée par la surcharge induite, effectivement, par le trafic lié aux travaux du Cher. Mais, de toute façon, c'était prévu à moyen terme, de par l'âge, tout simplement, de ce pont.

Ensuite, effectivement, vous avez, en tant que maire, la possibilité d'interdire ce trafic. Nous ne pouvons pas, de la seule autorité du Département, d'autant plus sur un pont limitrophe, prendre cette décision. Elle doit forcément passer par des arrêtés conjoints avec les maires concernés, d'autant plus lorsque ce trafic se reporte sur d'autres routes départementales, d'autres travers d'agglomération, pour lesquelles les maires ont aussi, à un moment donné, un avis à donner. Par moment, nous sommes en contradiction, puisque nous n'avons pas la possibilité d'obtenir les accords de déviation, et que ces moments-là demandent un peu de concertation, et de conviction, pour obtenir l'acceptation qu'il y ait une déviation. Pour autant, nous l'avions aussi anticipée, dans le sens où l'inspection a été aussi programmée en lien avec la surveillance que les équipes ont au-delà des bureaux d'étude particuliers qui interviennent à notre demande, et dans le cadre des marchés publics, sur des inspections réglementaires.

Sur la RN7, pour répondre sur les chiffres à M. Morel, le contrat de plan 2015-2020 est divisé en deux sections de la RN7.

La partie Saint-Pierre-le-Moutier Chantenay-Saint-Ambert, qui n'avait pas été terminée dans le contrat de plan précédent, a été donc reportée sur le plan 2015-2020. Elle portait sur 7,5 km, pour 46 M€ de travaux, financés à 70 % par l'État, à 15 % par la Région, à 15 % par le Département. Aujourd'hui, cette section est terminée. Le Département

a acquitté, sur la somme qu'il doit, 2,8 M€. Il nous reste 4 M€ à payer sur cette section. Dont une partie en 2018, et le solde en 2019.

Sur la dernière section, Chantenay-Saint-Ambert, limite de l'Allier, on est sur 6 km environ, et sur une enveloppe de 45 M€ de travaux, financée à 70 % par l'État, et à 30 % par le Département. À l'heure actuelle, cette section n'a pas fait l'objet de travaux importants. Seuls les travaux préparatoires ont été réalisés sur cette section, notamment des ouvrages d'art en anticipation de reconfiguration de voirie départementale transverse. Le Département n'a aujourd'hui acquitté aucune somme sur cette section. Les sommes que le Département acquittera sont programmées à partir de 2019, voire 2020, en fonction de l'avancée réelle du chantier, qui aujourd'hui est plutôt à l'arrêt. Mais à Chantenay-Saint-Ambert, un pont est en train d'être réalisé, au-dessus de la voie de chemin de fer.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Philippe Morel.

M. Morel :

Je remercie François Karinthi de son intervention, toujours aussi précise et compétente, mais c'est une intervention technique.

Je constate tout de même que, sur le tracé qui a été réalisé actuellement, il reste 4 M€ à payer. 2 M€ sur notre budget 2018, et 2 M€ sur le budget 2019. Si nous continuons la RN7, si l'État initie les travaux, il se tournera vers nous en nous demandant de payer notre participation. Je vous la rappelle : 13 M€ environ. Insupportable pour notre budget.

Quand nous nous réunissons en séance publique au Conseil départemental, nos concitoyens ont un éclairage direct sur nos volontés de faire, mais également nos engagements financiers. Je dis que, compte tenu de cette situation, nous pouvons réitérer notre désir de voir se réaliser le tronçon Moiry-limite du département, mais nous devons marquer de façon claire que nous sommes dans l'impossibilité de répondre aux engagements qui ont été mis à notre charge par la Région et par l'État, et nous devons clairement nous tourner vers l'État en lui disant que nous ne pourrions pas participer, et en lui demandant de poursuivre ces travaux et de les prendre totalement à sa charge, faute de quoi ce tronçon ne se réalisera pas. Je crois que c'est une décision politique forte que nous devons avoir à ce niveau. Ce n'est pas possible. Et c'est d'autant moins possible compte tenu de ce que nous avons évoqué sur le réseau départemental. D'ailleurs, je remercie Fabien Bazin d'avoir fait cette parenthèse sur les financements communaux, qui sont extrêmement importants.

Mme Guérin, Pdte de séance : C'est en parfaite cohérence avec ce que notre Président a fait dans la négociation qu'il voulait avoir avec le Préfet. Je pense que nous partageons tous l'idée de manifester notre attention sur le sujet.

Je passe la parole à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Je partage totalement ce qu'indique Philippe Morel, à plusieurs reprises et à plusieurs sessions. Il faudrait s'assurer d'abord que l'Etat remplit ses obligations sur la part que nous avons mobilisée au titre du financement, et ensuite, publiquement, et de manière forte, appeler à la fin du chantier. Le risque qui pourrait être couru est que cela s'arrête d'un coup, alors que nous avons avancé une grande partie. Par ailleurs, la clause de revoyure sur le contrat de plan État Région est le moment stratégique où l'on doit pouvoir réintroduire cette discussion. L'État est confronté aux quatre coins du pays au même sujet. Il est en train de se désengager de ce type d'opérations, dès qu'il le peut, pour cause de sacro-saintes économies ; ce serait dommage que nous soyons les dindons de la farce. Je pense que c'est cela le calendrier. Mais, sur le fond, nous sommes bien d'accord.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

C'est bien de parler de la RN7, mais le souci concernant cette délibération, c'est le rôle du Département dans la rénovation de nos routes. Il ne faudrait pas non plus trop déplacer le débat. Je pense que tout est dit lorsque l'on indique que, sur une compétence obligatoire du Département, le temps de retour et de renouvellement des routes passe de 15 ans à 30 ans en seulement 5 ans. Je pense que ce qui est de la compétence obligatoire doit être de la compétence obligatoire, et on doit y consacrer tous nos moyens, et que le Département ne fait pas son travail en laissant les routes dans cet état.

Deuxième observation. Mon collègue indique que les services travaillent très bien sur les routes lorsqu'ils rénovent les routes. Moi, j'ai une expérience : je suis allée récemment de Château-Chinon à Autun, et la route telle qu'elle est refaite à l'heure actuelle est une catastrophe. Elle est très dangereuse. On a posé du gravillon, et ce gravillon s'est mal étalé. Elle est très dangereuse pour les voitures et n'en parlons pas pour les motos. Le travail n'est pas toujours bien fait. Je ne sais pas qui l'a fait, mais en tous les cas, c'est une véritable catastrophe.

Je terminerais par une boutade, si vous le voulez bien. C'est une boutade caricaturale, mais que m'inspire en tout cas ce budget primitif. Boutade caricaturale, mais qui démontre aussi dans quel sens on pourrait faire des économies. Je pense que, si l'on n'y prête pas garde, demain, les Nivernais auront des maisons avec de belles fenêtres, avec des enfants qui rentreront de l'école avec de belles tablettes toutes neuves, en rêvant à la Cité muséale de Château-Chinon à 9 M€, à laquelle ils ne pourront pas se rendre parce que nos routes seront totalement dégradées, sauf si M. Macron a la bonne idée de réduire la vitesse à 80 km / h pour permettre aux Français de circuler.

M. Morel :

Madame la Présidente, je voudrais que l'on n'atomise pas le débat. Revenons à l'essentiel. L'état des routes, on en a parlé ; ne mettons pas non plus la responsabilité sur ce qui se fait actuellement. Ce qui se fait se fait bien, en fonction des moyens que l'assemblée départementale alloue aux services concernés. Qu'on le dise une fois pour toutes, parce qu'il ne faut pas faire des procès à tout bout de champ.

On ne peut pas balayer d'un revers de main l'A 77. Je vous rappelle tout de même que la réalisation de l'A 77 et son raccordement sur l'Allier, c'est le désenclavement de la Nièvre. C'est une aspiration pour les entreprises.

Je veux bien que l'on adopte une attitude jésuitique et que l'on se cache derrière son ombre, mais enfin cela me semble assez ridicule. Il faut affirmer très fort notre volonté de poursuite de l'A 77, et dire que nous n'avons pas la possibilité actuellement d'en assumer la dépense ; donc nous nous tournons vers nos autres partenaires. Cela me paraît simple, et on ne va pas nous sortir un martinet pour nous fustiger à ce niveau-là. Soyons clairs, pour une fois !

Mme Guérin, Présidente : La parole est à Daniel Barbier.

Mme Barbier :

La langue française est très riche. Les mots sont fort nombreux ; encore faut-il utiliser les bons. On ne peut pas d'un côté applaudir des deux mains lorsque l'on vote des enveloppes conséquentes sur des politiques volontaristes clairement souhaitées par la majorité départementale et crier haro sur le baudet lorsque l'on est en face de compétences obligatoires. On ne peut pas passer sous silence quand même l'effort que cette collectivité fait envers les communes ou les communautés de communes, au travers des nouvelles propositions qui sont faites dans le cadre de la contractualisation. Vous savez, il y a un exercice qui serait très facile : la majorité pourrait réduire cette enveloppe de politiques volontaristes et l'affecter sur cette compétence obligatoire. Ce n'est pas le choix qu'elle fait. Mais ce que je remarque, depuis 20 ans que je siége autour de cette table, c'est qu'à chaque fois, c'est la pierre d'achoppement dans le budget. Ce n'est pas d'aujourd'hui. Cela a toujours été. C'est la variable d'ajustement. C'est vrai. Lorsque les compensations que nous souhaitons en matière d'allocations individuelles de solidarité seront au rendez-vous, on aura peut-être un peu plus de marge de manœuvre à consacrer à cette politique-là. Mais il y a des choix ; ils sont faits par la majorité départementale. Il faut les assumer.

Mme de Mauraige : On peut les contester, aussi.

Mme Guérin, Pdte de séance : Je pense que le débat a permis à chacun de s'exprimer.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité. 12 voix contre.

(La séance, suspendue à 13 h 30, reprend à 14 h 42)

COMITE DEUXIEME PONT DE LA CHARITE SUR LOIRE

Rapport de M. le Président :

Numéro 25.

Rapport de M. Herteloup :

M. le Président :

Jacques Legrain donne pouvoir à Blandine Delaporte, Patrice Joly donne pouvoir à Michel Dardant. Catherine Mer donne pouvoir à Daniel Rostein. Corinne Bouchard donne pouvoir à Pascale de Mauraige. Guy Hourcabie donne pouvoir à Vanessa Louis-Sidney. Philippe Nolot donne pouvoir à Marc Gauthier. Stéphanie Bézé donne pouvoir à Alain Herteloup. Anne-Marie Chêne donne pouvoir à Michel Veneau. Anne Vérin donne pouvoir à Maryse Augendre. Jean-Louis Balleret est revenu.

Je donne tout de suite la parole à Alain Herteloup, pour qu'il nous parle du 2^{ème} pont de La Charité sur Loire et de la création d'un comité.

M. Herteloup :

L'attractivité d'un territoire est associée à la qualité de ses voies de communication. Plus les déplacements sont faciles et rapides, plus les personnes éprouvent un sentiment de dynamisme. Aussi, la politique Voirie a pour objectif d'assurer le désenclavement du département, tant à l'intérieur du département qu'en direction des territoires voisins.

Ainsi, la création d'un second pont à La Charité permettrait aux poids lourds de ne plus traverser la ville (avec les nuisances engendrées) ainsi que le faubourg et de ne plus emprunter le pont de pierre qui vient juste d'être rénové par l'État.

Après avoir inauguré ces travaux, Monsieur le Maire de La Charité sur Loire souhaite réactiver ce comité pour un second pont à La charité afin de faire à nouveau pression sur les services de l'État pour que les études avancent : une réunion de lancement a eu lieu le 26 janvier 2018.

Blandine Delaporte siège à ce comité. Peut-être peut-elle apporter quelques précisions ?

Mme Delaporte :

Ce comité pour ce second pont avait été créé par l'ancien maire de La Charité, Gaëtan Gorce, pour faire pression sur l'État, de manière à ce que ce deuxième pont soit inscrit dans les projets de l'État. Au moment où l'État a souhaité restaurer le pont de pierre actuel, qui est un pont classé, et y adjoindre une passerelle qui permet de sécuriser les trajets des piétons, cela a créé une polémique, et, du coup, le comité pour le deuxième pont a été mis en sommeil le temps que le pont de pierre soit restauré et que la passerelle soit installée. Aujourd'hui, c'est chose faite, et donc il est question à nouveau de faire pression sur l'État, de manière à ce que ce deuxième pont permette que les poids lourds ne passent plus dans le faubourg, avec les conséquences en termes de nuisances sonores et des problèmes de circulation et de sécurité pour les piétons notamment. L'objectif étant de réfléchir, avec les collectivités (Régions, Départements, communes, intercommunalités) des deux rives de la Loire sur la question dans ce comité du deuxième pont.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Veneau :

Je pense qu'il faut associer les autres collectivités à ce projet. Saint-Satur est intéressé. On prendrait la D 151 bien sûr, quand on est sur l'A 77. Cela ferait un axe prioritaire par ce nouveau pont. Et je pense que l'on pourrait associer Cosne, Saint-Satur, toutes ces collectivités, pour, justement, apporter un plus.

Mme Delaporte :

Jusqu'à présent, au niveau des collectivités du Cher, jusqu'à Herry, ils sont impliqués. Herry et Argenvières, de l'autre côté. Je peux suggérer au Président du comité d'inviter, en tout cas, régulièrement, des représentants des collectivités plus au nord ou plus au sud. Mais je pense que, dans un premier temps, pour travailler sur le projet, il est peut-être plus intéressant que ce soient les premières concernées qui réfléchissent, et puis ensuite associer les autres.

M. Herteloup :

Mesdames et Messieurs, il vous est donc proposé :

- d'adopter les nouveaux statuts, en annexe au rapport

- de désigner :

. Blandine Delaporte comme représentant titulaire du Département de la Nièvre .

. et Alain Herteloup, votre serviteur, comme suppléant.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ? Des personnes qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS (NTM)

Rapport de M. le Président :

Numéro 26.

Rapport de M. Herteloup :

M. le Président : Nous passons maintenant au budget de Nièvre Travaux et Matériels. La parole est toujours à Alain Herteloup.

M. Herteloup : En 2017, Nièvre Travaux et Matériels a développé son activité en termes de chiffre d'affaires travaux à hauteur de 79 % pour le Département et 21 % auprès des communes et communautés de communes. Le Conseil départemental a plusieurs fois rappelé sa volonté de faire de cet outil une ressource au service du développement de notre territoire en mettant celui-ci à disposition des collectivités locales de la Nièvre.

Les actions pour 2018 vont consister à :

- Rechercher de nouvelles mutualisations de prestations mécaniques avec d'autres organismes (SIEEEN, SDIS, etc.),
- Renouveler certains matériels vétustes par des matériels plus adaptés,
- Poursuivre la recherche de nouveaux débouchés pour les activités auprès des collectivités locales et des regroupements.

On peut souligner comme action marquante 2017-2018, la mise au point de structures bitumineuses colorées pour réaliser des aménagements urbains (trottoirs, places) et la poursuite des essais sur des revêtements de chaussée plus économiques et plus résistants. S'ajoute l'achat de véhicules de liaison et d'exploitation pour les UTIR.

Les principales missions techniques de Nièvre Travaux et Matériels s'articulent autour des trois domaines d'activités suivantes :

- l'atelier qui assure la maintenance, la réparation et la gestion de la flotte de l'ensemble des matériels des UTIR, du Pôle BTI, de Nièvre

Travaux et Matériels, ainsi que les véhicules du pool du service des Moyens généraux, de la MADEF et ceux du Canal.

- L'exploitation qui assure des activités telles que :
 - . réalisation de revêtement de chaussée (en 2017 pour 952 808 €),
 - . réalisation de marquage au sol (pour 416 111 €),
 - . pose et réparation de glissières de sécurité (pour 147 522 €),
 - . entretien des dépendances de chaussée (pour 250 000 €),
 - . circuits de viabilité hivernale (pour 75 747 €),
 - . fabrication de produits finis à la centrale de Corbigny : grave émulsion et enrobés à froid (pour 530 440 €),
 - . travaux pour compte de tiers : communes et tiers (pour 856 510 €),
 - . autres travaux dont reprofilages et travaux en régie (pour 684 414 €).
- Le magasin qui assure la gestion des achats, des stocks ainsi que la vente de produits tels que :
 - . carburants et lubrifiants,
 - . pièces détachées,
 - . matériaux routiers.

Pour 2018, le chiffre d'affaires de Nièvre Travaux et Matériels, après intégration du résultat 2017, est estimé à 9 072 410 €.

En ce qui concerne les dépenses, nous noterons 8 177 410 € en fonctionnement et 1 518 222,50 € en investissement.

En ce qui concerne les recettes, nous sommes à 9 071 638 € sur le fonctionnement, et à 1 253 710,84 € (en particulier le FCTVA).

Il convient de retenir que, pour la période 2011-2017, les hausses des matières premières s'établissent de la façon suivante : Les bitumes : + 27 %. Les carburants : + 15 %. Les glissières : + 19 %.

Il vous est proposé :

- de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces écritures,
- de bien vouloir délibérer sur l'ensemble des inscriptions du budget annexe 2018 suivants :
 - . recettes de fonctionnement : 9 072 410 €
 - . recettes d'investissement : 2 179 210,84 €
 - . dépenses d'investissement : 2 179 210,84 €
 - . dépenses de fonctionnement : 9 072 410 €
- d'approuver le détail du budget figurant dans le tableau en annexe I,
- d'approuver le barème 2018 joint en annexe II,

- d'approuver le principe de renouvellement d'une remise financière au profit du budget départemental en 2018 en fonction du résultat financier constaté, (pour mémoire 1 M€ en 2015 et 2016 puis 1,3 M€ en 2017),
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés et pour approuver le programme d'acquisitions de matériels de Nièvre Travaux et Matériels,
- de donner délégation de signature au Président du Conseil départemental pour tous les documents nécessaires à l'application de ces décisions,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et à signer l'ensemble des marchés et pièces à leur exécution,
- de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces écritures.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'intervention ?
 Personne n'est contre ni ne s'abstient ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – TRANSPORTS

Rapport de M. le Président :

Numéro 27.

Rapport de M. Herteloup :

M. le Président : Alain Herteloup va nous parler maintenant du budget primitif 2018 sur les transports.

M. Herteloup : Le Département exerce la compétence « transports scolaires » pour les élèves handicapés. Il est également prévu sa participation à la gestion de l'aéroport de Nevers – Fourchambault.

Nous avons perdu la compétence Transports, et depuis le 1^{er} septembre 2017 la Région traite les transports scolaires.

La politique des transports scolaires adaptés se traduit, pour les élèves handicapés demi-pensionnaires (sans limitation de cursus scolaire) par l'accès à un service de transport par véhicules de 5 ou 9 places et, le

cas échéant, le versement d'indemnités individuelles de transport aux familles.

Pour ce qui concerne l'aéroport, la convention du 28 novembre 1974 liant le Département de la Nièvre, la Ville de Nevers et la Chambre de Commerce et d'Industrie a été résiliée en 2016, et un syndicat mixte regroupant le Département de la Nièvre et la Ville de Nevers a été créé en août 2016. Cette structure gère, depuis le 1^{er} janvier 2017, la plateforme aéroportuaire en participant à son fonctionnement à parts égales.

Au titre des actions pour 2018 :

- Les transports adaptés

La tarification des transports scolaires adaptés pour l'année scolaire 2017/2018 est la suivante :

. taux du handicap de 0 à 79 % : 72 €/an/enfant .

. taux du handicap égal ou supérieur à 80 % : gratuité.

Le tarif des allocations individuelles de transport est fixé à 0,25 €/km.

Un budget de 850 000 € est nécessaire pour permettre le paiement de l'ensemble des prestataires assurant le transport des élèves par véhicule léger dans le cadre de marchés, des aides individuelles aux familles lorsque le transport par véhicule 5/9 places n'est pas possible, ainsi que l'entreprise chargée du contrôle des circuits.

Une recette de 13 000 € correspondant aux participations familiales est également à prévoir.

- L'aéroport de Nevers – Fourchambault

En matière de fonctionnement, la participation du Département est évaluée à 130 000 €. Cette participation sera réévaluée du fait de l'entrée prochaine de Nevers Agglomération et de la Région en 2018. En outre, 60 000 € sont inscrits pour financer des investissements qui seront réalisés sur l'aéroport par le Syndicat Mixte. Les travaux envisagés portent principalement sur la pose de clôtures anti-gibiers (non réalisée en 2017) et la rénovation/mise aux normes des installations (piste et aérogare).

Proposition

Il vous est proposé :

- pour les transports scolaires adaptés :

. d'inscrire un budget global de 850 000 € en dépenses de fonctionnement (poursuite des engagements contractuels avec les entreprises), et de 13 000 € en recettes de fonctionnement (participations familiales),

- pour l'aéroport :

. d'inscrire en fonctionnement la dépense de 130 000 €, et la dépense de 60 000 € en investissement,

. d'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant, et à signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole, sur ces deux sujets ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

TRANSFERT À LA REGION DE LA GARE ROUTIERE DE NEVERS

Rapport de M. le Président :

Numéro 28.

Rapport de M. Herteloup :

M. le Président :

Nous passons maintenant au rapport portant sur le transfert à la Région de la gare routière de Nevers.

M. Herteloup :

Il s'agit de se prononcer sur les modalités juridiques et économiques du transfert à la Région de la gare routière de Nevers.

Par application de la loi NOTRe du 7 août 2015, organisant notamment le transfert de la compétence transport, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté est désormais en charge de la gare routière de Nevers construite initialement par le Conseil départemental de la Nièvre. Pour régulariser cette situation, les deux collectivités ont engagé une analyse sur les modalités du transfert de propriété de la gare routière au Conseil régional et notamment de l'état du bien, de l'emprise foncière concernée et de sa valeur.

Par courrier du 13 décembre 2017, la Région a formalisé une proposition acceptable d'acquisition de la gare routière de Nevers au prix de 500 000 €, sur la base d'une emprise cadastrale déterminée par un géomètre-expert. Dans le cadre de la négociation entre les deux collectivités, cette offre supérieure au montant de l'avis du Domaine chiffré à 370 000 €, est motivée par la valeur comptable de la gare routière qui ressort à 683 437 € dans la comptabilité du Département. Toutefois, la vente de la gare routière soldera le budget annexe. Cette opération conduirait à récupérer l'excédent de la section

d'investissement à hauteur de 245 946 €. La vente et le solde permettront de rembourser par anticipation le prêt dont le capital restant dû s'élève à 683 437 €. Un boni de 62 509 € sera donc inscrit en recette du budget général.

Il vous est donc proposé :

- dans le cadre d'un transfert de domaine public, de céder à la Région Bourgogne Franche-Comté la propriété de la gare routière de Nevers,
- de fixer le prix net vendeur de cession à 500 000 €, supérieur à l'avis des Domaines compte tenu de la valeur comptable de la gare routière dans la comptabilité du Département,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le projet d'acte authentique qui sera proposé par le notaire de la Région Bourgogne Franche-Comté,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. le Président :

Cela n'est ni une bonne ni une mauvaise affaire. C'est une affaire qui est terminée sans que l'on s'en sorte trop mal. On parlait de loin quant à l'évaluation des Domaines, mais je pense que nous arrivons à un chiffre qui nous permet de ne pas perdre d'argent dans cette opération. Je pense que c'est le minimum que l'on pouvait atteindre. Nous avons beaucoup discuté avec Mme la Présidente de Région, mais nous n'avons pas pu aller plus haut.

La parole est à M. Gauthier.

M. Gauthier :

Je vais reprendre, Monsieur le Président, la remarque que j'avais exprimée lors du travail de commission. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur la « pas trop mauvaise opération ». Je pense que l'on ne peut pas tenir compte de l'estimation des Domaines. À 370 000 €, je crois que les Domaines n'avaient pas beaucoup de gares à prendre en référence au niveau de cette vente.

500 000 €, pour une valeur nette comptable dans les bilans du Conseil départemental qui ressort à 683 000 € ; peut-être qu'il n'a pas été facile d'aller au-dessus de ces 500 000 €. Je veux bien le reconnaître, mais, de là à dire que c'est une « pas trop mauvaise opération », c'est peut-être aller un petit peu loin.

M. le Président :

Je crois que j'ai dit « ni une bonne ni une mauvaise affaire ». C'est une affaire qui est soldée. C'est quelque chose qui trainait. Nous étions vendeurs, mais nous ne pouvions vendre qu'à quelqu'un qui voulait bien acheter. Visiblement, la Région a décidé de ne pas mettre un euro de plus. Ils n'avaient pas forcément de raisons, puisqu'ils avaient un document à leur appui, qui était l'estimation des Domaines. Certaines estimations peuvent paraître parfois étonnantes, mais c'est un élément qui peut être opposable.

La parole est à M. Morel.

M Morel :

Monsieur le Président, je suis assez d'accord avec ce que vous venez de dire. Ce que je regrette tout de même, c'est le retard qu'a mis la Région pour nous répondre, la contradiction par rapport à la discussion que nous avons eue avec nos trois autres collèges, dont Daniel Barbier, qui dirigeait la délégation lors de la négociation, et pour laquelle Michel Neugnot s'était arrêté à un chiffre de 700 000 €. Le temps de réactivité de la Région me paraît long, mais on retrouve cela dans beaucoup d'autres affaires.

En ce qui concerne l'estimation des Domaines, elle est gênante, parce qu'elle étalonne finalement un local que l'on pourrait considérer comme un local commercial et industriel, et qui va faire référence par rapport aux négociations qui se passent sur le territoire de Nevers et de l'Agglomération. Je crois que les Domaines devraient sans doute revoir leurs estimations.

Il est indiqué que la cession se fera sur la base d'une emprise cadastrale déterminée par un géomètre expert. A-t-on tenu compte du fait que le terrain qui est en bordure de la gare, et qui va faire l'objet de l'emprise, ne nous appartient pas, mais appartient à la Ville de Nevers ? Il y aura donc un troisième partenaire. C'est une observation de détail. Nous voterons la délibération.

Ce n'est ni une bonne ni une mauvaise négociation. Cela nous permet d'en terminer avec cette affaire-là.

M. le Président :

Je suis d'accord avec vous pour dire que, dans cette affaire, le plus inquiétant, c'est l'expertise des Domaines, qui mettent ce genre de terrains et de bâtiments sur la ville de Nevers à une certaine valeur. Je pense que la prochaine fois qu'ils vont expertiser quelque chose, c'est embêtant. J'ai sensibilisé la Présidente de la Région à la nécessité de régler ce problème.

Plus on attendait, plus on sentait que nous aurions des problèmes pour trouver la bonne solution. Quand nous avons trouvé une solution qui permettait, en gros, de payer ce qui nous restait à devoir sur cette affaire-là, j'ai estimé que nous ne pourrions guère aller plus loin.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport est adopté. 10 abstentions.

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPOITATION
DE L'AEROPORT DU GRAND NEVERS ET DE LA NEVRE – ADHESION DE NEVERS
AGGLOMERATION ET MODIFICATION DES STATUTS**

Rapport de M. le Président :

Numéro 29.

Rapport de M. Herteloup :

M. le Président : Nous allons parler du syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre, et de l'adhésion de Nevers Agglomération et de la modification des statuts.

M. Herteloup : Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat mixte ouvert pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre regroupant, à parité, le Département de la Nièvre et la Ville de Nevers assure la gestion du site aéroportuaire. La création du syndicat avait pour but de maintenir un aéroport sur le territoire de Nevers et de la Nièvre. Aujourd'hui, il convient d'envisager son développement en proposant l'adhésion d'un nouveau membre. Il s'agit de la communauté d'agglomération, qui, de par ses statuts, dispose de la compétence en matière de développement économique.

Toutefois, au regard du principe juridique de spécialité des compétences d'une structure intercommunale, la Ville de Nevers, adhérente à la communauté d'agglomération, devra à court terme se retirer du Syndicat.

Le Département de la Nièvre est favorable à l'entrée anticipée de l'Agglomération dans le syndicat mixte. Néanmoins, il souhaite, pour des raisons de simplicité juridique, administrative et financière, mais aussi pour ne pas déséquilibrer la gouvernance du Syndicat, que la Région Bourgogne Franche-Comté, comme elle l'a pu l'exprimer dans une délibération en date du 9 octobre 2017, puisse également adhérer au Syndicat. L'adhésion de ce nouveau membre nécessite d'apporter certaines modifications aux statuts du Syndicat qui sont exposées sur plusieurs pages du rapport.

Au-delà des modifications, il conviendra de désigner les représentants du Conseil départemental (4 titulaires – 4 suppléants) pour siéger au sein du Comité syndical, comme suit :

Titulaires :

M. Philippe Morel,
M. Alain Herteloup,
Mme Delphine Fleury,
M. Jean-Louis Balleret.

Suppléants :

M. Jean-François Dubois,

Mme Vanessa Louis-Sidney,
M. Alain Lassus,
Mme Maryse Augendre.

Il vous est proposé :

- d'accepter l'adhésion de la Communauté d'agglomération « Nevers Agglomération » au Syndicat mixte ouvert pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre.
- d'approuver les modifications des statuts proposées,
- de désigner pour représenter le Conseil départemental au sein du Comité syndical du Syndicat mixte, les personnes dont les noms ont été proposés,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Je ne suis pas opposé. La loi NOTRe ne permet pas, de toute façon, la cohabitation de l'Agglomération et de la Ville de Nevers. Nous acceptons cette proposition à condition qu'elle soit transitoire et qu'elle fixe d'ailleurs une date à cette période transitoire. Il faudra l'ajouter dans les statuts.

Par ailleurs, reste le problème de la participation de la Région. Car, si nous allons dans cette direction, c'est parce que nous considérons qu'il va y avoir un autre partenaire, qui est la Région. Elle s'est réunie le 15 mars. Un collaborateur, M. Richard, était présent. Je regrette que la gouvernance actuelle n'ait pas délégué un de ses représentants. D'après ce que je sais, la Région serait d'accord pour rentrer dans le Syndicat mixte. J'aurais préféré que tout se passe dans un même temps. C'est-à-dire que la Région et l'Agglomération, provisoirement la Ville de Nevers et nous-mêmes, nous rentrions tous dans le Syndicat dans un même élan. Étant donné les retards décisionnels que je constate au niveau de la Région et de mise en force, on peut craindre que la Région ne dise OK et puis que nous ne la voyons point venir.

Deuxième observation : la Région rentre, mais à quelles conditions ? Sachant que pour nous, il faut qu'elle rentre dans le Syndicat mixte avec les mêmes droits, bien entendu, mais avec les mêmes obligations que nous avons. Sachant que, sur cet aéroport, en dehors d'un projet qui n'est pas encore établi, et que nous avons demandé, il y a un certain nombre de travaux obligatoires qui vont devoir être réalisés, pour lesquels la contribution de 130 000 € par an ne suffira pas. En particulier, il y a une portion de piste qui est en mauvais état. J'ai été surpris d'ailleurs, lors de la réunion que nous avons eue avec le

Président de l'Agglomération, que celui-ci nous dise que l'on ferait cela par petits bouts ; je n'ai jamais vu une piste d'aéroport dans laquelle on bouchait les nids de poule. On fait tout et d'un seul coup. C'est une dépense que l'on peut évaluer à 400 000 €. La Direction de l'Aviation Civile nous a demandé également de réduire la piste, de supprimer des obstacles. Pour permettre à des avions comme le A 72, qui est interdit pour le moment sur l'aéroport de Nevers, il faudrait que nous ayons un équipement qui s'appelle le PAPI, en direction de Fourchambault, et qui nous permettra de faire atterrir ces avions sur une piste plus courte.

Je n'ai aucune objection à ce que nous votions cette délibération, mais sous réserve des observations que je viens de faire et qui me paraissent extrêmement importantes pour l'avenir de l'aéroport de Nevers, qui est un aéroport à vocation départementale, et compte tenu également de nos possibilités budgétaires.

M. le Président :

Une réponse en plusieurs temps. L'adhésion de Nevers Agglomération était intéressante pour nous, puisque nous divisons les frais par trois plutôt que de les diviser par deux. Si nous avons accepté que l'on précipite un peu l'entrée de l'Agglomération, c'est parce que le président du Syndicat mixte nous expliquait que notre retard risquait de faire que des structures qui étaient intéressées par des collaborations avec l'aéroport n'y viennent pas. Rappelez-vous, c'était le discours qui a été tenu le jour où nous avons eu une réunion en commun.

L'entrée de l'Agglomération, oui, mais il est important pour le Département de ne pas risquer de se voir imposer des dépenses qu'il n'aurait pas été d'accord de payer. Il y a quand même une problématique, puisque, si le Syndicat mixte décide des dépenses, il faut quand même que l'on puisse voir si cela rentre dans notre budget et dans quelles conditions. La condition de l'entrée de l'Agglomération, c'était que, sur les 4 représentants de l'Agglomération, il y ait 2 représentants du Conseil départemental, ce qui nous permet aujourd'hui de garder la parité à 6 et 6.

Parallèlement, nous avons l'engagement de la Région de rentrer. Cela a été confirmé par une réunion. Comptez sur moi et sur les services pour faire pression auprès de la Région pour que cela se fasse le plus rapidement possible. Je peux toujours demander une date à Mme la Présidente de la Région ; elle sera dépendante des réunions qui y seront tenues. Par l'intermédiaire de nos conseillers régionaux, nous allons faire en sorte que cette affaire soit rapidement mise à l'ordre du jour.

Aujourd'hui nous en faisons qu'anticiper une future gouvernance à 4, qui permettrait de diviser les frais par 4 plutôt que par 3 ou par 2, ce qui devrait être assez bénéfique pour nos finances. Mais, je suis d'accord avec vous, il faut être vigilants, et bien veiller à ce que les intérêts du Conseil départemental et ceux de la Nièvre soient en permanence respectés. Ainsi, nous nous sommes attachés à ce que,

dans la désignation des 4 représentants de l'Agglomération, il y ait deux représentants du Département en plus. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons la modification des titulaires et des suppléants, de façon à ce que deux suppléants d'avant deviennent titulaires au sein des représentants de l'Agglomération.

M. Morel :

Je suis un peu sceptique en ce qui concerne nos deux représentants. Je suis ravi que Daniel Bourgeois et Maryse Augendre siègent dans le Syndicat mixte. Qu'ils soient proposés, c'est une chose, mais c'est l'Agglomération qui va décider de la désignation. On risque là d'avoir une différence entre le discours et la réalisation.

M. Herteloup :

Il y a une erreur ; il ne s'agit pas de Maryse Augendre qui siège. Elle est remplacée par Mme Jocelyne Guérin, en suppléant.

En suppléants, nous aurions donc Jean-François Dubois, Vanessa Louis-Sidney, Alain Lassus, et Jocelyne Guérin.

M. le Président :

Vous avez raison, Monsieur Morel. Il y a une certaine malhonnêteté intellectuelle et politique de certains personnels politiques. J'espère que l'on n'en est pas là, car nous avons quand même des engagements. Si nous acceptons cela, c'est qu'il y a l'engagement de l'Agglomération de voter pour deux représentants du Conseil départemental parmi les 4 qui sont désignés par l'Agglomération. C'est donc bien pour cela que nous sortons Maryse Augendre et Daniel Bourgeois des suppléants pour que cela soient les candidats de l'Agglomération. Cela pourrait être un *casus belli* si jamais ces engagements n'étaient pas tenus. C'est donc peut-être bien que l'on en parle publiquement ; comme cela tout le monde saura que cette délibération est faite, parce que derrière, il y a un accord politique. Pour le moment, je fais encore confiance aux personnes qui prennent des accords politiques. Je suis d'accord avec vous pour dire que je n'ai aucune certitude absolue. C'est la même chose sur la Région. Je ne suis que dans des engagements. Il y a l'engagement du Président de l'Agglomération, et de l'autre côté, il y a l'engagement de la présidente de la Région. La question est : pouvons-nous faire confiance aux engagements politiques de nos collègues ? J'ai tendance à dire oui.

Nous allons maintenant délibérer sur le sujet.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport de M. le Président :

Numéro 30.

Rapport de Mme Delaporte :

M. le Président : Nous allons parler maintenant de la politique de l'eau. La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : L'action du Département se poursuit en 2018 avec une assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement et un suivi de la qualité des cours d'eau, et avec notre participation à deux institutions, l'Institution pour l'Entretien des Rivières et l'Établissement Public Loire.

Le contexte est celui d'un transfert progressif des compétences liées à l'eau potable et l'assainissement vers les EPCI à fiscalité propre : communautés de communes et communauté d'agglomération. Ces collectivités ont par ailleurs la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), depuis le 1^{er} janvier 2018. Les EPCI à fiscalité propre deviennent donc les principaux acteurs des politiques liées à l'eau. Le Département demeure présent dans cette évolution au regard de sa connaissance et de la capacité d'expertise qu'il peut proposer aux collectivités.

Les actions pour 2018

Pour ce qui concerne les aides financières, il n'est pas prévu d'accorder de nouvelles aides financières, mais nous allons honorer les engagements que nous avons pris précédemment, à savoir 68 722 € inscrits pour des travaux d'eau potable et d'assainissement liés à des dossiers déposés avant 2016. Une somme de 30 000 € permettra de finaliser l'étude du schéma départemental eau potable (décision du 12 avril 2017).

Pour ce qui concerne l'appui aux différentes structures, comme je le disais plus haut, le Département est membre de l'Établissement Public Loire, syndicat mixte composé de 46 collectivités. L'établissement exploite les barrages de Naussac (sur l'Allier) et de Villerest (sur la Loire). Il met en œuvre des actions pour la prévention des inondations. Il porte le SAGE Allier Aval ainsi que le Contrat Territorial « Val d'Allier Alluvial », démarches qui concernent le Val d'Allier dans la Nièvre.

L'Institut pour l'Entretien des Rivières (IER) réunit les Départements de l'Yonne et de la Nièvre pour des actions sur les cours d'eau du bassin Seine Normandie. L'IER intervient ainsi dans notre département en appui au Parc Naturel Régional du Morvan et au

syndicat d'aménagement du Bassin du Beuvron. Nous sommes en discussion sur l'évolution de ces structures et sur notre participation. Le Département contribue au budget de ces deux établissements. Une somme de 86 000 € est inscrite au niveau de la participation à ces deux institutions. L'assistance technique est exercée par le Service Eau.

Le Service de l'Eau apporte un appui technique aux collectivités (communes et EPCI) compétentes en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Ce travail est effectué en lien avec les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Seine Normandie qui apportent une aide financière. Dans le domaine de l'assainissement, l'activité s'exerce auprès de 76 collectivités (communes et EPCI). Dans le domaine de l'eau potable, l'action concerne principalement les questions liées à la protection de la ressource (captages) et à l'amélioration du rendement des réseaux. 30 collectivités (communes ou EPCI) sont signataires d'une convention.

Le Service de l'Eau suit la qualité des cours d'eau, avec le soutien financier des Agences de l'Eau. Les Agences de l'Eau ont vu leur budget et leurs capacités de financement nettement réduites, qui passent au financement de l'Agence de la biodiversité. Pour Loire Bretagne, c'est 29 M€ de moins. Les critères seront plus draconiens de la part des Agences de l'Eau dans le financement des projets.

Eléments financiers

Dépenses de fonctionnement : 164 000 €

Dépenses d'investissement : 105 722 €

Recettes de fonctionnement : 294 000 €.

Il vous est proposé :

- de délibérer sur l'ensemble des propositions et des inscriptions qui s'y rattachent,
- d'inscrire les sommes de 164 000 € de crédits de paiement en fonctionnement, 105 722 € de crédits de paiement en investissement et 294 000 € en recettes de fonctionnement,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application de l'ensemble de ces décisions.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

M. Morel :

Simplement une observation. Notre collègue Blandine Delaporte nous avait communiqué l'année dernière une étude fort intéressante sur l'eau dans le département de la Nièvre. Vous avez reparlé de l'amélioration du rendement des réseaux, eu égard à la porosité des différents réseaux. Avons-nous eu, depuis l'année dernière, quelques

améliorations ? Des réseaux, notamment en fonte ductile, sont particulièrement poreux et anciens. Des améliorations sont-elles intervenues ? Soit par des chemisages de réseaux ? Soit par la restauration ou le remplacement de réseaux existants ?

Mme Delaporte :

Il y a toujours une amélioration des rendements, puisque les communes et les intercommunalités, malgré tout, font des travaux sur leurs réseaux. Néanmoins, certains points noirs plombent la moyenne des réseaux de l'ensemble du département. Il est bien évident que pour certaines petites communes, il est compliqué de faire des travaux très onéreux sur l'adduction d'eau potable notamment. Comme je le souligne souvent, les Agences de l'Eau financent le changement des réseaux à partir du moment où il y a eu déjà de très gros efforts d'investissements réalisés. Néanmoins, ce qu'il faut souligner, c'est que les agences aident financièrement à une étude sur la connaissance du patrimoine des réseaux. Les communes peuvent aussi faire une cartographie de leurs réseaux et avoir une aide financière des Agences de l'Eau. C'est par là que commencent les travaux, et un échelonnement des travaux sur les réseaux.

M. Morel :

Le SIEEEN pourrait les aider dans l'établissement de cette cartographie, car il est particulièrement équipé en la matière.

M. le Président :

Le plus inquiétant, pour moi, c'est l'évolution des Agences de l'Eau, qui, maintenant, tiennent compte, lorsqu'une commune demande une subvention, du nombre de prises sur le linéaire, et là encore, cela tourne à l'avantage des villes. C'est une vraie problématique pour les petites communes, mais aussi pour certains centres bourgs et écarts.

Autre problème à signaler : GEMAPI pèsera lourd dans l'escarcelle des communautés de communes, notamment celles qui ont des digues.

Mme Delaporte :

Les associations de maires se sont émues de cette situation, et ont dénoncé fermement ce transfert de compétences, de la GEMAPI notamment.

M. le Président :

Cela se rapproche un peu de nos problématiques sur l'A 77. Je pense que nous ne devons accepter le transfert des digues que lorsqu'elles ont été remises en état ; lorsque nous acceptons une voie dans nos communes, nous l'acceptons en bon état ou alors avec l'argent qui permet de la remettre en état. Sur Nevers, il nous est demandé sur 5 ans 1,5 M€ pour refaire les digues de Nevers. Or, ce n'est pas dans nos compétences.

Mme Fleury :

De la part de l'État, c'est un véritable scandale. Il n'a pas fait de rénovation ni d'entretien des digues digne de ce nom sur la partie qui

lui appartient, sur la rive gauche. La rive droite étant à Nevers plutôt bien entretenue, car la communauté de communes Confluence en son temps avait fait un programme extrêmement poussé et assez remarquable d'entretien et de rénovation des digues. Celles de l'État sont dans un état déplorable, et avec de gros risques en cas de crue centennale.

M. le Président :

C'est la même chose que pour l'A 77. Je pense que nous devrions dire que nous n'acceptons pas de financer des travaux qui ne sont pas dans nos compétences.

Nous allons voter. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

MOYENS DE L'INSTITUTION

BUDGET PRIMITIF 2018 – BATIMENTS ET GESTION DU PATRIMOINE

Rapport de M. le Président :

Numéro 31.

Rapport de M. Herteloup :

M. le Président :

La parole est à Alain Herteloup pour le budget relatif aux bâtiments et à la gestion du patrimoine.

M. Herteloup :

Le Département de la Nièvre est propriétaire ou locataire d'un ensemble de biens immobiliers dont il assure la gestion, l'entretien, la mise en sécurité et le financement de diverses opérations d'aménagement.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- offrir des conditions d'accueil de qualité aux usagers,
- améliorer les conditions de travail des agents,
- réduire les charges de fonctionnement de la collectivité.

Une stratégie immobilière a été présentée dans le cadre de la session budgétaire 2012.

Le projet global de développement Nièvre 2021, adopté lors de la séance du 18 juin 2010, a été décliné en un plan d'actions apportant

ainsi un éclairage nouveau sur cette politique. Celle-ci s'inscrit pleinement dans le chantier n°14 « Un fonctionnement respectueux du développement durable :

- mettre en œuvre le plan stratégique patrimonial pour adapter les locaux à l'organisation du travail en veillant à aménager ceux-ci de façon optimale (éclairage, chauffage, bruit...),
- améliorer le bilan énergétique des bâtiments.

De plus, le Département de la Nièvre a été labellisé en 2017 Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Dans ce cadre, la programmation de plusieurs chantiers d'amélioration énergétiques des bâtiments sera engagée en 2018. Il convient de féliciter les services, qui ont diligenté toute cette démarche.

1) Les bâtiments départementaux

Dépenses

En fonctionnement

Les dépenses liées aux opérations sur les bâtiments représentent un crédit global de 891 000 € à inscrire en 2018, correspondant aux dépenses de fluides (550 000 €), de maintenance (138 500 €), d'entretien divers et de sécurité (165 500 €), d'entretien des bases de loisirs (10 000 €) ainsi qu'à l'entretien du bâti du canal (27 000 €).

En investissement

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des travaux entrepris depuis plusieurs années, il convient, au titre du Budget Primitif 2018 en investissement, d'inscrire un crédit de 1 405 678 € qui permettra de réaliser et de poursuivre les opérations suivantes :

- 1- Relogement des services. La poursuite des programmes établis en vue de regrouper, sur un site commun, les agents du Département œuvrant dans un même domaine concerne les projets de : UTAMS de Clamecy : Avenue Wilson, pour un montant de 193 678 € de travaux afin d'achever le chantier.
- 2- Création de la Cité Muséale à Château-Chinon En 2015, l'Agence Patrick Mauger a été désignée lauréate du concours. Les études du projet se poursuivront en 2018, pour un montant de 600 000 €.
- 3- Amélioration et mise aux normes Les améliorations qui visent notamment les gros travaux d'entretien, à réaliser des économies d'énergie et à améliorer l'accessibilité dans les bâtiments et les bases de loisirs se poursuivront en 2018, avec une enveloppe globale de 612 000 €, y compris 108 000€ consacrés aux travaux de gros entretien du patrimoine bâti du canal.

Recettes

En investissement

Les travaux d'économies d'énergie, budgétisés dans le cadre de la Décision modificative N°1 de 2017 réalisables en 2018 généreront des

certificats d'économie d'énergie (CEE) bonifiés suite à la labellisation TEPCV. Le montant de la vente permet d'inscrire une recette à

2) Opérations immobilières

Dépenses

En fonctionnement

Pour la gestion domaniale et locative, il est nécessaire de prévoir :

- d'une part, un montant de 116 000 € correspondant au règlement des impôts (taxes foncières) ainsi qu'aux redevances spéciales d'enlèvement des déchets,

- d'autre part, une somme de 929 000 € destinée aux locations, charges locatives pour 575 000 €, à l'assurance dommages aux biens pour 83 000 €, à l'indemnité de résiliation partielle du bail emphytéotique administratif avec la SNI liée à la désaffectation de la caserne de gendarmerie de Fourchambault pour 240 000 € et à diverses autres prestations de gestion du domaine (31 000 €) comme les frais d'actes, de géomètres et la participation versée à la commune de Pougues-les-Eaux pour l'entretien du Parc public Saint-Léger.

En investissement

Dans la continuité de la stratégie patrimoniale, sur son volet participation à des opérations favorisant le développement économique du territoire, un crédit de 50 000 € est nécessaire pour acquérir auprès de l'Etat les ex-locaux de l'AFPA qui constituent une enclave dans le foncier du Département affecté au circuit de Magny-Cours.

Recettes

En fonctionnement

Le montant prévisionnel des loyers et des recettes à percevoir liés à la gestion locative des propriétés du Département s'élève à 168 794 €.

En investissement

Le montant des recettes prévisionnelles correspondant aux cessions s'élève à 279 100 €, selon le résultat des enchères en ligne du site partenaire Agorastore.

Les propriétés concernées susceptibles d'aboutir à des enchères fructueuses sont :

- l'ensemble immobilier « cave de l'Anguisson » à Corbigny pour 39 100 €,

- le bâtiment de l'ex-gendarmerie de Fourchambault pour 240 000 €.

Il vous est proposé :

- de délibérer sur l'ensemble de ces propositions et des inscriptions de crédits qui s'y rattachent :

- . dépenses de fonctionnement : 1 936 000 €
 - . dépenses d'investissement : 1 455 678 €
 - . recettes de fonctionnement : 168 794 €
 - . recettes d'investissement : 879 100 €.
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à :
- . lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant,
 - . signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution,
 - . solliciter les subventions susceptibles d'être perçues,
 - . signer les conventions de toute nature, et tous les actes consécutifs à une acquisition ou une location (bail, avenant, contrats eau, gaz, électricité, abonnements téléphoniques, assurances...) ainsi que toute modification de contrat sous réserve que les crédits ouverts au budget le permettent.
- de donner délégation à la commission permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés dans le cadre de ce rapport.

M. le Président :

Y a-t-il sur ce sujet des interventions ?

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

En ce qui concerne la Cité Muséale, à quel stade se situe le projet ?

M. le Président :

L'avant-projet définitif sera validé au mois de juin, en session.

Mme de Mauraige :

C'est le montant de l'APD, les 600 000 € ?

M. le Président :

Oui. C'est le coût des études jusqu'à l'APD.

Mme de Mauraige :

C'est énorme !

M. le Président :

Les 600 000 € vont jusqu'à l'étape projet, un peu plus loin que l'APD.

Mme de Mauraige :

Donc, après, il faudra rajouter les honoraires ?

M. le Président :

Après, il y aura les honoraires des travaux. Là, ce sont les études jusqu'au dossier d'exécution.

Mme de Mauraige : C'est énorme !

M. le Président : On ne peut qu'espérer que le travail sera de bonne qualité.
Sur cette question, qui s'abstient ? Qui vote contre ?
Le rapport est adopté. 10 abstentions.

HORS CLASSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2018 – POLITIQUE MOYENS DE L'INSTITUTION

Rapport de M. le Président :

Numéro 32.

Rapport de M. Bourgeois :

M. le Président :

M. Bourgeois : La politique des moyens de l'institution s'attache à la couverture des besoins inhérents à l'activité des services départementaux et au fonctionnement courant de la collectivité, qu'il s'agisse de ressources logistiques, documentaires, d'achat, ou de sécurisation juridique.

L'évolution du champ d'actions et du contexte budgétaire implique une recherche constante d'optimisation et de rationalisation de la dépense, mais également des moyens et des compétences. La collectivité recherche donc constamment la réduction des coûts de ses moyens internes, sans porter atteinte à la qualité du service rendu.

La maîtrise des achats représente un enjeu stratégique pour la collectivité. La vision transversale induite par les activités gérées favorise la conduite de réflexions et d'actions visant à re-questionner, globaliser ou centraliser certains achats généraux pour une plus grande efficacité et la réalisation de gains financiers.

Par ailleurs, la mise en place à terme de réseaux d'acheteurs, tant internes qu'extérieurs, facilitera l'appropriation d'une culture Achats.

En outre, la collectivité départementale est confrontée à un enjeu de sécurisation juridique face à la judiciarisation de la société et au risque contentieux, sans compter l'apparition d'obligations en termes de transparence, démocratie participative, open data, protection des données, etc.

Dans ces conditions, les moyens appropriés de l'institution ont pour objectif :

- de veiller au respect des règles juridiques de fonctionnement de la collectivité,
- de contribuer à l'amélioration des procédures internes,
- de garantir la qualité juridique des actes.

Au titre des projets envisagés pour 2018 :

Amorcée en 2017, la stratégie d'achat départementale se poursuit en 2018 autour de plusieurs axes de travail :

- un fonctionnement compatible avec des achats efficaces. La sollicitation de plus en plus régulière de la mission Achats favorise une approche cohérente, transversale et structurée des achats de la collectivité. Elle se traduit par un accompagnement des services qui monte en puissance, en interne ou en lien avec d'autres collectivités, conduisant à la mise en place de procédures d'achat plus efficaces et de nouveaux projets transversaux autour de l'achat.

- une adaptation au contexte et aux activités du Département. L'élaboration d'un nouveau référentiel Achats pour les fournitures courantes, déclinée sous une approche Métiers vise une efficacité et une professionnalisation accrue.

- un important travail d'adaptation de l'organisation et de la gestion des achats de fournitures sera en outre mené pour que l'architecture budgétaire et le fonctionnement des services soient compatibles avec les principes de fonctionnement induits par le nouveau référentiel.

- À cela s'ajoute un partage d'informations facilité à travers notamment du réseau des référents communication interne, nouvellement créé, et une fiabilité et une fluidité de l'information assurée dans un souci de décloisonnement et de transversalité.

- Un soutien technique renforcé et précieux est apporté à la conception et à l'impression des supports de communication, et autres documents administratifs de la collectivité.

En résumé, la politique des moyens et des achats de la collectivité permet d'assurer le bon fonctionnement des services et de l'institution.

Pour l'exercice 2018, il est proposé d'inscrire au titre de la politique Moyens de l'institution 1 599 800 € en dépenses pour la section de fonctionnement, et 282 000 € en dépenses en section d'investissement.

Il vous est proposé :

- de retenir les éléments budgétaires qui vous sont soumis dans le cadre du présent rapport,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution du présent budget,

- d'accorder délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits non affectés,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix ce rapport. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – POLITIQUE COMMUNICATION ET CABINET

Rapport de M. le Président :

Numéro 34.

Rapport de Mme Louis-Sidney :

M. le Président :

La parole est à Vanessa Louis-Sidney pour la politique de communication du Département.

Mme Louis-Sidney :

Merci, Monsieur le Président. Au niveau de la politique de communication, comme vous le savez tous, nos professionnels, agents, ont chacun dans leurs domaines respectifs un vrai savoir-faire. Il revient à la communication de faire savoir, de valoriser l'action départementale, d'en prouver l'efficacité, de défendre ses objectifs et ses valeurs, et donc d'en rendre compte. C'est là le sens d'une logique commune et d'une stratégie globale du Conseil départemental, dans laquelle la communication a évidemment toute sa place.

La relation à l'utilisateur devient ainsi l'enjeu de la communication. Elle est un élément fédérateur et structurant, mais cela nécessite la mise en place et l'intégration de nouveaux dispositifs de communication cohérents avec ces enjeux.

La communication doit donc adapter le discours et les outils aux différents publics : les habitants, les usagers ou contribuables, les agents, les entreprises, les partenaires, les relais d'opinion, mais aussi la presse départementale, qui reste un vecteur d'information essentielle. Comment être suffisamment pédagogique et permettre la prise en main des choix de la collectivité, que ce soit au niveau du budget, des projets, des actions, des réalisations, par les citoyens ?

L'enjeu, pour la communication, c'est un enjeu démocratique essentiel, celui de donner du sens à l'action publique et à la dépense publique.

Évidemment, la communication revêt plusieurs formes. Il y a plusieurs médias que nous nous devons d'exploiter.

En termes d'actions menées, depuis septembre 2017, une nouvelle organisation interne a été mise en place au sein de la Direction de la Communication, en fonctionnant par pôles. Cela a permis une meilleure efficacité au niveau de la relation entre ce service Communication et les différents services.

Au niveau de la communication institutionnelle, parmi les projets qui ont fait ou feront l'objet d'actions de communication en 2018, on peut noter :

- la cérémonie des vœux aux forces vives
- les trophées du numérique
- le salon international de l'agriculture
- les états généraux de la santé
- la conférence des financeurs
- le printemps du numérique
- la foire exposition
- le jeu-concours « je suis la Nièvre »
- la journée « les clés de l'emploi » à Château-Chinon
- les espaces naturels sensibles
- le programme des animations de l'été
- l'inauguration des archives départementales
- la future inauguration de la WattWay à Magny-Cours
- la mutuelle Santé Nièvre
- le revenu de base
- les Etats généraux de la jeunesse
- l'échappée lecture
- le Tour Nivernais Morvan
- la tournée d'alimentation générale culturelle
- la lutte anti gaspi
- la poursuite des dispositifs Nièvre Renov'
- la soirée des champions, etc.

Pour tous ces projets, le service communication travaille avec un plan de communication, élabore les supports, organise les événementiels, les relations publiques et la presse.

Au niveau de la communication éditoriale grand public, le principal support utilisé est « Nièvre Magazine », dont vous avez tous pu constater qu'il avait changé de format l'an passé. Son mode de diffusion également a été amélioré, puisque nous avons un dispositif toutes boîtes aux lettres, ce qui fait que, logiquement, les « Stop pub » n'empêchent pas que nous recevions ce magazine dans notre boîte. Il a bénéficié d'un nouveau format, d'une nouvelle maquette, plus factuelle, avec une ligne éditoriale par dossiers. De mémoire, le prochain dossier sera consacré à l'expérimentation. La fréquence de parution est de 3 numéros par an, ce qui demande beaucoup de travail. L'intégralité de la rédaction des contenus est réalisée en interne, ainsi que les photographies.

Pour ce qui concerne la communication digitale, nous avons mis en ligne en 2017 un nouveau site Internet. Il est maintenant « au goût du jour », et il s'adapte à tous les supports (ordinateurs, tablettes, ou téléphones). Le nombre de visiteurs a largement augmenté. Une newsletter est proposée. La collectivité utilise par ailleurs largement les réseaux sociaux, notamment Facebook. Nous avons doublé le nombre d'abonnés en moins d'un an. C'est plutôt une bonne performance, même si nous ne sommes pas un média qui fédère des millions et des millions de lecteurs. Ceux qui souhaitent être informés au jour le jour de l'actualité sur le Département peuvent l'être, et peuvent également solliciter le Département pour obtenir des informations par ce biais.

En matière de relations avec les médias, nous poursuivons à la fois le partenariat avec les médias locaux, et notamment *via* le *Guide de l'été*, qui est le support s'adressant à l'ensemble des habitants nivernais, mais également aux touristes. Le *Guide de l'été* fait l'objet d'un partenariat avec le groupe Centre France, en lien avec les services du Département et l'ADT. C'est le cas également du Tour Nivernais Morvan. Nous poursuivons également notre partenariat avec les radios associatives locales.

Concernant les événementiels importants, le salon de l'agriculture, la foire de Nevers, le salon de l'habitat sont vraiment des événements majeurs pour notre collectivité, puisqu'ils sont vraiment des lieux où nous pouvons faire la promotion de nos politiques publiques et affirmer ces politiques auprès de nos cibles.

Je n'oublie pas que la Direction de la Communication a accompagné depuis quasiment deux ans la démarche d'attractivité en lien avec l'ADT. Je les remercie pour cela. Et je vous rappelle que l'imprimerie est rattachée à la Direction de la Communication, et que, sans ces personnes aux rotatives, nous n'aurions pas devant nous des documents bien imprimés, agréables à regarder, à lire et également pour l'ensemble de la population.

Pour la politique Communication, les dépenses seront de 296 355 € (Investissement : 18 500 € - Fonctionnement : 277 855 €). Une économie de 16 % est observée par rapport à l'année dernière.

Concernant le Cabinet, le budget se monte 91 510 € (Investissement : 2 500 € - Fonctionnement : 89 010 €).

Je vous informe que vendredi se tiendra la réunion du jury de recrutement du futur directeur ou de la future directrice de la communication.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ?

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Une remarque que j'avais déjà faite lors de la réunion de la commission. Je ne vois pas ce que vient faire la subvention à l'Union amicale des maires dans le rapport.

Mme Louis-Sidney : C'est intégré au budget de communication depuis plusieurs années.

Mme de Mauraige : On pourrait davantage voir cette subvention intégrée dans le soutien aux associations.

M. le Président : Nous pouvons prévoir d'étudier où il serait bon de la positionner à l'avenir.

La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Je voulais souligner l'excellent travail du service Communication, et notamment sur les documents qui ont trait à « La nature en famille ». La documentation a été remaniée. Elle est beaucoup plus pratique.

La DREAL, lors d'une réunion, m'a précisé qu'il n'était pas possible de réaliser de la publicité sur les murs du parc de la préfecture, qui est un parc classé. J'ai indiqué à la représentante de la DREAL qu'il ne s'agissait pas de publicité, mais de la mise en exergue et en lumière des pépites de notre département, ceci en accord avec la préfecture.

M. le Président : Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 - INFORMATIQUE

Rapport de M. le Président :

Numéro 34.

Rapport de M. Mulot :

M. le Président : Nous allons maintenant parler du budget informatique, et donner la parole à Michel Mulot.

M. Mulot : Le présent rapport a pour objet la présentation des inscriptions de crédits nécessaires au fonctionnement du système d'information et des moyens numériques mis à disposition des services, des usagers, des collèges et des partenaires, dans le cadre du budget primitif 2018.

a) En fonctionnement :

Les crédits de fonctionnement 2018 s'établissent à 1 591 865 €, en hausse de 2 %. Ils sont répartis autour des volets suivants :

- Maintenance des moyens techniques et logiciels : 463 000 €,
 - . Les crédits de fonctionnement alloués aux prestations de services s'élèvent à 73 000 €.

- . Les crédits de fonctionnement alloués à la maintenance des logiciels s'élèvent à 310 000 €. La maintenance des copieurs s'élève à 80 000 €, en lien avec la remise en concurrence des contrats arrivés à terme, tout en maintenant le périmètre des prestations à l'identique.

- Consommation des services : 581 865 €

- . Les crédits de fonctionnement alloués aux dépenses téléphoniques s'élèvent à 151 500 €, pour tenir compte des besoins dans les domaines de la Téléphone Line, mobile et l'ouverture de nouveaux sites et par l'augmentation des besoins en téléphonie mobile. Une réflexion sera engagée en 2018 sur la possibilité d'évolution des autocoms téléphoniques des collèges en gestion directe au sein de la collectivité, avec l'objectif d'une réduction des coûts des appels et de sécurisation par rapport aux risques de piratages.

- . Les crédits de fonctionnement alloués aux liaisons informatiques inter-sites, ainsi qu'à l'accès Internet des collèges et des sites s'élèvent à 350 000 €. Ce montant correspond à l'objectif fixé pour le renouvellement du marché des liaisons informatiques qui doit intervenir en 2018.

- . Les crédits de fonctionnement alloués aux dépenses d'impressions (copieurs) s'élèvent à 80 365 €. Ce montant correspond à l'objectif fixé pour la maîtrise des impressions sur 2018, en lien avec les projets de dématérialisation des documents.

- Subventions aux partenaires : 465 000 €

- . Syndicat mixte Nièvre Numérique : 355 000 €.

- . Territoires Numériques BFC (ex GIP eBourgogne) : 110 000 €
- Espace numérique de travail : 82 000 €.

Marché maintenance liberscol (logiciel de gestion de la vie scolaire des collèges) et progiciel aidomenu (logiciel d'aide à l'établissement des menus en restauration scolaire)

b) en investissement :

Les crédits d'investissement 2018 s'établissent à 1 680 625,94 €. Ils sont répartis autour des volets suivants :

- Informatique et téléphonie : 454 500 €
- les crédits alloués aux acquisitions de logiciels s'élèvent à 293 000 €. Ils correspondent aux moyens nécessaires à l'évolution des versions des logiciels existants et à l'acquisition de nouveaux logiciels :
- * remplacement des logiciels :
 - . formation : 45 000 €
 - . secrétariat des assemblées : 7 000 €
- * acquisition des logiciels :
 - . évaluation annuelle des personnels de la collectivité : 45 000 €
 - . dématérialisation : 50 000 €
- * mise à niveau des logiciels :
 - . archivage : 39 000 €
 - . gestion financière : 27 000 €
- * mise à niveau logiciels infrastructures (pare-feu, proxy, bases de données) : 40 000 €
- * mise à niveau logiciels sécurité informatique (application du Règlement Général sur la Protection des Données) : 40 000 €.
- les crédits alloués aux acquisitions de matériels de téléphonie et aux travaux de réseaux s'élèvent à 50 000 €. Ils correspondent à un mode de gestion différent concernant les travaux de réseau, qui seront étudiés au cas par cas.
- Les crédits alloués aux achats d'ordinateurs et écrans sont établis à 111 500 €. Ils correspondent à la priorisation des projets de déploiements des tablettes dans les collèges.

IODAS Web

Le projet IODAS Web, logiciel social, a été voté en 2015 pour 500 000 € pour une durée de 4 ans. Il a subi un retard de déploiement lié à la priorisation d'actions spécifiques pour la MDPH (module web MDPH, refonte des éditions bureautiques, mise en place de la CMI). Les crédits prévus sur 2018 sont de 150 125,94 €.

Déploiement du Très Haut Débit

Les crédits alloués s'élèvent à 500 000 € pour 2018 et s'ajoutent à un report de crédits de 1 000 000 € relevant de l'exercice budgétaire 2017.

Informatique dans les collèges : 576 000 €

- Les crédits affectés pour l'acquisition et le renouvellement des ordinateurs des collèges s'établissent à 65 000 €.

- Les crédits affectés pour les trois collèges préfigurateurs (Clamecy, La Machine, Varennes-Vauzelles) s'élèvent à 6 000 € ; ce projet a été conduit à son terme en 2017 et a permis le déploiement de 1 200 tablettes individuelles aux élèves et enseignants de ces trois établissements. Les crédits prévus pour 2018 correspondent aux prévisions d'achats de tablettes suite à casse, vol, perte ou panne ; ces prévisions sont estimées sur la base de 1,5 % du parc déployé.

- Les crédits affectés pour les autres collèges nivernais (projet "Plan Numérique Educatif PNE 2017) s'élèvent à 505 000 €. Ils couvrent l'achat d'un chariot de tablettes et la couverture Wi-Fi de toutes les salles pour chaque collège concerné ; des subventions de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 295 000 € sont attendues en regard de ces dépenses.

Les recettes d'investissement se montent donc à 295 000 €. Elles correspondent à la subvention attendue pour la finalisation du plan de préfiguration des collèges de La Machine, Clamecy et Varennes-Vauzelles (28 950 €) et à l'équipement de chariots pour les vingt-sept autres collèges du département. Une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations sera signée concernant ce projet de financement dont le montant s'élève à 266 050 € pour la partie couverture Wi-Fi des collèges. Les versements du financement interviendront avec en premier lieu un acompte représentant 50 % du financement à la signature de la convention, puis un solde au terme des opérations.

Focus sur une action marquante 2018

Engagé dans la démarche open data, le Département de la Nièvre a pour objectif de libérer sur la plateforme opendata.gouv.fr les fichiers identifiés au niveau national comme faisant partie du "socle commun des données locales" (liste des délibérations, liste des subventions, liste des marchés publics, liste des équipements publics gérés).

Parallèlement, le Département de la Nièvre mettra en œuvre en 2018 la démarche de mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données. Cette démarche répond à une obligation réglementaire visant à renforcer la protection des données personnelles traitées par la collectivité. C'est la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique qui définit un cadre réglementaire permettant d'orienter les actions à engager pour moderniser l'administration et porter l'innovation. La loi prévoit que les collectivités de plus de 3 500 habitants et au moins 50 agents seront dorénavant tenues de mettre à disposition des citoyens tous documents qu'elles publieront dans un standard ouvert aisément

réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé. Un groupe de travail national a permis d'identifier des jeux de données prioritaires qu'il conviendrait de libérer. Celles-ci sont la liste des délibérations, la liste des subventions publiques attribuées, la liste de marchés publics et concessions, la liste des équipements publics gérés par une collectivité. Enfin, le Département de la Nièvre s'est engagé dans la publication de ses premiers fichiers de données qui seront disponibles sur la plateforme opendata.gouv.fr.

La protection des données personnelles est un sujet sensible et d'actualité. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) découle du règlement européen du 27 avril 2016, qui réforme les mesures de protection des données personnelles. Il est important de se rappeler qu'il s'impose à l'ensemble des collectivités, à partir du 25 mai 2017, en poursuivant les trois objectifs suivants :

- Renforcer les droits des personnes,
- Responsabiliser les acteurs traitant les données,
- Crédibiliser la régulation.

La non-application du RGPD peut être passible d'une amende à hauteur de 3 % du budget de la collectivité. Un référent à la protection des données a été nommé pour évaluer la conformité des procédures actuelles avec le RGPD, et pour identifier si besoin les actions de mise en conformité qui seraient nécessaires.

Sur les éléments financiers pour 2018 en matière informatique, les données sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 1 591 865 € (pôle éducation, informatique et téléphonie, aménagement numérique du territoire).

Dépenses d'investissement : 1 680 625,94 € (informatique et téléphonie, Iodas Web, déploiement du très haut débit, informatique dans les collèges).

Recettes d'investissement : 295 000 € (Caisse des Dépôts et consignations).

M. le Président :

Merci. La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Merci, Monsieur le Président. Quelques questions concernant l'informatique dans les collèges. Je vois qu'il est mentionné le déploiement de 1 200 tablettes. Est-ce le chiffre prévu à l'origine ? Avons-nous atteint nos objectifs ?

M. le Président :

La réponse est oui.

- M. Dubois :* Pour prolonger la question, quel est l'effectif total de tablettes prévues pour l'ensemble des collèges du département ? 8 000 ?
- M. le Président :* Dans les collèges préfigurateurs, c'était une tablette par élève. Et pour les autres, ce sont des chariots de 25 tablettes par établissement, qui vont de classes en classes.
- M. Morel :* En quoi consiste la subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations ?
- M. le Président :* Dans cette affaire, la Caisse des Dépôts est la structure par laquelle passent les financements de l'État.
La parole est à Mme Bouchard.
- Mme Bouchard :* Je voudrais revenir sur cette question de l'effort financier que l'on fait pour équiper les collèges sur le plan informatique. Comme j'ai conscience que cela ne sert pas à grand-chose de s'opposer à la marée montante, je voudrais juste faire une analogie. Cela me semble être du même ordre que dans les années 60 : on est passé à l'agriculture intensive en disant que cela allait révolutionner. Le résultat, c'est que, comme on nous l'a rappelé ce matin, cela a quand même des répercussions un peu fâcheuses sur la biodiversité et sur toutes sortes d'éléments. Ce n'est qu'une analogie, mais malgré tout, j'aimerais que l'on ne parte pas du principe que, parce que c'est numérique et que c'est informatique, c'est une voie d'avenir pour l'enseignement.
- Par ailleurs, quand on en avait parlé la dernière fois, j'avais demandé s'il y aurait un compte rendu des résultats obtenus, et qui soit appuyé sur un repérage objectif des résultats obtenus, et pas implémenté des professeurs à qui on a donné des tablettes et qui sont bien contents. Là encore, on avance comme toujours en disant « c'est expérimental une année ». L'année d'après, on généralise du simple fait que l'on a commencé et, à aucun moment, on ne se pose la question de savoir si c'est vraiment un choix réel. Il est clair que ce genre de discours ne sert à rien. Faites-moi grâce de ne pas me dire « ce n'est pas moderne », « vous voulez revenir à l'âge des cavernes », etc. Ce que je voudrais simplement, c'est que, si on met ces moyens-là pour l'informatique et le numérique, on pense aussi à un accompagnement pédagogique qui permettrait aux élèves de s'en servir dans des conditions qui n'enrichiraient pas seulement les marchands de matériels et de logiciels.
- M. le Président :* Je parlerais de mon expérience de maire de Decize en ce qui concerne la mise à disposition de tablettes. Nous n'avons pas mis de tablettes dans les écoles à Decize là où les enseignants n'en voulaient pas, et où cela ne leur plaisait pas. Rien n'a été imposé. On mettait des tablettes

dans les classes à condition que les enseignants acceptent de faire la formation qui était proposée par l'Education nationale. Cela s'appelle CANOPE. Dans les classes où l'enseignant le souhaitait, on organisait une formation et on remettait à l'enseignant la tablette.

Pour ce qui concerne la collectivité, il y a eu une première vague, « Collèges connectés », où nous avons mis des tablettes pour tout le monde. C'était une expérimentation. Je suis d'accord qu'il faudra l'évaluer. C'est peut-être un peu tôt. Et puis il y a eu une longue discussion pour savoir ce que l'on faisait après. Le choix a été fait de mettre plutôt un chariot équipé de 25 tablettes. Là aussi, il va falloir se donner le temps d'évaluer l'expérimentation.

Après, aujourd'hui, peut-on s'opposer à l'installation du numérique partout ? Je ne pense pas. Je peux partager ce que vous pensez du numérique à certains moments. Je ne suis pas un grand fan, mais il est vrai qu'aujourd'hui c'est aller à contre-courant que d'expliquer que l'on pourrait éviter de passer par là. Je le constate.

Nous sommes vraiment pour qu'il y ait des expérimentations, et que ces expérimentations soient évaluées. Nous avons réalisé deux expérimentations différentes, avec deux systèmes différents ; je suis d'accord qu'on les évalue. Le problème, c'est que l'évaluation nous échappe. Cela va être les résultats aux examens, ce que vont nous en dire les enseignants, les élèves. Et manifestement, ce n'est pas forcément nous qui allons pouvoir entendre cela. Nous passerons par les intermédiaires que sont les communautés enseignantes et les communautés élèves.

Mme Bouchard :

J'aimerais juste que l'on se demande 30 secondes, pour la beauté de l'image, ce que l'on pourrait faire comme investissements pédagogiques avec des sommes pareilles. C'est clair que, quand on aura mis des sommes pareilles dans le numérique et dans l'informatique, on n'aura pas énormément d'argent pour quoi que ce soit d'autre.

Je comprends bien, je vous l'ai dit ; on est poussé, l'épée dans le dos, pour le faire. Maintenant, on n'est pas obligé de le faire dans l'enthousiasme. Et, en tout cas, on pourrait essayer de ménager d'autres possibilités. C'est assez dérisoire de prétendre que les élèves ont besoin d'apprendre à se servir d'outils dont ils se servent très bien. Ce qu'ils auraient besoin d'apprendre, c'est surtout à respecter la vie privée, à ne pas faire de faux compte pour se moquer d'un camarade, etc. Sur cela, je ne suis pas certaine qu'en misant tout sur l'équipement à l'intérieur des collèges, on ne crée pas les conditions d'une addiction contre laquelle on ne pourra pas lutter ensuite. Encore une fois, c'est lutter contre la marée montante.

M. le Président :

Personnellement, je pense que, quand ils arrivent au collège, malheureusement, l'addiction existe déjà. Elle se fait antérieurement. Certains enfants oublient tout le reste, ne jouent plus, ne sortent plus.

C'est une évolution qui nous échappe, que l'on ne peut pas contrôler. Je suis d'accord que, de temps en temps, on devrait philosopher un peu, et se demander, effectivement, où vont nos politiques.

Je tiens cependant à dire que nous aidons d'autres projets pédagogiques. Nous n'aidons pas que celui-là. Nous réfléchissons à envoyer tous nos collégiens au moins une fois à l'étranger durant leur scolarité. Il y a, à la Région, des financements qui devraient nous permettre cela. Par ailleurs, proposer que nos collégiens passent une fois à Bibracte est aussi une initiative que nous travaillons. Je suis pour que l'on propose aussi autre chose que l'épanouissement par l'informatique. Magny-Cours est aussi une possibilité, et cela montrerait aux élèves un exemple de réalisation départementale. Ils ne savent pas véritablement quel est le rôle de notre institution. Sur la question des voyages à l'étranger des collégiens, en France, nous sommes en retard. Cela contribuerait à faire évoluer les choses si on pouvait s'assurer que tout collégien, durant ses 4 années de collège, aura eu la capacité d'aller au moins une fois à l'étranger.

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Quand on siège dans les différents conseils d'administration, on constate que les collégiens vont à l'étranger déjà. Que l'on trouve des moyens pour leur faciliter ces déplacements, je suis d'accord.

M. le Président : C'est exactement cela.

Mme de Mauraige : Que cela soit des voyages en Angleterre, en Allemagne, ou même en Italie et Espagne, on a toute la panoplie. Mais cela peut être relativement onéreux pour les familles. Si on peut trouver des moyens pour abaisser le prix, bien sûr.

M. le Président : Ce que je regrette, c'est que souvent, dans une classe, ce n'est pas toute la classe qui y va. Il y a des familles qui rencontrent des freins financiers, et c'est cela que nous pourrions souhaiter tous ensemble lever. Il faut que nous levions le frein social au déplacement à l'étranger.

Mme de Mauraige : Je crois que ce n'est pas tellement la partie financière qui bloque, même si c'est quelquefois difficile ; c'est quelquefois aussi les familles ou des enfants qui refusent de quitter la famille. Là, c'est un autre problème.

M. le Président : Cela existe aussi. L'idée, c'est que l'on ne puisse pas nous opposer que, pour des raisons financières, un enfant ne puisse pas aller à l'étranger.

Farid Hadjab et Michel Mulot travaillent sur le sujet, et j'espère que, d'ici deux ou trois ans, on pourra se dire que pas un enfant nivernais passant par le collège n'aura pas eu la possibilité à un moment de se rendre à l'étranger.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Mulot :

Dès la rentrée, sur les tablettes, un point sera fait. Nous avons à l'heure actuelle deux typologies. Les collèges préfigurateurs avaient des tablettes individuelles, et les autres ont les chariots de 25 tablettes. Ce point nous sera fait à la rentrée, pour vous donner l'information fin septembre.

M. le Président :

Donc, une première évaluation fin septembre de l'intérêt de nos politiques en termes d'informatisation des collèges.

Nous passons au vote. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté. 10 abstentions.

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT A NIEVRE NUMERIQUE AU TITRE DU PLAN DE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

Rapport de M. le Président :

Numéro 35.

Rapport de M. Bazin :

M. le Président :

La parole est à Fabien Bazin pour le budget primitif 2018 sur la participation du Département à Nièvre Numérique au titre du plan de déploiement du très haut débit.

M. Bazin :

Le plan très haut débit, dont nous parlons depuis plusieurs années, est aujourd'hui bouclé. Il prévoit un investissement de 63 M€ sur la partie rurale du département d'ici à 2020-2021. Je dis 2020-2021 en étant prudent, car il faut savoir qu'il y a une crise aujourd'hui de production de la fibre optique et des câbles, qui fait que les délais d'attente pour se fournir ont été très largement allongés. Il faut donc prendre cet élément en considération. Y compris pour la zone située sur l'Agglomération, et qui, elle, est réservée à un investissement privé. Il y aura probablement du décalage sur le déploiement.

Je vous rappelle qu'il ne faut penser ce dossier uniquement sous l'angle de la fibre, mais sur l'addition et la superposition de 4 technologies qui permettent d'avoir un accès Internet aujourd'hui.

La première, c'est le fil du téléphone, l'ADSL, que tout le monde connaît, le fil cuivre du téléphone qui permet d'avoir des billes tout à fait correctes, mais qui pâtit d'un investissement d'entretien sur les lignes qui est faible, partout en France. Le montant investi par Orange sur les réseaux est de 300 000 € par an, ce qui est dérisoire. L'accès à la téléphonie fixe peut aussi connaître des difficultés dans les temps qui viennent ; c'est déjà arrivé, avec des pannes très longues, car les moyens d'entretien du réseau ne sont pas au rendez-vous. Le défaut de l'ADSL, c'est que, plus vous êtes éloigné du central téléphonique qui distribue la donnée, plus le signal s'affaiblit. On considère qu'au-delà de 2 km d'un central téléphonique, le signal tombe, et le débit est moindre.

La deuxième technologie, sur laquelle la Nièvre a été assez pilote depuis plusieurs années, c'est l'utilisation des ondes radio, sur le même modèle que celui de la télévision ou de la radio. Cela s'appelle le WiMax, ou la technologie de demain, le LTE. C'est une manière fiable d'accéder à des débits compris entre 4 et 10 Mégabits. Cette proposition technologique existe aussi sur l'Agglomération de Nevers. On a peu d'abonnés. Mais c'est important de le rappeler, parce que, dans l'attente du déploiement de la fibre sur l'Agglomération, il y a tout de même la capacité de disposer d'un meilleur Internet *via* le WiMax, que celui qui est proposé au titre de l'ADSL. Le bémol du WiMax, c'est qu'il est sensible et à la météo et à la topographie, puisque ce sont des ondes qui circulent ; elles peuvent rebondir sur des forêts, de grands immeubles, ou des murs un peu épais. Mais en termes de débit, il permet aujourd'hui d'atteindre des débits compris entre 4 et 10 Mégabits, et la technologie de demain – quand je dis demain, c'est 2019 ; tout va très vite dans ce sujet-là – sur laquelle la Région mise, le LTE, va permettre de monter en débit jusqu'à 30 Mégabits, c'est-à-dire le haut débit tel qu'il est défini aujourd'hui par le pays.

La troisième technologie, qui est une technologie elle aussi palliative à la fibre optique qui existe et notamment pour des secteurs qui sont un peu isolés (hameaux, écarts, sites touristiques) des grands axes, c'est le satellite. Nous réalisons un accompagnement sur l'équipement d'antennes satellites. Nous prenons en charge les 2/3 du coût de cet appareillage. La difficulté du satellite, c'est que vous disposez pour un mois d'un paquet de données, et que, quand vous les avez consommées, il faut remettre une pièce dans la machine et à nouveau acheter de la donnée. Cela peut donc être un peu plus cher. Cela étant dit, on n'est pas forcé, quand on a une connexion satellite, d'être dans le téléchargement tous azimuts et donc dans la consommation de débit.

Et enfin, la quatrième, qui est un peu la Rolls-Royce d'Internet aujourd'hui, et qui est une technologie fiable pour le siècle qui vient – avec des expériences à l'étranger, notamment en Amérique latine, en

Australie, dans les pays d'Asie, en Corée du Sud –, c'est la fameuse fibre optique. C'est une technologie extrêmement fiable, mais extrêmement chère. Le déploiement pour à peu près 60 % des foyers nivernais est de l'ordre de 60 M€, sur lequel nous avons une assurance de financement par les partenaires que sont l'Europe, l'État, la Région, le Département et les communautés de communes. Pour assurer le fibrage des 40 % restants pour atteindre les 100 % de foyers reliés, ce sont 200 M€ qu'il faudrait mobiliser, ce qui est considérable.

Plusieurs éléments sur la fibre. Les études d'ingénierie sont aujourd'hui en cours, et devraient s'achever dans les mois qui viennent pour un premier déploiement à compter de la rentrée de septembre. Cela va être visible sur le territoire. C'est le premier élément.

Le second élément que j'évoquais tout à l'heure, c'est la pénurie de câbles et de fibres optiques, qui va faire que le déploiement durera probablement un peu plus longtemps que ce qui était prévu initialement, puisque l'ensemble du pays va déployer à partir de 2018.

Le troisième aspect : afin de bonifier notre investissement, nous nous sommes associés avec d'autres collectivités de Bourgogne Franche-Comté pour constituer une société publique locale, qui a permis une bonification de la dotation de l'État de 15 % du montant total des travaux. C'est important : ce sont plusieurs millions d'euros qui ont pu être mobilisés sur ce sujet.

C'est aussi le travail qu'a réalisé Nièvre Numérique, à la fois au niveau national et au niveau régional, en faisant introduire dans les règlements d'intervention de l'État et de la Région un coefficient de ruralité. C'est dans le département que nous avons inventé cette proposition, qui a permis, au titre de la Région, par exemple, de bénéficier de 3,5 M€ supplémentaires par rapport au projet initial. C'est une réelle satisfaction.

Enfin, sur les 40 % restants, qui ne seront pas concernés par la fibre dans un premier temps, une discussion a eu lieu entre l'État et les opérateurs ces dernières semaines, et un « *deal* » a été passé indiquant que, sur ce que l'on appelle la phase 2, et ces 40 %, les opérateurs privés pourraient intervenir s'ils le souhaitent sur notre département directement, et porter cet investissement. Nous sommes aujourd'hui en contact avec SFR, TDF, Bouygues, et les autres opérateurs, pour voir si la Nièvre les intéresse, ce qui serait pour nous une bonne chose, puisque nous aurions à mobiliser beaucoup moins d'argent public sur cette deuxième phase, et surtout elle serait plus rapide. Je ne sais absolument pas, au moment où je vous parle, s'il y aura une réalité à cet investissement, puisque les 40 % restants, de la partie rurale du département à fibrer, sont des zones qui sont très peu denses, et elles n'intéressent pas *a priori* les opérateurs comme d'habitude. Je vous tiendrai évidemment informés de cette évolution, et de cette discussion.

Nous avons géolocalisé l'ensemble des bâtiments de la partie rurale du département sur une carte de la Nièvre, et nous avons ensuite éclairé

chacun de ces bâtiments de pastilles de couleur. Il y a une réalité d'un avant et d'un après. Ce qui ne veut pas dire que tous les problèmes seront, bien entendu, réglés, mais les projections qui témoignent des actions que nous allons mener au titre de l'ADSL, puisque 13 communes sont concernées par ce que l'on appelle de la montée en débit, permettront d'améliorer la couverture ADSL. Le fait que l'on ait négocié avec l'opérateur historique Orange, le fait d'amener la fibre optique à 20 centraux téléphoniques qui sont aujourd'hui bridés à 2 Mégabits, le fait que les antennes de la technologie WiMax concernent des zones que nous allons fibrer, amènent à ce que nous allons réorienter ces antennes sur des parties du territoire qui n'ont pas accès aujourd'hui à un bon Internet. L'amélioration des offres satellitaires fait que réellement on doit avoir un progrès sensible, sur un temps relativement court, de l'accès Internet. Je pense particulièrement à des communes comme Saint-André-en-Morvan, Germenay.

En matière de téléphonie mobile, un nouveau deal a été conclu entre le gouvernement et les opérateurs. Il prévoit de mobiliser 3 Md€ pour améliorer la couverture. J'avoue m'être emballé un peu vite en considérant que, pour une fois, il y avait une accélération sur ce sujet et que cela semblait pertinent. À la réalité, et calculs faits, l'amélioration de la téléphonie mobile ne sera pas une réalité et ne correspond pas à nos besoins dans le département de la Nièvre. Il faudrait probablement rajouter un zéro de plus si on voulait planter le nombre de pylônes nécessaires pour améliorer la téléphonie mobile en zone rurale. Nous sommes encore une fois victimes d'un regard très parisien sur la ruralité, et hélas il faudra encore que l'on travaille ce dossier. Tout l'enjeu, en fait, pour les opérateurs, ce n'est pas tant de remplir des objectifs fixés ou négociés avec le gouvernement en termes de couverture des habitants d'un territoire, mais c'est capter un certain nombre de flux. Les pylônes de téléphonie mobile aujourd'hui globalement sont installés ou rééquipés sur les grands axes de circulation. On cherche à capter le flux des touristes, qui ont besoin de la téléphonie mobile, là où ils passent le plus, à savoir les grands axes. C'est-à-dire que pour les territoires qui sont mal couverts aujourd'hui en téléphone, il n'y a pas d'amélioration à l'ordre du jour, ce qui est assez fâcheux.

Le Département contribue sur le programme à hauteur de 10 M€. Nous souhaitons appeler cette année 1,5 M€, afin de ne pas venir en percussion du budget départemental. Nous menons un travail avec les services de manière à pouvoir appeler de manière régulière les fonds, pour ne pas venir entacher la trésorerie du Conseil départemental, sachant que nous nous reposons aujourd'hui sur les fonds qui nous ont déjà été attribués par la Région, l'État et bientôt une partie des fonds européens auxquels nous avons été éligibles.

Mme Guérin (Pdte de séance) : Merci. La parole est à M. Morel.

M. Morel : Existe-t-il un plan de déploiement départemental de la fibre ?

M. Bazin : Oui, il est public. C'est le schéma départemental d'aménagement numérique du territoire, adopté il y a trois ans, modifié il y a deux ans. Nous avons élaboré une carte figurant les endroits à couvrir, là où le débit était le moins bon. L'État nous a demandé de concentrer la première phase d'intervention sur les zones les plus denses de la partie rurale du Département, c'est-à-dire, à peu de choses près, les chefs-lieux des anciens cantons. Ce document 2, la deuxième version du schéma directeur d'aménagement numérique du territoire existe aussi, et elle est publiée sur le site de Nièvre Numérique. Nous sommes même allés au-delà, puisque nous avons aujourd'hui cartographié, *via* la géolocalisation, l'ensemble des bâtiments de la partie rurale de la Nièvre, et nous sommes en capacité aujourd'hui de les éclairer, c'est-à-dire de définir sur chaque bâtiment, chaque foyer, la technologie la plus adaptée, et le débit réel avant intervention et le débit après intervention. Nous l'avons fait pour chaque communauté de communes.

M. Morel : Y a-t-il une collaboration avec le SIEEEN, qui offre des possibilités d'enfouissement avec les réseaux ?

M. Bazin : Bien sûr. Il y a plusieurs collaborations. Guy Hourcabie nous fait le plaisir d'être premier vice-président de Nièvre Numérique pour cette raison-là, depuis le début de mon mandat. Un travail très précis est mené avec le SIEEEN, qui est la connaissance des réseaux, ce qui nous permettra d'éviter au maximum de planter des poteaux. Là encore, je rappelle qu'il y a plus de 2 millions de poteaux qui sont plantés dans la Nièvre. Pour les opérateurs, lorsqu'ils investissent, ou lorsqu'ils veulent améliorer leurs réseaux, ils ont tendance justement à planter du poteau supplémentaire, considérant que cela n'impactera guère le territoire ; sauf que, quand vous êtes dans une commune de 150 habitants, et que l'on vous dit que 150 poteaux seront plantés pour amener de la fibre optique dans le central téléphonique, vous ne dites pas exactement la même chose. Nous avons la capacité à négocier avec Orange pour éviter de planter trop de poteaux, mais il faut savoir que le coût d'enfouissement est trois fois supérieur à ce que l'on appelle de l'aérien en termes de fibre. Nous travaillons donc évidemment avec le SIEEEN la main dans la main.

Nous travaillons aussi avec ENEDIS, puisque, dans la mesure du possible, toujours pour éviter de planter trop de poteaux, nous essayons de nous raccorder sur les supports déjà existants. Néanmoins, il aura fallu une négociation, et là encore je remercie Guy Hourcabie, qui est le premier vice-président de la Fédération nationale des sociétés concédantes et régies, d'avoir négocié avec ENEDIS la possibilité de vérifier que les poteaux d'ENEDIS sont en capacité de supporter le poids de la fibre.

M. Morel : Il y a eu un appel d'offres de 52 M€ qui a été attribué à Orange concernant les prises. Est-ce lié à un droit à tirage ?

M. Bazin : Le groupement constitué des territoires qui se sont rassemblés dans une société publique locale a passé un marché avec Orange pour commercialiser et entretenir le réseau qui va être construit par le Département de la Nièvre, toujours avec le même partenaire, Orange. Nous avons un objectif de déployer 40 000 prises sous les trois ans. Il faut que la mise en place de ces 40 000 prises soit concrètement et effectivement réalisée dans les trois ans, sinon la part des crédits européens nous sera retirée. Nous en avons prévu 5 000 cette année, pour les questions de la disponibilité du câble et de la fibre évoquées plus haut, avec un début de déploiement à partir du mois de septembre. Nous devons pouvoir les atteindre en trois mois. Nos études nous laissent à penser que c'est réalisable. Ensuite, les collectivités partenaires, les communautés de communes, ont donné un accord de principe, et pour la plupart réellement délibéré. Le secteur de Cosne et de La Charité ont été les plus rapides. Nous irions aussi sur les territoires plus à l'est du département.

M. Morel : Nous respecterons, je l'espère, le délai de trois ans. En ce qui concerne les fonds européens, bénéficierons-nous de la réserve de performance ?

M. Bazin : La réserve de performance bénéficiera à l'autorité instructrice, c'est-à-dire la Région. Sur le calibrage, nous sommes sur un forfait, qui a d'ailleurs tenu compte du coefficient de ruralité, mais il n'y a pas de réserve de performance sur cet aspect-là ; c'est la Région dans son enveloppe globale qui, si elle la consomme correctement, bénéficiera de cette réserve supplémentaire.

Mme Guérin, Pdte de séance : La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin : Où la participation du Département apparaît-elle au budget de fonctionnement de Nièvre Numérique ?

M. Bazin : Elle apparaît dans la section de fonctionnement. Je rappelle que ce n'est pas une participation. C'est une cotisation, de droit, obligatoire, et elle ne peut être modifiée que si l'on change les statuts du syndicat mixte. Ce n'est pas une subvention en tant que telle. Elle n'apparaît pas dans le rapport, car nous sommes, dans ce rapport, sur de l'investissement. Elle est dans le budget général. La modification des statuts de Nièvre Numérique, que nous avons adoptée dernièrement, a retravaillé les moyens de fonctionnement du syndicat, en posant une

règle : nous n'appellerons pas les cotisations de fonctionnement des communautés de communes en 2018. Nous essayons de regarder si nous pouvons trouver des biais pour garantir à ces collectivités la réalité du déploiement et le moins de poids en termes de financement du fonctionnement.

Mme Guérin, Pdte de séance : Je propose que nous passions au vote de l'autorisation au Président de signer cette convention à hauteur de 10 M€ du Département pour mettre en œuvre les travaux pour les 48 000 prises.

Qui s'oppose à cette signature de cette convention ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Rapport de M. le Président :

Numéro 36.

Rapport de M. Mulot :

M. le Président : Nous passons au rapport sur les ressources humaines. La parole reste à Michel Mulot.

M. Mulot : Les inscriptions budgétaires envisagées concernant la politique Ressources humaines de la collectivité s'élèvent à 73 642 048 € (73 601 048 € en fonctionnement et 41 000 € en investissement), soit une quasi-stabilité vis-à-vis du budget primitif 2017 (73 794 860 €).

L'essentiel du montant inscrit (51 726 000 €) concerne le personnel titulaire avec une baisse de 1,34 % qui tient compte du transfert à la Région du personnel chargé de la gestion des transports intervenu en novembre 2017, mais aussi de la réintroduction du jour de carence et du différé d'application des mesures du protocole Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR) pour 2018. Aucune revalorisation de la valeur du point d'indice de rémunération des fonctionnaires n'est par ailleurs envisagée sur 2018 (0,6 % le 1^{er} janvier 2018).

En ce qui concerne les crédits consacrés à la gestion du personnel assistants familiaux, le montant proposé (17 800 000 €) correspond au total prévisionnel inscrit en 2017, étant précisé qu'au-delà de la tendance à la hausse des placements d'enfants constatée depuis

plusieurs années un travail d'optimisation des dispositifs d'accueil sera mené en 2018.

Deux créations de postes, en phase avec la stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité ainsi qu'avec la gestion des mineurs non accompagnés, vous sont par ailleurs présentées.

L'engagement nouveau du Département dans le dispositif Contrat Unique d'Insertion (CUI), Contrat d'accompagnement à l'Emploi (CAE) vous est enfin proposé, en phase avec la lutte contre la fracture numérique et les opportunités de financement de ce dispositif porté par l'État et La Poste sur une durée de 3 ans.

Concernant les perspectives de sollicitations particulières de nos services dédiés aux Ressources Humaines pour 2018, il convient de souligner trois éléments :

- l'élaboration d'une refonte du régime indemnitaire dans le cadre des dispositions nouvelles du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
- l'organisation des élections professionnelles de décembre
- la préparation du dispositif de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu qui interviendra au 1^{er} janvier 2019 et générera une charge de travail supplémentaire et durable à effectif constant.

Le budget proposé est le suivant :

En dépenses de fonctionnement : 73 601 048 €

En dépenses d'investissement : 41000 €

En recettes de fonctionnement : 1 686 805 €.

Il vous est proposé :

- de valider les prévisions inscrites au budget primitif 2018 pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes,
- d'autoriser le versement de la subvention allouée au comité des œuvres sociales du Département de la Nièvre (COSDEN) pour un montant total de 511 100 € selon les dispositions prévues dans la convention d'objectifs et de moyens relative au fonctionnement du comité des œuvres sociales du personnel du département de la Nièvre (subvention inchangée depuis 2015)
- d'autoriser le versement des subventions en section de fonctionnement et d'investissement pour le restaurant inter-administratif AGORA pour un montant total de 135 000 €,
- d'autoriser la création des postes définis dans le présent rapport :
 - . un poste de technicien territorial (IB 366-591),
 - . un poste d'adjoint administratif (IB 347-407),

- d'autoriser des recrutements par voie de contrat unique d'insertion : contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces relatives à l'exécution du présent budget,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits qui ne sont pas spécifiquement affectés dans le cadre de ce rapport.

M. le Président : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

La parole est à Daniel Rostein ?

M. Rostein : Je voudrais faire deux réflexions concernant le COSDEN.

Comme vous le savez, je trouve que la somme consacrée au COSDEN tous les ans me paraît très importante, d'autant que le Département baisse ses dépenses de fonctionnement, mais l'enveloppe du COSDEN est maintenue au même niveau à 511 100 €. Je pense qu'il y aurait matière à regarder de près si on ne pourrait pas diminuer un peu cette subvention au COSDEN.

La deuxième réflexion concerne l'enveloppe prévisionnelle. Il y a un solde de 31 659 € non affecté. Je ne vois pas pourquoi on laisserait cette somme dans la subvention accordée au COSDEN. En quelque sorte, ce serait les encourager à dépenser davantage, pour pouvoir affecter cette somme. Je vous propose donc d'en profiter pour réduire les 511 100 € de cette somme de 31 659 € qui n'est pas affectée, ce qui nous fait finalement une subvention, qui n'est déjà pas négligeable, de 479 541 €. Seriez-vous d'accord pour écarter cette enveloppe qui n'est pas affectée ?

M. le Président : Sur le COSDEN, si vous le voulez bien, je vais demander à François Karinthe d'expliquer la formule un peu mathématique. Puis nous aborderons le deuxième sujet.

M. Rostein : C'est à nous, élus, de prendre nos responsabilités vis-à-vis du COSDEN, et du pourcentage que nous proposons pour le calcul.

M. le Président : L'idée est d'expliquer la formule de calcul.

M. Karinthe : Tous les ans, on prélève 1 % de la masse salariale. On divise cette enveloppe en deux : une partie pour le COSDEN, et l'autre partie que

nous conservons en gestion directe dans le cadre de l'aide sociale aux agents. Le calcul est fait ainsi.

M. le Président : C'est l'explication du chiffre auquel nous arrivons.
Sur votre proposition, qui est de ...

M. Rostein : De retirer de la subvention au COSDEN la partie non affectée, qui est proposée tous les ans.
Ensuite, je propose qu'un débat soit engagé sur le pourcentage que l'on va attribuer pour le calcul de la subvention au COSDEN.

M. le Président : Il n'y a pas de problème pour enlever cette partie qui n'est pas affectée.

M. Rostein : Cela me paraît pertinent.

M. le Président : Nous avons un problème technique, car on ne peut pas réécrire tout le budget, mais nous pourrions reprendre la somme au moment de la décision modificative. Cela vous convient-il ?

M. Morel : Je ne suis pas d'accord, personnellement. Je propose que nous puissions la mettre cette année pour abonder l'aide sociale aux agents. Il y a une enveloppe qui est destinée aux agents ; je ne vois pas pourquoi, sans discussion, nous la supprimerions. Cela ne correspond pas à la vision sociale qui est la mienne.

M. le Président : Cette enveloppe n'est pas obligatoire, d'ailleurs.

M. Morel : Je sais bien, mais, à partir du moment où il y a un excédent de 31 000 €, et que le calcul du montant du 1% de masse salariale est divisé en deux parties, dont une partie à l'aide sociale aux agents, attribuons ces 31 000 € à l'aide sociale aux agents.

M. le Président : Plutôt que de ne pas affecter ces 31 000 €, nous les mettrions sur le soutien aux agents en cas de problèmes. *A priori*, nous n'allons pas forcément tout dépenser, puisque ce n'est pas une dépense obligatoire ; ce ne sont que des réserves. L'année dernière, il restait 19 000 € sur l'enveloppe attribuée à l'aide sociale à nos agents.
La proposition qui est faite est que les 31 000 € soient affectés à l'enveloppe destinée à l'aide sociale aux agents. Nous vous rendrons

compte au budget prochain de ce qui a été effectivement dépensé. Si ce n'est pas dépensé, cela sera remis dans le budget.

Cela vous convient-il ? Cette somme serait donc affectée aux problèmes sociaux de nos agents.

M. Rostein : Je préfère, bien sûr. Il faudrait peut-être programmer qu'en DM1 nous rediscutions des 1 %.

M. le Président : Effectivement, lors de la DM1, nous pourrions faire un premier point de la situation, et rediscuter. Cela convient-il à tout le monde ?

Comme cela, nous ne sommes pas obligés de reprendre le budget.

Tout le monde est-il d'accord pour dire que les 31 000 € non affectés seront fléchés sur les sommes destinées à régler les problèmes sociaux des personnels ? Il est en effet important que la collectivité puisse les aider quand il le faut.

Nous sommes donc d'accord pour affecter ces 31 000 € de cette manière.

Nous allons voter. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport amendé est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – RAPPORT GENERAL

Rapport de M. le Président :

Numéro 37.

Rapport de M. Bourgeois :

M. le Président : Nous allons terminer notre session par le rapport général portant sur le budget 2018. Je passe la parole à Daniel Bourgeois pour la présentation de ce rapport.

M. Bourgeois : Avant toute chose, je voudrais remercier les services pour la préparation de ce budget primitif, et bien sûr, vous, mes chers collègues. Après ces deux jours que nous avons passés à travailler sur le projet du budget 2018, il me revient maintenant de vous le présenter en vision globale.

Après une année 2017 marquée par le transfert de la compétence Transports et la poursuite de la baisse de la DGF, l'année 2018 apparaît davantage comme une année de stabilisation de notre budget, mais aussi comme une année où des contraintes nouvelles vont apparaître : nouveaux plafonds d'évolution de nos dépenses de fonctionnement, et bien sûr, la surveillance accrue de notre dette. Ces nouvelles exigences imposées par l'État dans la loi de programmation des finances publiques, nous allons les respecter, car nous sommes légalistes. Mais tant sur la forme que sur le fond, nous ne pouvons que les contester.

Vouloir piloter les finances locales à coup de ratios nationaux, c'est faire fi des spécificités de chaque territoire, c'est refuser de donner aux élus la capacité de définir une politique adaptée aux besoins locaux, et enfin, comme nous l'avons vu lors du débat d'orientations budgétaires, c'est demander à ceux qui contribuent le moins au déficit public national de faire le plus d'efforts.

Notre budget 2018 s'établit à 305,6 M€. Soit en légère baisse de 1 % par rapport au budget primitif 2017.

Nous allons à présent examiner plus en avant ses différentes composantes.

Les recettes de fonctionnement, tout d'abord.

Elles atteignent 269,5 M€. Une fois ajoutée la reprise du résultat 2017, elles atteignent 280,4 M€, soit une baisse de 0,4 % par rapport au budget de 2017.

J'attire votre attention sur un changement de périmètre qui affecte la comparaison entre 2017 et 2018. En 2017, nous avons obtenu en recettes une attribution de compensation de la Région de 2,5 M€ pour compenser la différence entre le transfert de notre part de CVAE et la prise en charge partielle par la Région du coût de la compétence. En 2018, la Région est désormais pleinement compétente, et l'attribution de compensations s'imputera désormais dans nos dépenses de fonctionnement et non en recettes.

Au-delà de cette précision, il faut noter que les dotations de l'État sont encore en repli de 1,6 % par rapport à celles perçues en 2017, malgré la fin de la ponction de la DGF au titre de la contribution au redressement des comptes publics.

Notre département subit encore une baisse de la DGF en raison de notre évolution démographique. Et la DCRTP et les compensations d'exonération fiscale sont toujours orientées à la baisse. Au final, nous perdrons encore 1,54 M€ de dotations de l'État, même si nous ne sommes plus aux - 5 M€ de 2017.

La fiscalité directe est relativement stable. La recette issue de la taxe du foncier bâti devrait progresser de 0,8 % sous l'effet de la revalorisation des bases établies au niveau national en fonction de l'inflation et de l'évolution des bases physiques locales.

La recette à percevoir du fonds de péréquation à la CVAE est en baisse de 24 %, mais cette évolution est due au transfert de 2017 de la moitié de la part de la CVAE des Départements aux Régions, ce qui réduit donc l'enveloppe de ce fonds. La part de la CVAE qui nous reste devrait augmenter de 2 %, ce qui rend d'autant plus dommageable la perte d'une partie de cette recette dynamique.

Enfin, les recettes de fiscalité indirecte devraient également être stables cette année, à 91 M€.

Plus de la moitié de notre fiscalité indirecte provient de deux recettes assez volatiles : les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la taxe sur les conventions d'assurance, la TSCA. Sur ces deux recettes, nous avons établi une prévision prudente pour 2018. En effet, concernant les DMTO, après une bonne année 2017, nous n'avons pas de certitude que cette embellie va se poursuivre en 2018. Et par ailleurs, les premiers mois de 2018, très hétérogènes, ne nous donnent pas encore d'indications claires. Nous inscrivons ainsi 17 M€ de DMTO au budget 2018. Pour la TSCA, nous avons également constaté une bonne année 2017, mais qui pourrait s'expliquer par des régularisations fiscales d'assureurs. Là également, nous souhaitons être prudents dans les prévisions, et avons inscrit 46,7 M€ pour 2018.

Concernant les dépenses de fonctionnement,

Elles se montent à 259,4 M€, soit un léger recul de 0,45 % par rapport au budget primitif 2017.

Les dépenses en augmentation sont cette année encore des dépenses de solidarité : + 3,1 M€ pour les frais d'hébergement et la PCH. Toutefois, ces augmentations sont plus que compensées par les baisses de crédits sur les transports et d'autres postes de dépenses, comme les dotations aux budgets annexes, les frais financiers ou les dotations aux collèges.

Ce qui est notable dans ce budget, c'est le ralentissement des dépenses sociales, dans la même poursuite que ce qui a été constaté au compte administratif 2017. Ainsi, le RSA devrait rester au même niveau que 2017, grâce à une baisse du nombre de bénéficiaires, tandis que l'APA devrait être moins élevée que ce qui avait été prévu au budget 2017.

Au final, c'est la PCH, avec + 9,5 % et les frais d'hébergement qui constituent le poste de dépenses le plus dynamique du budget.

Concernant les frais d'établissement enfance, il faut se rappeler que 2017 avait été une année où la dotation versée à la MADEF avait été réduite en raison de l'inscription sur le budget annexe d'une recette de vente immobilière. Il est donc logique de connaître une augmentation en 2018. Par ailleurs, notre soutien à la rénovation du village d'enfants va également conduire à augmenter les dépenses de frais d'hébergement. Audiard faisait dire à un de ses acteurs que « quand on parle pognon, à partir d'un certain chiffre, tout le monde écoute ». Eh bien, ce chiffre, je pense que c'est celui du reste à charge social prévu pour 2018. Ce sont 29,2 M€ qui manquent dans des recettes transférées par l'État pour financer nos allocations individuelles de

solidarité. Sans ce reste à charge, le Département pourrait doubler ses investissements chaque année. Je vous laisse imaginer ce que nous pourrions alors faire pour ce territoire.

Si l'on évoque les dépenses de personnel, elles sont en baisse de 1,3 % pour le personnel permanent, en raison des efforts de gestion que nous menons depuis plusieurs années désormais, et grâce à l'absence en 2018 de mesures réglementaires décidées par l'État, mais payées par les collectivités.

Par contre, la rémunération des assistants familiaux est en augmentation de 4,3 % par rapport au budget 2017 afin d'accompagner l'accroissement de l'activité et la revalorisation du SMIC qui sert de base de calcul à la rémunération des assistants familiaux.

L'épargne ainsi dégagée pour l'exercice 2018 s'établit à 20,9 M€, soit le même montant que 2017. Mais en raison de l'augmentation du remboursement du capital de dette, l'épargne nette est en baisse, à 4,5 M€.

Concernant la section d'investissement, nous allons consacrer 29,7 M€ aux dépenses d'équipement, auxquels il faut ajouter 5,5 M€ de reports, soit 35,2 M€ de dépenses sur l'année. C'est un niveau conforme aux nouvelles contraintes de l'État et aux prévisions que nous avons vues lors du DOB. 20,5 M€ iront vers les investissements propres de la collectivité, et 9,2 M€ permettront de soutenir les projets des territoires.

Parmi les investissements marquants de l'année 2018 figure le soutien aux territoires à travers la contractualisation et le financement du très haut débit, soit plus de 6 M€ consacrés au développement du territoire.

Après deux ans de baisse, suite au gel des règlements d'intervention, l'aide aux communes et aux EPCI devrait ainsi repartir à la hausse dès la finalisation des contrats avec les territoires.

Ces 6 M€ ont par ailleurs un effet levier très important. Ainsi, notre engagement de 10 M€ sur le très haut débit rend possible un projet de plus de 62 M€ d'investissements.

Parmi les autres investissements importants, il faut noter 10,2 M€ pour l'entretien de nos infrastructures routières, et 2,1 M€ pour financer les travaux de mise à deux fois deux voies de la RN7. Par ailleurs, sur nos collèges, 2,3 M€ permettront d'achever de payer les travaux du collège de La Charité. Près de 2 M€ seront consacrés à la rénovation thermique de nos bâtiments et de nos collèges, dans le cadre de la labellisation TEPCV, dont la moitié financée par des reports de crédits.

Enfin, 1,4 M€ permettront d'engager les travaux de rénovation énergétique des logements sociaux, et des particuliers, dans le cadre de notre politique Habitat.

Ces investissements seront financés par 4,5 M€ d'épargne nette, 9,2 M€ de recettes propres d'investissement, et 16 M€ d'emprunts nouveaux. Le Département s'engage, avec ce budget, sur une maîtrise de sa dette. Le niveau d'emprunt inscrit permet le désendettement de la collectivité comme imposé par la loi de programmation de finances publiques. L'annuité de la dette augmente légèrement, passant de 21,3 M€ à 21,7 M€, résultant d'une augmentation du capital remboursé et d'une baisse des intérêts à payer. La capacité de désendettement se monte au budget 2018 à 10 ans, soit le même niveau que l'an passé.

Enfin, le budget consolidé, une fois pris en compte les budgets annexes, atteint 318,5 M€, en baisse de 2,7 M€ par rapport à l'an dernier.

Mes chers collègues, voici donc résumé l'équilibre général de ce budget que nous avons discuté durant ces deux jours, sur lequel nous sommes invités à délibérer. La commission de lundi, où nous étions deux, a réservé un avis favorable à ce budget.

M. Morel : Ce fut un plébiscite ! (*rires*)

M. Bourgeois : Monsieur le Président, je vous rends la parole.

M. le Président : Merci.

Je vous passe la parole.

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin : Deux observations. J'ai l'impression de me répéter, tant ce que j'ai dit sur le compte administratif se renouvelle pour le budget primitif. Pour deux raisons.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, d'abord, j'observe qu'il y a une légère diminution par rapport au budget primitif 2017, mais surtout qu'il y a un calage par rapport au compte administratif 2017 : 259 M€. Ce qui est un peu gênant, parce que, comme pour le compte administratif, c'est en trompe-l'œil. On a l'impression que l'on diminue les dépenses de fonctionnement. Or, elles augmentent. Puisque vous avez la compétence Transports qui, cette fois, disparaît complètement. On était à - 4,5 M€ en 2017 ; on est à - 8 M€ en 2018, de dépenses. Sur les 9 M€, nous n'avons plus que 1 M€ de dépenses au titre des transports. Ce qui veut dire que nous économisons sur la compétence Transports 8 M€. Ce qui devrait se retrouver en moins dans les dépenses. Or, ces 8 M€ qui devraient avoir disparu continuent à exister au titre des dépenses. Nous sommes au même niveau de dépenses approximativement. Conséquence : nos dépenses augmentent. Vous avez expliqué qu'elles augmentaient en ce qui concerne l'action sociale. Elles augmentent de 4,3 M€ dans le

budget primitif par rapport au budget primitif 2017. Mais elles augmentent aussi à travers les services généraux, puisque l'augmentation pour les services généraux entre le budget primitif 2017 et au budget primitif 2017 est de + 3,6 M€. Or, là, nous n'avons aucune explication sur cette augmentation très importante des dépenses au titre des services généraux.

Donc, nous avons des dépenses de fonctionnement qui augmentent, mécaniquement, même si c'est en trompe-l'œil et que vous donnez l'impression que cela diminue. Ces dépenses de fonctionnement augmentent de 7 M€. Ce qui est très dommageable, puisque, comme les années précédentes, nous avons une épargne brute et une épargne nette qui diminuent fortement, et donc un recours à l'emprunt qui augmente, des annuités qui augmentent, un capital remboursé qui augmente, et donc une difficulté à investir. Ce qui a été dit précédemment continue et se renouvelle, et je le regrette sincèrement.

M. le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, finalement, ce document récapitule l'ensemble des chapitres que nous avons examinés au cours de cette session.

Un petit retour sur le compte administratif, sur lequel nous avons fait un certain nombre de remarques, sur lequel nous nous sommes abstenus, mais ces remarques, soit dit en passant, concernaient plus votre prédécesseur – j'espère qu'il l'a pris pour lui –, puisque c'est véritablement dans le cadre de ce budget que nous pouvons apprécier votre gestion et votre volonté de faire avancer un certain nombre de dossiers.

Au cours de l'examen des différents chapitres qui nous ont été proposés, je constate que globalement nous nous sommes abstenus une fois et nous avons voté trois fois contre ; et que, sur un certain nombre de questions, vous avez eu une oreille attentive à nos propositions. Vous n'étiez pas là quand nous avons examiné les problèmes de voirie, pour lesquels je suis intervenu sur l'A 77, mais nous nous sommes vus à l'issue du vote et vous m'avez proposé de vous associer à la proposition de motion qui sera présentée lors de la prochaine session.

Nous nous sommes associés également avec vous sur la politique de santé et le rejet du Projet Régional de Santé, et d'ailleurs j'ai réitéré à cette occasion l'appréciation que j'avais eue de votre intervention aux États généraux de la Santé, où, d'ailleurs, soit dit en passant, je réitère que le débat sur la santé a été confisqué, escamoté, puisqu'au moment où les documents de travail du matin ont été présentés, la ministre avait disparu, ainsi que les principaux interlocuteurs. Je ne vous en fais pas reproche, puisque, par courtoisie, vous étiez obligé de suivre la ministre de la République. Mais, soit dit en passant, nous sommes restés sur notre faim, et nous souhaitons être associés étroitement aux

pour parler et aux contacts qui sont entrepris dans le cadre de la politique de santé de ce département.

Compte tenu du nombre de votes favorables, partagés par pratiquement la totalité de cette assemblée, il ne nous semblerait pas opportun de voter contre votre budget, parce que nous serions en contradiction avec nos votes antérieurs, et nous neutraliserions la mise en œuvre de nos votes positifs.

Monsieur le Président, bien sûr, mon groupe ne va pas voter pour votre budget, parce qu'en termes d'affichage, nous surferions sur le même courant politique, ce qui n'est pas le cas. Mais, compte tenu de ce que je viens de dire, et de notre volonté également de faire progresser les affaires du Département, compte tenu également de la volonté que nous avons cru déceler chez vous d'être novateur et de faire avancer un certain nombre de dossiers, nous nous abstenons simplement.

M. le Président :

Je vous remercie, Monsieur Morel. Effectivement, j'ai appris le débat sur les routes. Et finalement, si je comprends bien, doit-on faire une politique de contractualisation avec les territoires au moment où on en est, ou vaut-il mieux mettre l'argent sur les routes ? C'est peut-être un peu résumé, mais c'est un peu cela. Va-t-on rester à s'occuper de nos collègues et de nos routes ? Si nous y mettons l'argent qu'il faut, il ne va pas aller sur la politique de contractualisation. Ce qui aurait été bien, c'est de pouvoir faire les deux. Ce que nous pouvons, je pense, partager, c'est qu'il est vraiment dommage que l'État, notre gouvernement, ne soit pas capable de nous aider à mettre les 5 ou 7 M€ qui nous auraient permis d'avoir cette politique de contractualisation, qui me semble nécessaire pour les territoires. Nos EPCI sont à l'arrêt, car aujourd'hui ils n'ont pas les moyens de progresser sur le territoire. Et faisons attention de ne pas favoriser le développement d'une Nièvre à deux niveaux. Et faisons attention de ne pas créer la Nièvre périphérique. Il me semblait important d'essayer de donner des outils aux territoires pour essayer de se développer. C'est vrai que le choix est cornélien.

On aurait pu aussi se dire qu'on s'assierait sur l'idée de ne pas emprunter plus que ce que l'on allait rembourser, mais je pense que l'on est à une annuité de 10 ans et qu'il faut faire très attention. Si nous avons continué sur la trajectoire que nous avons, et si nous avons emprunté 4 M€, nous aurions très probablement, à un moment où à un autre, été rattrapés par le gouvernement, qui nous aurait dit « Stop », et qui nous aurait posé des problèmes. C'est pour cela que nous étions enfermés par toutes ces données. C'est la réponse par rapport à ce budget tel qu'il est formulé, mais j'ai bien conscience que c'est un budget qui ne répond pas à tout ce que nous devrions faire. J'en ai tout à fait conscience.

Par rapport à l'intervention de Mme Boirin, l'année dernière la Région nous a reversé 4,5 M€. Donc, il faut en tenir compte. La discussion est technique, et de ce fait, je propose que Jacques Prentout puisse vous

expliquer les problématiques techniques qui font qu'effectivement on a l'impression que l'on n'aurait pas fait d'efforts en fonctionnement. En réalité, ce n'est pas le cas. Nous avons eu un remboursement l'année dernière de la Région que nous n'avons effectivement pas cette année, et que nous ne retrouvons pas dans notre budget. Nous avons dit que nous avions 1,5 M€ de plus sur la politique enfance, et que sur un certain nombre d'allocations individuelles de solidarité, nous sommes encore en augmentation, et c'est ce qui fait que notre budget de fonctionnement augmente. Y compris quand on fait le choix de la contractualisation comme nous le faisons. Si nous n'avions fait que des routes, nous n'aurions pas augmenté notre budget de fonctionnement, mais comme nous allons, dedans, faire de l'ingénierie, nous mettons cet argent dans la case investissements, et, lorsque nous l'aurons en CP, il passera dans la case fonctionnement. Quand nous donnerons 600 000 € aux Pays, nous les donnerons sur de l'ingénierie, et quand cela va nous revenir en CP, cela va tomber dans la case Fonctionnement, malheureusement. Et une partie de l'argent qu'aujourd'hui nous avons mise en investissement pour faire de la politique territoriale, quand nous allons la traiter en CP, nous la mettrons dans la colonne Fonctionnement. On peut estimer que, sur les 4 M€ que nous allons mettre en investissements aujourd'hui dans la contractualisation avec les territoires, quand nous les traiterons sujet par sujet dans nos CP, nous allons retrouver 20 ou 25 % en fonctionnement. Effectivement, ce qui rend un peu absurdes ces budgets, c'est cette séparation que l'on fait entre fonctionnement et investissements. Pour moi, de l'ingénierie d'investissement, c'est de l'investissement. Eh bien non, on nous le compte en fonctionnement. Jacques Prentout pourra vous donner l'explication technique qui nous amène aujourd'hui à être dans cette problématique sur le fonctionnement. Mais, je crois que, vraiment, des efforts sur le fonctionnement ont été réalisés. Vous pourrez vous en apercevoir.

Mme Boirin :

Je veux bien cette discussion, effectivement, mais, en ce qui concerne l'action sociale, par exemple, sur les assistantes familiales qui accueillent les enfants placés, on a l'impression que l'augmentation de ces enfants placés est inéluctable. Le but, c'est précisément que l'on n'en place pas autant, et que l'on aide les gens avec leurs enfants, mais leurs enfants à leur domicile. Tout dépend, et nous le voyons bien avec le juge des enfants, où l'on place le curseur. Dans un certain nombre de cas, je pense que le placement des enfants pourrait être évité si on aidait les gens, au moyen d'ASIF ou d'éducateurs. Malheureusement, il n'y a pas assez de personnes pour s'occuper des gens à domicile, et l'on place les enfants. Or, le placement des enfants coûte très cher, et il augmente. Et le curseur n'est pas forcément bon, et d'ailleurs je ne m'explique pas qu'il y ait autant d'augmentation du nombre d'enfants placés alors que la diminution de la population dans la Nièvre est très importante. Si la diminution de la population dans la Nièvre est très importante, il y a aussi une diminution du nombre des enfants. Cela veut dire que le pourcentage d'enfants placés augmente

mécaniquement. Si la population diminue, on doit avoir moins d'enfants placés, mécaniquement. Ou alors il n'y a que des personnes âgées qui partent. On a une augmentation du nombre d'enfants qui sont placés ; c'est donc bien qu'il y a un problème de curseur.

M. le Président :

Le problème, c'est la désocialisation. Elle fait qu'il y a de plus en plus d'enfants qui tombent dans les mains de l'aide sociale à l'enfance. Je rappelle quand même que les placements que nous faisons, en famille d'accueil ou en MES, ce sont des décisions judiciaires. On ne va pas chercher les enfants pour les mettre dans nos structures, et dans nos familles. Et d'ailleurs, j'ai entamé une discussion avec M. le Président du Tribunal. Je vais voir Mme la Procureur. Nous avons des problèmes avec des mesures qui sont prises par les juges, et qui nous font un surcroît de travail, notamment auprès de nos éducateurs. Tout l'argent que nous mettons dans cette politique enfance est mis sur des mesures qui sont des mesures de justice. Sur les MNA, c'est l'Etat qui nous impose une politique qui devrait être menée par lui, et qu'il nous impose, sur nos financements, alors que, parallèlement, il nous dit de ne pas augmenter nos frais de fonctionnement de plus de 1,05 %. C'est effectivement stupide. En l'occurrence, nous sommes prisonniers d'un certain nombre de règles. On nous cantonne dans ces formes budgétaires, où il y a du fonctionnement et de l'investissement extrêmement rigides ; il faudrait peut-être regarder comment faire autrement. Il faudrait peut-être que l'appréciation de notre budget soit portée sur d'autres critères que sur deux critères extrêmement rigides : le fonctionnement et l'investissement. Je vous ai expliqué la porosité entre les deux. Sauf qu'aujourd'hui, quand vous êtes à la tête d'une collectivité, on vous impose ces deux cases extrêmement précises, qui, finalement, ne servent à rien, et ne correspondent pas à la réalité du travail.

J'ai la conviction qu'aujourd'hui, il nous faudrait dans le département deux fois plus de travailleurs sociaux. Effectivement, si on veut éviter d'avoir trop d'enfants dans l'ASE, il faut que l'on ait plus d'assistants sociaux, plus d'éducateurs dans la rue, plus de travailleurs sociaux. À mon avis, c'est le seul moyen. Mais aujourd'hui on est dans une stratégie qui ne nous permet pas de faire de la prévention, mais où l'on fait du curatif. En fait, plutôt que de prévenir et d'aider les familles quand elles ne sont pas encore dans la difficulté, on ramasse les enfants quand ils sont dans la difficulté, on les présente au juge, qui prend effectivement des dispositions, et qui les confie à l'ASE. Derrière, cela se retranscrit dans le budget du Département. J'ai essayé à Decize d'agir autrement avec les gens qui étaient au RSA, et d'essayer de les intégrer au maximum. Sauf qu'aujourd'hui on n'a pas les moyens humains pour faire ce travail-là. Et si on ne le fait pas, après, ce sont effectivement des parents qui vont se retrouver avec des mesures prises sur leurs enfants, parce que l'on n'a pas fait le travail de prévention. Le problème du social, surtout dans notre département, c'est un problème de prévention. C'est + 3 % de pauvreté dans la Nièvre. Je sais bien que tous les élus, nous devrions nous sentir

responsables de cela ; de temps en temps, je me dis que j'ai probablement un peu de responsabilités, mais pas que... Je pense que la grosse responsabilité, c'est ce système économique dans lequel on vit, dans lequel vous avez des métropoles et des territoires périphériques, et qu'effectivement cela aboutit à ce que dans la Nièvre il y ait 3 % de pauvreté en plus. Et les 3 % de pauvreté en plus, c'est plus de monde à l'ASE, c'est plus de monde au RSA, c'est tout ce désordre social que je déplore.

La parole est à Delphine Fleury.

Mme Fleury :

Juste deux précisions par rapport à ce que vous disiez, Madame Boirin, sur le curseur, par rapport au nombre d'enfants qui nous sont confiés dans le département, qui est effectivement conséquent. On ne peut pas rapprocher la baisse démographique de la population de la Nièvre au fait qu'il y aurait un nombre conséquent d'enfants qui seraient placés. Comme l'a dit le Président, nous appliquons les décisions de justice. Effectivement, auprès des magistrats, on a souvent un peu de mal à les faire sortir du dogme qui fait que l'on attend le plus possible la prise de la décision du juge de confier les enfants à l'ASE. Les magistrats n'appréhendent pas suffisamment les dispositifs et actions qui peuvent être mis en place au titre de la prévention pour faire que ce ne soit pas inéluctable qu'il y ait des enfants placés.

Deux raisons expliquent le nombre important d'enfants placés dans la Nièvre : le taux de pauvreté de ce département. La Nièvre, parmi tous les départements de la grande Région, a le plus fort taux de pauvreté. Il y a un corolaire à cette pauvreté, qui est la dégradation de la situation sociale des familles qui vivent sur le territoire, avec tout ce que cela peut impliquer. C'est une des premières explications. Et puis, la deuxième explication, c'est que l'on place les enfants systématiquement et pas avec de la mise en œuvre de dispositifs de prévention. Pourtant, les équipes s'efforcent vraiment de mettre en œuvre ces dispositifs pour essayer de faire diminuer ce nombre d'enfants placés, qui est effectivement important.

Par ailleurs, le Département de la Nièvre, contrairement à d'autres départements, applique systématiquement les décisions qui sont prises par la justice. Il y a des Départements en France qui prennent la responsabilité de ne pas appliquer systématiquement les décisions de justice. Systématiquement, dans la Nièvre, quand la justice rend une décision, on l'applique. Cela explique aussi le taux important.

M. le Président :

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein :

Très rapidement, deux réflexions. La première, c'est qu'effectivement on peut regretter que l'Etat, le gouvernement, ne s'applique pas à lui-même les efforts d'économies qu'il impose aux collectivités, puisque

la progression des dépenses de fonctionnement de l'Etat est de 1,2 ou de 1,5 %. Par ailleurs, l'État a embauché 25 000 agents supplémentaires depuis deux ans.

La deuxième réflexion, c'est qu'il y a l'aspect technique du montage du budget et qu'il y a aussi l'aspect politique. On peut s'étonner par exemple qu'il y ait des dépenses de fonctionnement qui augmentent, comme les services généraux (+ 15 %, avec 3,7 M€ supplémentaires). C'est bien de dire que les dépenses de fonctionnement sont stabilisées ; nous, ce que nous souhaiterions, au niveau de notre groupe, c'est qu'elles baissent, et non pas qu'elles se stabilisent, ceci pour dégager davantage d'épargne. Si on maintenait le coût des services généraux au même niveau que l'année dernière, cela nous ferait une épargne nette supplémentaire équivalente. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, on passe en épargne nette de 4,5 M€ à 8,2 M€. Si bien que vous avez une disponibilité au niveau des dépenses d'équipement qui passe de 29,7 à 33,4 M€. Cela change tout, car, quand vous avez une capacité d'équipement de 33,4 M€, vous pouvez soutenir davantage les projets territoriaux, et, qui plus est, vous pouvez même, avec cette augmentation de l'épargne nette, diminuer votre emprunt, donc votre capital de dette. À ce moment-là, c'est un projet d'avenir, parce que, si vous diminuez votre capital de dette, automatiquement, dès l'année prochaine, vous aurez davantage d'épargne nette. Mécaniquement.

M. le Président :

Vis-à-vis de ces 3,6 M€, il y a eu, en réalité, 4,4 M€ qui ont été versés par la Région l'année dernière, que l'on n'a pas cette année ; ce qui explique la situation dans laquelle nous sommes.

Je vous propose que nous votions.

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la majorité. 22 votes pour, 10 votes contre, 2 abstentions.

EXAMEN DES MOTIONS

M. le Président :

Une proposition de motion est déposée par le groupe « La Nièvre s'engage ». Notre groupe propose de s'y associer.

M. Morel :

Le nôtre également.

M. le Président :

Nous avons fait rajouter l'Agglomération, car également compétente en matière d'économie, avec l'État et la Région.

« Motion pour alerter l'Agglomération la Région et l'Etat sur la situation économique au sein de la Nièvre en particulier à travers le cas de SELNI

Le 22 mars dernier, la liquidation judiciaire de Selni a été prononcée, ce qui impacte directement les 88 salariés, mais également leurs familles et l'intégralité du tissu local tant économique que social de notre territoire. Cette situation rappelle de douloureux précédents Facom, fabricant d'outillage basé à Saint-Eloi, qui a fermé ses portes en 2006, laissant 132 ouvriers au chômage et un bâtiment à l'abandon, En 2007, c'est Euro Auto Hose qui cesse son activité : 178 licenciements et un site rasé ou encore l'entreprise de luminaires Silen & Co : 83 emplois supprimés en octobre 2016.

Évidemment le Conseil départemental en raison de la répartition des compétences ne peut plus désormais intervenir de manière directe, toutefois nous nous devons d'utiliser l'intégralité des moyens disponibles afin d'attirer l'attention des autorités compétentes pour qu'elles prennent leurs responsabilités et soutiennent la recherche d'un repreneur dans ce cas précis, mais surtout les entreprises nivernaises pour que notre territoire ne devienne pas un désert industriel.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons qu'émettre des vœux que l'Agglomération, la Région et l'État choisissent ou non d'écouter. Toutefois il appartient à ces trois échelons de collectivités d'intervenir. Les départements ruraux ne sont pas des variables d'ajustement de l'économie. La reprise économique ne doit pas se faire aux dépens de ces territoires ou en les laissant derrière.

Aussi le Conseil départemental de la Nièvre invite l'Agglomération, la Région et l'Etat à soutenir l'entreprise SELNI par tous les moyens étant à leur disposition »

M. le Président :

Nous allons voter sur ce texte, que les trois groupes reprennent.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

La proposition de motion est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DE LA SESSION

M. le Président :

Je vous remercie.

Permettez-moi de saluer Jacques Prentout, qui va quitter prochainement la collectivité. Permettez-moi de le remercier pour tout le travail qu'il a fait. Nous sommes plusieurs à avoir travaillé avec lui

et à avoir apprécié sa tranquillité, son flegme et ses compétences. Au nom de tous, qu'il soit remercié, pour toutes les années qu'il a passées dans la collectivité. Nous lui souhaitons bon vent pour sa nouvelle destination, qui est la Chambre Régionale des Comptes d'Orléans.

(Applaudissements).

La prochaine Commission Permanente aura lieu le 9 avril.

(La séance est levée à 17 h 20).